

A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns in a dark brown color, framing the entire page.

Coupable d'être innocent

Jacques Mesrine

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

JACQUES MESRINE
COUPABLE
D'ÊTRE
INNOCENT

**SON DERNIER ÉCRIT
AVANT D'ÊTRE ABATTU**



JACQUES MESRINE

**COUPABLE
d'être
INNOCENT**

*Un récit vécu
ou deux innocents ont
failli être condamnés*

Édition France-Amérique, 1979

Traduction et reproduction, même partielles, sous
quelque forme ou quelque procédé que ce soit,
strictement interdit sans l'autorisation écrite de l'éditeur.



Version Numérique :
Ange Noir & Ludolaos
(2018)

UN TÉMOIN D'OUTRE-TOMBE

Jacques Mesrine, considéré à juste titre comme le plus dangereux gangster de la dernière décade, a été abattu dans un guet-apens par la police de Paris.

C'était la fin d'un cauchemar. Mesrine en avait d'ailleurs prévu le tragique dénouement. « Qui vit par l'épée périt par l'épée... »

Au cours de sa carrière terrifiante, il a avoué, dans « L'Instinct de mort », avoir commis une trentaine de meurtres dans le « milieu ». Il y avait sans doute un peu de vantardise dans tout ceci.

Mais, fait assez remarquable, il n'a JAMAIS reconnu avoir assassiné cette vieille aubergiste de Percé, au Québec. « On ne tue pas, disait-il candidement, une vieille dame qui a l'âge de sa mère »... D'ailleurs il fut acquitté de cette accusation lors d'un procès célèbre qu'il raconte avec verve dans les pages qui suivent.

Peu de temps avant sa mort brutale, il a voulu rouvrir ce dossier ténébreux et démontrer qu'il a été vraiment innocent de ce meurtre crapuleux. Car plusieurs semblaient en douter... malgré un verdict unanime.

Et avant de crever comme un animal sous les rafales de la police, en plein carrefour de Paris, sous le sourire narquois de certains limiers, il a tenu dans ce livre à dénoncer la turpitude des policiers qui ne reculent devant aucun moyen pour faire condamner certaines gens.

Ce livre constitue un plaidoyer terrifiant contre les forces de l'ordre et la complaisance de certains « justiciers » à l'endroit d'un homme dont le seul tort, au fond, était d'être coupable de proclamer son... innocence.

L'éditeur

« Dis-moi à qui le crime profite... et je te désignerai le coupable »

Le récit que vous allez lire est véridique.

C'est le drame vécu, d'une femme et d'un homme accusés d'un meurtre qu'ils n'avaient pas commis. Du silence qu'ils ont été obligés de garder pour sauver leur liberté. De leur secret, de leur procès, de leur acquittement. Ce ne sont pas des anges. Tous deux ont un passé criminel chargé et ce passé pesait lourd dans la balance faussée de la Justice.

C'est aussi la preuve qu'en matière d'enquête criminelle et surtout au sujet d'un meurtre, ce qui représente parfois des preuves d'inculpation, n'est pas forcément « la preuve que l'on tient le coupable ». Tout n'est qu'une question d'interprétation des faits par les enquêteurs. Il faut impartialité, intelligence et recherche totale de la vérité pour que la preuve soit indiscutable. Celui qui se contente de facilité et se fait, à la découverte de preuves contradictoires, le complice silencieux des événements... celui-là est plus criminel que l'homme montré du doigt dans le box des accusés. Car il falsifie la Justice, il la détourne de son but qui est de trouver le ou les coupables pour les punir selon la Loi.

Le pire dilemme pour un accusé est de se dire « Je suis innocent, mais si je dis toute la vérité, je serai condamné pour un meurtre que je n'ai pas commis. Il me faut mentir pour sauver ma peau et ma liberté. » La cour de justice devient alors un lieu de duel où tous les coups sont permis dans le but de convaincre de son innocence.

Car, si certains témoins de l'accusation mentent pour protéger le ou les coupables.

Si le complice direct ou indirect de l'assassin devient témoin à charge.

Si les policiers cachent délibérément des preuves prouvant votre innocence.

Si deux procureurs du ministère public font de votre procès une affaire personnelle et ne cherchent que votre condamnation.

Alors là ! l'accusé est en droit d'employer les mêmes armes que ses accusateurs et de penser que face à l'arbitraire, face au refus d'étudier les faits avec impartialité... il en conclut qu'au moment de son procès... toute vérité n'est pas toujours bonne à dire !

Mais cette vérité éclatera enfin dans ce livre.

L'auteur

AVANT-PROPOS

Pourquoi me suis-je décidé à écrire cette histoire, ayant été acquitté par douze honorables Jurés en Cour de Montmagny et confirmé en Cour d'Appel dans cet acquittement.

Tout coupable pourrait se contenter de ce double résultat avec un légitime soulagement. *Pas moi*. Seul un innocent peut avoir l'audace de remettre tout en question et prendre le risque de dévoiler pourquoi il s'est trouvé dans l'obligation de ne pas dire toute la vérité. Certains diront, *de se parjurer...* Un coupable qui ment sous serment « est parjure ». Un innocent qui déforme une partie de la vérité pour faire échouer le complot monté contre lui « se défend » avec les mêmes armes que ses accusateurs.

Celui qui croit que, dans le box des témoins, le fait de poser sa main droite sur la Sainte Bible est une garantie de vérité est bien naïf. Dieu ne peut arbitrer la Justice des hommes et le fait de se garantir de lui n'est pas une preuve, ni d'honorabilité, ni une certitude de vérité.

Le monde moderne dans lequel nous vivons a des moyens techniques et médicaux qui, s'ils sont acceptés par les accusés, sont autrement plus efficaces pour l'obtention et la confirmation de la vérité que la respectable Bible.

On se refuse parfois à les employer en invoquant le respect des droits individuels. D'accord. Mais si ce refus est fait à un accusé qui désire prouver son innocence et qui en demande lui-même l'application... Alors là ! c'est que ceux qui sont chargés de rendre la Justice ont quelque chose à cacher. Et dans ce cas-là, tout est permis à l'accusé pour contrer la partialité de ses accusateurs.

Dans mon procès, je savais que tout avait été faussé. Les rapports d'enquête me l'avaient confirmé. Je vais m'efforcer d'en faire la preuve, en prenant point par point tous les événements... je vais prouver les carences, volontaires ou non, faites par la Police. Je vais démontrer l'illogisme de bon nombre de détails. Et je mets au défi les quatre femmes de la famille de la victime d'accepter le test du détecteur de mensonge au sujet des bijoux qu'elles ont prétendu appartenir à leur sœur, victime de ce meurtre crapuleux.

Car tout le drame de cette affaire criminelle tourne autour de quatre femmes qui n'ont pas hésité à mentir dès le début de l'enquête. Elles l'ont fait « dans un but très précis »... Nous le verrons plus tard. En profitant de certains éléments pour se fabriquer des coupables, elles

ont volontairement trompé la police dès le début de l'enquête... m'empêchant de ce simple fait de pouvoir dire « *toute la vérité* » qu'elles me savaient connaître de façon générale.

L'une d'entre elles est la clé de base et la complice volontaire ou involontaire de l'assassin. Mais ces quatre femmes d'une même famille qui ont inventé un vol de bijoux sans valeur pour appuyer l'accusation, me privaient par cette action de dévoiler la vérité. C'est une preuve de plus qu'elles savaient que j'avais quelque chose à dire. En voulant faire croire que nos bijoux étaient ceux de la victime, elles m'ont alors donné les éléments de ma défense... mais elles m'ont aussi donné la confirmation que lorsqu'on se cherche un coupable... quand on se fabrique un coupable... c'est qu'on protège le *vrai* coupable.

Il m'est difficile d'admettre que deux policiers de la Sûreté du Québec : Le lieutenant CARON et le caporal BLINCO, deux procureurs de la Couronne : les honorables Bertrand Laforêt et Maurice Lagacé et enfin l'honorable Juge Miquelon aient accepté de fermer les yeux devant des éléments aussi flagrants du mensonge de ces quatre femmes et surtout, de ne pas avoir voulu en chercher les causes et les raisons. Au point que j'en étais arrivé, pendant mon procès, à accuser ouvertement ces cinq représentants de la Justice d'être des apprentis sorciers. Si douze hommes, douze pères de famille que ce crime odieux avait révoltés ont, après un travail exceptionnel de réflexion admis notre innocence, si ces mêmes hommes se sont basés pour nous innocenter sur les éléments principaux de l'accusation à savoir « la propriété des bijoux », il est hors de doute qu'ils ont refusé de se faire les complices de ceux qui n'ont cherché que notre condamnation au mépris de la vérité. Douze hommes qui n'avaient aucune raison d'être tendres vis-à-vis de nous. Douze hommes qui sont entrés dans le box des Jurés avec malgré tout une certaine révolte intérieure et bien décidée à rendre la Justice fermement. Ces douze hommes nous ont acquittés. À ces hommes je dis merci. À ces hommes je demande de refaire mon procès de par mes révélations d'aujourd'hui. Je ne les ai pas trompés. « *C'est bien deux innocents qu'ils ont acquittés* ». Les bijoux étaient bien les nôtres. S'ils avaient pensé un seul – instant le contraire, ils n'auraient pu nous libérer.

J'avais accepté de passer devant eux « le test du mensonge ». Certains diront encore... « Mais alors, dans ce cas on aurait constaté que vous aviez menti sur certaines explications » – OUI sans aucun doute... mais on aurait également constaté mon innocence, puisque la science de ce test m'aurait fait « *tout dire* ». Ni le Juge Miquelon, ni les Procureurs de la Couronne n'ont accepté que je le passe en public. Pourtant, si j'étais coupable, ces trois hommes avaient tout à y gagner au nom de la vérité. Pourquoi ont-ils refusé ce test indiscutable quant à

son résultat...

C'est là toute la gravité de cette affaire criminelle : *on avait fabriqué deux coupables*. On avait laissé des fausses preuves prendre forme d'accusation, on avait préparé le spectacle. Il est rare que des metteurs en scène acceptent « que deux figurants changent leur scénario ». Mais pour ce faire, convaincus de leur innocence et décidés à se battre jusqu'à la limite de leurs forces, ils avaient mobilisé le talent d'un être supérieurement intelligent, d'un homme qui, lui, croyait fermement à leur innocence.

Cet homme remarquable était Me Raymond Daoust.

Ce grand avocat allait accomplir un travail de titan. Il allait refaire le travail des policiers, ne laissant aucun détail lui échapper. Il allait refuser la facilité. Il allait décortiquer la preuve. Après cette autopsie minutieuse, cet homme allait me déclarer : « Mesrine vous me cachez quelque chose, je le sais. Mais je sais aussi que vous êtes innocent, ainsi que votre femme. Je vais mettre toutes mes ressources humaines et intellectuelles au service de la vérité. J'accepte de prendre votre défense ».

Pour me l'avoir dit et surtout pour l'avoir fait, ma reconnaissance vous sera éternelle « Maître Raymond DAOUST ».

Je vous dédie ce livre. Je vous le dois. Je vous dois la totale vérité. Cette fameuse vérité qui à Montmagny, vu le complot préparé contre moi, n'était pas bonne à dire.

Le récit qui suit raconte exactement ce qui s'est passé dans la nuit du 29 au 30 juin 1969 où une vieille aubergiste perdait la vie par strangulation dans une petite ville de Gaspésie, du nom de « Percé », au Québec.

Jacques Mesrine

Dans une charmante bourgade touristique de Gaspésie du nom de Percé, les brumes matinales se sont levées. Dominant la mer, le rocher Percé se laisse caresser par l'écume marine. Comme un patriarche, il la regarde s'éveiller et commencer à reprendre vie. Le soleil lui fait un clin d'œil complice et laisse ses premiers rayons annoncer que la journée sera belle et chaude.

Pourtant, face à lui, au motel les Trois sœurs, des yeux qui l'ont contemplé pendant plus d'un demi-siècle, se sont éteints pour toujours. Une femme de 58 ans, madame Évelyne Le Bouthillier gît morte allongée sur le dos. Sa tête couronnée de fils d'argent est hideuse à voir. Un filet de sang séché orne la commissure de ses lèvres. Un tablier est noué autour de son cou. Des marques d'ongles se sont incrustées dans sa chair comme les griffes d'un fauve qui se serait acharné sur sa proie. Comme dans un roman, la brave dame aimée de tous est morte assassinée.

Elle ne se connaissait pas d'ennemi. Sa vie était simple. Elle la partageait entre le travail que représentait la gestion de son motel et sa passion immodérée de ses trois chats, qui ne comprennent pas qu'à cette heure leur lait n'ait pas encore été servi. Son corps a été recouvert d'une couverture, comme si son assassin incapable de supporter le spectacle de son abominable forfait avait voulu le cacher à son propre regard.

Près d'elle une table, un verre vide, deux tasses et des soucoupes. Ils ont passé la nuit à la veiller. Ils sont les seuls témoins, ils ont tout vu. Ils savent toute la vérité, mais ne pourront la dire. Ils se feront accusateurs d'un couple de Français. Hier soir, ils ont assisté à l'assassinat, au drame... mais les objets ne parlent pas même s'ils peuvent parfois faire basculer la logique de la machine judiciaire.

Pendant ce temps, dans la chambre du premier étage, la nièce de la victime, une fille de 16 ans, Irène Le Bouthillier est encore dans sa chambre au lieu d'être à la réception des clients.

9 heures 15... La sonnerie de la porte d'entrée la fait sursauter. Elle s'habille rapidement, dit-elle, et dévale l'escalier. Elle entrevoit, selon sa version, le corps de sa tante allongé sur le plancher du salon.

Au travers de la porte vitrée, elle ne voit personne. Un léger bruit la fait sursauter. Elle se retourne. Derrière elle, un garçonnet la regarde... il a un seau à la main.

— J viens pour d la glace...

Le regard hébété, elle se met à hurler.

— Là... là... ma tante... ma tante est morte...

Et elle éclate en sanglots... tout en se précipitant dehors accompagnée de l'enfant qui ne comprend pas encore ce qu'il vient de se passer. À ses cris on arrive de partout.

9 heures 30... Une sirène de police tire de leur léthargie les flâneurs matinaux. Dans un grincement de pneus, une voiture s'arrête devant la maison principale du Motel. Un attroupement s'est formé. On veut voir !

Les policiers font écarter la foule et pénètrent dans la salle qui sert de salon de réception. Là, près d'un divan, le corps est allongé, caché par une couverture. Le sergent la soulève... un visage grimaçant lui tire la langue. « Bon Dieu »... dit le Sergent.

— Ne touchez à rien et dégagez-moi tout ce monde... allez... sortez d'ici... il n'y a rien à voir. Et se tournant vers un de ses adjoints :

— Il faut tout de suite prévenir Québec... c'est un meurtre... la pauvre femme.

9 heures 45... Sûreté du Québec de Percé appelle Sûreté du Québec de Rivière-du-Loup... Passez-moi la Brigade Criminelle à Québec. — Oui... un meurtre. Une femme étranglée à première vue. Non nous n'avons touché à rien... Une idée sur l'assassin ? peut-on savoir avec tous ces maudits crasseux de la Maison du pêcheur. Si j'attrape ce chien, il va y goûter... Oui j la connaissais... une brave vieille... c'est pas beau à voir ! Ah tu as Québec... bon passe-les moi.

Le Sergent expliqua toutes ses constatations. Le Lieutenant Caron et le Caporal Blinco furent dépêchés sur les lieux. Ainsi que le policier Léveillé spécialiste en identité judiciaire pour le relevé des empreintes digitales possibles. Le photographe Bernard lui pour sa part, se devait de faire un relevé photographique de chaque pièce de la maison, de la position du cadavre et de tous détails pouvant servir à l'enquête. Les interrogatoires des proches parents de la famille et des clients du motel devaient se faire dès l'arrivée des policiers de la brigade criminelle.

Détail contradictoire :

Lors de son témoignage, Irène Le Bouthillier affirmera, sous serment, qu'elle était couchée et endormie au moment de la sonnerie de la porte. Qu'elle s'est habillée rapidement et qu'elle s'est précipitée dans le salon pour ouvrir la porte. Et qu'à ce moment-là, elle a aperçu une forme allongée sous une couverture. Elle a affirmé qu'elle n'avait touché à rien.

Des questions se posent :

Comment n'ayant touché à rien et le corps étant recouvert d'une couverture, Irène était-elle en mesure d'affirmer sur un simple regard que « sa tante était morte ». Comment savait-elle que sous cette couverture gisait le corps de sa tante ? De plus sa tante avait par cette tragique matinée un rendez-vous à 8 heures 30 à Chandler petite ville distante de 42 km de Percé. Et cela avec un homme d'affaires. Irène le savait. Donc, dans son esprit, si elle venait de se réveiller en sursaut comme elle le prétendra lors de son témoignage, elle ne devait, ni ne pouvait imaginer la présence de sa tante au Motel, puisque celle-ci était supposée être ailleurs. De plus, Irène aurait dû se trouver à la réception dès le départ de sa tante, pour la remplacer et recevoir les clients.

À mon procès, elle affirmera n'être jamais remontée dans sa chambre avant l'arrivée de la Police.

Toutes les pièces de la maison furent photographiées le jour même par l'identité judiciaire. Maître Daoust en la contre-interrogeant lors du procès, lui montera la photo prise de sa chambre et lui fera constater que « son lit était fait » et lui demandera de s'expliquer à ce sujet. Cette preuve photographique de police contredisait sa déclaration d'avoir été réveillée en sursaut, d'avoir quitté son lit pour se précipiter en bas pour répondre, en prenant juste le temps de s'habiller rapidement.

Devant cette photo... preuve indiscutable et accablante, elle affirmera, et cela pour la « première fois » :

— « Eh bien, oui. La sonnette m'a réveillée en sursaut. Je me suis levée, je me suis habillée rapidement » et *j'ai fait mon lit* avant de descendre...

Avant de voir cette photo... *jamais* Irène Le Bouthillier n'avait donné une telle explication.

Cette réponse farfelue et illogique fut acceptée par le Juge Miquelon et les deux Procureurs de la Couronne. On ne demandera jamais au jeune garçon, combien de temps il lui avait semblé attendre entre son coup de sonnette et l'apparition d'Irène. Il ne fut même pas interrogé pendant mon procès... Pourquoi ?

Le Motel était constitué d'un bâtiment principal bordant la route qui traversait le village sur toute sa longueur, il servait d'habitation à madame Le Bouthillier.

Des chalets pour la location se trouvaient en bord de mer. D'autres en arrière-plan. L'ensemble était modeste, mais tenu proprement. Le bâtiment principal comportait trois portes d'entrée. Deux donnant sur

la rue et une à l'arrière donnant sur les chalets. Dès le début de l'enquête, les policiers pouvaient faire les constatations suivantes :

Le cadavre avait été trouvé dans la pièce servant de salon. Le corps était couché sur le dos. Un oreiller se trouvait sous la tête de la victime et une couverture en recouvrait le corps. Cette femme était morte par strangulation ; un tablier était serré autour de son cou, qui entre autres portait des marques de doigts ou d'ongles. Aucune autre violence n'était constatée. Ce qui laissait supposer qu'il n'y avait pas eu lutte.

Sur une tablette et un fauteuil, des tasses, un verre, un sucrier. Ce qui laissait supposer que la victime avait pu participer à une réunion avec plusieurs personnes avant sa mort. Étaient-ils ses assassins ? Avaient-ils bu avec elle avant le meurtre ? Chose très peu probable, car ils n'auraient pas laissé de telles preuves de présence en évidence. L'identité judiciaire devait faire un relevé d'empreintes sur ces objets.

Aucune des pièces de la maison n'avaient été fouillées à l'exception de la chambre de la victime, qui se trouvait dans un désordre indescriptible... cette pièce donnait sur une salle servant de salle à manger-cuisine. Elle était juste au-dessous de la chambre de la « nièce Irène ». Les tiroirs de la chambre avaient été fracturés avec un objet de métal pouvant être : soit une barre de fer, un pied-de-biche, un démonte-pneu, etc. Il est certain que le coupable, de ce travail, avait dû faire un bruit absolument infernal... surtout en rapport au silence de la nuit. Une question peut se poser. Avec un tel vacarme, comment se fait-il que la nièce prétende ne rien avoir entendu ? Elle qui se trouvait juste au-dessus. Dans la chambre de la victime, détail troublant : aucune empreinte digitale ne sera relevée sur les objets déplacés par le tueur ou fracturés par lui. Mais chose encore plus incroyable, on n'y relèvera, non plus, aucune empreinte de la victime qui vivait continuellement dans cette pièce. Il va de soi que l'assassin portait des gants... dans ce cas, pourquoi a-t-il effacé « toutes traces d'empreintes... jusqu'à celles de la femme qu'il venait de tuer ». Un détail tel que celui-là nous amène à deux conclusions logiques. L'homme a pris le temps de tout effacer de son passage. Car il savait qu'il ne serait pas dérangé pendant qu'il effectuerait ce nettoyage. Il est certain que si c'était lui qui avait bu dans les tasses et verres trouvés dans le salon, ces objets auraient été soumis aux mêmes précautions.

L'homme a donc pris tout son temps... alors pourquoi n'a-t-il pas fouillé les autres pièces ? Car un homme qui tue pour voler, fouille absolument toute une maison. Nous pouvons en déduire que l'assassin cherchait peut-être quelque chose de « très précis » qui n'a rien à voir avec de l'argent... Alors que cherchait-il ? Mystère !

Un détail très important vient du fait que lors de mon procès, un des

enquêteurs dira qu'une grosse pierre bloquait la porte de cette même chambre... comme pour maintenir la porte fermée. Il est courant dans les campagnes que l'on se serve d'un galet pour maintenir une porte ouverte et empêcher un courant d'air, provoqué par des fenêtres ouvertes, de refermer brusquement cette porte. Ce qui me trouble, c'est de voir que l'assassin s'en soit servi pour bloquer la porte et j'en viens à la conclusion qu'il connaissait l'existence de cette roche et surtout son utilité ; ce qui, toujours par déduction... en fait un être très familier des lieux. Mais, pourquoi les policiers n'ont-ils pas fait un relevé d'empreintes sur cette pierre si les surfaces s'y prêtaient... Il y a plus troublant encore. Un homme qui tue une victime chez elle... est certain de trouver les clés des meubles, soit sur elle soit près d'elle. Il se servira de ces clés pour ouvrir les meubles surtout s'il veut éviter de faire du bruit dans une maison habitée. Et surtout s'il sait une présence dans la chambre du dessus. Voilà pourquoi j'en déduis que la fouille de la chambre a été une mise en scène...

On constata qu'il manquait une petite mallette de métal servant à conserver soit des documents, soit de l'argent. Elle sera retrouvée quelques jours plus tard dans un bras de petite rivière et cela par un enfant. Détail qui encore une fois a son importance. Car cette mallette sera retrouvée « entre Percé et Chandler ». Or, madame Le Bouthillier avait rendez-vous à Chandler le matin où son corps a été découvert. Il n'y a que 40 kilomètres entre ces deux petites villes. De plus, la mallette ne donnera pas l'apparence d'avoir été fracturée... mais ouverte avec sa clé. Seul un détail restera inexplicable dans le fait que la tige de la serrure soit dans la position fermée... bien que le couvercle soit ouvert. Une chose est possible. L'homme a ouvert avec la clé, puis une fois le couvercle ouvert, a refait un tour de clé dans le vide. Le plus troublant sera le fait que l'on retrouvera la clé de cette mallette à sa place dans une cachette connue très certainement que de madame Le Bouthillier ou de ses familiers. La police se gardera bien de vérifier et exploiter tous ces détails troublants pour parfaire son enquête. Elle se contentera de facilité... avec pour résultat celui que l'on sait.

Dans la cuisine, on trouvera un pot de lait sur l'évier et d'autres éléments sans grande importance.

Les deux portes donnant sur la rue étaient fermées. Mais la porte à tambour arrière était ouverte... c'est par celle-ci que le jeune garçon était entré.

La famille fut donc interrogée par les enquêteurs pour les aider à savoir avant tout, ce qui avait pu être volé. Et là, je mets au défi les enquêteurs de me contredire. Aucun des membres de la famille ne fit la description d'un seul bijou volé et ce détail prend toute son importance. Car « J'ACCUSE » certains membres de cette famille

d'avoir faussé la vérité pendant mon procès en faisant croire que « *nos bijoux* » étaient ceux de la morte. Or, avant de voir ces bijoux dans « *nos valises* »... jamais un seul membre de la famille n'en avait fait la moindre description... Ce qui me scandalise est le fait que cet élément primordial ne soit même pas sauté aux yeux du Lieutenant Caron et de l'agent Blinco.

D'ailleurs si ces bijoux avaient *vraiment* appartenu à la victime, comme l'ont affirmé les témoins à charge, *pourquoi* la police me les a-t-elle *tous* remis après l'issue du procès ? C'est là une preuve irréfutable que lesdits articles *n'étaient pas* la propriété de la défunte, contrairement aux affirmations sous serment des membres de la famille.

Si demain un membre de votre famille, (père ou mère) que vous voyez tous les jours, se faisait tuer et voler pour ses bijoux, *la première chose* que vous feriez serait de donner la liste et le détail de ces bijoux. Vous diriez « on lui a volé un collier de telle couleur, une montre de telle forme, un médaillon ressemblant à ceci ou à cela, etc. » Or et cela je l'affirme *jamais* un seul membre de la famille ne fera une telle déclaration « *avant* » que nos valises ne soient de retour au Canada et ouvertes devant eux. Je dis bien, « pas un seul membre de la famille » n'a fait une seule description « d'un seul bijou » qu'ils allaient pourtant reconnaître par la suite. Cet état de fait qui n'aurait jamais dû échapper aux policiers démontre de façon flagrante avec quelle négligence cette enquête avait été menée... laissant le champ libre au vrai coupable.

Dans une enquête criminelle, il est non seulement dangereux, mais malhonnête de se laisser aller à la facilité en fermant les yeux sur une incroyable quantité de détails troublants et illogiques. Le simple fait que l'on retrouve des empreintes digitales près d'un corps, et cela sur un verre et un plateau de cendrier, ne doit pas suffire à clore une enquête. Surtout si « d'autres détails » confirment que la famille de la victime ment de façon effrontée.

* * *

À l'heure où le Lieutenant Caron et l'agent Blinco étaient arrivés à Percé... Janou et moi-même venions de nous installer provisoirement dans un appartement de Québec. Nous étions recherchés pour le kidnapping raté du millionnaire Georges Deslauriers.

Quelques jours plus tard, nous franchissions la frontière des U.S.A. à hauteur de Windsor... Détroit et cela avec un canot moteur entre les lacs Érié et Saint Clair. Nous abandonnions le canot sur la rive

américaine et continuions notre fuite à travers l'Amérique en emportant « le lourd secret du meurtre de Percé » avec nous. De ville en ville, notre cavale nous mena jusqu'en Floride.

Après avoir passé quatre jours à Miami, nous avons pris la route en direction de Cap Kennedy. Le 15 juillet nous y avons passé la nuit. Le 16 juillet 1969 à sept heures du matin nous avons assisté, émerveillés, au lancement du Vaisseau Apollo XI... en souhaitant bonne chance à Armstrong, Aldrin, Collins pour ce voyage en direction de la Lune. Le Vaisseau s'était élevé dans les airs sous les vivats d'une foule en délire et orgueilleuse d'être américaine.

Avec Janou, nous avons rendez-vous à Dallas au Texas où des amis devaient nous aider à quitter les États-Unis en nous fournissant faux papiers et argent. De Windsor, j'avais fait l'envoi de nos valises au Sheraton Hôtel de Dallas et cela sous notre vrai nom.

Nous étions sur l'autoroute conduisant à Texarkana quand je m'aperçus qu'une voiture de patrouille nous suivait. Loin de me douter qu'elle était à notre recherche, je ne m'inquiétais pas. Mais la voyant toujours derrière nous après plusieurs minutes, j'accélérai... Elle fit de même. Je ralentis... elle ralentit aussi. À ce moment je constatai en regardant dans mon rétroviseur que l'un des policiers avait une arme à la main. Il n'y avait plus de doute.

— C'est pour nous, dis-je à Janou.

— Tu en es sûr ?

— Certain.

Il n'était pas question de chercher à fuir. Sur une autoroute en ligne droite, ma voiture de location n'était pas de force pour entamer une course folle. Je ralentis encore un peu plus et du bras, par l'ouverture de ma fenêtre, je fis signe à la voiture de police de passer. Elle me doubla brusquement en me donnant l'ordre de stopper, tout en me coupant la route. Les policiers s'éjectèrent rapidement et se précipitèrent sur nous l'arme à la main.

On nous ordonna de descendre de notre véhicule. Ce que nous fîmes. Comme leur chef s'exprimait en anglais, je lui répondis avec le peu de connaissance que j'avais de cette langue, que je ne comprenais pas... tout en lui demandant s'il ne parlait pas espagnol. Il me répondit dans cette langue en me disant qu'il était le chef Poher de la division de l'immigration et me demanda nos papiers. Dès qu'il les eut examinés, il fit signe à ses collègues. Je compris qu'il leur avait dit « *c'est eux* ».

Il nous fit savoir, qu'il nous fallait le suivre jusqu'au poste du Shérif de Texarkana pour contrôle d'identité. Je regardais Janou avec un

sourire fataliste. Elle avait gardé son calme s'attendant dès le départ de notre cavale à une arrestation. Moi je regrettais de ne pas avoir été seul, car j'aurais pu prendre le risque d'une fusillade, bien que n'étant armé que d'un « 38 spécial » à canon de 4 centimètres. Cette arme était restée dans notre sac de voyage et les policiers ne s'en étaient pas encore aperçus. Un agent prit le volant de notre Ford et nous demanda de monter dans l'auto-patrouille. On ne nous avait pas mis les menottes, ce qui m'étonna et me fit espérer à une erreur possible.

Dès notre arrivée, on nous fit monter dans un bureau du premier étage. Un policier avait pris le sac de plage et l'avait déposé dans la pièce sans le fouiller. On nous demanda poliment de nous asseoir. De mon côté, je posais d'un air naïf la question au chef Poher à savoir « pourquoi cette arrestation ». Il me répondit vaguement que ce n'était pas une arrestation, mais un contrôle. Il fit plusieurs coups de téléphone devant nous. Mon nom et celui de Janou lui revenaient souvent sur les lèvres. J'entendais des « OK », « Yes » qui ne présageaient rien de bon. Puis le mot « *Kidnapping* » fut prononcé. Cette fois, le regard de Janou croisa le mien. Nous étions bel et bien piégés.

Le chef Poher me regarda avec un sourire de satisfaction et toujours en Espagnol :

— *Olla frenchi...* Les Canadiens ont quelques petites choses à vous reprocher à ce que je vois... nous aussi... il ne faut pas passer notre frontière en fraude comme vous l'avez fait en bateau à Détroit entre les lacs Érié et Saint Clair... on aurait pu vous croire noyés si on n'avait retrouvé votre embarcation.

Son sourire commençait à me taper sur les nerfs et c'est durement que je lui dis.

— Écoutez chef. Si c'est une arrestation, je désire prendre immédiatement contact avec mon Ambassadeur, comme tel est mon droit.

— Tout à l'heure, fut sa seule réponse.

Pensant à l'arme chargée que j'avais dans le sac et ne pouvant de toute façon m'en servir, je voulus lui enlever ce sourire qui ne le quittait pas.

— Eh Chef ! dans mon sac de plage. Il y a une arme. Il sera temps que vous l'enleviez avant que vos supérieurs n'arrivent.

Éberlué il se précipita sur le sac et en ressortit le 38 spécial. Son sourire fit place à un rictus de colère. Ses yeux étaient devenus durs, il venait de réaliser sa faute professionnelle.

— Ça change tout... me dit-il.

Là c'est moi qui étais tout sourire en lui disant :

— Au contraire... ça ne change rien !

Il ordonna à une *matrone* qui venait d'arriver de fouiller Janou. Elle fut conduite dans une pièce et mise nue. De mon côté, on me fit de même. Puis rhabillés on nous réunit de nouveau.

Là, le chef Poher me lut nos droits civiques... bien que depuis notre arrestation on n'en ait respecté aucun. Il me signifia alors notre arrestation pour entrée illégale sur le territoire américain. Mais je savais que c'était un prétexte pour nous garder en attendant le mandat d'arrêt canadien.

L'encre que le relevé de nos empreintes digitales m'avait laissé sur les doigts, me fit comprendre qu'une fois de plus mon destin venait de basculer pour de nombreuses années d'incarcération. J'étais certain d'avoir la force d'y faire face ; mais Janou aurait-elle ce courage ? L'avenir allait me démontrer qu'elle était d'une force de caractère exceptionnel.

On nous conduisit à la prison de Texarkana. En entrant dans les couloirs, je me crus retombé au moyen âge. On m'enferma dans une cellule infestée d'une multitude d'insectes répugnants. Une saleté repoussante et dans un coin du mur, un lit à deux étages avec un matelas imbibé d'urine sèche, de sueur et de crasse... une couverture dans le même état. On était très loin du respect des droits de l'homme et de la dignité dont les Américains se voulaient le flambeau. Cette geôle pourrissoire était une véritable flétrissure pour un peuple dit civilisé.

Un détenu noir, qui jouait le rôle d'auxiliaire, me servit une assiette de gruau salé pour tout repas du soir. Je ne dormis pas un seul instant de la nuit. La chaleur intenable, l'odeur de rance et les insectes me refusant tout repos. C'est avec soulagement que je vis poindre le jour.

Le chef Poher vint nous chercher. Janou, le visage fatigué, me regarda tristement. Cette fois, c'est avec colère, que j'interpellais Poher :

— Arrêté ou pas... il va falloir que vous respectiez mes droits nom de Dieu... Je veux téléphoner à mon Ambassadeur et en France pour avertir mon père de mon arrestation. Oui ou merde... car votre cinéma commence à devenir trop long.

Poher sembla surpris de ma réaction, lisant dans mes yeux une détermination qui pouvait aller jusqu'à la violence.

— OK Frenchi... OK... vous téléphonerez.

Rendus dans le bureau du Shérif, on nous servit un café et je pus enfin téléphoner. À l'appareil, mon père fut catastrophé de mon arrestation, mais pas de reproches inutiles. Je le sentais ému aux larmes et sa voix me fit mal. Car il avait cru à ma réinsertion du fait que j'avais accepté de travailler au Canada. Je savais que toute sa vie, je ne lui avais apporté que déception sur déception. Il me demanda ce qu'il pouvait faire... ma seule réponse fut « rien ».

Poher me fit savoir que je n'avais pas besoin de téléphoner à mon Ambassadeur... car nous étions transférés par avion en direction de New Orléans. Là-bas il me serait possible de contacter le Consul de France.

À l'aéroport, Poher me tendit la main.

— Bonne chance Frenchi... on a été correct avec vous... on a oublié cette histoire de 38 spécial.

Il ne manquait pas de souffle... je risquais 20 ans de pénitencier au Canada. Alors son cadeau était plutôt destiné à me voir quitter l'état du Texas au plus vite. Notre voyage se fit sans histoire escortés par des hommes du F.B.I.

Dès notre arrivée à New Orléans nous fumes conduits à la prison de cette ville.

Si l'enfer existe, il doit ressembler de très près aux cages de la prison de New Orléans. Jamais je n'aurais pu imaginer que l'Amérique, qui s'autorisait à vouloir donner des leçons de démocratie au monde, puisse accepter que ses prisons soient de tels ghettos dignes du nazisme et de véritables porcheries où l'homme est réduit à l'état de bête par des conditions de détention abominables. Trois dans une cellule minuscule et insalubre où la vermine grouille de partout. Une seule couverture aussi pouilleuse que le matelas. Pour toute porte, une grille de barreaux donnant sur un passage. Pas de lumière, sauf celle du couloir qui indirectement nous donnait un semblant de clarté la nuit venue.

Chaque jour nous étions groupés une trentaine de détenus dans une petite pièce qui servait de réfectoire. La nourriture y était immangeable. À table, chacun s'observait avec une tension nerveuse qui démontrait que l'on vivait sur une poudrière prête à exploser. La population pénale était en grande majorité composée d'hommes de race noire, quelques Portoricains et très peu de blancs. Plus de 80 % des hommes étaient drogués et regardaient autour d'eux avec des yeux fous injectés de sang. On y sentait une haine palpable et un racisme constant. J'avais sympathisé avec deux Colombiens. Le fait que je parle espagnol nous avait rapprochés. Ils étaient là pour trafic de faux

dollars. Les bagarres éclataient pour un rien.

Deux jours après mon arrivée, j'y assistais à une bataille terrible entre deux blancs braqueurs de banque et trois noirs. Les gardiens intervinrent matraque à la main. Les deux blancs avaient perdu leur combat et ce furent pourtant eux qui se firent passer à tabac par ces geôliers vindicatifs qui ne voulaient pas se mettre à dos la population pénale noire. On était loin du respect des droits civiques que m'avait lu pompeusement le chef Poher.

Vers 19 heures, un chariot passait dans le couloir pour nous vendre du coca-cola ou des cigarettes. C'était une haie de mains tendues et de cris poussés rageusement.

Un soir, j'entendis un hurlement bestial, puis des phrases criées en anglais. Il fallut attendre dix minutes avant que des gardes interviennent. Un noir venait de se trancher la gorge avec un couteau de sa fabrication. Je vis quelques instants après, les deux gardes qui le tenaient chacun par un pied et qui traînaient le long du couloir son corps moribond. Le sang qui lui coulait de la gorge laissait une trace gluante sur le sol cimenté. Un détenu vint avec une serpillière sale effacer la trace d'un tel barbarisme. J'étais écœuré d'assister impuissant à une telle scène.

Oui, c'était aussi cela « l'Amérique »... Et il fallait le de l'image que nous nous en faisons en Europe. Il fallait le voir pour le croire. Janou vivait dans des conditions de détention aussi pénibles que les miennes. Je ne l'avais pas revue. Mais elle se trouvait juste à l'étage au-dessus ; ce qui m'avait permis de lui faire passer une lettre. Sa réponse me fit comprendre qu'elle était à bout de nerfs. Mangé par la vermine, je ne dormais presque plus. Mes deux compagnons de cellule étaient des gars corrects : l'un braqueur de banque, l'autre étant là pour assassinat. Comme je ne comprenais que très peu leur langue, les conversations se faisaient plus ou moins par gestes.

Au matin du neuvième jour, je fus convoqué dans le bureau du Directeur. Des hommes du F.B.I. et un haut représentant de l'immigration étaient présents. Ce dernier parlait très correctement le français. C'est cordialement qu'il me dit :

— Voilà, Mesrine, vous êtes entré illégalement aux U.S.A. Mais ce qui nous intéresse, c'est de savoir si vous acceptez votre retour volontaire au Canada où vous y êtes accusé de kidnapping. Vous pouvez refuser votre extradition volontaire ; ce qui entraînera des procédures longues et difficiles, d'autant plus que vous êtes Français.

Il est important que le lecteur comprenne que j'avais deux possibilités. La France me recherchait pour deux attaques à main

armée datant de 1967. Je pouvais donc refuser mon retour au Canada et reconnaître les délits français. Automatiquement, j'étais extradé vers la France en vertu des conventions et traités d'Interpol. Rendu dans mon pays, le Canada ne pouvait plus obtenir mon extradition. La France ne livrant pas ses ressortissants.

Il est donc certain que si j'avais commis un meurtre au Canada... je n'aurais jamais accepté d'y retourner. J'aurais choisi le retour en France. Prison pour prison... si j'acceptais de revenir au Canada, c'est que je me savais coupable d'un kidnapping et de rien d'autre.

Je demandais à voir Janou. On la fit venir. Elle était amaigrie et fatiguée. J'eus droit malgré tout à un sourire qui en disait plus long que toute parole. Je lui fis part de ma décision d'accepter de faire face à la Justice canadienne. Je signalai à l'homme de l'immigration que nos valises étaient à Dallas et lui demandai d'en faire la récupération pour les faire suivre sur Montréal.

Là encore, je tiens à préciser que si j'avais été impliqué dans un assassinat et que si une partie du butin de ce meurtre avait été dans mes valises comme le prétendra faussement l'Accusation plus tard, il est absolument certain que j'aurais évité de parler de ces bagages soi-disant compromettants.

Si j'avais été coupable d'un meurtre, j'aurais, premièrement refusé l'extradition sur le Canada, deuxièmement, je n'aurais pas signé un papier permettant au Caporal Blinco de la Sûreté du Québec de faire revenir mes valises au Canada.

Si j'avais été coupable de meurtre dont on allait m'accuser par la suite, j'aurais d'abord fait en sorte que mes valises soient envoyées discrètement en France et cela par une simple formalité à la compagnie de transport. Les Américains voulant se débarrasser de nous au plus vite et sachant que de toute façon dans un pays comme dans l'autre, c'était la prison pour nous. Ces Américains n'auraient pas cherché de complications, trop heureux de se décharger de clients gênants. Mais loin de nous pouvait être l'idée que nous serions injustement inculpés du meurtre de Percé.

Le lendemain, les détectives Richard et Héroux venaient nous chercher à la prison de New Orléans pour nous conduire par avion jusqu'à New York, les mains libres pendant tout le trajet. Il est certain que si j'avais été coupable de meurtre... j'aurais tenté une évasion. Dans toute cette affaire, si ces détectives m'avaient signifié cette accusation de meurtre et m'avaient interrogé sur place à New Orléans et cela avec mon accord... tout aurait été différent pour la suite des événements. On aurait connu dès le début la « totale vérité ». Mais vu la façon scandaleusement arbitraire employée contre moi par la suite je

doute encore aujourd'hui que la *vraie* vérité aurait vu le jour, car personne n'en aurait voulu ! Nous faisons des coupables bien trop pratiques.

En se laissant aveugler par le bandeau qu'elle porte sur ses yeux la Justice prend le risque de se tromper de justice et de coupable... mais ça, je ne pouvais même pas l'imaginer.

Je m'étais endormi, bercé par le bruit des réacteurs. Mon destin allait m'entraîner dans une aventure sans fin qui allait influencer tout mon avenir. Comment en étais-je venu à répondre d'un *kidnapping*... Dans la brume de mon sommeil, un retour au passé se fit malgré moi...

* * *

J'avais vu le jour un 28 décembre 1936 à Paris. Fruit de l'amour d'un couple de dessinateurs en broderie-couture. Mon père était un bel homme sérieux, plein de talent créatif et surtout d'une honnêteté irréprochable. Ma mère, qui était une jolie jeune femme espiègle et charmeuse, l'avait connu à la même table de dessin d'une grande maison de broderie parisienne. Unis par le travail... ils s'étaient aimés puis mariés. Une sœur m'était née quatre ans plus tôt. Ma famille vivait d'un bonheur simple dans un confort moyen. Mon père à force de travail avait réussi à devenir son propre patron et ma naissance fut accueillie dans la joie. Le fait d'être né le jour de la fête des *Saints Innocents* n'allait pas me préserver dans ma vie future d'un bon nombre d'accusations criminelles !

J'ouvrais les yeux sur le monde... sur l'amour que rencontre l'enfant voulu par le couple d'amoureux qu'étaient mes parents. Mes premiers pas furent accueillis par des cris joyeux. Je me précipitais dans les bras qui m'étaient tendus pour m'éviter de chuter... et puis des mains solides me soulevaient de terre pour me couvrir de baisers. J'appris que celui qu'il me fallait regarder comme un géant en rapport avec ma petite taille était « mon papa ». Il s'amusait à me le faire répéter à longueur de soirée et à chaque fois que mes lèvres prononçaient « papa... papa... » je lisais dans ses yeux tout l'amour du monde.

Mais le Monde était fou en cette année 1939... il allait me prendre celui dont j'avais le plus besoin pour m'épanouir. La guerre avec l'Allemagne éclata. Mon père fut appelé à aller combattre d'autres pères qui n'avaient pour seul défaut que de ne pas parler la même langue que lui. Ce vide fut terriblement ressenti par moi et bien que mes jeunes larmes se mêlèrent au chagrin de ma mère, il me fallut m'habituer à n'avoir plus de papa.

La France connut la défaite, l'envahisseur, la misère, les ruines et la mort de ses enfants. Sur les routes des années 40, je connus l'exode, la fuite face à l'Allemand qui mettait mon pays à feu et à sang. J'étais trop jeune pour bien comprendre. Seuls la fatigue, le froid et la faim, me faisaient réaliser le bouleversement causé par la guerre. Les adultes sont ainsi faits, qu'ils se massacrent en invoquant la protection des libertés qu'ils veulent préserver pour leurs enfants... Enfants qui une fois adultes, s'empresseront de faire une autre guerre pour que ceux de la dernière ne soient pas morts pour rien. Devant tous ces malheurs collectifs, ma mère décida de me placer chez des cousins qui possédaient une ferme dans la Vienne. La vie rude des campagnes me forgea peut-être le corps, mais l'esprit vide de l'affection et de l'autorité d'un père fut nuisible à mon équilibre futur.

J'appris qu'il avait été fait prisonnier et ce simple mot représentait que peut-être... je ne le reverrais jamais plus.

Très souvent, je partais le matin capuchon sur la tête, galoches à semelles de bois aux pieds, pour conduire mon troupeau de vaches accompagné d'un chien fidèle. Trop souvent, je pleurais cette absence paternelle et le coup de langue de mon compagnon à quatre pattes, sur mes larmes salées, ne compensait pas la brisure de mon cœur d'enfant... Seul le vent me répondait quand j'implorais le ciel de me rendre mon père.

J'étais devenu un vrai petit paysan sachant faire le beurre au batteur, le pain au fournil, le boudin au chaudron. Je poussais comme une herbe folle au milieu de cette hystérie collective qu'était devenue la guerre mondiale. Plusieurs fois, les Allemands avaient envahi la ferme de façon brutale pour s'y servir en nourriture ou y faire des vérifications. Le village étant un noyau de résistants. Souvent, la nuit tombée, ces combattants de l'ombre venaient se restaurer à la ferme et y recueillir les renseignements que leur donnait mon cousin sur les déplacements des troupes d'occupation. Autour de moi, les conversations n'étaient que massacre, mort, haine et violence. Mes jeux d'enfant n'étaient que guerre simulée avec des armes de bois. La horde des armées d'Hitler passa par mon village. De rudes combats s'y livrèrent. Quand l'accalmie fit place au bruit des hostilités... je vis pour la première fois un homme, pantin désarticulé la tête en sang... mort ! Mes yeux restèrent longtemps fixés sur ce corps sans vie et tout au long de ma jeunesse son image fut gravée dans ma mémoire. Dans un tel climat, mes études scolaires furent nulles. Je préférais courir les champs aux livres de classe... je passais des heures à me promener dans la forêt voisine, à écouter la nature vivre. J'aimais cette solitude loin des adultes. Les animaux étaient mes vrais amis... mes seuls amis.

Puis comme la guerre éclate... elle se termine. Je repris la direction

de Paris, heureux d'y retrouver ma mère. Les mois passèrent... et papa revint. Ce fut pour moi le plus beau jour de ma vie. Il était amaigri, malade, fatigué... mais vivant. Ce père tant attendu, tant espéré, je le baignais des larmes de joie que mon jeune cœur pleurait de l'avoir enfin retrouvé.

La France se relevait difficilement de ses ruines, de ses haines, de ses morts suite à quatre années d'occupation. Comme tous les enfants d'après-guerre, le déséquilibre que ce conflit m'avait apporté se fit sentir dans mes études. J'avais bon cœur, j'étais bon copain... mais j'étais gavroche et batailleur... préférant la rue aux salles de classe. D'année en année... d'école en collège... de la première fugue au premier amour d'enfant... c'est presque homme que je pris le travail à 17 ans. À 18, je tombai amoureux fou... amoureux bête, comme on est à cet âge. Échec d'un couple mal construit... échec de l'instabilité... échec de l'amour... échec du manque d'expérience et de maturité. Tout se termina par un divorce.

La France participait une fois de plus à un nouveau conflit. L'Algérie... après l'Indochine. Sa jeunesse allait s'engouffrer dans une nouvelle guerre coloniale, en sachant très bien qu'elle se terminerait, comme toujours, par la victoire de celui qui est en droit de demander son indépendance. Pendant trois ans j'allais apprendre à bien me battre, à bien tuer des hommes qui en d'autres circonstances auraient pu devenir mes amis. Ma violence naturelle exploitée au son de l'hymne national allait faire de moi un bon soldat... un bon tueur *légalisé*. D'embuscades en combats de nuit... de patrouilles en ratissages... je quittais l'armée en 1959 décoré pour acte de bravoure, mais marqué à jamais par le sang, la boue, la souffrance et la merde de cette guerre inutile puisque sans autre issue qu'un abandon futur de cette terre de combat... Avec pour seule gloire, les croix blanches des cimetières militaires... symbole d'une jeunesse sacrifiée pour rien ou pour les intérêts de quelques politiciens à qui chaque conflit profite financièrement. Déséquilibré dans mon psychisme. Ayant trop vu de morts pour respecter la vie. Ayant trop vu d'injustices pour croire en la Justice. Ayant tout simplement perdu le sens de la vie... Je me mis au travail sans conviction... pour quelques mois plus tard culbuter, par goût de l'action et du risque, dans le gangstérisme.

Je devins truand... comme on devient curé... tout simplement pour l'avoir choisi. Vie nocturne, putes, alcool, vol, braquages de banque... tout y passa. Et puis l'escalade... le premier règlement de compte... pour une insulte... pour un ami... pour ne pas y perdre sa propre vie. J'étais équipé avec des gens sérieux et je faisais sérieusement mon métier.

Je passais pour un homme de sang-froid, déterminé dans l'action et

ayant très peu de choses à son épreuve... je faisais mes agressions sans violence... tout simplement parce que je haïssais la violence gratuite... Et puis la rencontre insolite... la fleur sauvage au milieu du champ d'ordures... « La Femme »... l'amour... « je t'aime »... « tu m'aimes »... on se marie. Premier enfant... premier bonheur... premier soleil. Deux petites billes noires qui vous regardent comme pour vous dire « maintenant je suis là mon papa ». Quelle vie merveilleuse baignée d'affection.

À cet instant de mon existence, j'aurais dû faire un choix. On ne peut être un bon père, si on risque sa liberté et sa peau tous les jours. Mais j'étais déjà trop engagé dans le monde interlope... et cette vie me plaisait, j'y sentais une vocation...

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. Première arrestation. Premier interrogatoire... Loi du silence... 18 mois de prison pour « port et transport d'armes »... cage sur ma liberté et pour moi, découverte du monde carcéral... de la froidure d'une cellule. Solitude... souffrance... abus de pouvoir de la pénitenciaire... injustice... haine... espoir... « demain peut-être ? ». Premier parloir... deux grands yeux baignés de larmes qui vous regardent au travers des grilles... « La femme »... je t'attendrai... je t'attends, je t'espère... je t'aime... Un jour... un mois... dix-huit mois... Une lourde porte qui s'ouvre enfin. Elle est là avec une petite mère dans les bras qui prononce son premier « papa ». Une décision à prendre. Je l'avais choisie uniquement par amour et m'étais mis sérieusement au travail dans l'architecture. Mais comme tout homme marqué par un casier judiciaire, sans être rejeté par la société... je n'étais malgré tout plus accepté par elle. On reste toute sa vie un « ex-taulard ». Licencié par manque d'emploi par un bon patron... mais renvoyé pour mon passé criminel par un autre... j'étais ainsi fait, que ma vie pouvait basculer sur une simple déception en me rendant compte que mes efforts pour mener une vie honnête et normale ne trouvaient pour toute récompense que le rejet.

Et ma vie chavira de nouveau, malgré une femme aimante et deux autres enfants qui m'étaient nés. Par révolte... ou tout simplement parce que je n'avais pas cessé d'être le même, malgré mon apparent changement... je repris du service dans le banditisme... Et la ronde des hold-up recommença... Je fis plusieurs voyages au Canada et aux U.S.A. sous de fausses identités pour des trafics divers. Règlement de compte en Italie... en Espagne... guerre des gangs en France. Froidement, sans aucune pitié, sans regret... on tue l'ennemi de l'ami tout simplement parce qu'il faut le faire. Dans le monde clandestin, seule la force paie, seule la violence est respectée. J'y tenais ma place par nécessité de survie. Par deux fois j'avais été blessé à l'occasion de

fusillades dues à des règlements de compte. Cette indifférence, dont je faisais preuve face au risque d'une mort violente, démontrait que j'étais devenu un autre homme... j'avais dépassé le stade de la peur, ce qui me rendait déterminé et dangereux. Sur toutes les affaires que je faisais, je gardais toujours une maîtrise totale de mes nerfs. Le hold-up était devenu une habitude... tout comme la vie criminelle que je menais. À ce rythme-là, aimant trop l'action pour bien aimer ma femme... le naufrage était inévitable. Je me séparais d'elle pour ne plus jamais la revoir. Mais je gardais mes enfants avec moi.

C'est à cette période de ma vie que Janou (Jane Schneider) était devenue ma compagne. Elle-même avait connu la prison pour des petits délits de vol. Nous avions essayé de monter une auberge ; mais devant les tracasseries policières, nous avions abandonné notre affaire. Elle m'avait suivi dans une agression à main armée. Nous avions braqué la réception du Palace et neutralisé clients et personnel. Tout ce beau monde s'était retrouvé attaché et dévalisé... Janou avait voulu me prouver qu'elle était digne d'être ma compagne... Et la preuve était concluante... Et puis la police française commença à s'intéresser à mes activités de trop près. Je pris donc la décision de quitter la France, pour éviter de me retrouver en prison pour longtemps.

C'est donc en 1968 que je choisis d'émigrer au Canada, nouvelle terre, nouvel espoir d'y refaire une vie. J'avais un attrait particulier pour ce pays que je considérais comme le plus beau du monde. Le modernisme associé aux étendues illimitées de ses forêts verdoyantes. Ses milliers de lacs, taches d'argent au milieu d'une nature incomparablement belle. La gentillesse proverbiale des Canadiens et des Québécois en particulier... tout pouvait me faire oublier mon passé. En arrivant à l'aéroport de Dorval, je me sentais un homme neuf. Je voulais oublier ce que j'avais été. Prendre la nationalité canadienne, en faire mon pays et donner par un travail sérieux, une preuve de gratitude d'être accueilli et accepté. Je croyais en mes possibilités... mais je savais que c'était le tout dernier essai que je tentais pour m'intégrer dans la société. Je sentais qu'un échec serait catastrophique pour mon avenir. Cet échec allait dépasser toutes mes prévisions.

Pour l'instant, nous nous étions installés sur Sherbrooke Est, une rue huppée du centre-ville de Montréal. Tout contrastait avec la France. Notre studio était moderne, avec piscine et sauna dans l'immeuble. Le téléphone installé dans l'heure qui avait suivi notre arrivée...

Pour le même prix, Paris nous aurait offert une chambre sans confort et sans attraits. Oui, j'étais certain de m'adapter ; j'aimais cet accent qui personnalisait si bien ces gens rudes et fiers que sont les Québécois. J'étais heureux d'être là... comme l'homme qui a échappé à

un désastre, je voulais m'accrocher à cette terre pour y trouver un motif de vie et de vivre. Pendant plusieurs jours, c'est le chauffeur de taxi qui nous avait amené de l'aéroport qui nous promena un peu partout dans Montréal. Il nous fit connaître ses amis, puis sa famille... J'appris avec le sourire, qu'il y avait « des maudits Français ». On pouvait bien tous les maudire... je me sentais déjà Québécois. Oui je me sentais chez moi, entouré d'une immense famille. Mon premier but était de trouver un emploi. J'avais fait la maquette du pavillon français de l'Expo 67... j'espérais donc dans l'architecture. Mais nous devions passer à l'immigration pour demander notre intégration et le droit au travail.

L'accueil fut cordial... mais les renseignements à donner m'obligèrent à ne pas déclarer que j'avais fait de la prison en France. La réponse ne tarda pas. Je fus convoqué une quinzaine de jours plus tard et reçu par un des chefs de ce service.

— Vous comprendrez pourquoi, monsieur Mesrine, mais votre demande d'immigration est refusée. Donc nous vous demandons de quitter le territoire canadien dans les douze jours au plus tard.

Je voulus discuter et défendre mes intérêts. Mais rien n'y fit. On me remit un document qu'il me fallait déposer à la douane le jour de mon départ. J'étais considéré *personne non grata*. Par contre, Janou fut acceptée.

En retournant au studio, je maudissais le destin et ce dossier criminel qui me pourchassait et m'interdisait tout avenir. Il n'était pas question pour moi de partir. Je savais le contrôle des papiers d'identité presque inexistant au Québec, et cela en vertu du respect des droits individuels de chaque citoyen. Donc, le risque d'un contrôle était minime. Je comprenais que mon passé ne plaiderait pas en ma faveur... mais en restant malgré l'interdiction, j'espérais leur montrer que j'étais capable de travail et d'honnêteté. Pour déjouer toutes recherches... je changeai d'appartement, en faisant croire au concierge que je retournais en France. Notre deuxième logement fut loué sous le nom de Janou. Par mon chauffeur de taxi, j'obtins ma carte de sécurité sociale et mon carnet de travail et je me fis engager sur un chantier de construction. Moi qui avais volé des millions de francs à la pointe du revolver... j'acceptais mes deux dollars de l'heure comme preuve de mon réel désir d'être un autre. C'est ainsi que je fis le dallage des cours extérieures de la nouvelle université. Je travaillais très dur, mais j'étais heureux.

Je respirais un autre air... j'avais l'impression de renaître. Le soir avant de rentrer chez moi, je buvais dans une taverne ma « petite bière 50 » avec mes copains québécois. Janou, de son côté, avait trouvé un emploi de garde-malade sur Dorchester Ouest dans une clinique

pour personnes âgées. Sa gentillesse était appréciée de tous. Elle était tendre et pleine d'attentions pour ses vieillards malades qui avaient autant besoin de soins que d'affection. J'y trouvais un immense repos moral et la paix de l'âme dans notre vie modeste et tranquille.

J'oubliais ce que j'avais été. Régulièrement je passais faire un don à la banque de sang près du centre d'achat Maisonneuve. C'était pour moi une façon de remercier. Par ce geste, je rendais un peu de celui que les Canadiens avaient laissé sur les plages de Dieppe au moment du débarquement, en sacrifiant leur vie pour que nous retrouvions notre liberté. Oui, je m'intégrais.

Parfois des situations comiques, sur des erreurs d'interprétation, faisaient éclater de rire la marchande d'un magasin. Voulant faire un cadeau à la fille d'un copain, j'avais demandé le plus sérieusement du monde à une belle Québécoise perchée derrière son comptoir de vente... « Une brassière pour une gosse de deux ans... » La vendeuse avait éclaté de rire et dit à ses collègues ma demande... qui une fois de plus, m'avaient fait répéter mon désir. À la fin, ne comprenant pas pourquoi tout le magasin rigolait, j'avais expliqué... « eh bien oui, je désire un petit gilet d'enfant pour une môme de deux ans. » C'est le lendemain, sur le chantier, que mes copains québécois m'avaient expliqué que c'était comme si j'avais demandé « un soutien-gorge pour les deux *orphelines* que j'avais dans mon pantalon »... et de me taper sur le dos avec des... « *sacrés Français...* » Oui, c'était aussi ça le Québec et pour rien au monde je n'aurais voulu le quitter. Quels braves gens !

Puis le rude hiver arrive. J'avais été surpris par ce froid qui vous gèle une oreille en quelques secondes. Il m'avait fallu quitter mon emploi faute de travail pendant cette saison de froidure. Mais je n'étais pas en peine d'en trouver.

J'entrai au service d'un homme d'affaires important à titre de cuisinier et de chauffeur. Janou pour prendre soin des enfants. Si ma réinsertion dans la société devait passer par le fait de servir les autres... j'étais prêt à l'accepter comme preuve de ma sincérité. Dans cette belle famille unie et sympathique. Je ne ressentais pas ma situation de serviteur.

Mon nouveau patron était l'exemple type de l'homme d'affaires ponctuel et très travailleur. D'une correction distante, mais malgré tout chaleureuse. Son épouse, mère de 4 enfants, avait trouvé en Janou une aide précieuse. Le matin je conduisais la marmaille à l'école pour la reprendre à midi. Rien dans mon attitude ne pouvait laisser supposer que j'avais été l'homme des hold-up et des règlements de compte dans mon pays. Tel un caméléon, j'avais pris la couleur de ma nouvelle

existence. Le soir, j'aidais les enfants dans leurs études et je crois que toute la famille nous estimait bien. Mais nous n'avions pas une minute de libre. Couchés à 23 heures levés à 6... à ce régime-là... Janou et moi-même y perdions le goût d'être ensemble... nous décidâmes donc bien à regret de changer d'emploi.

Un très riche marchand de fruits et légumes cherchait un cuisinier et une femme pour s'occuper de sa propriété somptueuse de Saint-Hilaire en banlieue de Montréal. Je me présentai à son bureau et tout de suite Georges Deslauriers accepta de nous prendre à son service. Je quittais donc ma première occupation pour un emploi plus agréable dans un magnifique domaine donnant sur les bords de la rivière Richelieu aux eaux chatoyantes.

J'ignorais que cette nouvelle occupation allait changer tout mon destin.

Deslauriers était un homme affable, ouvert et très libéral. Tout de suite un courant de sympathie s'installa entre nous. Je ne le voyais que trois fois par semaine, pour le week-end. Il donnait de très grandes réceptions pour ses nombreux amis et je faisais en sorte que ces soirées soient des réussites culinaires. Le reste du temps, nous étions seuls à disposer de la propriété. Petit à petit, Georges me traita comme un membre de la famille et de mon côté, je lui portais presque une affection de fils pour son père. Lui ne pouvait savoir ce que représentait cette tranquillité pour moi, après la vie d'aventures que j'avais menée. Le soir, mon service terminé, nous faisions des parties de *Black-Jack* effrénées et j'étais accepté à la table de ces gens fortunés comme un vieil ami. J'étais d'une honnêteté totale vis-à-vis de lui. Pendant cinq mois, tout fut formidable... autant pour lui que pour nous.

Et puis un jour, Janou eut une discussion agitée avec son jardinier. Pour se venger, il rapporta au patron des propos calomnieux qu'il prétendit m'avoir entendu dire... ce qui était faux. Et il fit le chantage à Deslauriers... ou « ces Français portaient » ou lui le laissait tomber. Georges lui donna raison et nous congédia. Il oublia notre dévouement... Il oublia que je l'avais soigné le jour où il s'était fracturé le bras... il oublia que nous l'aimions comme un père et que l'on ne chasse pas un homme, comme on ouvre et ferme une porte. Il m'appela et me tendit une enveloppe en me disant sèchement :

— Tiens, c'est votre salaire et vos vacances... je ne peux plus vous garder après la dispute que ta femme a eue...

— Ah bon ! fut ma seule réponse.

Mais une haine destructrice fit place à l'affection que j'avais pour

lui... je ressentais son geste comme une trahison, comme une injustice... Il ne pouvait comprendre, le pauvre, que j'étais homme à me venger puisqu'il ignorait mon passé. Il fit venir Janou pour lui expliquer ses motifs... « Il fallait le comprendre »... ce jardinier le servait depuis dix ans... tous les prétextes farfelus y passèrent et ce jour-là, Georges se conduisit en lâche. Il nous proposa malgré tout de revenir le voir en ami... Il n'allait pas être déçu...

Le jour même je trouvai un appartement à Montréal et quittai Saint-Hilaire.

Janou remarqua tout de suite mon changement et voulut se faire douce et consolatrice.

— T'en fais pas... on trouvera autre chose !

Nous avons, sans aucun doute cette possibilité. Mais le ressort s'était cassé en moi. J'avais fait de réels efforts pour changer et le résultat n'était que déception. Dans la peau du truand, je n'avais jamais ressenti de tels échecs. À la lueur de mon regard, Janou comprit que j'avais pris une autre orientation et ne put s'empêcher de dire.

— Oh... non !

— Si ! car cette fois j'en ai ras le bol de cette société à la con où l'homme n'est pas plus respecté qu'un objet que l'on achète et que l'on jette à la rue par le simple fait que l'on est millionnaire... Il va me payer ça !

Janou était triste de m'entendre parler de la sorte, elle savait que je ne bluffais pas, pour m'avoir vu et connu en France. Elle affectionnait énormément Deslauriers. Sa réponse ne m'étonna pas.

— Ne te venge pas de lui, chéri, car tu...

Je ne lui laissais même pas le temps de finir.

— Ferme-là, veux-tu... Je sais ce que j'ai à faire.

Pendant plusieurs jours, installé dans notre logement, je ruminais la façon de lui faire payer ce renvoi... C'est là que j'eus l'idée d'un *kidnapping*... car je savais l'amour de l'argent qu'avait Georges... Son fric, c'était sa vie. En lui en prenant, c'était le tuer un peu moralement.

Pour faire le coup, un de mes amis français devait m'aider. J'avais monté l'affaire de façon qu'en cas d'échec on puisse croire que Deslauriers s'était volontairement prêté à son enlèvement dans le but de soustraire une énorme somme au contrôle fiscal. En motivant cette sortie d'argent par le paiement d'une rançon contre sa liberté. Janou me supplia de ne pas mettre mon projet à exécution. Pourtant, je lui avais juré qu'en aucun cas la vie de Deslauriers ne serait en danger.

— Mais après le coup... il te dénoncera, m'avait-elle dit. Je lui avais expliqué, que selon mon plan cela n'avait aucune importance ; vu que nous serions déjà loin en route pour le Venezuela au moment où il réagirait. Et que l'extradition n'existait pas entre le Canada et ce pays.

En enlevant Deslauriers, c'est une représaille que je voulais exercer. Car à la vérité, je n'étais pas fait pour ce chantage à la vie humaine qu'est le *kidnapping*. J'étais l'homme d'action directe, telle que l'attaque de banque où le *pognon* est gagné en risquant sa vie, l'arme à la main. Mais le trait dominant de mon caractère c'était l'esprit de vengeance et le refus d'oublier les vacheries que l'on me faisait subir. Janou voulut participer à cette agression... peut-être pour me prouver qu'en toute circonstance elle serait toujours à mes côtés, oubliant tous ses scrupules.

Le tout se passa vers les minuit. J'avais appris que Georges était seul ce soir-là. Nous nous étions approchés sans bruit de sa résidence et Janou s'était introduite par une fenêtre, ce qui lui avait permis de nous ouvrir la porte du bas. La maison était d'un calme absolu. Nous avons enfilé des gants pour éviter de laisser la moindre empreinte digitale. Après avoir visité toutes les pièces pour vérifier qu'il n'y avait réellement aucune autre présence, je m'étais glissé dans la chambre de Georges et avais allumé la lumière. Il était là... encore à moitié engourdi dans son sommeil... les yeux étonnés de me trouver au pied de son lit. Je l'avais secoué en l'apostrophant.

— Salut le beau Georges... surprise... hein mon fumier.

Il s'était, redressé le regard craintif, affolé. Quelle différence il y avait entre le milliardaire sûr de lui en me renvoyant de mon travail... et l'individu blanc de peur devant le truand que j'étais redevenu. J'en tirais une certaine satisfaction malsaine. Il ne put que bégayer :

— Mais... mais que fais-tu là ?

— On va t'offrir une promenade... pour un tarif de 200 000 dollars... voilà ce que je fais là.

Il ne put s'empêcher d'avoir le réflexe de l'ex-patron qui se croit encore quelque autorité sur son sujet.

— Non, mais... tu es fou !

Ma main lui arriva en pleine gueule pour toute réponse. Ça, c'était pour le mettre tout de suite en condition. Il se mit à pleurer comme un mioche. Sans son fric... sans sa cour d'amis, il n'était qu'un homme comme les autres, avec sa peur et sa lâcheté. Je lui annonçais mon but... Quand il entendit le montant pour la deuxième fois il poussa un petit cri de désespoir... comme si on lui enlevait son enfant. Il était vrai

que pour Georges... l'argent représentait ce qu'il avait de plus cher au monde. Je le voyais pitoyable et j'en étais sincèrement heureux. Je fis signe à Janou.

— Va à la cuisine et apporte-nous à boire... et un verre pour le patron... dis-je, plein d'ironie.

Il voulut discuter... me demandant pourquoi *lui* ? À cet instant, je haïssais cet homme que j'avais tant estimé... tout simplement parce qu'il avait trahi notre confiance dix jours plus tôt. Il me fit comprendre qu'il ne pourrait jamais payer une telle somme. Ma réponse s'était faite dure et intransigeante.

— Tu paieras... ou tu crèveras...

Il n'était même pas question pour moi d'en arriver à une telle extrême... mais ça... il l'ignorait. Je le fis se lever et le conduisis dans la cuisine. J'avais fouillé sa chambre et pris l'argent qui s'y trouvait. Je n'avais déversé aucun tiroir par terre. Ni mis aucun désordre dans la pièce. Georges possédait plusieurs bijoux en or et d'une certaine valeur... je n'y touchais même pas et les laissais à leur place sans les prendre. Ces deux détails, dans la façon d'opérer auront une importance énorme au moment où il me faudra faire au lecteur un examen comparatif avec l'affaire de Percé. C'est pour cette raison que je les souligne. Car il est prouvé et la police ne me contredira pas... qu'un individu quand il vole, prend des *habitudes* dans sa façon d'opérer.

J'obligeai Deslauriers à écrire une lettre à son frère Marcel, pour lui réclamer la rançon que j'exigeais. Une fois cette opération terminée Georges écrivit un mot disant qu'il s'absentait pour une raison urgente. Je devais placer ce message sur la porte d'entrée pour donner le change à toute personne pouvant s'inquiéter de son absence durant les heures à venir. Vers les 6 heures du matin, je conduisis Georges dans sa propre Cadillac. Nous prîmes la direction de Montréal, pour nous rendre rue Sherbrooke. Sans aucun problème nous le fîmes monter dans notre appartement où il devait normalement rester le temps des transactions. Dès notre arrivée, je lui servis un verre de gin... il en avait besoin. Puis je le fis se déshabiller et se coucher dans notre chambre. À aucun moment nous ne l'avons brutalisé. J'avais un travail à effectuer. Janou et mon ami devaient demeurer sur place. J'avais pris plusieurs cartes de crédit à son nom et je les avais mises dans l'enveloppe contenant la demande d'argent. Je voulais déposer cette lettre sur le bureau de la société dont Deslauriers était le patron. Son frère Marcel en voyant ces documents serait de ce fait certain que Georges se trouvait bien entre nos mains. Je pris son trousseau de clés. Il était 7 heures 30.

Au volant de sa voiture, je me rendis sur les lieux de ses bureaux. J'avais pris sa voiture, pour qu'au cas où quelqu'un m'aperçoive, ce simple fait me serve d'alibi. Tout était calme et désert. Je me garai sur le parking de la société. Il me fallut ouvrir deux portes pour me retrouver à l'intérieur. Je les avais franchies cinq mois plus tôt, pour répondre à une annonce. Aujourd'hui, elles étaient devenues les portes du destin... et j'étais loin de me douter qu'elles allaient devenir les portes de l'enfer de par les conséquences que cette affaire allait avoir sur ma vie.

Là, je croyais réussir mon coup et c'est calmement que je déposai l'enveloppe bien en évidence sur le bureau de Marcel. Puis je pris le chemin du retour. Si je l'avais voulu, il est certain que j'aurais pu fouiller tous les bureaux pour y chercher de l'argent... car il devait y en avoir quelque part. Ce détail a encore une fois son importance en comparaison avec l'autre affaire qui motive ce livre.

Il n'était plus question pour moi de revenir avec la voiture de Georges. Je me rendis rue de la Montagne et la garai dans un parking.

Puis je pris un taxi, en direction de chez moi. Selon mon plan, la rançon devait nous être remise vers 17 heures à la station de métro Bourassa, dans le nord de Montréal.

Rendu à domicile, la première chose que je fis fut de mettre le ticket de parking dans le portefeuille de Georges et dans la poche de sa veste. En cas d'arrestation, cela pouvait toujours me servir pour faire admettre que Deslauriers avait lui-même organisé son *kidnapping*. Dans ma chambre, il était là, prostré, ne comprenant toujours pas ce qui lui arrivait. Je demandai à mon ami de le surveiller, car je désirais prendre un peu de repos. Janou me regarda tristement.

— On n'aurait pas dû lui faire ça chéri... j'aurais préféré monter sur une banque avec toi... tu me promets que tu lui feras aucun mal ?

— Écoute, je te l'ai déjà dit. Au moment d'aller chercher la rançon, on le droguera... enfin, c'est toi qui lui feras prendre ce que je te donnerai et cela à l'heure que je t'indiquerai. Il en aura pour deux jours de sommeil... quand il se réveillera, nous serons très loin. Je t'ai promis de ne rien lui faire. Regarde, il n'est même pas attaché dans son lit... c'est son fric que je veux ; pas sa peau.

Je sentais que Janou ne me croyait pas complètement. Elle avait trop d'affection pour lui... cela allait d'ailleurs nous faire rater notre coup.

Dans le début de la journée, je proposai à Georges de manger quelque chose. Il refusa, mais accepta un verre d'alcool. Mon ami avait été déposer nos valises à la gare de Montréal. Tout était prêt pour une

fuite rapide après le versement de l'argent. J'étais certain que Marcel ne préviendrait pas la police. Car son frère était son Dieu... il ne pouvait prendre ce risque pour sa vie. À 16 heures 30, mon ami et moi-même partions pour notre rendez-vous. Janou devait nous rejoindre à 17 heures 30. Avant son départ, elle devait offrir une consommation à Deslauriers et y mettre la drogue pour qu'il s'endorme.

Au rendez-vous... personne. Nous avons pris toutes les précautions de sécurité. J'étais en protection pour mon ami. Plus d'une heure avait passé. Je m'approchais de mon complice.

— Merde... il ne viendra pas. Rentrons, il n'a peut-être pas eu le temps de réunir la somme. Nous lui fixerons un autre rendez-vous.

Quand Janou nous vit arriver, elle comprit tout de suite que l'affaire n'avait pas fonctionné comme prévue. Nous étions tous les trois dans un bar. Je m'adressai à elle.

— Tu lui as fait boire la drogue avant de partir.

— Oui.

— Nous n'avons plus qu'à tout recommencer. On retourne à l'appartement.

Là, nous allions avoir la surprise du siècle. Au moment d'entrer, il ne faisait aucun doute que Georges devait dormir du sommeil du juste. J'ouvris la porte de la chambre et restai stupéfait.

— MERDE... il n'est plus là...

Janou regarda à son tour.

— C'est pas possible !!!

Eh bien si, c'était possible... je n'y comprenais plus rien.

Georges s'était échappé... donc la drogue n'avait fait aucun effet. Mais l'avait-il seulement prise ? Je regardai méchamment Janou.

— Allez... explique ?

— Bah... rien... j'ai suivi tes ordres.

Sur le coup, j'avais eu l'idée stupide de penser qu'elle ne lui avait rien donné.

La vérité était plus simple. Celui qui m'avait vendu ce produit m'avait tout simplement roulé. Le liquide que contenait le flacon était en vérité totalement inoffensif. J'allais le savoir par la suite en le *testant*. Pour l'instant, j'étais furieux de cet échec et n'avais d'autre solution que de prendre la fuite. Mon intention était d'aller nous planquer quelque temps et de récupérer Deslauriers... car maintenant je voulais lui faire payer doublement.

C'est là que je pris la décision de me rendre à Percé en Gaspésie. Je savais qu'il y avait une petite station balnéaire et très peu de chance pour nous d'y être inquiétés pour quelque temps... celui de réfléchir.

Nous prîmes donc tous les trois le train dans cette direction. Il est certain que nous aurions pu fuir dans un autre pays. Mais je ne pouvais me faire à cet échec stupide. Si Deslauriers apprenait par la Police que nous avions sûrement quitté le Canada, j'étais certain qu'il relâcherait la protection qu'il devait maintenant avoir. Je ne comprenais même pas pourquoi les flics ne s'étaient pas trouvés à nous attendre à notre appartement. À la vérité, Deslauriers après avoir réussi à filer, s'était directement rendu à Saint-Hilaire. Perdant ainsi une heure avant de prévenir les policiers... cela avait été notre seule chance.

Le voyage d'une dizaine d'heures en train avait été pénible. Rendus à la petite gare ; nous prîmes un taxi en compagnie de jeunes filles avec qui nous avions sympathisé. Je posai la question au chauffeur :

— *Vous connaissez un bon motel tranquille ?*

— Oui monsieur... le Motel des Trois sœurs.

J'étais loin de me douter des conséquences que ce choix allait provoquer. Le sort est ainsi fait qu'il distribue ses cartes ; il est le seul maître de notre destinée... mais l'aventure, que ce choix allait m'imposer, n'était même pas imaginable... C'est souvent les situations les plus incroyables qui sont vraies, car tout est possible, même l'impossible ! On le verra bientôt.

L'endroit était agréable. Une femme d'un certain âge nous accueillit de façon très cordiale. Le taxi lui expliqua que nous cherchions à louer un chalet, et qu'il nous avait recommandé son motel. Je le payai et lui donnai un bon pourboire. Il nous remercia en nous souhaitant de passer un bon séjour à Percé.

Mademoiselle Le Bouthillier nous fit visiter le chalet numéro 4. Il était en bord de mer et parfaitement situé. Cette charmante femme nous questionna.

— Vous êtes Français ?

Je préférais lui mentir au cas où par la suite elle lise que des Français étaient recherchés.

— Non chère madame, nous sommes Belges.

Janou, malgré notre cavale, n'avait pas voulu se séparer de son chat. De plus c'était très bon... car cela pouvait laisser supposer que nous étions des gens comme les autres, prenant tout simplement nos vacances...

Tout de suite un climat de sympathie se créa avec mademoiselle Le Bouthillier... car elle portait une adoration aux chats. Elle en possédait trois. Elle nous prêta de la vaisselle pour nous permettre de préparer notre nourriture et nous promit de nous rendre visite le soir même... pour parler de notre pays si cela ne nous dérangeait pas. Je lui dis, qu'au contraire, cela me faisait plaisir... que de son côté elle pourrait m'indiquer ce qu'il y avait de beau à voir dans sa région. Notre attitude ne pouvait en rien laisser présumer que la police québécoise était à nos trousses.

Nous avions fait divers achats au village et loin de nous cacher nous menions une vie tout à fait normale. Le soir venu, mademoiselle Le Bouthillier vint nous joindre. Mais je la soupçonnais de venir aussi pour notre petit chat noir qui ne quitta pas ses genoux tout au long de sa présence. La location du chalet nous coûtait 10 dollars par jour. Chaque matin je lui versais ce paiement.

Le deuxième jour elle nous invita en soirée à venir prendre le thé dans son salon. Cette brave femme vivait seule et dirigeait son motel de façon familiale. Un matin où je désirai lui faire le versement quotidien, je lui tendis un billet de 100 dollars pour la payer.

— Oh là là, vous me paierez demain, car je n'ai pas assez de *change* pour vous rendre la monnaie. Car mes clients me paient souvent en *travelers checks*.

*Madame Le Bouthillier marquait toutes ses rentrées d'argent au jour le jour. La Couronne soutiendra que le motif du meurtre « était l'argent ». Or, il est clair que si j'avais été l'assassin, j'aurais su et je savais que cette femme n'avait pas d'argent chez elle ; puisqu'elle avait été incapable de me rendre la monnaie sur 100 dollars. Lors de mon procès, pour prouver que j'avais dit vrai, je fis produire son registre des versements. Au nom que j'avais donné, on put y lire que les deux premiers jours j'avais versé 10 dollars, le jour suivant rien et le jour d'après 20 dollars. Cette preuve irréfutable prouve et confirme le fait que madame Le Bouthillier n'avait pu me rendre la monnaie et avait attendu le lendemain pour encaisser son dû. Mais détail accablant pour la Police et la famille et qui aujourd'hui encore peut être contrôlé par une enquête sérieuse, le jour de sa mort, sa sœur affirmera que madame Le Bouthillier devait verser une somme de 700 dollars à sa banque. Il est évident que cette somme provenait des recettes des clients du motel... elle devait comporter un très grand nombre de *travelers checks*. Or, je suis d'opinion que si cette somme a été volée, elle n'a pu l'être que par le ou les assassins. Donc si ces *travelers checks* ont été encaissés sur l'un des comptes en banque de certaines personnes parmi les connaissances » de la victime... le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il faudrait trouver une bonne*

explication.

Donc la Police n'a pas fait son travail. Car, il aurait fallu :

1 °) Prendre la liste des noms de tous les clients de la semaine.

2 °) Leur demander de quelle façon ils avaient réglé leur location.

3 °) Pour tout règlement par chèques, et travelers checks, prendre les numéros et cela grâce au talon restant sur le carnet du chéquier.

4 °) Vérifier si aucun de ces chèques et travelers checks n'avaient été encaissés par des personnes connues de son entourage (parents ou amis). Personnellement je pourrais presque avancer « un nom », mais je suis là pour me disculper... non pour enquêter ! À mon avis la police n'a rien fait de ce côté.

* * *

Avec Janou et mon ami, nous passions notre journée sur la plage. Nous avions installé de la braise pour faire griller des homards achetés aux pêcheurs du village. Nous étions loin de nous douter que notre voisin de chalet, à qui nous donnions le bonjour tous les matins, était un policier de Montmagny. Lui de son côté, aurait fait une drôle de tête s'il avait su que toutes les polices du pays étaient à notre recherche. Le dernier soir, M^{lle} Le Bouthillier nous invita à venir converser chez elle. Je lui fis part de notre intention de quitter Percé. Je lui demandai si elle pouvait garder notre chat. Car nous avions l'intention de revenir dans son motel vers le milieu de juillet. Trop heureuse de nous rendre service, elle acquiesça. Avec Janou et mon ami, nous nous sommes rendus dans une boîte-disco de Percé au motel « Le Pic de l'Aurore ». Là j'y rencontrai un Français du nom de monsieur Motte et nous parlâmes une bonne partie de la soirée. Au comptoir le barman du nom d'Isaï nous servit plusieurs consommations et sympathisa avec nous. Puis nous rentrâmes nous coucher.

Mon intention était de retourner à Montréal et de là me rendre à Windsor en Ontario par train. La distance totale était d'environ 1 500 kilomètres. Rendus là-bas nous pourrions louer une voiture à mon nom... ce qui pourrait laisser supposer que j'avais utilisé ce moyen pour franchir le pont de la frontière américaine pour me rendre à Détroit aux U.S.A. À la vérité, je désirais retourner à Montréal avec cette voiture, pour essayer de reprendre Deslauriers et toucher la rançon. J'étais têtue.

Au matin, nous prîmes le train à Percé après avoir quitté mademoiselle Le Bouthillier en l'embrassant affectueusement.

— À bientôt... nous avait-elle dit.

Je ne pouvais imaginer ce qui allait suivre.

Rendu à Montréal, la première chose que je fis fut d'aller chez mon coiffeur, monsieur Migault, pour me faire couper les cheveux et la moustache. Cela se passait le 26 juin 1969. Mon ami décida de ne pas nous suivre à Windsor et d'attendre notre retour à Montréal. Nos valises étaient restées à la consigne et ce détail allait avoir toute son importance par la suite. Car elles portaient encore l'étiquette bagage de Percé. Pendant que nous prenions la direction de Windsor, mon ami malgré mon interdiction se rendit chez sa femme. Le soir même les policiers procédaient à son arrestation grâce aux recoupements qu'ils avaient pu faire sur mes relations avec lui et cela avec l'aide de Deslauriers. Dans ses poches... ils trouvaient une clé de casier de consigne.

Se rendant à la gare de Montréal, ils y trouvaient ses valises et sur chacune d'entre elles... l'étiquette de Percé.

Cela pour expliquer au lecteur que ce sera uniquement grâce à ce détail que les enquêteurs nous rattacheront au crime qui se produira plus tard dans ce village. Sans cette étiquette... jamais les policiers ne nous auraient soupçonnés. Ce détail est sans importance, mais je me devais de l'expliquer pour la compréhension de la bizarre enquête policière qui suivit.

Nous arrivâmes à Windsor vers midi, sans savoir que notre complice s'était fait arrêter la veille. Nous y prîmes un repas et dans l'après-midi nous louâmes une voiture chez Hertz avec ma carte de crédit. Je savais qu'il fallait un certain temps à la police pour apprendre que je m'en servais. Vers 17 heures nous avons repris la direction de Montréal.

Le 28 juin au matin, nous étions rendus. C'était un samedi et les bureaux de la société de Deslauriers étaient inoccupés. Mon intention était de m'y introduire, car je possédais tous les doubles des clés de Deslauriers. Il me fut impossible d'ouvrir la première porte... car la serrure en avait été changée. Je signale ce détail vérifiable pour démontrer que j'étais bien revenu à Montréal pour Deslauriers et pour aucune autre raison.

Avec Janou, nous nous étions rendus au rendez-vous que nous devions avoir avec notre ami. Un coup de téléphone à une de nos connaissances nous apprit son arrestation. Cette fois je compris qu'il me fallait abandonner tout projet contre Georges... Il ne nous restait qu'à prendre la fuite et à quitter le Canada. Je savais, pour en avoir parlé avec des pêcheurs, que des navires étrangers venaient souvent à Gaspé. Ces bateaux retournaient vers l'Europe... J'étais certain de

trouver le moyen de nous faire engager à bord. C'était une des solutions faciles pour regagner notre pays. Avant de reprendre la route pour la Gaspésie... j'avais pris la précaution de me rendre au siège d'un journal montréalais pour vérifier si aucun article ne parlait du *kidnapping*. Il n'y avait absolument rien sur nous. Toute la journée, j'avais roulé en direction de Percé que j'avais l'intention d'atteindre dans la soirée de dimanche. Fatigués, nous avons passé la nuit du 28 au 29 juin à mi-chemin dans un motel du côté de Mont-Joli. Nous étions repartis tranquillement en profitant de la beauté du paysage qui s'offrait à nous. Ce dimanche 29 juin ne pouvait en rien me faire prévoir l'aventure et le drame dont nous allions être les premières victimes... Nous roulions détendus, et cela malgré les recherches de la police. Avec Janou, nous avons pris le temps de nous arrêter dans un bon restaurant en bord du Golfe du Saint-Laurent où l'eau y est déjà salée par le mariage de la mer.

Vers 16 heures, rendu à Gaspé, je m'étais dirigé vers un poste d'essence pour y faire le plein. Je l'avais payé avec ma carte de crédit, bien que je ne manquais pas d'argent. Ce simple geste doit prouver au lecteur, qu'un homme décidé à commettre un meurtre crapuleux... n'aurait certainement pas la stupidité de laisser sa trace à 65 kilomètres de l'endroit où il a l'intention de perpétrer son crime. Sans être un argument infaillible, il représente malgré tout un élément à signaler en rapport à la simple logique. Mon passé criminel m'ayant donné un minimum de prudence... si j'avais été en direction de Percé avec de sombres desseins en tête il ne fait aucun doute que j'aurais agi avec plus de discrétion. Tout en roulant, Janou tout à coup m'interpella, en rapport à l'arrestation de notre complice à Montréal.

— As-tu pensé que Michel leur aurait peut-être parlé de notre séjour à Percé ?

Je ne pensais pas qu'il se soit mis à table face aux flics, mais la réflexion de Janou était possible.

— Tu as raison... on ne sait jamais. Le mieux que nous avons à faire sera de téléphoner à madame Le Bouthillier avant de nous rendre à son motel. Mais je n'y crois pas... Michel aura su se fermer la gueule.

Pas un instant je n'avais pensé à ses valises et aux étiquettes marquées Percé. De leur côté, les policiers n'avaient pas trouvé utile de prévenir les policiers de Percé. Car pour eux, le simple fait que nous avions quitté cette bourgade signifiait que nous n'y retournerions plus.

Nous avons descendu la côte qui domine la plage. Au loin le majestueux rocher qui a donné son nom au village se laissait caresser par les vagues. Nous étions passés devant le Motel des Trois sœurs sans nous arrêter... et avons continué vers le centre en direction du port. En

dévalant la pente, je m'étais aperçu que mes freins répondaient mal. Je m'étais dirigé vers le garage pour vérification et j'avais ensuite laissé notre Ford garée près du havre et nous nous étions promenés. Puis la faim nous gagnant, nous étions entrés dans un restaurant avec l'espoir d'y déguster du homard. La charmante serveuse qui nous avait accueillis nous fit savoir qu'elle n'en avait pas. Tout au long de notre repas, elle vint nous voir et sympathisa avec nous. J'étais un excellent cuisinier et dans notre conversation, je lui expliquai les façons différentes de faire le homard. Loin de nous cacher... nous nous faisions voir à peu près partout et cette simple attitude naturelle démontre une fois de plus que nous n'entretenions aucun sinistre projet. Car la simple logique pour un futur assassin, est de ne pas se faire voir pour éviter d'être identifié après son forfait.

Vers les 20 heures, j'avais demandé à la serveuse de me donner le numéro de téléphone du Motel des Trois sœurs. Janou s'était levée prétextant qu'elle allait chercher ses cigarettes dans notre voiture. À la vérité, elle avait pris le volant pour une très courte distance avec l'intention de se placer près du poste de police qui était un bâtiment faisant corps avec la prison. Nous étions loin de nous douter... que nous y serions logés quelques semaines plus tard.

Seul à ma table, c'est souriante que la serveuse me donna le numéro.

Le téléphone se trouvait au fond de la salle sur la gauche. De la façon dont il était placé tout le monde pouvait entendre ma conversation. Il y avait d'autres clients assis aux tables proches de moi. Personne ne faisait spécialement attention à ma présence. Après avoir composé le numéro, je laissai la sonnerie retentir à plusieurs reprises. Puis on décrocha.

— Allô... le Motel des Trois sœurs.

Une voix juvénile me répondit.

— Oui monsieur.

— Bonjour, pouvez-vous me passer madame Le Bouthillier s'il vous plaît.

— Elle n'est pas là, monsieur... c'est pour quoi ? Je suis sa nièce.

Tout de suite, je lui expliquai que nous étions déjà venus et que j'aurais voulu savoir si sa tante pouvait nous louer un chalet.

— Ma tante n'est pas là pour l'instant... quand elle rentrera me dites-vous ?... Oh, vers 9 heures (21 heures). Je crois qu'il reste un chalet de libre... mais je ne sais pas s'il est réservé. Vous pouvez toujours passer... vous verrez avec elle...

Le Détective Richard me tapa légèrement sur l'épaule.

— Eh... Mesrine... réveillez-vous, nous arrivons à New York. Je le regardai comme surpris... dans mon rêve... j'avais oublié la triste réalité de notre arrestation.

Nous devions prendre un autre avion d'Air Canada pour rejoindre Montréal. Il nous fallut attendre plus de deux heures la correspondance et les deux détectives nous avaient laissé les mains libres. Personne dans notre entourage ne pouvait se douter que nous étions en état d'arrestation.

Cinquante minutes de vol nous suffirent pour faire le trajet. Dès notre arrivée l'avion fut envahi par une nuée de policiers en civil. On nous mit cette fois les menottes, sous l'œil étonné d'une charmante hôtesse de l'air qui tout au long du voyage nous avait pris pour des clients *réguliers*. Je lui fis un sourire fataliste et dans ses yeux j'eus le temps d'y lire une certaine tristesse. Oui, je retrouvais cette terre québécoise pour y répondre d'un acte criminel contre Deslauriers. Une année plus tôt, j'y étais venu le cœur plein d'espoir... je ressentais cette faillite comme une injustice... car j'avais été sincère et seuls les événements m'avaient poussé à retourner à la délinquance.

Dès que nous apparûmes sur la passerelle de l'avion, nous fûmes bombardés par les flashes des journalistes. Avec Janou, nous avions gardé le sourire. J'avais allumé un gros cigare... un peu comme le condamné grille sa dernière cigarette. Rendu dans la voiture, un journaliste m'interpella.

— Monsieur Mesrine... monsieur Mesrine... que pensez-vous des prisons américaines ?

— C'est de la merde... dégueulasse... une insulte aux droits de l'homme...

— Content d'être de retour au Québec ?

J'avais regardé Janou... puis le journaliste.

— Oui... très content !!!

On nous avait fait passer à la douane. Ce qui m'avait permis de voir notre avis de recherche collé sur un mur. Nos photos de l'immigration y étaient apposées... avec la mention « On recherche ». Il n'y avait plus rien à rechercher... on avait trouvé.

Sous bonne escorte... on nous conduisit à la prison moderne de Sainte-Hyacinthe à 60 kilomètres de Montréal. Nous y fûmes accueillis de façon très correcte par le responsable de l'établissement. En regardant cette prison, je croyais rêver. Tout y était d'une propreté parfaite. On nous fit prendre une douche et servir un repas chaud. Quelle différence avec la prison pourrissoire de New Orléans. Ici, on

sentait que même incarcéré, le respect de l'individu était le même. J'allais un peu déchanter quelques jours plus tard... à la Sûreté du Québec.

Les Détectives Richard et Héroux nous avaient fait transférer jusqu'au poste de police pour nous faire subir un interrogatoire... Tout de suite, Richard voulut jouer la carte de la fermeté en prenant un ton menaçant. Intérieurement, j'avais envie de lui rire au nez. Car, s'il avait connu ma feuille de route... il est certain qu'il n'aurait pas perdu son temps à ce jeu-là.

— Allez... tu vas tout nous raconter... me dit-il.

— Je n'ai rien à vous raconter... rien de rien... alors...

— Ton complice... il nous a tout avoué.

— Tant mieux pour vous... alors puisque vous savez tout... pas la peine de m'interroger... moi, je n'ai rien à vous dire.

Par la suite, j'allais apprendre que mon complice avait pris des coups... rien de bien terrible... Il s'était mis à table comme une salope... ou comme un cave. Il devait être les deux.

Voyant qu'il n'y avait rien à faire avec moi, Richard fit venir Janou.

Cela ne dura pas trois minutes... Il ressortit furieux de son bureau. Janou lui avait rapidement fait comprendre... que le silence est d'or.

De retour à la prison de Sainte-Hyacinthe, le Chef m'accorda un parloir avec Janou. Elle avait le regard fataliste des gens qui acceptent leur destin. Sa première phrase ne m'étonna pas. Elle se voulait avant tout pratique.

— Tu crois que nous serons condamnés ?

— Si Michel s'est mis à table... oui, sans aucun doute. Car il me sera impossible de nier les faits.

— On risque combien ?

— Aucune idée... à la finale ce n'est qu'une tentative... Toi, tu ne devrais pas payer l'affaire... car, tu n'as été complice que par obligation... enfin on verra.

Nous étions prêts à faire face à la Justice. Nous avions pris un risque et nous avions perdu... il nous fallait, maintenant, en payer le prix.

On me transféra à la prison de Bordeaux en banlieue de Montréal. Deux jours plus tard, les policiers-enquêteurs me prenaient de nouveau en charge pour me conduire à la Sûreté du Québec. Tout au long du voyage de Montréal à Québec un pressentiment m'avertit que quelque chose de grave allait se passer pour moi.

Rendu aux quartiers généraux on me fit asseoir dans un bureau en attente. Juste en face de ma chaise... collée au mur... une carte du rocher Percé. Je ne croyais pas au hasard des choses. Cette carte avait été mise là intentionnellement. Elle fut pour moi le signal immédiat d'un danger et tout de suite je compris qu'on allait me laisser un certain temps à mijoter face à cette carte afin d'étudier mes réactions. Je ne savais pas encore quel rôle allait me donner les policiers... mais j'étais prêt à m'expliquer franchement m'ayant absolument rien à me reprocher. Le détective Héroux entra avec un sourire sur les lèvres.

— Venez par là...

Je le suivis... Au bout du couloir il y avait une porte vitrée sur laquelle était inscrit le mot « Morgue ». Un rapide calcul me fit comprendre que j'étais à la Criminelle. On me fit de nouveau entrer dans un bureau. Deux hommes y étaient. L'un, d'une cinquantaine d'année, le visage dur et rougeaud. Très grand et antipathique... il me regardait fixement tout en m'ordonnant de m'asseoir. L'autre, jeune avec une tête de boy-scout : tout l'aspect du flic aux dents longues... prêt à mordre. Le silence s'était installé depuis un certain temps... trop longtemps à mon gré. Je ne pus m'empêcher de rompre ce mutisme.

— Eh... c'est un jeu ou quoi ?

Le plus vieux se retourna vers moi l'air furieux, ses yeux sortaient de sa tête. On aurait dit qu'il allait s'étouffer. Pendant un court instant, je crus qu'il voulait me sauter dessus.

— Ta gueule toi... mon salopard... avaient été ses premières paroles.

Ma réponse ne s'était pas faite attendre.

— Pas de ça flic... salopard pourquoi ?

Là il s'était calmé légèrement. Et avait pris la parole d'une voix grave.

— Lieutenant Léo Caron... mon collègue le Caporal Blinco. Brigade Criminelle... vous êtes accusé du meurtre de mademoiselle Le Bouthillier... tout ce que vous direz à partir de maintenant pourra être consigné et utilisé contre vous à votre procès.

Ma réaction ne s'était pas faite attendre.

— Le meurtre de qui ?... Vous êtes malades ou quoi ?

Intérieurement, je ne pouvais comprendre que sans m'avoir seulement posé la moindre question... on m'accusait du meurtre de Percé. Je suis certainement le mieux placé pour savoir que je *ne l'avais pas commis*.

Une telle accusation devait malgré tout être étayée sur des éléments

de preuve. Car je ne voyais pas comment la police pouvait m'impliquer dans un crime où j'étais innocent. Si le lieutenant Caron m'avait entendu à titre de témoin, il est certain que je me serais laissé aller à une explication. Là, je n'avais d'autre solution que de me taire et de laisser les événements suivre leur cours. Il me fallait même jouer la surprise et pourtant...

Caron, nerveusement m'interpella de nouveau.

— Alors... ça vous dit rien... Mademoiselle Le Bouthillier...

Personnellement, je comprenais sa fureur. Car s'il se croyait en face de l'assassin, il était humain qu'il perde son calme.

Moi j'avais gardé le mien en lui répondant.

— Je n'ai rien à vous dire... je désire seulement appeler un avocat... car je ne comprends strictement rien à votre accusation.

Et pourtant, il y avait beaucoup à comprendre. Le matin du 30 juin, on avait relevé des empreintes digitales sur un verre et sous le plateau d'un cendrier... ces empreintes se trouvaient près du cadavre de mademoiselle Le Bouthillier. Le jour de l'arrestation de mon ami pour l'affaire de kidnapping... les policiers Héroux et Richard avaient remarqué les étiquettes des valises de mon ami. Elles portaient la marque de la ville de « Percé ». Quelques jours après l'arrestation de mon copain... le meurtre de mademoiselle Le Bouthillier se produisait. Héroux et Richard communiquaient simplement par souci du détail et du travail bien fait avec le Lieutenant Caron chargé de l'enquête sur ce meurtre et cela pour lui signaler qu'un couple de Français, recherchés pour *kidnapping*, avait séjourné à Percé quelques jours avant le crime. Entre temps nous étions arrêtés sur l'autoroute en direction de Dallas.

À tout hasard... le caporal Blinco était venu dans cette ville des U.S.A. avec les empreintes trouvées près du corps et cela pour faire un examen comparatif avec les nôtres. Cet examen avait été positif. Grâce à mon autorisation, il avait pu récupérer nos valises et les expédier à Québec. Elles étaient scellées par la douane. Ne respectant absolument pas nos droits, il s'était autorisé à les ouvrir hors de notre présence et cela avec l'acceptation tacite du lieutenant Caron. Nos valises contenaient des vêtements de toutes sortes... quelques bijoux fantaisie n'ayant absolument aucune valeur et un *attaché-case* contenant des papiers et un très grand nombre de photos-souvenirs montrant Janou et moi-même dans différents endroits de France, d'Espagne, du Canada. Sur ces photos, Janou portait différents bijoux et moi de même. Toutes ces photos avaient été prises *avant* le meurtre de mademoiselle Le Bouthillier. Un simple examen rapide prouvait que la plupart des bijoux étaient les *mêmes* que ceux des photos.

Le Caporal Blinco s'était rendu directement à Percé et cela dès son retour des U.S.A. Il avait convoqué la belle-sœur de la victime... madame Alphonse Le Bouthillier et la sœur de la victime, madame Agathe Biard qui tout en étant propriétaire d'un restaurant à Percé, exerçait jadis la fonction de secrétaire auprès de l'ancien premier ministre du Canada, l'honorable Mackenzie King. Le Caporal Blinco avait présenté les bijoux à ces deux personnes. Et chose *absolument incroyable*... elles avaient toutes les deux et cela sans hésitation... *affirmé* que tous les bijoux de nos valises étaient ceux de leur sœur assassinée. Or, ces bijoux étaient *NOTRE propriété* et cela sans aucune exception. Il va de soi, que si ces femmes avaient dit la vérité, il n'aurait pas fait l'ombre d'un doute que nous aurions été les assassins de leur sœur. Mais c'était faux.

C'est à ce stade de l'enquête que bon nombre de questions se posent :

Il est impossible de croire que le Lieutenant Caron et le Caporal Blinco n'avaient pas encore ouvert mon *attaché-case* et regardé nos photos datant de plus d'un ou deux ans pour plusieurs d'entre elles.

Donc l'ayant fait, ils ont pu constater immédiatement que plusieurs des photos montraient les bijoux, *identifiés par les sœurs de la victime*, au cou de Janou. Ces photos datant de quelques années *avant* le meurtre... elles étaient une preuve flagrante du mensonge de ces deux femmes. En laissant passer un tel détail, on peut se poser bien des questions au sujet de ces deux policiers... ou ils ont fait preuve de négligence... ou ils ont fermé les yeux sur ce qui était une preuve à décharge pour nous.

Car il est bien évident, que si l'on aperçoit sur une quinzaine de photos prises très longtemps *avant* la commission d'un crime... un homme et une femme parés de ces bijoux il est *impossible* que ces mêmes articles puissent appartenir à la victime qu'ils ont accusés d'avoir assassinée...

Une question troublante surgit : alors pourquoi ces deux femmes de la famille ont-elles cherché à provoquer notre accusation... sur une fausse déclaration. La réponse est simple.

Le Caporal Blinco dès son arrivée à Percé aurait fait savoir à ces deux femmes que deux Français recherchés pour kidnapping avaient été arrêtés et surtout que les empreintes digitales trouvées sur un verre et le dessous du plateau de cendrier étaient *les leurs*. Ces deux femmes auraient vu tous les avantages qu'elles pouvaient tirer d'un tel concours de circonstances... et surtout la possibilité de « neutraliser » toute déclaration contraire de ma part. Ces deux personnes par leur attitude.. m'ont donné la « *preuve* » qu'elles savaient... que « JE

savais » la vérité... En m'accusant injustement, elles ont contribué à *fabriquer des coupables*. En déclarant que ces bijoux (dont un bracelet-montre masculin) appartenaient à la victime... ces femmes ont fait la preuve qu'elles cherchaient *volontairement* notre perte.

Pour renforcer mes affirmations, je suis obligé de faire état d'une constatation que le lecteur appréciera à sa juste valeur.

Nos « bijoux » ont été reconnus comme étant ceux de la morte par deux personnes : Madame Agathe Biard (sa sœur) et Madame Alphonse Le Bouthillier (sa belle-sœur), qui se trouve être la « mère » d'Irène Le Bouthillier, la nièce de la victime, (le père d'Irène étant le frère de la victime) et une cousine, marchande de souvenirs, qui reconnaîtra aussi quelques bijoux.

Aucune de ces femmes n'apportera au procès la moindre photo de mademoiselle Le Bouthillier portant « un seul de ces bijoux »... Pas une seule preuve ne sera fournie, pas une seule facture... absolument rien. Nous, de notre côté, avons produit lors du procès plus de 15 photos prises *avant* le meurtre. En plus de factures et de détails précis des endroits où ces bijoux ont été achetés. Des témoins affirmant catégoriquement soit nous les avoir vendus ou donnés en cadeau. Mais la preuve indiscutable demeure les photos.

Si ces bijoux avaient été ceux de la morte, alors pourquoi n'ont-ils « JAMAIS » été présentés et identifiés par d'autres personnes que les membres de la famille ?

Pourquoi oui... POURQUOI le frère de mademoiselle Le Bouthillier, père d'Irène et mari de madame Alphonse Le Bouthillier (née Mabel Dunn), n'est-il JAMAIS venu témoigner et reconnaître les « fameux bijoux » ? Car si ces bijoux avaient été « réellement ceux de la victime », il ne fait aucun doute que *son propre frère* serait venu les reconnaître... Ce monsieur n'a pas été appelé comme témoin !! *Pourquoi ?*

C'est quand même « sa sœur » qui avait été assassinée... alors *pourquoi* a-t-il été « *totale*ment » tenu à l'écart de tout témoignage et surtout « de TOUTE présence » à mon procès.

Si ces bijoux avaient été ceux de la victime, on aurait trouvé des amis de la famille pour venir dire qu'ils les avaient vus au cou de celle-ci... On aurait trouvé des voisins... des clients... des commerçants... la femme de ménage... pour dire qu'ils avaient vu ces bijoux en sa possession. *Pas un seul* n'est venu affirmer une telle chose... car *personne* ne pouvait avoir vu la victime mademoiselle Le Bouthillier porter ces bijoux pour la bonne et simple raison « QUE CE N'ÉTAIENT PAS SES BIJOUX » !

Détail encore plus troublant. On ne posera JAMAIS la question à Irène Le Bouthillier (la nièce qui habitait avec elle à l'auberge) pour savoir si ces bijoux sont ceux de sa tante... *bizarre !!!* Avait-on peur qu'elle se mêle et se contredise ?

Et pourtant les policiers-enquêteurs savaient (on devait savoir) que ces bijoux étaient les *nôtres*.

La police connaissant ces faits, via nos photos, a pourtant accepté de verser cette preuve au dossier. Incroyable !

C'est pourquoi aujourd'hui je crie, je gueule. Ces femmes ont *menti*, délibérément ou pas, sous la foi du serment. *Pourquoi ?...*

Il semble évident que le coup des bijoux était un coup monté contre nous. Mais la vérité reprend *toujours* sa place, même si parfois certains policiers s'en moquent éperdument.

Pour l'instant, forts de ces preuves vraies ou fausses le Lieutenant Caron et le Caporal Blinco me regardaient avec animosité. Caron reprit la parole.

— Alors... tu parles ?... Tu y as bien été à Percé ?

Je le laissais faire. Intérieurement je cherchais toujours, *pourquoi* on m'accusait. Car on ne m'avait donné absolument aucune explication... Puis tout à coup, je compris : « *les empreintes* » ! C'était à en éclater de rire... c'était trop stupide. Comment des policiers chevronnés, ou qui prétendaient l'être, pouvaient être assez idiots pour imaginer qu'un criminel puisse déposer ses empreintes près d'un cadavre. Aussi bien laisser sa carte de visite... Si Caron avait fait le simple rapprochement avec l'affaire Deslauriers... il aurait constaté les précautions que j'avais prises à ce sujet. Mais pour lui, cette enquête était « toute simple »... des empreintes près du cadavre, des membres de la famille qui reconnaissent les bijoux de la morte... pourquoi chercher plus loin. L'affaire était déjà classée !

— Alors... tu t'expliques ?

— Je n'ai rien à vous dire... je veux parler à mon avocat.

La colère se lisait sur son visage bovin. C'est d'une voix rageuse qu'il ordonna à Blinco :

— Embarque-le au sous-sol.

C'était donc ça ! On allait essayer de me tirer des aveux par la force. C'est du moins ce que je pensais. Je fus surpris de me retrouver dans une cellule du poste de police de la Sûreté du Québec. On m'avait croqué en photo puis repris mes empreintes digitales. Un gros flic hargneux m'avait ordonné de me déshabiller. C'est en slip et en

chaussettes que l'on me fit entrer dans une minuscule cellule. J'apostrophai le policier.

— Eh... il faut que je téléphone à mon avocat... et vous ne pensez pas que je vais rester comme cela... à moitié à poil dans cette cage. J'ai des droits, il faudrait peut-être les respecter.

Il ne m'avait même pas répondu. Il avait bouclé ma porte et était retourné s'asseoir à son bureau près de ses collègues. J'avais compris... on voulait essayer la guerre des nerfs. Ils allaient en être pour leurs frais. Ce que je ne savais pas, c'est que Janou avait subi un interrogatoire très ferme de Caron. Pendant plus de neuf heures, il n'avait pas arrêté de lui poser des questions. Il lui avait fait reprendre l'empreinte de l'index plusieurs fois. Là aussi, pour jouer la guerre des nerfs. Janou, forte de son innocence, avait été incorrecte devant l'insistance avec laquelle on lui prenait ses empreintes. Tendant son index en l'air, elle avait regardé Caron dans les yeux... puis furieuse :

— Ça commence à être trop long, flic... ce n'est pas avec celui-là que je m'amuse... mais avec l'autre, lui avait-elle dit en lui tendant son médium.

Caron avait perdu son sang-froid et avait ordonné que l'on enlève cette femme de sa vue, sinon il allait faire un malheur.

Il est certain que dès le début un climat de haine s'était installé entre Caron et nous. Janou fut enfermée à la prison pour femmes de Québec. Pendant plusieurs jours, on me laissa isolé dans ma cellule du sous-sol. On m'interdisait tout contact avec mon avocat. Quand je demandais à lui téléphoner comme tel était mon droit, on me faisait sortir de ma cellule. On me conduisait au téléphone... en me le tendant... avec un sourire ironique, car à chaque fois on enlevait la tonalité.

— Vous voyez bien qu'il ne fonctionne pas, me disait le *poulet* de service.

Écœuré, je retournais dans ma cellule. Je me doutais que ce cinéma avait été orchestré par le lieutenant Caron. Car on me refusait même de correspondre par lettre avec le défenseur que je voulais désigner. Le simple fait que l'on ne respecte pas mes droits... m'enlevait la possibilité de m'expliquer. Car face à l'arbitraire et à l'abus de pouvoir de la police, je n'avais aucune autre défense que le silence le plus total. Au bout de quelques jours, on plaça un autre détenu dans la cellule voisine à la mienne. Comme nos portes n'étaient composées que de barreaux, l'autre voulut lier la conversation. Tout de suite, je me rendis compte que c'était un *mouton* placé là expressément pour me tirer des renseignements ou des aveux.

Cette méthode de petit flic me faisait réellement rigoler. Cela faisait

plus de huit jours que j'étais enfermé dans un réduit minuscule... sans aucun contact... sans possibilité de prévenir mon Ambassadeur, ni mon avocat. J'étais tout simplement tenu illégalement au secret sur ordre de je ne savais quel haut gradé de la police.

De son côté, Janou ne sachant pas où je me trouvais... avait pris contact avec celui qui était considéré comme un des meilleurs avocats du Canada, Me Raymond Daoust. Le 9^e jour, un des flics vint m'ouvrir ma cellule.

— Votre avocat est là... parler.

C'est de cette façon que je le vis pour la première fois.

C'était donc lui le fameux Maître DAOUST ! J'en avais entendu parler par des amis français. En lui tendant la main, c'est son regard azuré qui me frappa le plus. On y lisait l'intelligence et la ruse... la fermeté du juriconsulte. Tout de suite, je compris qu'avec lui la seule carte à jouer était la vérité... mais je savais qu'il me serait impossible de lui donner la *totale* vérité. Ses premières paroles furent :

— Bonjour, monsieur Mesrine... c'est votre femme Jane Schneider qui m'a fait savoir vos ennuis et m'a désigné pour votre défense commune. Si vous êtes d'accord... cela va de soi.

— Heureux de vous connaître et entièrement d'accord pour vous confier notre défense, Maître. Vous avez vu de quoi on nous accuse...

— Oui... sale histoire.

— Très sale histoire... Si je vous dis que nous sommes innocents, vous allez certainement sourire et me répondre que tous les criminels se disent innocents. Alors... pour votre gouverne, je le suis *réellement*... mais il faudra le prouver.

Il me coupa la parole.

— Jusqu'à preuve du contraire... vous êtes innocent pour moi. Je n'ai pas encore lu votre dossier, mais on parle d'empreintes digitales près du cadavre... Très difficile à expliquer, ça Mesrine. Sans être une preuve... c'est quand même une circonstance accablante qui vous incrimine.

Après mes neuf jours d'isolement, j'avais une folle envie de lui dire *toute* la vérité sur cette affaire... mais un réflexe professionnel m'en empêchait. Je ne le connaissais pas assez pour savoir jusqu'où je pouvais aller dans la confidence. Sur le coup, j'eus même un doute... Était-il seulement avocat ?... Et si c'était un flic venu me piéger... Il dut lire mes pensées, car au même instant il me sortit une de ses cartes.

— Oui... je suis bien Maître Daoust.

— Je me le demandais.

— Je m'en suis rendu compte.

Sa rapidité à lire mes pensées était un bon présage. Tout de suite, je sus que je venais de rencontrer « un Maître du barreau » de la classe de FLORIOT, notre ténor du Barreau français.

On parla du kidnapping de Deslauriers... l'affaire était banale en elle-même. Pour l'instant, je niais toute participation. Seul le meurtre de Percé me préoccupait. Que pensait Raymond Daoust face à moi ? J'étais certain qu'il me croyait coupable et cela me mettait mal à l'aise. Nous restâmes une heure ensemble à nous juger...

Daoust devait être un adversaire redoutable, mais quel défenseur il devait faire s'il croyait à l'innocence de son client !

Il perçut mon sourire.

— Pourquoi ce sourire, monsieur Mesrine ?

— Mon intuition me dit qu'il ne doit pas faire bon être votre ennemi ou adversaire... vous devez aimer la loyauté, Maître.

— Exact. Voyez-vous, monsieur Mesrine, je suis avocat avant tout. Le crime que l'on vous reproche m'est odieux à titre de citoyen... car celui ou celle qui l'a commis est une sale crapule. Mais mon rôle est de défendre un accusé, tout en pensant à la société. Si vous êtes innocent... je m'en rendrai compte. Car il est difficile de me tromper. Alors, croyez que si ce que vous affirmez est vrai... je vous défendrai avec toute la force de cette conviction. Je ne suis pas là pour vous juger... Pour l'instant vous vous dites innocent... C'est possible, mais ce n'est pas certain. Vous voyez, je vous parle franchement. Là, vous allez avoir une enquête préliminaire au Palais de Justice de Percé. Je m'y rendrai personnellement, car je ne veux absolument rien laisser au hasard.

— Pour vos honoraires ?

Il ne m'avait même pas laissé le temps de continuer.

— Plus tard Mesrine, plus tard... Rien ne presse.

Nous nous étions quittés, après qu'il m'ait assuré que je quitterais la Sûreté le jour même. Car il allait intervenir pour faire cesser cet abus flagrant.

De retour dans ma cellule, l'ombre de cette accusation s'estompa. Je venais de reprendre confiance. Je ne pouvais payer un crime que je n'avais pas commis. Mais ces empreintes... Comment les expliquer ? Devais-je courir le risque de dire la vérité ? J'envisageais cette solution. Il me fallait juste attendre l'enquête préliminaire pour faire cette

révélation. Car je ne me voyais pas aller à un procès pour meurtre... puisque je n'avais pas tué cette femme ! J'étais certain que tout allait se régler automatiquement dès les premières procédures.

J'étais loin de m'attendre à ce qui allait se passer.

En fait, Me Daoust n'eut *jamaïs* l'occasion de connaître *toute la vérité* avant la publication de ce livre !

On me fit passer une dernière nuit à la Sûreté du Québec et c'est au matin que je revis le Lieutenant Caron.

— On va vous conduire à Percé... nous y allons en avion.

Après m'avoir mis des entraves aux pieds et une paire de menottes, on me fit monter dans une voiture de patrouille et sous escorte on se rendit à l'aéroport civil. Dans le coin d'une salle, Janou était assise encadrée d'un policier et d'une femme. Elle se précipita pour m'embrasser. On la laissa faire.

Ses yeux croisèrent les miens pour y lire où nous en étions. C'est calmement que je lui dis :

— Tu as vu cette accusation dégueulasse ?

— Oui. C'est pas possible ! Hein chéri, pourquoi nous ?

Caron, qui ne nous avait pas quittés des yeux ne put s'empêcher de dire :

— Parce que *c'est vous* !

J'avais une folle envie de lui mettre mon poing sur la gueule... pour lui montrer que j'étais capable de lui faire face. Mais c'est de façon ironique que je lui répondis :

— Tu auras des surprises, flic... oui de grosses surprises.

Il ne me répondit pas. C'était l'heure du départ. On nous conduisit à l'avion. Il ne comportait que sept ou huit places. Je n'avais que Caron et Blinco comme escorte. Janou n'avait qu'une femme-policier. L'avion décolla. Le pilote et le copilote avaient été d'une correction parfaite avec nous. Parfois nous passions dans un trou d'air et l'avion vibrait. Je m'amusais à regarder le Lieutenant Caron qui ne semblait pas aimer ce genre d'exercice. Puis la discussion s'engagea avec Janou. Je voulais la tranquilliser.

— Pas de soucis chérie... nous prouverons notre innocence.

Caron s'était tourné vers nous l'air provocateur.

— Et les bijoux ?

Je n'avais pas compris ce qu'il voulait dire et je lui avais répondu par

une plaisanterie qu'il n'avait pas appréciée. Nous survolions Matane Park. Le spectacle était d'une beauté incomparable. Les taches argentées des lacs en contraste avec l'immensité verdoyante de cette forêt gaspésienne me faisaient oublier pour un instant le tragique de ma situation. Que ce pays pouvait être magnifique ! Pendant un court moment, je me mis à imaginer l'avion s'écrasant dans ce paradis de verdure. C'était bien un rêve de prisonnier... la liberté par la mort. Cela était contraire à mon caractère, car j'étais un homme de lutte et non un homme de renoncement.

Le pilote nous annonça que nous survolions le lac Cascapédia... Il nous fallut encore subir un balancement dû aux turbulences de l'air. Le voyage tirait à sa fin.

Nous fîmes un détour au-dessus de la baie de Gaspé avant d'atterrir. Deux voitures de police nous attendaient. Nous prîmes la direction de Percé. Pas une seule parole ne fut prononcée tout au long du trajet. Au moment d'entamer la descente qui conduisait à la bourgade, Caron se retourna vers moi pour lire dans mes yeux une quelconque réaction. Notre voiture ralentit légèrement devant le Motel des Trois sœurs. Mon visage resta de glace, mais intérieurement, je ressentis une immense tristesse. Car je venais enfin de réaliser que « j'étais accusé du meurtre de Percé » avec tout ce qu'il représentait d'odieux. Personne ne peut imaginer ce que constitue une fausse accusation de meurtre. Je venais seulement de la ressentir... Avant mon arrivée à Percé, je ne me sentais même pas concerné. Nous fûmes introduits dans le poste de police qui était juxtaposé à la prison moderne de ce village pittoresque baignant dans la mer.

Dans le regard du chef qui nous avait reçus, je ne lus aucune haine et cela me surprit en rapport à notre accusation. Car il était certain qu'il connaissait la victime. Tout le monde à Percé se devait de la connaître.

On nous présenta tout de suite à un homme qui devait être un greffier ou un juge... je n'en savais absolument rien.

Il était assis devant une table. Nous, debout devant lui.

Il me lut un document qui n'était rien d'autre qu'un acte d'accusation.

— Monsieur Mesrine Jacques, vous êtes accusé d'avoir causé la mort de mademoiselle Le Bouthillier dans la nuit du 29 au 30 juin...

Je ne l'entendais même plus. Je serrais les dents avec une folle envie de lui gueuler mon innocence... Mais à quoi bon ? Il était là uniquement pour nous lire un acte... rien de plus. Puis ce fut le tour de Jamvi.

— Mademoiselle Schneider Janine, vous êtes accusée...

Janou se tenait raide et triste devant lui. Elle pleurait. Elle était capable de résister pendant des heures à des policiers. Mais là, c'était des larmes de peine, des larmes de souffrance devant cette infamie que représentait notre accusation. La lecture terminée, elle laissa échapper d'une voix entrecoupée de sanglots :

— Mais nous n'avons rien fait, monsieur...

L'homme leva la tête, indifférent. Pour lui, si on nous accusait, nous devions être coupables. On nous fit sortir de la pièce et la seule chose que je puis dire à Janou fut :

— Garde courage, chérie. Je prouverai notre innocence.

Et toujours ce sourire du Lieutenant Caron pour accompagner mon affirmation. Je crois que si j'avais eu une arme dans les mains, je lui aurais vidé toutes les balles dans les tripes... rien que pour lui enlever ce rictus accusateur ! Ma haine pour lui était grandissante. Je le rendais responsable de notre situation. Je réagissais comme l'innocent que j'étais et lui comme le flic trop sûr de lui.

L'avenir se chargerait de trancher cette situation.

La prison de Percé se voulait une construction futuriste et elle l'était. Ses formes architecturales en faisaient un ensemble agréable à contempler. Il était impossible au passant d'imaginer que le bâtiment soit une geôle. Les fenêtres n'étaient striées d'aucun barreau, mais composées de vitres blindées incassables. Il était impossible de les ouvrir pour la bonne raison qu'elles étaient scellées dans le bloc de béton. Seules des bouches d'aération apportaient l'air du dehors. Le détenu se trouvait normalement dans l'impossibilité d'être en contact direct avec ces ouvertures de ventilation, puisqu'elles donnaient sur le couloir protégé par des barreaux intérieurs. Tout y était d'une très grande propreté. On m'avait enfermé au dernier étage. Je m'y trouvais isolé pour la nuit. Janou de son côté, avait pris place au quartier des femmes qui se trouvait à un étage inférieur.

Dès mon arrivée, ma seule pensée fut « l'évasion ». Nous n'étions que cinq détenus que gardaient quatre surveillants. Leur accueil n'avait pas été hostile. C'est avec une certaine curiosité qu'ils me regardaient, car je n'avais pas la gueule de l'assassin d'une vieille femme seule. Petit à petit nous étions venus à parler du meurtre. Je cherchais à les convaincre de mon innocence. Ce réflexe n'avait pour seul but que de me soutenir moralement, car je crois que je n'aurais pas pu supporter d'être considéré comme un coupable possible.

Chaque jour je descendais prendre mes repas dans un réfectoire. Si

j'avais été un guide touristique, j'aurais inscrit en première page « Percé, son Rocher et sa Prison », car on y mangeait aussi bien que dans un restaurant de la ville. Dans la journée, nous étions réunis dans une petite pièce, ce qui nous permettait de jouer aux cartes, au jeu de dames ou aux échecs. Nous avions droit à une longue marche dans une cour cimentée dont les hauts murs empêchaient toute fuite. Seule une grande porte de métal donnait sur l'extérieur. Celui qui réussissait à la franchir retrouvait la liberté. Il me fallait trouver le trou. Car je n'avais pas l'intention de m'éterniser en détention. Mes yeux enregistraient tous les détails et je me mis à étudier toutes les possibilités.

Le chef de l'établissement me rendait visite assez souvent. Il voulait voir comment je réagissais à mon accusation. Il avait très bien connu mademoiselle Le Bouthillier. Je le questionnais sur la famille de cette femme. Je désirais en savoir plus, j'avais de très bonnes raisons pour cela. Lui, un peu naïf, me répondait sans méfiance. Je faisais de même avec les gardiens. Petit à petit, j'avais réussi à créer un certain climat de confiance. Tous me demandaient si le grand Avocat de Montréal, Raymond Daoust, viendrait me voir à Percé. Devant mon affirmation, le sourire leur venait... On pourra enfin le voir, me disaient-ils.

Le Maire de Percé tenait un petit commerce d'alimentation. Lors de notre premier passage, nous avions pendant plusieurs jours fait nos achats chez lui. Nous n'étions donc pas des inconnus pour lui. Un jour le chef m'informa qu'il nous donnait le bonjour. Ce geste banal me réchauffa le cœur... car cet homme honnête ne portait pas de jugement sur nous avant procès ; il était bien conforme à la dignité québécoise. Car pas une seule fois on nous avait montré la moindre antipathie... Au contraire, l'attitude des gens qui nous entouraient était neutre. Personne ne nous condamnait sans preuve.

J'avais écrit une lettre émouvante à mon père pour le supplier de croire en notre innocence. Je savais qu'il ne pouvait que croire en cette innocence ; mais j'imaginai la souffrance qu'il avait dû ressentir en apprenant notre accusation. Je maudissais le lieutenant Caron de nous imposer une telle épreuve, mais j'espérais que tout se réglerait à l'enquête préliminaire...

Mes codétenus étaient incarcérés pour des petits délits qui ne pouvaient leur valoir que quelques mois de prison. Un matin, deux nouveaux firent leur apparition dans notre cour de promenade. L'un d'eux se présenta.

— Paul Rosé.

Je lui dis qui j'étais. Tout de suite je sympathisai avec lui, car il était pro-français. Nous en vinrent à des discussions politiques. Il m'expliqua qu'il était pour l'indépendance du Québec et prêt à sacrifier

sa vie et sa liberté pour sa cause. J'appris par lui l'existence du mouvement F.L.Q. Paul Rosé était un homme sincère avec lui-même et je respectais ses idées. Je ne connaissais que très peu les vrais problèmes de la Belle Province. Je me contentais donc d'écouter et de m'instruire. Comme j'étais aussi accusé de *kidnapping*, il en vint à me parler que tôt ou tard son mouvement enlèverait une personnalité pour exiger la libération de ses sympathisants incarcérés pour leurs actions politiques dans des pénitenciers québécois. Ce qui eut lieu bien plus tard.

J'avais fait la guerre et subi un entraînement militaire « guérilla... contre-guérilla ». Paul s'intéressa à ce que je lui disais. Il n'était en prison que pour quelques jours. Un matin, il fut libéré. Je ne le revis que quelques années après au Pénitencier d'Archambault. Il y purgeait une sentence de prison à vie pour l'enlèvement et le meurtre du ministre Pierre Laporte. Une chose pour moi restait certaine, Paul Rosé était un homme qui, par conviction de ses idées, agissait comme il parlait et ne parlait pas pour ne rien dire. La preuve en était faite. Il avait tenu par l'action politique... tout ce qu'il m'avait dit dans cette simple cour de promenade de Percé. Qu'il ait tort ou raison n'avait pas d'importance. Je respectais le gars capable d'aller jusqu'au bout de l'action qu'il croyait juste pour *sa came*. Je ne portais pas de jugement.

Un midi, pendant notre repas au réfectoire, un nouveau fit son entrée. C'était un costaud de plus de 1 m 80 avec 105 kilos de bonne viande pour encadrer une sale gueule qu'il voulait rendre impressionnante. Le genre de guignol qui fait régner la terreur dans les bals de villages. À peine assis, il entama la conversation. Nous étions cinq à table sous la surveillance d'un gardien. Tout au long du repas, sa parlotte ne fut basée que sur « la femme » qui était détenue au premier étage.

— J'irais bien faire l'ménage à l'étage, *tabernouche* ! J'pourrais p't'être bien la baiser cette Française-là !

Tout de suite le gardien m'avait regardé. Mes doigts s'étaient serrés sur le manche du couteau qui me servait pour mon repas. J'avais compris qu'il parlait pour Janou dans l'intention de me provoquer. Les autres détenus aussi. Je le laissais parler, car le repas se terminait et nous devions tous rejoindre la cour de « récréation ». Je lui réservais une surprise. J'aurais pu lui bondir dessus en plein réfectoire, mais je connaissais mes réactions. Je pouvais aussi bien lui trancher la gorge pour son insulte. Lui, trop sûr de lui, riait comme un gros porc qu'il était. Le repas terminé, j'apostrophai le gardien.

— Vous nous conduisez à la récréation tout de suite, s'il vous plaît.

À peine rendu dans la cour et dès que les gardes eurent disparus, la

terreur du village s'avança sur moi.

— Hé, viens là toi ! C'est toi le Français qui a zigouillé la vieille ?

Je ne lui avais pas donné le temps d'en dire plus. Ma tête lui était arrivée en pleine gueule. Son nez avait éclaté sous le choc. Je l'avais rattrapé par les cheveux et lui avais balancé mon coude dans le plexus. Il s'était écroulé à terre. Je l'avais achevé d'un coup de pied en pleine face. Le sang coulait de partout... Le sol commençait à rougir. J'avais la rage au cœur devant ce fumier qui était inanimé à mes pieds. Les gardes s'étaient précipités et avaient ouvert la grille pour le transporter.

— Voilà ce qui arrivera à tous ceux qui me demanderont si j'ai tué cette pauvre femme !, dis-je avec colère.

Les gardiens me donnaient entièrement raison, car l'un d'entre eux leur avait raconté la provocation du réfectoire. Il fut conduit à l'hôpital avec une fracture du nez et la mâchoire en très mauvais état. Cette démonstration de force devait me servir quelques jours plus tard au moment de mon évasion. Par ce combat, les gardiens avaient compris avec qui ils faisaient affaire.

Le chef de l'établissement m'accorda un parloir avec Janou. Elle avait retrouvé son calme et me faisait confiance pour notre défense. Au travers des vitres, elle me fit un sourire.

— Ma gardienne m'a dit que tu t'étais battu ?

— Oui. Rien de grave... un chien qui t'avait insultée. Je lui ai réglé son compte. Il verra comme cela que je ne suis pas un type qu'on emmerde.

Tout de suite, je lui parlais en « Verlan ». C'est le langage des truands français qui consiste à mettre les mots à l'envers. Une personne non initiée ne pouvait rien comprendre. Je lui fis part de mon intention de monter notre évasion.

— Comment pourras-tu faire ?

— Je neutraliserai les gardiens ou le gardien... Tu peux me faire confiance.

— Ne fais pas de violence inutile, hein chéri...

— Il n'y en aura pas. Cela leur prouvera qu'un homme capable de se rendre maître en douceur d'une prison gardée par des hommes ne peut être le lâche qui a assassiné cette pauvre femme. Car quand on est lâche, on le reste jusqu'à sa mort.

Janou m'avait regardé, interrogative.

— Et pour moi ?

— Peux-tu te rendre maîtresse de ton quartier et enfermer ta gardienne dans ta cellule ?

— Oui, certainement.

— Alors écoute bien ce que je vais te dire. Si je fais le coup, ce sera vers les 10 heures du soir. Juste à la fermeture des cellules. Comme on m'autorise à t'écrire, je te glisserai un mot code pour te faire comprendre que ce sera pour ce soir-là. OK ? Tu as bien compris ?

Elle me fit signe de la tête. La gardienne, qui n'était rien d'autre que la femme du Chef, s'était éloignée discrètement et marchait dans le couloir, ce qui ne lui permettait pas de nous entendre.

On se quitta sur un dernier baiser de la main.

Depuis une vingtaine de jours que j'étais détenu à Percé, j'avais remarqué que toutes les clés de la prison se trouvaient dans un bureau du premier étage et cela, accrochées sur un tableau. Le soir, à la fermeture de ma cellule, un gardien venait seul. Il lui fallait ouvrir la grille de la salle où je me trouvais et après, celle de ma cellule pour m'enfermer pour la nuit. Il avait avec lui le trousseau des clés, mais ne pouvait ouvrir toutes les portes, les autres clés se trouvant dans le bureau. La prison ne comportait que deux possibilités de sortie : la porte principale qui donnait face au poste de police et la fameuse porte métallique donnant dans la cour de promenade. La clé de cette porte se trouvait au tableau... tout au moins je l'espérais sinon c'était l'échec de mon plan. Mais j'en acceptais le risque.

Quelques jours plus tard, on m'annonça la visite de mon avocat. Daoust me tendit la main, tout en m'annonçant que notre enquête préliminaire devait se dérouler le jour même. Il m'en expliqua tout le fonctionnement, tout en me demandant certaines explications.

— L'affaire ne se présente pas bien. Au fait, monsieur Mesrine si vous avez un alibi... il serait peut-être temps de me le donner.

C'est par un hochement négatif de la tête que je lui répondis.

— Seul un coupable a un alibi inattaquable... le mien ne pourrait que me desservir.

— Pourtant, Mesrine, si un accusé ne se trouve pas sur les lieux d'un meurtre au moment où il se commet... ça arrange bougrement les choses... enfin... attendons l'enquête. Au fait, j'ai eu votre père au téléphone... il vous assure de toute son affection.

— Me croit-il coupable d'une telle saloperie.

Daoust, l'œil plein de malice, un sourire moqueur aux lèvres me

répondit :

— Non... il vous croit incapable d'un tel geste. Mais vous avez déjà vu un père penser que son fils peut être coupable ?

Je savais qu'il avait raison de me parler ainsi. Pour mon vieux, je restais un môme... son môme. Il ne pouvait que me juger avec le cœur. Combien devait être grande sa souffrance et tout cela je le devais à Caron ; c'était du moins l'idée que je m'en faisais.

L'heure d'affronter la foule, entassée dans le Palais de Justice, avait sonné. Le Palais faisait bloc avec la prison. Il suffisait d'emprunter un couloir et de monter un escalier pour y pénétrer. Janou m'avait rejoint. Nous étions là à attendre devant une porte fermée.

De l'autre côté se trouvait le Tribunal. Je l'entendais bourdonner comme un ruche. Ils étaient là à m'attendre... toute cette foule de vacanciers... tous ces gens de la bourgade qui avaient connu la victime... tous ces Québécois qui pouvaient croire que « ce maudit Français » avait assassiné une femme du pays... Comment allaient-ils réagir... par des cris... par des insultes ? Rien n'est plus terriblement angoissant que de devoir faire face à la foule quand on est accusé d'un crime que l'on n'a pas commis... car si la foule se déchaîne... rien ne peut l'arrêter... elle ne vous laisse pas le temps de vous expliquer. Janou m'avait pris la main. Je sentis qu'elle tremblait. Par une pression des doigts, je lui inculquai ma confiance, tout en la regardant :

— Tu as peur chérie ?

— Non... je suis triste et malheureuse à en crever.

* * *

Un bruit de clé dans la serrure et le garde me fit signe.

— C'est à nous, monsieur Mesrine.

La porte s'ouvrit. Tout de suite mon regard balaya la salle.

Elle était comble. Le silence se fit... seuls quelques murmures persistaient. Daoust se tenait près de nous. De le savoir à nos côtés... de le savoir là... prêt à lutter, me faisait oublier le reste. À plusieurs reprises mes yeux avaient croisé ceux de l'assistance. Je n'y lisais aucune haine, aucun ressentiment, seulement une grande curiosité. Ce respect silencieux pour la salle d'audience où un homme devait être jugé... me fit découvrir la mentalité québécoise, avec cette noblesse qui fait que pour eux, tout homme accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire. En France... on aurait entendu crier « à mort » « tuez-le »

« au poteau », car la vindicte populaire y est aveugle. Certains Français ont toujours eu une mentalité de justiciers imbéciles avec goût pour le lynchage verbal, sinon physique.

Le cas s'était déjà produit dans une petite ville française où un homme s'était retrouvé accusé par une gamine de l'avoir violée. La foule déchaînée s'était rassemblée autour du poste de gendarmerie où l'homme venait d'être conduit pour y être interrogé. Cette masse de bons citoyens, hurlait comme une meute de loups affamés de sang et réclamait « la mort » de cet homme. Sans même savoir s'il était coupable ou innocent... car il venait juste d'être appréhendé. En entendant tous ces cris de haine le condamner... l'homme avait pris peur. Que s'était-il passé dans son esprit... un gendarme était en train de manger un casse-croute et avait laissé son couteau sur la table. L'homme s'y était précipité... l'avait saisi et se l'était plongé en plein cœur, se tuant sur le coup. L'enquête par la suite devait prouver que cet homme était « totalement innocent » et que la gamine avait menti pour cacher une faute sexuelle qu'elle avait commise avec un de ses petits copains. L'homme s'était tué par peur de la foule... ou tout simplement n'avait-il pu supporter une telle accusation que les cris de colère rendaient encore plus insupportable.

Quelle aurait été ma réaction si cette foule silencieuse m'avait au contraire conspué. Là n'était pas le cas et je la remerciais du fond du cœur de ne pas ajouter à notre souffrance, un jugement hâtif qui n'aurait pu être qu'injuste.

On annonça le Juge... et l'enquête préliminaire commença. C'est seulement à cet instant que je m'aperçus de la présence du lieutenant Caron et du caporal Blinco. Mon regard croisa le leur... il se voulait ironique... mais il exprimait une haine incommensurable pour ces deux flics. Je croyais prouver mon innocence dès cette enquête... j'étais dans l'erreur la plus totale... car une surprise de taille m'attendait par le faux témoignage de certaines personnes.

L'Honorable Juge André Dubé, qui présidait la Cour, prit la parole pour demander que les premiers témoins soient introduits. La Couronne avait requis les services d'un avocat redoutable en la personne d'Anatole Coniveau.

Il faut que le lecteur comprenne, qu'à l'instant de cette enquête, j'ignorais totalement ce qui nous avait valu l'accusation de meurtre. Je n'avais fait qu'un vague rapprochement au sujet de nos empreintes digitales et j'étais prêt à les expliquer de la façon la plus honnête qui soit.

Je ne vais donner qu'une idée générale de l'enquête préliminaire... car elle me conduira au procès et je ne veux pas faire une répétition

abusive des témoignages... cela n'aurait pour résultat que de lasser le lecteur. Mais les points importants vont être exprimés par la bouche des témoins de l'accusation.

Un policier de Percé jura sur la Sainte Bible de dire toute la vérité et raconta que le 30 juin au matin, il avait été appelé à la suite de la découverte du cadavre.

— Vous dites que l'on vous a téléphoné vers 9 heures du matin, demanda le juge Dubé.

— Oui, votre Honneur.

Le policier continua en expliquant que c'était la nièce Irène Le Bouthillier qui avait découvert le corps dans les circonstances que j'ai décrites au début de ce récit.

Le médecin légiste vint expliquer que mademoiselle Le Bouthillier avait trouvé la mort par strangulation et donna à ce sujet tous les détails techniques qui s'imposaient grâce à l'autopsie qu'il avait pratiquée.

Puis ce fut le tour du caporal Denis Léveillé de Sûreté du Québec, responsable de la section des scènes de crimes, technicien en empreintes digitales. Il expliqua qu'il avait fait des relevés d'empreintes sur des objets se trouvant près du cadavre. Un verre, deux tasses, deux soucoupes, un plateau de support cendrier.

Je savais que nos empreintes se trouvaient obligatoirement sur certains de ces objets... il n'était même pas question pour nous de nier cette certitude. Je n'eus absolument aucune réaction quand il affirma que sur le verre il avait trouvé trace de mon index droit et que sous le support cendrier l'empreinte de l'annulaire gauche de Janou était apposée et cela sans risque d'erreur de sa part.

Dans la foule, il y eut un léger mouvement... nous n'étions déjà plus des accusés... mais certainement des coupables probables. Le lieutenant Caron me regardait l'œil triomphant... j'avais envie de lui crier « Pauvre cave... pauvre *poulet*... si tu savais ».

Maître Daoust était resté de glace et ne s'était préoccupé que de savoir si cette empreinte pouvait, au moment de son relevé par le caporal Léveillé, être ancienne de plusieurs jours et toute une discussion technique s'engagea entre les deux hommes. Maître Daoust avait une connaissance absolument faramineuse du problème des empreintes digitales et son contre-interrogatoire amena le caporal Léveillé à admettre un élément dont j'allais me servir pour expliquer nos empreintes...

Il n'était nullement question pour nous de contester la présence de

nos empreintes digitales sur certains articles, car nous avons séjourné au motel « Les Trois sœurs » quelques jours auparavant. Le point *vital* était de déterminer si ces empreintes étaient les mêmes que celles décrites par le policier. Maître Daoust enchaîna :

— Vous nous dites, caporal Léveillé que les empreintes relevées, sur les objets désignés, sont celles de Monsieur Mesrine et de mademoiselle Jane Schneider et que ces empreintes vous les considérez comme fraîches. Qu'est-ce que vous entendez par une empreinte fraîche, considérée comme fraîche ? Une question de jours ? Une question d'heures ? Ou une question de minutes ?

— À ce moment-là, il est assez difficile de définir soit à l'heure ou au jour exactement depuis combien de temps l'empreinte est fraîche. C'est assez difficile de le définir. Maintenant, j'ai fait des expériences, mais dire exactement le temps, c'est impossible. C'est assez difficile.

Le témoignage continuait, mais je ne l'écoutais plus. Je n'avais qu'une idée fixe... comment expliquer nos empreintes. Car, si j'arrivais à faire admettre qu'elles dataient de plusieurs jours, elles ne pouvaient plus servir l'accusation... À la vérité, seul un concours incroyable de circonstances les faisait nous accuser. Car un assassin n'a pas pour habitude de poser ses empreintes sur un verre à 3 mètres du cadavre... comme pour dire « Je tue et je signe ».

La Couronne n'était pas dans l'obligation de dévoiler toute sa preuve et par nos empreintes, elle essayait de faire admettre notre présence sur les lieux du crime. Bien que j'allais le nier par la suite pour notre défense... c'est le seul élément vrai que la Poursuite avait apporté. Mais, le fait que des empreintes soient près d'un cadavre ne prouve en rien qu'elles sont celles de l'assassin... Ces empreintes pouvaient juste prouver que nous avions consommé des boissons avec mademoiselle Le Bouthillier quelques jours avant sa mort. Ce qui au contraire démontrerait que nous avions l'un pour l'autre une certaine amitié. Car cette femme avait la renommée de se lier très difficilement avec ses clients.

À ce niveau de l'enquête préliminaire... nous n'aurions pu être « que des témoins importants »... les dernières personnes à avoir vu mademoiselle Le Bouthillier vivante... en dehors de son meurtrier... et d'Irène sa nièce. Il est certain que l'accusation ne pouvait tenir sur cette seule preuve de circonstance. Ce n'était en rien une preuve directe du meurtre même si c'était de prime abord accablant.

Le caporal Léveillé venait de terminer son exposé. Daoust s'approcha de nous.

— J'espère que vous aurez une explication à me donner Mesrine...

car on ne peut nier ces empreintes digitales.

— Je vous donnerai une explication, Maître... ne craignez rien.

À la vérité, je ne savais pas encore ce que j'allais lui dire. Il me fallait attendre la suite des dépositions. Car, à ce niveau de l'enquête... je ne me faisais aucun souci réel.

Ce fut le tour d'Irène Le Bouthillier, la nièce de la victime. Je la reconnus tout de suite. Elle se refusa à regarder dans notre direction. Elle prêta serment, indiqua son âge... 16 ans et demi... sa parenté avec la victime.

Me Anatole Coniveau se fit doucereux.

— Croyez, mademoiselle, que je compatis à votre deuil. Pouvez-vous nous exposer ce qui c'est passé dans la soirée du 29 juin ?

Je retenais mon souffle... nous y étions enfin... j'allais savoir.

Elle expliqua que sa tante avait quitté le motel vers 18 heures pour se rendre chez sa sœur madame Biard.

— Vers 20 heures... n'avez-vous pas reçu un coup de téléphone ?

— Si... c'est un homme qui me demandait de parler à ma tante.

Pour l'instant son témoignage était réel... je me demandais comment elle allait expliquer la suite.

— Je lui ai dit qu'elle n'était pas là... mais qu'elle devait rentrer dans la soirée.

— Cet homme, qui vous a téléphoné... avait-il quelque chose de particulier ?

— Oui... il avait l'accent français de France.

Je ne voyais toujours pas où elle voulait en venir.

Elle affirma ne pas nous connaître... de ne nous avoir jamais vus. Et elle affirmait tout ceci... avec un calme incroyable. Le contre-interrogatoire de Maître Daoust ne la troublant en rien... on aurait pu croire qu'elle récitait une leçon bien apprise. Je compris que la farce devenait tragique.

Si j'avais été informé de ce témoignage, par les policiers chargés de l'enquête... et cela avant l'enquête préliminaire... j'aurais pu leur demander de me présenter un lot de photos incluant celle d'Irène Le Bouthillier. Et, sans une seule hésitation j'aurais sorti sa photo... je dis bien, sans avoir vu cette fille *avant* à l'enquête préliminaire. Comment aurait-elle pu dire que je ne la connaissais pas... car non seulement je la connaissais... mais nous nous étions déjà rencontrés ! J'invite la police à l'interroger là-dessus...

Mais peut-être avait-elle l'intention de cacher notre présence pour notre bien ? Je croyais aussi à cette possibilité... car c'est elle qui avait tout à perdre si je parlais, pas moi.

J'allais vite déchanter.

On fit entrer madame Agathe Biard qui prêta serment. Elle expliqua qu'elle était la sœur de la victime et la tante d'Irène. Que mademoiselle Le Bouthillier, (la victime), avait passé une partie de la journée avec elle le 29 juin... et cela dans son restaurant.

Je connaissais très bien ce restaurant pour y avoir pris deux repas pendant notre séjour du 21 au 25 juin. Il se trouvait très près du motel des Trois sœurs... et donnait sur la route qui traversait le village... le bâtiment étant côté mer... presque à la hauteur du rocher Percé.

Après avoir une fois de plus compati à la douleur familiale... Me Anatole Corriveau procureur du Ministère Public commença l'interrogatoire d'une voix assurée.

Madame Agathe Biard avait 63 ans... une dignité que lui conférait son âge et le drame qu'elle venait de vivre indirectement. Autant d'éléments qui donnent un poids terrible à un témoignage. Car, qui dans l'assistance... qui dans le tribunal aurait pu mettre en doute les paroles du telle femme « respectable »... et pourtant tout ce qu'elle allait affirmer par la suite au sujet des bijoux ne serait que de tronquer la vérité... Oui... je l'affirme. Et si elle me lit aujourd'hui... je la mets au défi d'accepter de subir le sérum de la vérité et le test du mensonge pour contredire mon affirmation catégorique.

Car, moi... j'accepterai *toujours* de le subir (comme je l'étais lors de mon procès)... aujourd'hui, dans un an, dans dix ans... car ni de près, ni de loin, je ne suis mêlé à ce crime.

N'oublie pas « *lecteur* » que ce témoignage a été fait par quelqu'un de la « société »... celle des bonnes consciences... celle des prétendues honnêtes gens... celle de ceux « qui jugent »... Oui, n'oublie pas lecteur... que si je suis un braqueur de banques... un truand... si j'ai tué des hommes de mon milieu... si j'ai aimé la vie nocturne... les bars et les putains... si je me suis tenu éloigné de tes lois... de ta société... cela ne veut pas dire que je sois capable de tout... oui, tu peux me croire. Un truand... ça vole une banque... ça tue son ennemi... ça règle ses comptes... mais un truand... un vrai... ça respecte certains principes et *ça ne tue pas une vieille femme*... Oui, je t'ai tutoyé et pourtant tu n'es pas mon ami... je suis entré chez toi par un livre... tu me lis par curiosité... tu as ta femme à côté de toi... tes mômes... tu ne peux pas comprendre.

SAIS-TU ce que représente pour un homme une fausse accusation

de meurtre sur une femme en âge d'être sa mère. Le sais-tu dis ?... C'est des nuits et des nuits de souffrances où le sommeil ne vient pas... c'est l'envie de gueuler, de hurler comme un fauve blessé... c'est l'envie de crever pour trouver le repos moral... c'est peut-être aussi supplier Dieu de vous aider... Tu dois sourire... et pourtant... quand l'homme ne peut s'accrocher à rien d'autre... même incroyant... il peut le supplier. Je l'ai fait... oui je l'ai fait... qu'il existe ou qu'il n'existe pas... cela n'avait pas d'importance pour moi... il fallait bien que je m'accroche à cet espoir... car si le Jugement des hommes peut être faussé par des gens qui se garantissent de lui pour faire un « faux témoignage »... moi le truand... je peux lui dire... « Seigneur »... je suis en cage... Si tu existes... tu me jugeras un jour (car au fond je sais qu'il existe un être suprême)... alors ne me fais pas payer pour un crime que je n'ai pas commis... si tu existes... maudis cette femme, qui la main sur ta bible va fausser les faits pour des motifs qu'elle est la seule à connaître... *maudis-la*... car, quel crime peut être plus grave que de chercher par un « témoignage vicié » à faire condamner *deux innocents*... et maudis-moi aussi si tu le désires, car pour ma liberté... pour me défendre... pour que ma mère n'en meure pas de peine... j'ai aussi légèrement tronqué la vérité à mon procès. Mais avais-je le choix après ce que je venais d'entendre ? Un vieux proverbe ne dit-il pas : « Avec les loups, on hurle... » Et je m'en excuse aussi auprès de Me Daoust à qui j'ai caché ces faits afin de ne pas l'ébranler lors de mon procès.

On ne peut combattre le feu que par le feu... Je ne l'ai fait que pour me défendre d'un complot monté contre nous... Un accusé innocent est en droit d'employer toutes les armes de sa défense, dans la mesure où il ne nuit à personne. Mais que penser d'un témoin de la Poursuite qui par un témoignage infamant accepte volontairement d'envoyer deux personnes à la prison à vie... Que penser de l'abjection d'un tel comportement ? Et pourtant lecteur... Agathe Biard... femme de 63 ans... auréolée de toutes les vertus par sa simple position sociale... n'avait-elle pas intérêt pour la mémoire de sa sœur à ce que l'on trouve « *le vrai coupable* »... Qui est-il donc, ce meurtrier, pour que quatre femmes aient pris un tel risque face à la Justice, face à Dieu, face aux hommes...

Me Anatole Corriveau interrogea madame Biard... – Je vais vous montrer différents objets et bijoux... veuillez nous dire si vous en reconnaissez certains.

À cet instant il déposa plusieurs bijoux fantaisie devant lui et saisit le premier du bout des doigts.

— Ce collier de pierres turquoise vous dit-il quelque chose ?

Je ne voyais pas du tout ce qu'elle pouvait lui dire. Car en vérité c'est

mon père qui l'avait offert à Janou plus d'un an avant... il venait de la collection du bijoutier Pierre Fried... à Paris. Me Daoust le prouva plus loin de façon irréfutable, avec pièces à l'appui.

Imperturbable, M^{me} Biard répondit :

— Oui... je le reconnais... il était à ma pauvre sœur.

Je croyais rêver... je me demandais si j'avais bien entendu... Je n'étais pas encore revenu de mon étonnement que Me Anatole Corriveau tel un prestidigitateur avait saisi un collier de Corail... Je le reconnaissais pour l'avoir acheté moi-même en Espagne et offert à Janou.

— Et ce collier rouge ?

— *Oui... je le reconnais... il était à ma pauvre sœur.*

Éberlué, Maître Daoust s'était retourné sur nous... Je souriais... il se méprit, car il me dit :

— Cela a l'air de vous amuser... ça c'est la catastrophe... les bijoux de la morte dans vos valises... vous vous rendez compte.

— Laissez faire lui dis-je encore plus souriant... laissez là s'enfoncer elle-même... surtout ne la contre-interrogez pas.

— Pourquoi ?... Mais c'est de la pure démente.

— Elle ment... tous ces bijoux sont *les nôtres*... vous m'entendez et je peux le prouver quand vous le désirerez.

Ce n'est pas de l'étonnement qu'exprima son visage, mais de la suspicion au sujet de mon affirmation. Il était médusé.

— Trouvez autre chose Mesrine.

— Je vous en donne ma parole.

Une lueur maligne se mit à briller dans son regard azuré... comme le chasseur qui vient de lever une pièce de gibier tellement grosse qu'il se refuse à y croire encore.

— Vous ne me bluffez pas ? C'est très grave, vous savez...

— Non... j'ai même plusieurs photos de vacances prises en France et en Espagne *avant* ma venue au Québec où l'on voit Janou avec ces bijoux-là.

— Ça, c'est trop fort.

Agathe Biard en était à identifier un cinquième bijou sous la foi du serment... et pourtant il était *nôtre*.

Dans la salle, tout le monde avait murmuré de nouveau. Le

lieutenant Caron m'avait fixé de son regard bovin comme pour y chercher le trouble de l'accusé qui se sent démasqué... Il ne devait rien y comprendre... car je lui fis le plus large des sourires. Janou n'arrivait pas à garder son calme et n'arrêtait pas de me tirer la main comme pour me prendre à témoin.

— Mais... mais c'est *mes* bijoux qu'elle identifie cette salope !

Je craignais tellement que madame Biard s'arrête d'en reconnaître que je dis à Janou de se taire. Maître Daoust, fort de mon assurance, hochait la tête... pensant certainement... que tout cela était trop beau pour être vrai.

Me Corriveau tenait un objet rond de couleur verte et incrusté de pierres synthétiques rouges surmonté d'une chaîne plate en plaqué or d'un pouce de largeur.

— Et ça ?

— Oh... oui... *je m'en souviens très bien...* c'était un pendentif qu'elle portait souvent.

Puis prenant l'objet dans sa main droite... elle le posa à hauteur de son sein gauche.

— Oui... elle le portait là.

C'était le comble. Comment pouvait-elle froidement, sous serment mentir de la sorte.

Devant l'horreur d'un tel témoignage je commençais moi-même à perdre mon calme... car son fameux pendentif... était en réalité un porte-clés souvenir que *j'avais acheté* au Casino de l'Estoril au Portugal... Il représentait une roulette de jeu européen.

Daoust lui-même avait du mal à se contenir. Il s'était de nouveau approché de moi.

— Et ça ?

— Ça aussi, Maître... *c'est à nous*.

— Incroyable... incroyable...

— Mais vrai.

— Je vous le souhaite... Sinon vous êtes cuit !

— Vous en doutez ?

— Non... car vous me semblez très sûr de vous... si ce que vous dites est vrai... alors là Mesrine... alors là...

Il avait laissé sa fin de phrase en suspens... et c'est moi qui, doucement pour ne pas être entendu, lui dis.

Laissez-la faire... laissez-la s'enliser... elle sera notre meilleure défense.

Elle continuait à reconnaître avec assurance toutes sortes de bijoux, sans valeur qui nous appartenaient... jusqu'à un petit sac de raphia bleu. Le procureur Corriveau tenait maintenant une paire de boutons de manchettes en plaqué or avec des initiales gravées au moment de leur fabrication par la maison Murât de Paris. La gravure en était un « J » gothique... « J » comme Jacques, qui était mon prénom... Ces boutons de manchettes m'avaient été offerts par Janou pour ma fête et je les avais reçus d'elle, en France... très longtemps *avant* mon arrivée au Canada. Quel ne fut pas mon étonnement d'entendre madame Biard dire :

— Là... je les reconnais très bien... *Ils sont à ma sœur...* ah oui. C'était le comble !

Comment pouvait-elle, être assez stupide... assez imprudente pour prendre de tels risques de parjure. L'outrance dans le mensonge ne pouvait que démolir sa déposition au moment où je ferai la preuve du contraire... Combien grands devaient être ses mobiles secrets pour qu'elle prenne une telle chance avec la vérité... car, cela ne pouvait plus être une erreur de sa part. Sur un seul bijou, ou deux, j'aurais admis qu'elle puisse se tromper en toute bonne foi... pas *sur plus de dix objets*. C'était délibéré.

Maître Daoust, sûr de ce que je lui avais confié, se contenta d'un contre-interrogatoire mesuré. Il voulait lui laisser toute la corde nécessaire pour se pendre...

Et ce fut le tour de madame Alphonse Le Bouthillier de venir à la barre. Mère d'Irène et belle-sœur de la victime, son témoignage fut en tous points identique à celui de madame Biard... une leçon parfaitement répétée... mais madame Alphonse Le Bouthillier née Mabel Dunn avait peut-être de meilleures raisons que quiconque pour ne pas dire toute la vérité... au sujet des bijoux.

À ce niveau de l'enquête, je ne veux pas m'étendre sur les témoignages... (J'y reviendrai plus loin lors du résumé du procès). Mais pourquoi son mari Alphonse Le Bouthillier qui était le frère de la victime et le « père » d'Irène n'est-il pas venu témoigner... oui *POURQUOI ?*

D'autres témoignages vinrent me desservir plus ou moins... ils avaient l'avantage momentanément de m'enlever le spectacle atroce de ces femmes...

Oui madame Alphonse Le Bouthillier cela « je l'affirme »... et à vous aussi je lance le « *défi* » que vous acceptiez également de subir le test

du mensonge ou le sérum de la vérité au sujet du témoignage que vous avez rendu contre nous.

Maître Daoust expliqua à l'Honorable Juge Dubé que je possédais un très grand nombre de photos pouvant prouver que tous ces bijoux étaient notre propriété. Le tout se trouvait dans un *attaché-case*. Les policiers nous apprirent que cette mallette était restée à la Sûreté du Québec et le Juge ordonna que le tout soit remis à Maître DAOUST, *dès que possible*. L'affirmation de l'avocat l'avait visiblement ébranlé.

À ce stade des procédures préliminaires, la défense a le loisir de faire entendre des témoins si elle le juge opportun. Mais Me Daoust décida de garder toutes ses « *munitions* » pour le procès.

Nous n'avions donc qu'une seule chose à faire... garder un silence total... car le complot monté contre nous devait avant tout être disséqué le plus strictement possible si nous voulions le détruire en miettes.

Janou refusa de répondre aux questions du Juge en prétextant qu'elle était innocente... Le juge Dubé était resté tout au long de l'enquête préliminaire d'une intégrité totale et édifiante. Janou garda le silence comme je lui avais demandé.

— Mademoiselle Schneider... si vous vous refusez à témoigner, je me vois dans l'obligation de vous condamner à huit jours de prison pour « outrage au tribunal »... Ce qui fut fait *illico*.

De mon côté j'adoptais la même attitude que Janou... Le Juge se tacha.

— Mais vous êtes obligé de me répondre...

— Je ne suis obligé de rien votre Honneur.

— Eh bien je vais vous condamner aussi pour « mépris +à la Cour »... six jours de prison.

Cela n'était que pure formalité, puisque nous y étions plus longtemps encore. Mais ce fameux « *Méprisée Cour* »... *QUI* l'avait réellement commis ?... Nous, en nous taisant pour mieux préparer notre défense ou ces femmes qui avaient malicieusement dénaturé les faits ?

Intérieurement, je conjuguais le verbe « haïr » à tous les temps... car je maudissais ces femmes pour ce qu'elles venaient de faire et je sais que je les haïrai jusqu'à la fin des temps.

Le Juge André Dubé nous demanda de nous lever. Nous avions tous deux les nerfs à bout. Nos mains serraient le bord de la barre du box des prévenus. Dans la salle, tout le monde nous regardait fixement,

d'un air abasourdi. Il y avait déjà longtemps que je ne voyais plus personne. Comme un animal tombé dans un fosse... je me demandais comment j'allais pouvoir sortir d'un tel piège si savamment tissé. Oui, j'avais les photos et j'étais certain de pouvoir donner tous les détails importants pour que l'on retrouve les bijoutiers et les adresses où ces bijoux nous avaient été vendus. Je me fiais à ma mémoire qui avait toujours été exceptionnelle.

Maître Daoust aurait pu faire une preuve contradictoire... mais il avait raison. Valait mieux attendre au procès pour faire sauter la marmite. Question de stratégie.

Le Juge Dubé prit la parole... pour rendre sa décision.

— Monsieur Mesrine, devant les preuves qui m'ont été fournies je vous tiens pour criminellement responsable de la mort de mademoiselle Évelyne Le Bouthillier. Et vous envoie au procès.

Il lut le même acte en s'adressant à Janou. Là, je perdis mon calme et c'est en hurlant que je lui criais.

— Mais NOUS SOMMES INNOCENTS... OUI... INNOCENTS... ces femmes SE PARJURENT... c'est nos BIJOUX... OUI NOS BIJOUX... INNOCENTS... INNOCENTS vous entendez...

Le Procureur de la Couronne Anatole Corriveau s'était adressé aux gardes sèchement.

— Mais faites les taire... allez... emmenez-les...

Janou avait mêlé sa voix à la mienne pour hurler :

— INNOCENTS et on vous le prouvera...

Corriveau avait haussé les épaules de façon dédaigneuse d'un air de dire « tu parles que tu le prouveras ! »

Loin de la foule... nous redescendions les marches pour rejoindre nos cellules. Janou avait une crise de larmes et j'essayais de la consoler en lui disant de ne pas s'inquiéter... mais à la finale... je savais maintenant et après ce que j'avais vu et entendu... je savais, que quelque chose était mort en moi... car, si de telles choses étaient rendues possibles dans une Cour de Justice... par des policiers, par des témoins de la Couronne, par la société elle-même... alors, il ne me restait que le combat à outrance contre cette même société. Accusé d'un crime, d'un meurtre odieux que je n'avais pas commis... je me jurai à moi-même de faire payer le prix fort si je réussissais à m'évader. Personne mieux que moi-même ne pourra jamais savoir les dégâts psychiques que cette accusation injuste a provoqués dans mon esprit. Oui... lecteur... accusé injustement en 1969 d'un meurtre que je n'avais pas commis... j'allais être plus tard sans pitié aucune face à la Loi... face

aux représentants de « *ta loi* »... car on ne peut créer des « haines » sans en récolter la violence et la mort... Sais-tu, lecteur... ce que mon père a fait quand il a appris mon accusation officielle sur le meurtre de Percé... le sais-tu... dis ?...

Il a pris ma fille de huit ans sur ses genoux... il lui a caressé les cheveux avec tendresse et à cette enfant qui ne comprenait pas sa peine, il a dit « *Non ton père n'a pas pu faire cela... c'est impossible... je le sens... je le sais... impossible* » et il a pleuré comme un môme dans des sanglots de douleur. Sais-tu... lecteur... que ce père que j'adorais... avait fait la guerre, avait connu les camps de prisonniers pendant plus de cinq ans en Allemagne... Oui... sais-tu que ce père « le mien » pleurerait ce jour-là pour la première fois de sa vie... Ne me dis pas que je suis responsable de ces larmes-là... Mon père me savait truand et désapprouvait ma conduite... mais accuser son fils du meurtre odieux d'une femme en âge d'être sa mère... il ne pouvait pas plus le supporter, que moi l'accepter... Sais-tu... lecteur que cette accusation portée contre moi... sais-tu qu'elle lui a miné la santé... le moral et qu'elle l'a tué... Oui lecteur... ce que je suis devenu par la suite cette fausse accusation de meurtre en porte une très large part de responsabilité... sans que je fuie les miennes pour autant.

Maître Raymond Daoust m'avait rejoint au parloir des avocats.

— Calmez-vous Mesrine... calmez-vous. Si ce que vous m'avez dit est vrai au sujet de vos bijoux... là, je croirai à votre totale innocence.

— C'est la vérité, Maître... tous ces bijoux sont les nôtres et cela sans aucune exception... car, si un seul des bijoux de mademoiselle Le Bouthillier avait été trouvé dans nos valises c'est vrai que nous serions coupables de ce meurtre, mais ce n'est pas le cas.

— Mais alors... pourquoi ces femmes auraient-elles menti ?

— Aucune idée !

— Je ne suis pas si certain que vous n'en ayez aucune idée... Et vos empreintes digitales trouvées près du corps ça, il faut quand même l'expliquer...

— Je pourrai l'expliquer, Maître... oui... je pourrai.

— Il *le faudra*... sinon impossible d'en sortir !

— Quelles sont vos intentions dès que vous aurez vu les photos des bijoux au cou de Jane Schneider ?

— Si vous êtes en mesure de me donner les adresses des endroits où vous les avez achetés... je n'hésiterai pas un seul instant à me rendre en France et même en Espagne pour une commission rogatoire... soyez certain que votre défense sera complète. Rien ne sera négligé.

Préparez-moi tous ces renseignements par écrit avec tous les détails dont vous vous souvenez et laissez-moi faire le reste.

— Je peux même faire plus... je peux vous faire tous les dessins des bijoux et les détails qui me font affirmer que c'est les nôtres.

— Faites-le Mesrine... faites tout ce qui peut prouver votre innocence... car, sans en être encore certain... j'attends pour porter mon jugement... mais il se pourrait bien que vous soyez réellement innocent dans cette cause. Car vous ne réagissez pas en coupable, et vous savez... j'ai l'expérience du métier.

— Merci de croire que je puisse être innocent. Je le suis et je vous en apporterai la preuve formelle.

Nous nous étions quittés avec promesse de nous revoir très rapidement, car on devait nous remonter à Québec pour l'histoire du *kidnapping* de Deslauriers.

Rendu dans ma cellule ma décision était prise. Je n'avais plus le choix... il nous fallait nous évader. Je fis une lettre à Janou et y glissais le mot code. Ma chance... je devais la prendre tout de suite. Et j'étais bien décidé à réussir une évasion sans violence pour démontrer que je ne pouvais pas être le sinistre salaud qui avait assassiné cette femme.

Je n'avais aucune possibilité de me fabriquer une arme quelconque. Je n'avais à ma disposition qu'un quart en aluminium. Je pris donc l'anse et la frottai contre mon mur de ciment pour obtenir la forme d'une lame de couteau. Dans ce métal mou, l'ensemble était totalement inoffensif... mais le garde que j'avais l'intention de menacer avec cette arme artisanale ne pouvait le savoir... ce n'est pas l'arme qui comptait... mais celui qui la tenait et je savais que mon combat, avec le guignol qui avait insulté Janou, les avait impressionnés. Il me fallait juste attendre la fermeture des portes vers 22 heures, car le gardien était obligé de venir à ma hauteur pour pouvoir m'enfermer dans ma cellule pour la nuit.

Tout était prêt... rien dans mon attitude de la journée ne pouvait laisser prévoir mes intentions de cavale. Il fallait que je m'évade pour faire avouer la vérité à ces trois femmes... au Lieutenant Caron lui-même. Oui... ce n'était pas la liberté qui m'intéressait... mais la vérité. Ce simple espoir me donnait la force de tout risquer de tout tenter pour cette vérité.

Le gardien qu'il me fallait neutraliser, était un type de 26 ans très costaud. Il m'avait raconté, à plusieurs occasions, les bagarres qu'il avait eues au cours des joutes de hockey sur glace qu'il avait livrées avec son équipe. Je le savais capable de réagir vivement et cela n'était pas pour me déplaire de le voir de service ce soir-là. Car, il aurait été

possible que je tombe sur un vieux gardien... et si le cas avait été... on n'aurait pas manqué de dire que je m'étais attaqué à un faible...

L'heure de la fermeture des cellules était arrivée... je l'entendais monter les escaliers et ouvrir la première porte. Comme chaque action pouvait avoir des conséquences graves, je m'étais concentré moralement sur ce que je devais faire pour éviter la violence. Je savais que j'allais réussir pour la simple raison que j'avais calculé toutes les réactions possibles de mon adversaire. J'étais assis devant une table et faisais semblant de lire. Dans ma main droite, je tenais le couteau que j'avais fabriqué le matin, je le dissimulais à l'aide de mon livre. Sans méfiance... comme tous les autres soirs, le gardien s'approcha de moi.

— C'est l'heure monsieur.

Je fis semblant de n'avoir rien entendu, car il se trouvait trop loin de moi pour que mon action soit valable... Il fit quelques pas de plus, en répétant :

— C'est l'heure monsieur...

Je m'étais levé en un geste rapide. Ma lame avait brillé devant ses yeux étonnés et s'était posée contre son cou. De ma main libre, je l'ai saisi par sa veste... c'est d'une voix dure que mon ordre tomba.

— Si tu bouges... j'e te crève... Alors, en douceur... pose les clés sur la table.

Il n'avait eu aucune réaction. L'effet de surprise, plus la détermination qu'il pouvait lire dans mes yeux... l'eut paralysé.

— Couche-toi à terre...

— Mais...

J'avais fait pression sur sa gorge avec la lame de mon « couteau » et ordonné d'une voix plus dure.

— À terre... et vite.

Sans insister, il s'était étendu contre le sol. J'ouvris ma cellule.

— Maintenant... entre... Non, ne te lève pas... entre à quatre pattes.

Je sentis qu'il allait se rebiffer.

— Pas de ça, petit... ne m'oblige pas à être violent... tu as vu ce qui est arrivé au détenu l'autre jour... allez... entre. Il s'était exécuté. D'un tour de clé rapide, j'avais bouclé la porte grillagée de la cellule.

— Tu peux te lever.

Il avait enfin réalisé qu'il se trouvait à ma place.

— Pourquoi Mesrine... pourquoi faites-vous cela ?

— Cherche pas à comprendre... où sont tes collègues ?... Tout se passera en douceur... sauf si vous jouez au con.

Il me donna les renseignements que je lui avais demandés. J'espérais ne trouver aucune opposition pour atteindre le bureau où je savais trouver les clés de toutes les portes... Après l'avoir prévenu que je ne voulais pas l'entendre appeler à l'aide et cela pour le bien de ses copains... je pris la direction des étages inférieurs. J'aurais pu délivrer tous les autres détenus... mais leur sentence ne dépassant pas six mois, je ne voulais pas les entraîner dans une aventure qui ne pouvait que leur nuire. Avant de me rendre au quartier des femmes, je désirais vérifier que toutes les clés que j'allais avoir en mains me conduiraient à la liberté.

Sans aucun bruit, je m'étais avancé jusqu'au bureau. À mon grand étonnement, aucun surveillant n'y était installé. Devant moi s'étaient toutes les clés de l'établissement. Je ne pus retenir un sourire de satisfaction en imaginant la gueule qu'allait faire le lieutenant Caron, si je réussissais mon projet. Il me fallait quatre clés différentes pour atteindre la sortie. Je les pris toutes...

Cette évasion était un peu improvisée... mais je savais qu'après l'enquête préliminaire nous allions être dirigés sur Québec. Je n'avais donc pas eu le choix... Je comptais aussi sur le temps qu'il leur faudrait pour comprendre ce qui s'était passé. La seule chose qui ne collait pas, était la non-présence des autres gardiens... où pouvaient-ils donc être ?... Je ne pensais pas qu'ils n'aient entendu agresser leur collègue... Si c'était le cas, les policiers devaient nous attendre à la sortie. Bah, il était trop tard pour reculer.

Après avoir réussi à ouvrir deux portes, je me trouvais face à la grille de la cour de promenade. J'avais mentalement noté le numéro de la clé à chaque fois que le garde nous y conduisait et c'est sans aucune difficulté que je la franchis. Je ne trouvais enfin dans la cour.

Tout se jouait là... car rien ne me prouvait que le trousseau comportait la clé de cette porte de métal. Calmement j'en avais essayé plusieurs. Aucune ne jouait dans la serrure. Enfin je la tenais... oui cette fois c'était la bonne. La porte s'ouvrit. Elle donnait sur le parking de la prison. Maintenant je pouvais aller chercher Janou.

Dehors il pleuvait... C'était glacial. La grande difficulté de notre fuite résidait dans le fait qu'il n'y avait qu'une seule route. Que je parte sur Gaspé (au nord) ou sur Chandler (au sud), il ne faisait aucun doute que j'allais me heurter à un barrage de police. Je n'avais aucune autre solution que de partir en forêt, de rester caché dans le parc Rivière Saint-Jean... le temps de laisser les policiers s'user les nerfs sur des fausses pistes. Pour survivre, il nous fallait de la nourriture. Je pénétrai

dans les cuisines. Rapidement je remplis un grand sac de victuailles... plusieurs couteaux de boucher se trouvaient à portée de mains. Je résistai à l'envie d'en prendre un... Le vrai tueur d'une vieille femme ne se serait pas embarrassé de tels scrupules...

Tout était enfin prêt. Je me dirigeai vers le quartier des femmes. Janou était là à m'attendre... le sourire aux coins des lèvres.

— Pas de problème mon ange ?

— Pas de problèmes, chéri... ma gardienne est enfermée dans ma cellule... tout c'est fait en douceur quand je lui ai dit qu'à cette heure-ci, tu devais être maître de la taule...

Nous repassâmes devant les cuisines... Janou ramassa le sac que j'avais préparé. Rendu dans la cour de promenade, j'entendis la voix des gardiens qui appelaient leur collègue. Rapidement nous franchîmes la porte, après avoir pris la précaution de la refermer derrière nous. Nous étions enfin libres...

— Vite... fonçons vers la forêt... l'alerte va être donnée avant quelques minutes.

Nous avons juste eu le temps de traverser un sous-bois quand elle se déclencha. Du haut de la colline qui surplombait le village... j'aperçus les clignotants des voitures de police. La chasse à l'homme était commencée...

Je savais que de nuit... aucune patrouille ne se risquerait à nous suivre. Mais le sol détrempé gardait l'empreinte de nos chaussures à chaque pas. Je ne connaissais absolument pas la région. Je savais seulement que la forêt que nous allions atteindre s'étendait sur plus de cent trente kilomètres. Par endroits, elle était presque impénétrable... Au matin, à la lumière du jour, nos chances allaient être minces. Car tous les hommes du district connaissaient parfaitement les pistes et sentiers de ce qui était leur lieu de chasse... Nous risquions cette fois d'être le gibier. C'est à cet instant seulement que je compris que Janou ne pourrait pas subir une marche forcée de plus de dix heures. Toute une partie de la nuit, nous avancions péniblement sans suivre aucun chemin, écartant les ronces et les branches qui nous fouettaient le corps. Au bout de deux heures Janou épuisée, trempée, les jambes et les mains en sang me supplia de faire un arrêt.

— J'en peux plus chéri... tu crois qu'ils nous suivent.

— Aucune idée... ce que je crains... c'est un encerclement demain matin... allez, continuons.

— Reposons-nous un instant... je suis crevée... Ou continue sans moi...

— Ne dis donc pas de conneries... D'accord... repose-toi un peu... je vais essayer de voir où nous en sommes en grim pant dans un arbre je pourrai apercevoir la mer et vérifier la distance que nous avons parcourue.

Arrivé au sommet d'un immense sapin... j'aperçus vaguement la côte et au loin le contour de l'île Bonaventure... Nous n'avions franchi qu'une très courte étendue. Les conditions, dans lesquelles il nous fallait avancer, en étaient la cause. Je venais de poser le pied à terre. Janou allongée sur le sol mouillée s'était endormie... je n'avais pas le cœur à la réveiller. Je m'assis à ses côtés et doucement je lui soulevai la tête pour la reposer sur mes jambes. À la vérité... nous n'avions pas autre chose à faire que d'attendre le jour... car j'étais dans l'impossibilité de me diriger, le ciel dans sa noirceur ne me donnait même pas le concours de ses étoiles. Oui... nous avons réussi notre évasion... mais pour combien de temps ?

La police avait sûrement reçu l'ordre de nous tirer à vue. J'appris par la suite que cet ordre avait été donné. Je me mis à me parler mentalement.

— Et puis merde... on verra bien... si l'aube qui se lève est celle de notre mort... eh bien fatalité... je nous voyais déjà le corps criblé de balles... et l'image de Caron éclatant d'un rire démoniaque... Ma tête avait basculé... le sommeil me prenait aussi... il ne fallait pas que je dorme... je me devais d'enregistrer tous les bruits de la forêt... et cette maudite pluie qui ne cessait pas de tomber. Le froid commençait à me pénétrer... Je sentis Janou frissonner... De ma main droite, je lui frictionnais le dos avec vigueur. Dans quelle aventure je venais de l'entraîner... pourtant, je n'aurais pas pu l'abandonner dans sa cellule... Non j'avais eu raison, même si nous nous faisons reprendre... au moins, nous avons tenté notre chance ensemble.

Plusieurs heures avaient passé... Janou avait gémi... à quoi pouvait-elle rêver ? Le sommeil a l'avantage de faire oublier la tragique réalité des événements... le réveil brutal allait y mettre fin.

Le jour commençait à poindre sous des nuages lourds qui n'annonçaient rien de bon.

— Réveille-toi chérie... il faut continuer... Allez... debout.

— Quoi... ?

Regardant autour d'elle...

— Ah oui... c'est vrai...

— Tu avais oublié ?

— Endormant... oui...

Elle s'était levée. À la lueur du jour, elle faisait peine à voir. Ses jambes en sang, les mains dans le même état... décoiffée... Je ne pus m'empêcher de lui sourire.

— Si tu voyais ta gueule... lui dis-je tendrement.

— Et la tienne ?

Allez, filons... car la meute doit nous suivre. Nous avons repris notre route... Avec le jour il nous était plus facile de nous guider. Mais plus je marchais, plus je comprenais la folie de notre évasion. Les gens du village connaissaient chaque chemin, chaque cache possible. Rendu à un sommet... j'aperçus une nouvelle fois la mer. Nous n'avions presque pas avancé... au plus nous étions à deux kilomètres de notre point de départ. Les détours que nous avons faits en étaient responsables. Vers neuf heures Janou me demanda une nouvelle fois de faire halte. Assise dans l'herbe fraîche, elle s'était blottie de nouveau contre moi pour se réchauffer. Au loin, des aboiements de chiens retentirent... J'entendis le craquement de branches écrasées... Janou sursauta.

— Non, ne dis rien... je crois que nous sommes encerclés... Écoute ! Cela ne faisait aucun doute... les bruits se rapprochaient. Je me sentais épié. Soudain, plusieurs policiers jaillirent, l'arme à la main en hurlant :

— Bouge pas, Mesrine... ou tu es mort !

Je m'étais levé dans un réflexe de fuite... L'un des policiers tira... Janou croyant qu'il m'avait ajusté... bondit pour me faire un bouclier de son corps en criant.

— Non... non, ne tirez pas !

Elle avait enserré ses bras autour de moi... je voulus la repousser, mais déjà, les policiers avaient bondi sur nous.

— À terre !, me cria l'un d'eux.

D'être repris si vite me mettait la rage au cœur, j'avais envie de dire merde au monde entier. Janou, toujours collée contre moi, sanglotait. Mon regard croisa celui du flic qui me braquait de son arme.

— Tu peux tirer... je n'en ai plus rien à foutre...

Il ne tira pas... Son chef, calmement, me demanda de ne plus bouger. Il sortit une paire de menottes et nous entrava ensemble. « Pour le meilleur et pour le pire »... cette formule me revint en mémoire. Janou avait-elle seulement connu le meilleur à mes côtés ? Sincèrement je ne le pensais pas.

Le chemin du retour fut nettement plus court. Sans le savoir en

prenant la direction de cette colline, nous nous étions mis nous-mêmes dans la gueule du loup. Car elle se trouvait encadrée de tous côtés par des chemins praticables... et les policiers, après avoir retrouvé notre trace grâce aux empreintes de nos pas, avaient tout simplement encerclés la totalité de l'endroit. Ne nous laissant de ce fait aucune possibilité de fuite. Le Chef de police m'informa que la première chose qu'il avait faite après avoir été informé que je m'étais rendu dans les cuisines... avait été de vérifier qu'aucun couteau ne manquait.

— Pourquoi n'en avez pas emmené un ?...

— Pas utile... fut ma seule réponse.

— Une chance pour vous... car on avait reçu l'ordre de vous descendre.

— Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

— Je suis un policier... pas un assassin...

— Et moi ?...

Il ne m'avait pas répondu et s'était contenté de hocher la tête. Rendu sur la route, je pus m'apercevoir que le dispositif policier avait été complété par des villageois... On nous fit monter dans une voiture patrouille, qui démarra sous l'œil vindicatif de ceux qui l'entouraient. Mais pas un seul cri... pas une seule insulte... En France... on se serait fait lyncher par une foule de gueulards toujours prêts pour ce genre de spectacle de l'homme traqué.

Le surveillant-chef nous attendait devant l'entrée de sa prison ainsi que plusieurs journalistes. Son regard se posa sur Janou et se fit réprobateur en croisant le mien, comme pour me dire « vous n'auriez pas dû l'entraîner dans une telle aventure ».

Rendus à l'intérieur, on nous fit prendre immédiatement une douche chaude et revêtir du linge sec et propre. De retour dans ma cellule... le garde que j'avais enfermé la veille m'apporta mon repas.

— Vous savez, Mesrine... je ne vous en veux pas... car vous êtes parti proprement. Mon chef risque d'y perdre sa place. Moi, si vous reconnaissez que vous m'avez menacé d'un couteau... je ne risque rien comme sanction. Vous n'avez pas eu de chance ! Dommage pour vous... hein ?

— Oui... c'est stupide... mais il fallait essayer... nous avons au moins eu ce courage.

Dans le début de l'après-midi, on nous fit passer en jugement... pour évasion.

Normalement pour une telle action, la condamnation était de

quelques mois. Janou en reçut six et comme je m'étais servi « d'une arme » d'après le Juge... il me donna un an d'emprisonnement additionnel à toute sentence à venir. À la vérité, sa condamnation me laissait froid. Car je faisais le vœu de m'évader une autre fois ; mais en ayant préparé mon coup de façon plus sérieuse... Quelques années plus tard, j'allais tenir ma promesse en m'évadant du plus dur pénitencier canadien...

Pour l'instant, je n'avais d'autre choix que de subir mon échec et de faire face une fois de plus à mon destin.

Les policiers vinrent nous chercher pour nous conduire à Québec. Dans l'auto-patrouille, on m'enchaîna les mains et les pieds ensemble pour m'interdire tout mouvement... Janou se trouvait assise à mon côté. La surveillante, qu'elle avait enfermée dans sa cellule la veille, faisait partie du voyage. Loin de lui en vouloir... elle cherchait plutôt à la consoler. Notre escorte de policiers armés se trouvait renforcée de plusieurs voitures. La plupart avaient passé la nuit à nous chercher, ce qui les rendait agressifs à notre égard. Personnellement, je préférais sourire aux menaces qu'ils me faisaient. Le voyage risquait d'être long et je ne voulais pas engager la polémique.

Nous longions la côte de la Baie-des-Chaleurs où naguère, en 1534, Jacques Cartier avait posé le pied pour y découvrir le Canada sous l'œil ahuri des Indiens... Nous fîmes une halte à Rivière-du-Loup, sur le golfe du St-Laurent, pour y passer la nuit, les chaînes aux pieds pour plus de sécurité. Au matin, nous reprîmes la route pour Québec.

L'escorte stoppa devant la prison de cette ville. À voir la tête que faisaient les gardiens... je n'étais pas le bienvenu. Je ne pouvais savoir que la radio avait annoncé que j'avais usé de violence dans mon évasion... ce qui se trouvait être faux. J'avais quitté Janou, sans trouver autre chose à lui dire que « je t'écirai »... Qui aurait pu comprendre notre souffrance, qui aurait pu comprendre ce qu'allait représenter cette séparation entre nous ?

Rendu au bureau de réception, le chef m'apostropha.

— Ici, mon chien, tu n'assommeras personne... allez conduisez le au « trou ».

Je ne lui répondis même pas... j'étais fatigué, écœuré, je voulais juste que l'on me foute la paix.

On me fit descendre dans une cave humide qui servait de cellule de punition... et c'est complètement nu que l'on m'enferma pour la nuit, avec pour tout repas un bol de gruau. Pendant vingt et un jours, on me laissa à ce régime, avec un seul mets par jour. Ce traitement était totalement illégal... mais par exception l'arbitraire et l'abus de pouvoir

faisaient force de loi à la prison de Québec.

Et puis un matin on revint me chercher pour me conduire de nouveau à Percé. Je fis la demande pour me raser... et me laver, car j'avais une barbe de dix jours et réellement une gueule à faire peur. On refusa malgré mes protestations et je fus conduit de force jusqu'à la porte de sortie où le lieutenant Caron et ses hommes m'attendaient. Dès que je le vis, je me fis agressif.

— Alors flic... tu as bien failli nous perdre l'autre soir.

Il eut un sourire crispé.

— Oui... mais on t'a vite retrouvé !

— Tu me perdras encore... et cette fois ce sera moins simple pour ta meute... Je vous ferai payer tout ça !!!

Il ne m'avait pas répondu. On me conduisit de nouveau à l'aéroport civil, chaînes aux pieds, menottes aux mains... Janou poussa un cri en m'apercevant.

— Mon Dieu... dans quel état tu es... ah les chiens !

— Que veux-tu que j'y fasse... cela fait plusieurs jours qu'ils m'interdisent de me laver, de me raser... pour essayer de me casser le moral, mais qu'ils aillent tous se faire foutre.

Oui, j'en avais réellement marre de tous ces abus qu'il me fallait subir et j'avais bien l'intention de jouer très dur avec eux à partir de ce jour.

On nous conduisit jusqu'à l'avion que nous connaissions déjà... Le pilote et le copilote, nous saluèrent comme à l'habitude. Et les moteurs se mirent en marche. Je me trouvais installé à hauteur de la porte de secours. Je fis signe au lieutenant Caron.

— Eh... il faut m'enlever mes chaînes et mes menottes... on ne doit jamais enchaîner un homme dans un avion... tu le sais pas ça ?

— Tu resteras comme ça... ici c'est moi le patron.

Je l'avais regardé méchamment. L'avion commençait à prendre de la vitesse pour décoller. J'avais attrapé la poignée servant à ouvrir la porte de secours et je m'étais mis à hurler.

— Eh... copilote... si en plein vol je tire là-dessus... qu'est-ce qui se passera ?

Il s'était retourné... son visage virant au blanc.

— Touchez pas à ça, Bon Dieu... lieutenant... faites quelque chose.

Il ne devait pas y avoir grand-chose à faire, car le pilote avait coupé

les gaz, bloquant l'appareil.

— Lieutenant... je refuse de décoller avec ces gens à mon bord.

Caron eut beau supplier... rien n'y fit le pilote s'y refusa. Il savait trop ce qui se serait passé si j'avais mis ma menace à exécution. Le pilote prévint la tour de contrôle et une voiture de police vint de nouveau nous reprendre à notre point de départ. Caron était rouge de colère... moi je rigolais.

— Respire flic... tu vas t'étouffer... tu vois que tu n'es pas le patron... je dis, pas d'avion avec mes chaînes... et il n'y a pas eu d'avion... maintenant on fera le trajet en voiture OK.

— Tu vas me payer ça...

— À ta disposition *poulet*... quand tu veux et où tu veux.

On nous reconduisit à la sûreté du Québec pour organiser notre départ par la route... ce qui fut fait une heure plus tard. Cette fois, on m'avait séparé de Janou et cela sur ordre de Caron. Je me demandais bien ce qui nous valait ce nouveau voyage. Tout au long du trajet, on m'avait refusé toute alimentation. Vers 23 heures nous stoppâmes à la prison de New Carlisle à environ 60 kilomètres de Percé. Nous fûmes accueillis par un couple qui se trouvait être le Directeur et sa femme.

Tout de suite, ils se firent très cordiaux avec nous. En apprenant que nous n'avions rien mangé depuis le matin, la directrice se proposa à nous faire quelque chose elle-même, le cuisinier n'était plus là vu l'heure tardive. Je ne pouvais en croire mes yeux de tant de gentillesse...

— Votre avocat vous attend, monsieur Mesrine.

— Maître Daoust ?

— Non... Maître Lucien Grenier... qui a été désigné par Maître Daoust pour le représenter.

Tout de suite, il se présenta à moi et devant le spectacle de mon délabrement... sa révolte éclata contre la pénitenciaire et ses abus. Il me promit d'intervenir auprès des autorités, ce qui fut fait par la suite.

Maître Lucien Grenier avait une notoriété justifiée dans la région par les nombreux procès qu'il avait plaidés avec succès pour ses clients. Je trouvais en lui un homme ouvert et direct... il m'informa que le long voyage que je venais de faire, était seulement destiné à me faire connaître ma date de procès. On nous faisait faire plus de mille cinq cents kilomètres aller et retour, avec quatre voitures d'escorte... simplement pour nous donner une date de procès... Une telle aberration prouvait que la Justice se jouait des deniers publics.

À ma grande surprise, on me fit prendre mon repas à la même table que Janou. Ce geste humanitaire, dont je ressentis la délicatesse, me toucha profondément... après toutes les vacheries que l'on m'avait fait subir à Québec.

La femme du Directeur nous servit elle-même comme une hôtesse recevant ses invités. Son geste, avec l'accusation que nous subissions, prenait une très grande importance à nos yeux. Elle ne nous jugeait pas encore, elle nous traitait en innocents. Peut-être, me lit-elle aujourd'hui... qu'elle sache que l'assoiffé qui vient de traverser le désert n'oublie jamais celui qui lui tend son premier verre d'eau... Je ne la remercierai jamais assez de son geste empreint de chaleur humanitaire.

Le repas terminé, on me fit prendre une douche pour me redonner une apparence convenable. Puis on me conduisit à ma cellule pour la nuit. On m'enchaîna de nouveau les pieds... Le Directeur de New Carlisle était humain... mais prudent. Il ne tenait pas à perdre le précieux client que je représentais.

Le lendemain, je me retrouvais de nouveau face au Juge Dubé qui fixa notre procès au 12 mai 1970... Maître Lucien Grenier protesta vigoureusement contre le traitement injuste et discriminatoire que je subissais à la prison commune de Québec. Son intervention eut pour résultat que ma détention changea du tout au tout dès mon retour dans la Vieille Capitale. Nous y étions repartis le jour même.

Cela faisait une semaine que je me trouvais au quartier de haute sécurité. Nous étions un groupe de douze détenus, avec un seul but... « l'évasion ». Une se préparait, j'y étais invité.

Maître Daoust demanda à me voir. Nous ne nous étions pas revus depuis ma cavale.

Je fus conduit au parloir qui se trouvait aux étages inférieurs. C'est avec un sourire chagrin qu'il me tendit la main.

— Alors Mesrine... on s'offre une promenade en forêt ?

— Oui... mais c'est raté et cela risque de nuire à notre défense.

— N'en croyez rien... les innocents aussi cherchent parfois à s'évader... Bon ! parlons de votre affaire. J'ai plusieurs nouvelles à vous annoncer. Premièrement... un autre homme avait été arrêté avant vous pour le meurtre de Percé et cela par le caporal Blinco. Cet individu, du nom de Gérard Fyfe, n'a pas attendu la suite... lui aussi s'était évadé de la prison de Percé et cela deux mois avant vous. Je n'ai pu savoir ce qui avait motivé son inculpation... mais cela me prouve déjà que la Police nage un peu dans cette affaire et change de suspect numéro un de

façon assez étrange. Par contre, ayant obtenu des renseignements sur ce Gérard Fyfe... on m'a fait savoir que le 30 juin, le lendemain du crime, il se trouvait à Percé. Les policiers l'ont interpellé au moment où il se présentait pour louer un chalet au Motel des Trois sœurs. Ils ont trouvé dans sa voiture, des gants, un « 38 » spécial et divers outils... mais cela n'explique pas son inculpation.

— Il ne peut être le coupable...

— Vous semblez bien affirmatif Mesrine...

— La logique, Maître... un homme ne se présenterait pas au motel le lendemain de son crime... ou alors, il faudrait avoir un esprit dérangé. De plus, cela ne peut pas être lui.

— Ah bon...

— A-t-il été repris ?

— Oui.

— Il serait bon de prendre contact avec lui, pour savoir pourquoi on l'avait soupçonné...

— Cela sera fait... mais de toute façon, vu son dossier, ce n'est pas le genre d'homme à tremper dans une affaire crapuleuse comme celle de Percé.

— Et moi, c'est mon genre ?

— Hola ! Mesrine, ne soyez pas si agressif... Bon, parlons de notre affaire. Pour le kidnapping, vous avez à ce jour refusé de répondre à toutes les questions de la police. Je n'ai pas de conseils à vous donner... mais votre intérêt sera de plaider coupable. Il vous sera impossible de nier les faits... surtout que votre complice s'est mis à table. Le mieux pour vous, c'est d'obtenir un procès devant Juge seul...

— Ça va chercher dans les combien ?

— À peu près dix, douze ans pour vous... la moitié pour votre compagne. Si la sentence paraît sévère, c'est à cause de la publicité outrancière entourant l'affaire du meurtre de Percé. Cela influence le Tribunal.

Nous restions sur nos positions... Pour l'instant je ne voulais pas prendre une décision.

Me Daoust changea de sujet.

— Maintenant, Mesrine... Percé. Bon, pour les bijoux, j'ai reçu vos dessins et les détails que vous y joignez. Tout ceci me satisfait et si ça se vérifie... alors là... aucun doute ne sera possible dans mon esprit si tous ces bijoux sont les vôtres. Je désire encore plus de renseignements... les

adresses des bijoutiers à Paris, enfin le maximum pour vous sortir de cette impasse.

Dans cet instant-là, Daoust parlait avec passion. Je le sentais pris par cette affaire... je l'imaginais décortiquant mes informations... autant pour y trouver la preuve de notre innocence... que celle d'un mensonge possible de ma part.

— Vous aimez votre métier, Maître ?

— Être Avocat, Mesrine, c'est une vocation, un sacerdoce... je donne tout à mon métier, car il me donne la satisfaction de faire œuvre utile... Parfois un coupable échappe à sa sanction... mais qu'en serait-il, si un innocent se trouvait condamné injustement. L'odieux ne serait pas de voir le coupable s'en sortir, car la loi canadienne est ainsi faite que c'est la poursuite qui doit prouver hors de tout doute sa culpabilité, mais de voir l'innocent payer un crime qu'il n'a pas commis... ceci est inacceptable. Et l'avocat est la soupape nécessaire à la Justice pour lui éviter une erreur judiciaire toujours possible... Oui... j'adore mon métier, car en le pratiquant comme je le pratique, je crois sincèrement faire œuvre de Justice. C'est là toute ma raison d'être.

De l'entendre parler de la sorte, me remontait le moral. J'avais « un défenseur »... au vrai sens du terme. Je pouvais donc espérer autant en ses qualités intellectuelles, qu'en ses qualités de cœur... ce qui n'allait pas m'empêcher de lui cacher une partie de la vérité. Je me voulais avant tout « truand »... toute vérité n'est pas bonne à dire... il faut souvent choisir son moment pour le faire. Il n'était pas encore venu.

— Maintenant, Mesrine... expliquez-moi cette histoire d'empreintes digitales... car, elles n'y sont pas venues toutes seules ces empreintes... allez-y, je vous écoute...

J'avais largement eu le temps de préparer une explication valable tout en me servant d'éléments authentiques.

— Voilà la possibilité que j'envisage. Pour l'empreinte de mademoiselle Schneider..., entre le 21 et le 25, soit cinq jours avant le meurtre, nous avons été prendre le thé chez mademoiselle Le Bouthillier... Il est possible et même probable que ma compagne ait laissé son empreinte ce jour-là en tirant le plateau du cendrier à elle... ce qui me le confirme, c'est que seul son annulaire gauche a été retrouvé sous le plateau. Or, si elle l'a tiré à elle ce jour-là... il a fallu qu'elle fasse pince entre son pouce et son annulaire... On aurait donc dû retrouver son empreinte de pouce gauche sur le dessus du plateau du cendrier. Car il lui aurait été impossible de laisser une empreinte dessous, sans en laisser une dessus... l'objet ne pouvant être déplacé que si on le pince avec ses doigts. Vous me suivez, Maître ?

— Oui... oui... très intéressant... continuez...

— Mademoiselle Schneider ayant laissé ses empreintes sur les deux faces du plateau entre le 21 et le 25 juin, il est certain que la femme de ménage a dû faire le nettoyage de cette pièce... et c'est là que l'empreinte du pouce a dû disparaître du plateau du cendrier... Car, s'il est courant d'essuyer le dessus d'un plateau monté sur pied... il l'est moins d'essuyer le dessous qui n'est pas sujet à poussière. Donc cela peut prouver que l'empreinte de Janou a été apposée entre ces deux dates... qu'en pensez-vous ?

— Votre argument me paraît très solide... oui, c'est fort possible.

Tout ce que je venais de lui dire, en plus d'être logique se trouvait être la vérité, sauf peut-être pour les dates précises.

— Maintenant, Mesrine, *votre* empreinte... comment l'expliquez-vous puisque vous prétendez ne pas avoir été sur les lieux du crime dans la nuit du 29 au 30 juin...

— Voilà, Maître, nous avons réellement sympathisé avec mademoiselle Le Bouthillier pendant notre séjour. Preuve en est, qu'elle nous rendait parfois visite le soir à notre chalet numéro quatre. Cette femme adorait les chats... nous en avons un petit... c'est peut-être ce qui l'attirait. De son côté, elle nous avait invités dans son salon à prendre le thé, comme je vous l'ai expliqué. Dès notre arrivée, mademoiselle Le Bouthillier nous a prêté de la vaisselle qui lui était personnelle. Il y avait des tasses, des verres et d'autres ustensiles de cuisine. Le 25 juin, Janou a lavé toute cette vaisselle, pour que nous la lui rendions propre. C'est moi qui l'ai essuyée et rangée dans une boîte pour lui retourner. Donc sur les verres, que j'ai mis dans cette boîte... mes empreintes s'y sont apposées obligatoirement... Si le soir du crime, mademoiselle Le Bouthillier s'est servi de ce verre ou de l'un d'entre eux... elle a donc déplacé mon empreinte avec le verre... et si ce verre s'est trouvé près de son corps, cela ne prouve en rien que je m'en sois servi ce soir-là. Un autre a pu boire dans le verre que mademoiselle Le Bouthillier lui a apporté et si ce verre venait de ceux que je lui avais rendu... il est normal qu'il s'y trouva mon empreinte... qu'en pensez-vous ?

Daoust m'avait regardé avec des yeux nouveaux... comme étonné !

— Tout cela me paraît fort vraisemblable.

Je lui avais dit la vérité au sujet de la vaisselle que nous avait prêté la victime... et mon argument aurait été plausible. Moi, je savais malgré tout que cette empreinte je l'avais posée là le soir du crime... Une heure avant... mais je ne pouvais lui confier cette vérité... je préférais lui donner des arguments de défense solide... La *vraie* vérité... peut-être

que je lui confierais un jour... À ce niveau de l'accusation injustifiée, face aux mensonges révoltants des quatre femmes... je n'avais aucune autre solution. Maître Daoust semblait satisfait de mon explication. Du moins pour l'instant.

— Donc, Mesrine, vous affirmez ne pas avoir été à Percé le soir du meurtre.

— Oui, je vous le dis... Pourquoi, Maître ?... Si j'y avais été cela aurait-il obligatoirement voulu dire que je sois l'assassin ?

— Absolument pas... mais il vous aurait fallu fournir une explication raisonnable, mais votre passé criminel vous aurait automatiquement nui... Mais je dois ajouter que j'ai plaidé des centaines de causes où le prévenu avait un dossier judiciaire chargé et qui fut quand même acquitté. Mais j'ajoute, à la lumière de mon expérience qu'il est toujours plus difficile de défendre un innocent qu'un coupable.

— Pourquoi un innocent a-t-il plus de difficulté à s'en sortir ?

— C'est simple. Si un bonhomme est innocent, il ne se fabrique pas d'avance un alibi pour démontrer qu'il se trouvait ailleurs au moment du crime...

— Et le coupable, lui ?...

— Eh bien voilà ! L'individu qui commet un forfait s'arrange pour ne pas être pris bêtement au piège. Il veut perpétrer le « crime parfait ». Ainsi, s'il est appréhendé, il aura des témoins déjà *cuisinés* pour prouver qu'il était à un autre endroit au moment précis du meurtre. Et il ne laissera pas bêtement ses empreintes sur des lieux du crime... Ce serait enfantin, car il signerait ainsi son arrêt de mort.

— Très intéressant...

— Un jour j'ai plaidé une cause de hold-up pour un client que je savais innocent, car le véritable coupable m'avait avoué en être l'auteur dans mon cabinet. Mais mes lèvres étaient scellées par le secret professionnel.

— Et qu'est-il arrivé ?

— Au procès, il fut identifié *positivement* par six témoins, employés d'une banque, comme étant le bandit qui avait fait le coup. Et il fut condamné malgré ses protestations d'innocence.

— Que s'est-il passé ensuite ?

— J'ai fait un pourvoi devant la Cour d'Appel et j'ai réussi à faire casser la condamnation en invoquant des points de droit à l'effet que l'identification faite en première instance était insuffisante et fautive. La Cour d'Appel me donna raison en acquittant mon client.

— Ouf, il l’a échappé belle...

— À qui le dites-vous... J’ai ainsi évité une erreur judiciaire flagrante, sans avoir à révéler l’identité du véritable coupable.

— Tout un tour de force...

— Oui, mais j’ai eu chaud... Mais revenons à votre cas. Vos explications me paraissent vraisemblables et je devrai m’en contenter. Avez-vous autre chose à ajouter ?

— Maintenant... vous étiez à Gaspé le 29 juin à 16 heures soit huit heures avant le meurtre et Gaspé... Percé ne sont distantes que de 75 kilomètres...

— Je vous l’ai déjà dit... nous étions remonté de Windsor dans l’espoir de trouver un bateau de la marine marchande qui nous embarquerait pour nous faciliter notre retour en Europe... nous nous sommes renseignés... il n’y en avait pas pour l’instant... et nous sommes repartis immédiatement pour Québec. La preuve que nous ne nous cachions pas de revenir dans la région... c’est que j’ai payé mon plein d’essence avec ma carte de crédit et que j’ai signé mon nom.

— Ça, Mesrine, ce sera un argument de défense... car il est certain qu’un homme ayant des intentions criminelles... n’ira pas laisser volontairement la trace de son passage dans la région près du forfait qu’il veut commettre. Tout ce que vous venez de me dire me semble possible. Je plaiderai dans ce sens. L’important dans toute cette affaire, ce n’est même pas vos empreintes... car on peut être sur place, sans être pour autant le coupable du meurtre... cela s’est déjà vu et produit. L’important Mesrine, ce sont les bijoux... car s’ils sont à vous et que j’en obtiens la preuve totale... alors là, je serai absolument certain de votre innocence... Restera à savoir pourquoi ces femmes cherchent à vous perdre... vous n’en avez aucune idée ?

Il venait de glisser cette question, comme si de rien n’était... mais ses yeux luisaient malicieusement comme pour me dire « ah, si vous vouliez enfin me la dire cette *vérité* comme tout serait plus simple ».

— Vous êtes très fort Maître... oui très fort.

Il m’avait retourné le compliment...

— Merci. Vous aussi, Mesrine... vous êtes intelligent... ça, c’est un argument personnel qui me permet de penser que vous n’avez pas pu commettre un crime aussi stupide... car c’est un meurtre de primaire sur le plan intelligence...

Je ne pouvais m’empêcher de lui sourire... Dieu savait, qu’il avait raison... ce crime ne pouvait être que le geste d’un être fruste, sans imagination.

— Vous savez, Maître, que j'ai fait trois ans de guerre en Algérie... j'y ai subi un entraînement complet de sport de combat dans les commandos... On y apprend spécialement la strangulation par rupture des vertèbres cervicales ; la personne est tuée dans la seconde qui suit. Mademoiselle Le Bouthillier a été assassinée par un amateur... et non par un professionnel du combat. Je sais que cet argument est simpliste... mais un homme qui a appris une technique pour tuer... se servirait de cette technique s'il devait tuer. Le meurtre de cette femme... c'est de l'artisanat.

Là Daoust réagit.

— Celle-là... je la retiendrai... de l'artisanat !!!

— Vous savez, Maître, j'ai tué bon nombre d'hommes dans ma vie je ne suis plus un amateur... mon milieu est sans pitié et je n'ai pas la renommée d'être un tendre... dans le règlement de compte. Je ne peux tout de même pas dire aux Jurés... « je n'ai pas tué cette femme, car si je l'avais fait... c'est de telle façon que j'aurais procédé »... Oui tout cela est trop con et il faut que ça m'arrive à moi. Je n'ai jamais été inquieté pour les exécutions que j'ai effectuées dans mon milieu et voilà que l'on me refile le cadavre des autres...

— Vous êtes un drôle de bonhomme... Je sais que vous n'êtes pas un « enfant de chœur », mais cela n'a rien à voir... enfin, j'étudierai tous vos arguments. Je vais faire une demande pour qu'une commission rogatoire soit déplacée en France pour y recueillir les témoignages des personnes vous ayant soit donné, soit vendu ces bijoux... Allez, il me faut vous quitter... et garder confiance. Je prouverai votre innocence... Ce ne sera pas facile, je vous l'avoue, mais nous finirons bien par y arriver. Tout un boulot ! Mais j'y consacrerai toutes mes énergies. J'aime les défis détaillé... et c'en est tout un !

Nous nous étions quittés sur une poignée de mains amicales. J'avais confiance en Daoust... il était l'homme des combats véritables... l'homme à aller jusqu'au bout de ses ressources pour offrir une défense totale à son client. Je voulais le convaincre de mon innocence en lui fournissant des preuves. Car une fois convaincu... je l'imaginais se mettre à notre place, ressentir nos souffrances, notre drame, notre douleur indéfinissable... je voulais qu'il soit *nous* et que le jour du procès il se sente accusé *lui-même*... pour qu'il nous défende comme si sa propre liberté se trouvait en jeu.

Et c'est ce qu'il fit au procès avec une ardeur et une foi incroyables. Comme si sa propre tête était en jeu.

Et puis les heures, les jours, les mois défilèrent... Une cellule n'est rien d'autre qu'une tombe, à la seule différence que l'on y est enterré

vivant. Les yeux n'ont rien d'autre à voir qu'une forêt de barreaux fleurie de désespoir. On se sent aveugle pénal. On regarde ses mains en se disant qu'elles ne caresseront peut-être jamais plus le corps aimant d'une femme. Les lèvres s'assèchent, faute de boire l'amour aux lèvres de celle que l'on aime. Le cœur se durcit face à l'épreuve terrible que représente le monde carcéral. On rêve à un sous-bois d'automne... À celle qui vous prenait la main pour vous dire « viens »... On imagine la vague frappant le rocher, le cri des mouettes... le champ de blé... l'enfant qui court en vous tendant les bras... On rêve tout simplement à la vie... puis au matin, on se retrouve les mains vides, le cœur vide, le corps plus vieux d'une nuit... On ne compte pas les jours quand il s'agit d'années... on se rend à l'évidence : le jour se lèvera sur le néant, sur la haine, sur la folie, sur le bruit d'une clé dans la serrure d'une porte de cellule.

On m'avait transféré à la prison de Bordeaux à Montréal. Ce qui m'avait permis d'y rencontrer certains amis. Maître Daoust vint m'annoncer qu'il partait pour Paris pour y trouver mes témoins au sujet des bijoux que je prétendais nôtres. Le Procureur Anatole Corriveau, le Juge Miquelon, le lieutenant Caron, un sténographe et un greffier l'accompagnaient. J'avais fourni des détails, des dates et des adresses.

En ce mois de mai 1970, grâce à une enquête poussée de Me Daoust la preuve fut faite à Paris que ces bijoux étaient bien à nous. Un des plus grands fournisseurs de bijoux fantaisie, Bertrand Fried et son représentant, témoignèrent dans ce sens. Mon père de son côté apporta son témoignage avec une honnêteté telle... qu'il ne se souvint pas qu'un des bijoux qui lui étaient présentés avait été offert par lui-même à Janou. Ce qui malgré tout ne m'avait pas nui, puisque Janou se trouvait porteuse de ce bijou un an *avant* le meurtre, comme le confirmait une photo. Mais mon père était ainsi fait, il n'affirmait jamais une chose sans en être certain. Il reconnut par contre bon nombre d'autres bijoux.

Un bijoutier, Richard Muller, apporta un témoignage capital et ses registres de ventes confirmèrent mes affirmations de façon catégorique. De son côté, Maître Daoust en profita pour acheter une paire de boutons de manchettes semblables à ceux que je possédais, mais cette fois avec l'initiale « E » comme Évelyne, et une autre avec « R » comme Raymond, pour montrer le sens dans lequel devait être posé ce bouton de manchette. Car certaines initiales portées dans le mauvais sens peuvent, si elles sont malicieusement présentées à l'envers, donner un semblant d'autre lettre... Un « NW » peut devenir un « M » et un « J » gothique peut devenir un « E »... mais le sens dans lequel doit être porté ce bijou ne peut être changé si on veut rester

logique...

Maître Daoust se présenta aussi chez une bijoutière à Paris pour y acheter le même bracelet-montre que celui qui se trouvait sur « *ma montre* » saisie comme étant celle de la victime. Ce bracelet avait une particularité rare et j'avais indiqué l'adresse exacte où se le procurer. Toutes les preuves de ma bonne foi faisaient jour.

Daoust m'envoya de Paris un télégramme avec ces simples mots : « *Formidable, gardez courage... la vérité reprend ses droits.* » Du fond de ma cellule, ce message d'espoir me réconforta. Je repris confiance. Mon avocat avait fait du bon boulot. Pour ma défense le voyage avait été fructueux, décisif. Enfin nous avions en mains des preuves irréfutables pour démasquer le mensonge.

Daoust, de retour à Montréal, me rendit visite immédiatement. Son visage exprimait la sérénité et la satisfaction du devoir accompli.

— Ah, Mesrine ! Tout ce que vous m'aviez dit s'est trouvé confirmé. Avant mon départ pour Paris, il me restait un certain doute... Que voulez-vous, déformation professionnelle... Mais là, je n'en ai plus aucun. TOUS ces bijoux sont bien les vôtres. Je vais vous dire ce que je n'ai jamais dit à un de mes clients : je suis maintenant « certain de votre innocence ».

— Merci d'y croire...

— Mais si ces femmes qui ont menti, pourquoi ? Oui, pourquoi feraient-elles cet acte abominable de chercher votre condamnation ? Il y a sûrement une raison. Écoutez Mesrine, vous me cachez quelque chose. Êtes-vous bien certain de ne pas en savoir plus que vous ne m'en dites ?

Je m'étais contenté de sourire tout en hochant la tête de façon négative.

Maître Daoust n'avait pas insisté, trop heureux de sa moisson de preuves rapportée de Paris.

Il fut décidé que nous plaiderions « coupable » dans l'affaire de la tentative de *kidnapping*. Nous n'avions pas d'autre alternative, vu la preuve accablante et la « confession » du mouchard et j'en convins avec mon avocat. Rien ne servait d'éterniser une affaire sans issue. Le procès se déroula devant un Juge seul... On me condamna à 10 ans de pénitencier, Janou à 5 ans et mon complice en récompense de sa délation... se vit condamné à 4 ans. Autre image de la Justice qui me donnait envie de dégueuler. Jane Schneider, complice indirecte, se retrouvait condamnée à une sentence supérieure à mon complice qui lui, avait directement participé... Il est vrai que pour ce Juge, « l'Affaire

Percé », bien que non jugée, devait peser lourd dans sa décision. N'étions-nous pas des futurs condamnés à la prison à vie... qui devaient pourtant être acquittés !

Janou comme moi-même acceptâmes notre sentence avec le sourire. Elle par fatalisme, moi parce que j'étais certain de ne pas la faire, ayant la ferme intention de tenter l'évasion à la première occasion valable.

Je fus donc transféré en banlieue de Montréal au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul... de façon violente. Les gardes de la prison de Bordeaux pénétrèrent en force dans ma cellule à neuf heures du matin. Sans avertissement, ils me sautèrent dessus et m'enchaînèrent les chevilles et les poignets. Ma cellule fut littéralement pillée par eux après mon départ. On ne me laissa rien emporter. Pourquoi ne pas traiter le détenu comme un humain et lui annoncer son transfert en lui donnant au moins le temps de préparer ses effets personnels ? Ces abus continuels, ces saloperies administratives provoquaient en moi une haine destructive. L'impuissance que je ressentais devant mon corps enchaîné, transformait petit à petit mon état d'esprit. Je ne rêvais à rien d'autre « qu'à me venger »... La haine peut devenir une force latente terrible si on sait la contrôler... J'avais ce contrôle... et l'avenir allait démontrer que « qui sème la haine, récolte la violence ». Le cœur de l'homme est ainsi fait qu'au-delà de la limite du tolérable, de l'acceptable, quelque chose se brise en lui. S'il est faible, il se suicide. S'il est fort, il supporte au risque d'en devenir fou... L'accusation injustifiée que je subissais, additionnée aux brimades de la pénitentiaire, faisaient de moi un éternel révolté en dépassant toutes les limites possibles.

J'étais homme à matérialiser mes fantasmes. Je rêvais de vengeance, car je savais que je me vengerais. J'acceptais ma condamnation à 10 ans ; elle n'était que la conséquence d'un acte que j'avais commis. Mais je ne pouvais pas m'empêcher de penser que sans cette condamnation, j'aurais été détenu arbitrairement pour un crime que je n'avais pas commis, et cela sur les faux témoignages de quatre femmes ayant toute l'apparence de l'honnêteté...

Il m'arrivait la nuit de me réveiller. Je scrutais le plafond de ma cellule et mes lèvres laissaient libre cours à ma haine en prononçant à l'égard de ces dames : « bande de salopes ! »... Oui, mon esprit chavirait... car bien que Maître Daoust soit convaincu de notre innocence, il me restait à en convaincre les futurs jurés...

La santé de mon père périlait et il ne faisait aucun doute dans mon esprit que si je ne m'évadais pas un jour... je ne le reverrais jamais vivant. Il était obsédé par mon accusation de meurtre et n'en dormait plus... Je devais tout cela à Caron... au destin... à la malchance... peut-

être à moi-même. Parfois j'avais envie de tout casser... de hurler... de tuer. Oui, l'idée m'en était venue... Tuer un garde, pour leur dire après : « Vous voulez me refiler le cadavre d'un autre ? Eh bien voilà, bande de caves ! Je vous en donne un bien à moi... saignant et tout frais... Mais gardez le vôtre et cherchez le vrai coupable ! » Oui, dans ma cage-cellule je divaguais... tout simplement parce que j'adorais mon père et que sa souffrance était ma souffrance, tout simplement parce que les larmes que versait ma mère étaient mes larmes qui se refusaient à couler, tout simplement « parce que j'étais un homme » avec ce que cela représentait et que je ne pouvais accepter de passer pour un « salaud » aux yeux de ceux qui me croyaient coupable.

Pour éviter que l'on puisse parler de l'affaire du *kidnapping*, pendant mon nouveau procès, je priai mon avocat de préparer un pourvoi en appel... ce qui rendait momentanément ma sentence en suspens et interdisait de ce fait le Procureur de la Couronne d'en parler comme une condamnation effective lors de mon procès aux fins d'entacher ma crédibilité. La date de mon procès avait été remise... Maître Daoust me visita de nouveau.

Nous étions installés dans un bureau du pénitencier, face à face, à parler de notre affaire. Négligemment, il sortit plusieurs photos que la police lui avait remises. Sur l'une d'elles apparaissait le visage ensanglanté de mademoiselle Le Bouthillier... Daoust avait voulu me tester ; je le sentais m'observer attentivement, humer l'atmosphère comme un berger allemand à la recherche d'une piste. Il voulait deviner ce que je lui cachais. Ma non-réaction n'était en rien une preuve d'innocence. Elle pouvait être seulement le réflexe d'un homme qui se contrôle. Le fait qu'il ait tenté cette expérience me déplaisait. Doutait-il de notre innocence, ou voulait-il s'en convaincre encore plus ? Ma seule parole fut :

— Pauvre femme... Daoust ne broncha pas.

Il me montra une autre photo et c'est à ce moment-là seulement que je compris que la nièce Irène pouvait ne pas avoir dit toute la vérité en prétendant avoir été réveillée en sursaut le matin du meurtre. La preuve en était faite par la police elle-même, qui avait réalisé ce cliché. Son lit n'était pas même défait. Daoust observa avec moi l'étrangeté de ce fait qu'il allait plus tard exploiter à fond, pour la confondre.

Janou se trouvait toujours détenue à Québec. Nous correspondions régulièrement. Parfois la direction m'accordait un téléphone, ce qui me permettait de lui affirmer que nous étions en mesure de présenter une défense très solide...

Et ce qui devait normalement être « le grand jour » pour nous, vint... dans le milieu du mois d'août 1970. Notre procès devait se

dérouler à Percé et pour ce faire, il me fallait passer la nuit à Québec. J'avais emmené avec moi « tout mon dossier de défense », ce document étant selon la loi « extra confidentiel » entre mon avocat et moi-même et cela en vertu du « secret professionnel »... À Québec, le directeur de la prison refusa de m'accueillir. Il fut donc décidé que je passerais la nuit à la Sûreté du Québec. Dès mon arrivée au sous-sol, on m'ordonna de me mettre complètement nu... ce que je fis tout en gardant mon dossier sous le bras. Plusieurs policiers se trouvaient présents. Celui qui devait être le Chef m'interpella.

— Pas de dossier dans votre cellule, c'est interdit.

— Vous voulez rire ? C'est mon dossier de défense et je passe en procès demain.

— Ce dossier restera au bureau que cela vous plaise ou pas.

— Pour que vous puissiez l'étudier à votre loisir ? N'y comptez pas ! Ce dossier est confidentiel entre mon avocat et moi-même... je le garde !

Un policier s'est approché de moi pour me le prendre. Bien que nu comme un ver, je l'avais repoussé violemment et tous les autres m'étaient tombés dessus et s'étaient saisis par la force de ce dossier. Moi je hurlais comme un dératé... mais rien n'y faisait. On m'avait projeté dans une cellule et refermé la grille. Devant mes cris, un chef m'ordonna de fermer ma gueule et eut pour réponse tout le vocabulaire de la langue verte française.

Mon dossier fut monté au lieutenant Caron ou à ses acolytes et étudié en détail. Cette violation de mes droits de défense me confirme encore aujourd'hui qu'il fallait que Caron et les siens ne soient pas si sûrs que ça de tenir les coupables, pour en être réduit à violer la Loi pour connaître les secrets de ma défense.

Trois heures plus tard, on me rendait mon dossier en me faisant croire que personne ne l'avait consulté. Il me suffit de l'ouvrir pour constater que certaines pages avaient été déplacées... Cet incident devait provoquer plus tard une lettre de protestation de la part de Maître Raymond Daoust, lettre publiée dans le Journal de Montréal à date du vendredi 18 septembre 1970 et ainsi rédigée :

Secret professionnel violé ?

Maître DAOUST lève un doigt accusateur contre la Sûreté du Québec !

Maître Raymond Daoust, l'éminent criminaliste montréalais, a fait parvenir hier, une lettre au directeur du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul dans laquelle il demande certaines explications au sujet d'un

incident qui s'est déroulé à Québec, le 19 août dernier, au cours duquel on aurait enlevé des documents privilégiés appartenant à son client, Jacques Mesrine, que l'on transportait alors à Percé où il devait subir son procès pour meurtre. Maître Daoust proteste énergiquement contre ce geste. Voici d'ailleurs le texte intégral de la lettre :

Montréal, le 14 septembre 1970

Monsieur Gérard Brennan,
Directeur,
Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul,
160, rue St-François, Duvemay,
Ville Laval.

RE : JACQUES MESRINE.

Monsieur le Directeur,

Notre client, monsieur Jacques Mesrine, a été convoqué récemment à vos bureaux pour obtenir de lui des explications au sujet de certains incidents qui se seraient produits lors de son séjour dans les cellules de la Sûreté du Québec (le ou vers le 19 août) dans la ville de Québec, alors qu'on le transportait du pénitencier de St-Vincent de Paul à Percé, pour y subir son procès sur une accusation de meurtre.

Après des vérifications sérieuses, je suis en mesure de vous déclarer que mon client n'a rien à se reprocher et qu'il a agi comme tout citoyen soucieux de protéger ses droits fondamentaux. Alors que monsieur Mesrine était de passage dans les cellules de la Sûreté du Québec, à Québec, des agents subalternes ont voulu s'emparer de ses « Dossiers personnels et confidentiels » qu'il avait en sa possession depuis son départ du pénitencier. Il s'agissait de documents privilégiés en vue de la préparation de sa défense.

Ces dossiers contenaient en outre des communications et des notes strictement privées entre lui et son procureur. La police provinciale n'avait AUCUN DROIT de lui enlever lesdits documents et lorsque les policiers ont voulu s'en saisir par la force (ce qui est contraire à la Loi), notre client a protesté et résisté contre cette intrusion illégale. C'était son droit strict.

Personne (encore moins les forces policières) ne peut s'arroger le douteux privilège de soustraire à un accusé (toujours présumé innocent d'après notre code pénal) des pièces documentaires essentielles à sa

défense. Un tel procédé est révoltant et contraire à nos mœurs judiciaires. Monsieur Jacques Mesrine a riposté avec raison à cette violation flagrante de ses droits. Malgré ses protestations, les officiers de police lui ont enlevé, usant de violence, ses dossiers secrets qui n'appartenaient qu'à lui et à son Avocat. Le SECRET PROFESSIONNEL EXISTE OU NON ? Notre client s'est élevé avec virulence contre cet abus flagrant de ses droits. Nous approuvons son attitude et nous signalerons cet incident très grave au ministère de la Justice et au directeur de la Sûreté du Québec qui recevront (ce jour) copie de la présente lettre, en exigeant d'eux qu'une enquête soit faite à ce propos. Monsieur Jacques Mesrine a réagi comme tout autre citoyen injustement brimé de ses droits. Malgré tout, ses dossiers personnels lui furent quand même enlevés par des officiers de la Sûreté du Québec pendant plusieurs heures et il faut présumer que leurs supérieurs ont eu tout le loisir de les consulter à leur gré.

Un tel incident est inacceptable et indigne... et notre client n'a pas lieu d'être réprimandé par les autorités pénitentiaires. Il avait parfaitement le droit d'agir comme il l'a fait. Depuis quand la Police Provinciale a-t-elle le droit d'examiner des dossiers CONFIDENTIELS d'un prévenu et de violer le secret professionnel qui existe entre l'accusé et son Avocat ? C'est là de la pure anarchie dans un système qui se prétend démocratique.

Nous tenons, monsieur le Directeur, à rétablir les faits pour que vous sachiez que les policiers provinciaux (ou leurs supérieurs immédiats et discrètement camouflés) sont les seuls responsables de cette situation dont monsieur Mesrine est injustement accusé d'être l'instigateur.

Nous demandons à l'Honorable ministre de la Justice et au directeur de la Sûreté du Québec, M. Maurice St-Pierre, de procéder à une enquête impartiale sur cet incident très grave et d'en punir les coupables. Dans l'intervalle, nous vous prions de ne pas sévir contre M. Mesrine avant de connaître l'issue de cette enquête que nous exigerons au nom de la Justice et de la protection du droit sacré de tout accusé.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués,

Bien à vous,

Raymond DAOUST, C. R.

Une enquête fut instituée et les responsables, réprimandés sévèrement. Personne ne toucha plus à mes dossiers.

Le matin suivant, nous prîmes la route pour Percé en longeant le majestueux fleuve St-Laurent aux flots argentés sous un soleil étincelant. Je connaissais cette route pour l'avoir déjà prise avec Janou. Rendus à « Anse-Pleureuse », nous bifurquâmes en direction de Murdochville pour rejoindre Gaspé, puis Percé. Le simple fait de passer pour la première fois par la route de Murdochville allait me servir par la suite.

À la prison de Percé, tout se passa normalement... On avait juste renforcé ma surveillance. Un policier se trouvait en permanence devant ma cellule. Le procès devait avoir lieu le lendemain matin. Toute ma nuit se passa à la réflexion et à l'étude mentale de mon dossier...

Le procès n'eut pas lieu. Nous avions pourtant rejoint le box des accusés... L'Honorable Juge Miquelon avait pourtant trôné au choix du Jury avec le concours du procureur Anatole Corriveau, sous l'œil attentif de Maître Daoust qui veillait au grain pour faire le tri des douze jurés choisis parmi une centaine de candidats.

Au Canada, contrairement à ce qui existe en France, le jury est composé de douze personnes qui siègent non pas avec le Président du Tribunal, mais dans un emplacement séparé du Juge qui n'a pas le droit de délibérer avec eux.

Ce système est beaucoup plus démocratique, les jurés étant ainsi soustraits à l'influence indue du Président de la Cour qui, en France, exerce parfois sur eux des pressions « intoxicantes ». La loi canadienne, qui s'inspire des dispositions pénales anglaises, exige l'indépendance absolue du jury et son isolement total durant le libéré. C'est ce qui s'appelle le « *fair-play* » britannique et l'accusé est ainsi assuré d'un verdict impartial, juste et équitable. Rien qu'à penser au sort qui m'aurait été réservé s'il eut fallu que l'Honorable Juge Paul Miquelon participe aux débats secrets du jury, j'en frissonne...

Tout se trouvait en place pour que se joue notre destin. La Cour était remplie à craquer d'une foule anxieuse. Maître Lucien Grenier assistait de son précieux concours mon défenseur, quand l'Honorable Juge Miquelon annonça que le Procureur de la Couronne, Anatole Corriveau, venait d'avoir un très grave malaise et d'être transporté d'urgence à l'hôpital. Oui, mon principal accusateur venait d'être mis hors de combat à l'instant même où le procès allait vraiment commencer !

Le procès fut donc déclaré avorté, *caduc*.

Il fallait tout recommencer les procédures.

Il est difficile de ne pas croire aux signes du destin quand on se veut raisonnable.

De retour à Montréal, il me fallut subir la détention en attendant une nouvelle date. Puis l'hiver déversa sa blancheur sur la terre québécoise... Noël en prison rend plus pénible encore le fait que l'on soit éloigné des siens par des milliers de milles. Cela faisait deux ans et demi que je n'avais pas vu mes parents et mes enfants... Pour moi le mot parler ne signifiait absolument rien, la distance me séparant des miens excluant toutes visites. J'avais été transféré au nouveau pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines et cette nuit de réveillon s'était passée avec mes copains de misère. Un Noël mélancolique et sans histoire.

Nous avions « fêté » cela à notre façon, sans trop y penser. Quand on a dix, quinze, vingt Noëls à passer dans sa cage, on ne pense pas que le 25 décembre est la naissance du Christ... On sait simplement que le 26 s'ouvrira sur nos mêmes souffrances, nos mêmes privations, nos mêmes envies inassouvies... et que si le Christ est né pour que meilleurs soient les hommes, il s'est fait sérieusement escroquer... puisque ceux qui le prennent à témoin en Justice bafouent jusqu'à son nom, jusqu'à son sacrifice pour que bons soient les hommes. Le monde en vérité est malade de cruauté, d'injustice, d'illégalité... Le monde est fou, car les hommes sont fous. La morale c'est « la Loi »... Enlevez la loi et il n'y aura plus de morale...

Enfin, la date de mon procès fut fixée au 18 janvier 1971, en la ville de Montmagny sise sur les bords du Saint-Laurent à près de 75 kilomètres de Québec. Si le nouveau procès ne s'est pas instruit à Percé, c'est à cause du rude hiver et de l'éloignement de ce centre de villégiature estival. En janvier ce village est littéralement isolé du reste du monde. Les vents violents accompagnés de bourrasques de neige assiégèrent ce hameau perdu et les routes y donnant accès sont souvent bloquées ou dangereuses. Il eut donc été quasi impossible sinon téméraire pour les témoins venant de Québec ou Montréal de s'y rendre.

Le choix fut donc fixé sur Montmagny pour les raisons précitées.

LE PROCÈS

L'homme qui pénètre dans le box des accusés sait que quoi qu'il arrive, qu'il soit innocent ou coupable... il y laissera de toute façon une partie de lui-même. Car on ne peut subir la Justice sans en être marqué à vie... surtout, si certain de son innocence on fait figure de coupable possible à la vue de faux témoignages.

Je m'étais réveillé de bon matin après une nuit agitée et peuplée de cauchemars. Mille pensées me tourmentaient. Pouvais-je prendre le risque de dire toute la vérité aux jurés... non, cela ne m'était pas possible, car il était certain qu'on se servirait de cette vérité pour la déformer et la retourner contre moi. À la finale, ce procès risquait d'être un énorme truquage. Ma tête était mise à prix.

J'étais arrivé la veille. Le climat intérieur de la prison était assez tendu... mais mes gardiens d'une parfaite correction. Janou se trouvait une fois de plus dans la même prison que moi, mais à l'étage du bas. La bâtisse était vétuste, abîmée par l'âge.

Maître Daoust, les bras chargés de volumineux dossiers se présenta dans la petite salle qui me servait pour prendre mes repas. On nous laissa seuls.

— Le grand jour est arrivé, Mesrine... en forme pour le combat ?

— Oui, maître... nous sommes prêts à nous battre.

Pendant un instant, il me fixa comme pour lire mes pensées. Je ne pus m'empêcher de lui dire.

— C'est la vérité que vous cherchez toujours ?...

— ... L'âme humaine est un abîme impénétrable... il est parfois difficile de sonder les reins et le cœur !

— Oui... parfois.

Nous parlâmes des pièces de mon dossier. Des enquêtes qu'il poursuivait encore pour vérifier mes dires et étayer la preuve de mes affirmations. Pour la xième fois je lui posais la même question :

— Croyez-vous en notre innocence ?

— Certainement, Mesrine... sinon, je ne serais pas là. Sinon je n'aurais pas été en France en chercher la confirmation. Mais pourquoi me le demandez-vous à chaque rencontre ?

— Il faut que vous en soyez convaincu, Maître. Car je ne peux être

défendu que par un homme qui y croit sans arrière-pensée... qui y croit totalement... ou alors, ce procès n'aurait plus de sens.

— Vous savez que depuis le début, je vous soupçonne de me cacher quelque chose... votre histoire sur les empreintes est plausible, mais je n'en suis pas certain. Ne pensez-vous pas, qu'aujourd'hui... vous pourriez m'aider à comprendre cette affaire dans sa totalité. Vous faciliteriez grandement ma tâche...

— Impossible... oui, impossible à cause du faux témoignage des quatre femmes au sujet de nos bijoux. Car ces bijoux... maintenant, vous savez qu'ils sont les nôtres.

— Oui je le sais et de façon absolument catégorique... mais, je regrette que vous ne vouliez pas m'en dire plus... dommage... j'aurais voulu tout comprendre pour confondre ces femmes en plein procès... Je reste perplexe sur votre explication des empreintes, ne m'en veuillez pas Mesrine... mais vous ne me donnez peut-être qu'une moitié de vérité pour vous défendre et ce procès va être bougrement complexe. Ce sont les jurés qu'il va falloir convaincre de votre innocence. Je vais vous défendre avec toute la force et toutes les ressources dont je dispose... soyez certain que les jurés seront des hommes responsables et qu'ils vous rendront justice. J'ai confiance en vos pairs qui seront choisis pour vous juger. Ils appartiennent à une brave population rurale de bonne souche qui ne condamne pas les innocents.

Je n'étais qu'à demi rassuré et je n'avais pas pu m'empêcher de lui couper la parole.

— Et Coffin... Wilbert Coffin... il a pourtant été pendu et certains disent qu'il était innocent...

— Oui... c'est exact. J'en ai même la conviction. Son avocat m'avait prié de lui rendre visite à Bordeaux la veille même de son exécution pour lui dire que son recours en grâce était refusé. Coffin m'avait alors fait des confidences bouleversantes qui m'ont porté à croire qu'il était victime d'une erreur judiciaire. Mais je n'étais pas impliqué dans ce dossier. Et il était hélas trop tard...

— Peut-être, mais il est monté à la potence... J'ai lu le livre d'Hébert et il explique tout de façon claire. Ce qui m'inquiète, Maître... c'est que nous avons le même personnage central... le juge Miquelon... qui à l'époque de la mort de Coffin, était Procureur de la Couronne... Les détenus avec qui j'ai eu l'occasion de parler, disent de lui que c'est un homme partial qui parfois cherche plutôt à gagner un procès que de l'arbitrer...

— Mais non, Mesrine... le Juge Miquelon est un magistrat intègre et ce n'est pas l'affaire Coffin qui devrait vous tracasser. C'est un cas

d'exception. Ayez confiance...

— En quoi ?... En la Justice... vous voulez rire... pas après ce que l'on est en train de me faire... La Justice est une putasse qui veut se donner des airs de dame patronnesse... à la vérité, il suffit de soulever ses jupes pour se rendre compte qu'elle a le cul sale... Non, maître... ne me demandez pas de croire en la Justice...

— Un instant, je vous arrête... vous décrivez la justice en des termes que je n'accepte pas. Moi, j'y *crois* et c'est ça qui importe... Vous êtes vraiment trop agressif ce matin... vous avez dû vous lever du mauvais pied...

— Ce que j'ai dit, je le pense...

— Si vous êtes acquittés tous les deux, vous serez bien obligés d'y croire à cette Justice-là...

— Non, c'est dans les hommes chargés de me juger que je croirai, mais en rien d'autre... n'allez pas me dire que la police ne s'est pas rendue compte du mensonge de ces quatre femmes... c'est trop flagrant... et qu'a-t-elle fait cette police pour en chercher les mobiles évidents... Rien... elle n'a rien fait... non, tout cela est trop dégueulasse... je suis écœuré.

— Calmez-vous, de grâce calmez-vous... faites-moi confiance... Justice vous sera rendue j'en prends l'engagement devant vous. Les jurés qui seront appelés à vous juger ne seront pas dupes... surtout devant le nombre d'éléments prouvant votre propriété de tous les bijoux. Allez Mesrine... faut pas s'énerver à ce point. Cessez de vous faire du mauvais sang. Tout ira bien... Bon je dois retourner au prétoire, c'est l'heure. J'ai besoin de toute ma concentration... Et surtout, restez calme, je vous en prie. J'essayerai, mais n'y comptez pas trop... Il me quitta sur un sourire fataliste qui voulait dire « eh bien vous ferez ce que vous voulez ».

Le Surveillant-chef vint m'informer que notre procès allait commencer. Pour nous rendre au tribunal, il nous fallait parcourir seulement quelques pas dans un couloir contigu à la salle d'audience. Janou arriva escortée de plusieurs policiers et d'une gardienne. On nous laissa le temps d'un baiser. Je la sentais abattue et nerveuse.

— Aie confiance... notre innocence sera prouvée.

— Le crois-tu ?

— J'en suis certain...

Et je le pensais sincèrement ; car depuis le retour de Maître Daoust, de France... nous avions enfin de quoi confondre les femmes de la famille. Je regrettais déjà d'avoir perturbé mon avocat par mes propos

virulents. Le moment de cette « explosion » était peut-être mal choisi tenant compte de l'énorme tension qui devait l'accabler.

La porte s'ouvrit sur ce qui allait être le lieu d'un duel juridique sans précédent. Au moment où nous entrâmes dans la salle toutes les têtes se tournèrent dans notre direction. Cette impression d'entrer dans une arène pour y livrer le combat de ma vie, fit que l'espace d'un instant, je ne vis personne. Je me dirigeai directement vers le box... et d'un seul coup je me retournai sur ma gauche pour affronter le regard de cette foule.

La salle était bondée à craquer. À l'extérieur du Palais de Justice des centaines de braves gens faisaient le pied de grue, faute d'espace à l'intérieur. Qu'étais-je pour eux... ? Une crapule ? Un salaud ?... Un coupable... ? Ou bien un accusé qui jusqu'à preuve du contraire, pouvait être innocent de l'accusation portée contre lui. Cette foule, avide de vérité, restait calme. Un très grand nombre de femmes soutenaient mon regard... Sur les lèvres d'une jeune fille, je perçus un sourire... était-il amical ou ironique ? Savait-on seulement quel calvaire nous vivions... tous ces gens qui nous contemplaient. Au fond de la salle, les policiers avaient du mal à interdire l'entrée. La salle comble ne pouvant plus recevoir d'autres spectateurs. Car pour eux, ce n'était rien d'autre qu'un spectacle... pour nous ce n'était même pas la perte de liberté qui avait de l'importance... car j'aurais accepté cent ans de prison du moment que notre innocence soit établie hors de tout doute possible.

J'avais déjà envie de leur hurler que je n'avais pas tué cette femme... Que j'étais venu dans ce Québec pour y refaire ma vie... le cœur plein de rêve et d'espoir... que le destin, une fois de plus avait truqué mes cartes et que cette accusation injustifiée m'avait atteint jusqu'au plus profond de moi-même. En contradiction venait ma révolte intérieure, j'en avais peur... car je me savais capable de dépasser toutes les limites du possible... je me savais capable de faire payer mes souffrances... je n'étais pas de ceux qui mettent un genou à terre ou baissent la tête devant l'épreuve. J'étais de ceux qui prennent leurs responsabilités... et qui devant l'injustice, se battent, se révoltent, quitte à y perdre la raison ou la vie.

Janou, assise à mes côtés, me tenait la main. Cette chaîne de chair nous unissait pour le pire... car j'étais certain que ma vie venait de basculer de façon définitive... ma révolte intérieure avait pris la place du raisonnable. En m'accusant faussement, la Justice démontrait que dans l'abominable, elle s'y entendait à l'infini. Car, il me suffisait de penser que cette accusation aurait pu tomber sur un homme incapable de se défendre comme nous allions le faire... un homme incapable de prouver sa bonne foi... un homme n'ayant pas Raymond Daoust pour

défenseur.

Face à nous... sur une longue table, le profil de mes principaux accusateurs. Me Anatole Corriveau se trouvait absent du prétoire, car depuis il avait été nommé Juge. Le Ministère de la Justice avait trouvé bon de le remplacer par deux procureurs de la Couronne, comme si un seul ne suffisait pas.

Me Maurice Lagacé avec son visage froid et un regard lui donnant l'apparence d'un aigle... Il fut tout de suite antipathique... Ses yeux se posèrent sur nous avec dédain. À ses côtés, Me Bertrand Laforêt, plus *sympa* dans son attitude de jeune cadre ou de professeur d'université. Lui aussi fut nommé juge quelques années après mon procès. À croire que j'étais devenu une pépinière pour la judicature...

À leurs côtés, Caron le lieutenant à la face bovine et rougeaude et Blinco jeune loup aux dents longues et aux ordres de son chef. Quatre hommes, qui au moment de ce procès, savaient et ne pouvaient plus ignorer les contradictions flagrantes au sujet des bijoux... et qui laissaient faire... et ça, je ne pouvais leur pardonner. C'eût été faire insulte à leur intelligence que de croire qu'ils n'avaient pas remarqué, preuve en main, que je disais la vérité sur les bijoux.

Le fermoir d'un collier à trois rangs avait été limé après que la police en eut pris possession dans nos bagages. Pour que je constate un tel fait... il fallait que je connaisse parfaitement cette parure (n'est-ce pas lieutenant Caron, qui devez me lire aujourd'hui... que sur le fermoir du collier à trois rangs, mais qui en avait perdu un... il y restait une petite griffe cassée que « *quelqu'un* » a limée pour faire croire que ce fermoir n'avait été conçu que pour recevoir deux rangs... Vous pouvez le nier lieutenant Caron... mais vous, comme moi-même, le savons et cela me suffit)... Mon plaisir a été de voir votre tête quand j'ai dit à la cour « que c'était moi qui l'avait limée »... pour vous donner l'occasion de me contredire.

On annonça la Cour. L'honorable Juge Miquelon fit son entrée comme un seigneur face à ses vassaux. Je ne l'avais observé que brièvement au tribunal de Percé. J'espérais beaucoup de lui. Car à mes yeux, un Juge se doit d'être arbitre impartial des faits en son âme et conscience, et ceci ne pouvait lui échapper devant les preuves formelles qui lui seraient soumises quant à la propriété de *nos* bijoux. L'honorable Juge Miquelon ne pouvait... ne devait pas laisser passer un tel élément de preuve contradictoire... une telle preuve de notre innocence... Je lui donnais le moyen de confondre totalement les quatre témoins de cette famille... J'imaginais déjà son contre-interrogatoire pour le simple respect de la Justice elle-même.

Bien que bon nombre de mes copains détenus m'avaient dit de me

méfier de lui... je me gardais bien de porter un jugement prématuré. La suite de mon procès allait me démontrer que loin d'être l'arbitre impartial des faits le Juge Miquelon allait parfois devenir littéralement un troisième Procureur du Ministère public au cours de mon procès.

L'erreur judiciaire n'est pas d'avoir « innocenté » des non-coupables... elle est d'avoir laissé « des coupables possibles » bafouer la logique, le raisonnable, le flagrant, par des témoignages aussi faux que fantaisistes basés sur aucune preuve matérielle ni palpable. L'erreur judiciaire au niveau de la poursuite, est d'avoir fermé les yeux devant la réalité... pour ne se contenter que de la preuve à charge en refusant sous toutes ses formes la preuve à décharge. Mais ce procès est devenu, de par la décision éclairée des jurés impartiaux et intelligents la victoire de la logique, du raisonnable, de la Justice. Car de deux choses l'une... ou les bijoux se trouvaient être ceux de la victime comme voulait le faire croire la Couronne et alors *nous étions coupables* sans aucun doute possible. Ou les bijoux étaient « *les nôtres* » et cette simple preuve suffisait pour nous innocenter.

Ce long procès commença enfin par le choix des jurés.

Qu'il est difficile de choisir celui qui aura la lourde responsabilité de vous juger... car, qui est-il si ce n'est un homme avec ses défauts, ses amours, ses habitudes, ses vices cachés et ses qualités. Jugera-t-il selon les faits seulement comme c'est son devoir ou selon son intime conviction ? Pense-t-il que le simple fait qu'un individu soit dans le box des accusés puisse être interprété comme une présomption de culpabilité ? Où est-il d'avis, comme la loi l'exige, que tout accusé est présumé innocent aussi longtemps que la preuve du contraire n'a pas été faite, et ceci hors du tout doute raisonnable ? Est-il heureux chez lui ? aime-t-il ses enfants ? fait-il des complexes ? pense-t-il qu'un Français est « un maudit Français ». Tant de questions sans réponses... qui feront de votre choix... l'option du destin et du hasard. Car la justice qu'il rendra lui sera personnelle et elle sera à son image... elle lui ressemblera.

Mon avenir et ma liberté allaient donc dépendre de douze hommes de la région de Montmagny. J'avais fait la demande à maître Daoust pour m'en laisser l'acceptation définitive. Je devais lui faire signe pour approuver son choix. Je ne voulais me fier qu'à mon instinct... car un visage dur pouvait cacher une noblesse de cœur... Il ne fallait surtout pas se fier à l'apparence de l'homme. Chaque personne a deux visages, deux personnalités, celui que les autres voient chaque jour et celui qu'il est le seul à voir et connaître lui-même.

Et l'opération commença... des noms, des professions défilaient. Certains acceptés par nous, mais récusés par la Couronne et parfois

l'inverse. L'un d'eux, dès mon entrée, m'avait fixé avec une certaine violence dans le regard... j'avais cru lire de la haine dans ses yeux. Son nom fut pigé par voie de tirage au sort... Daoust sollicita ma décision... Cet homme donnait l'apparence d'être énergique et froid. On le sentait capable de dominer une situation... je voulais de cette race d'hommes pour juré. Que m'importait qu'il m'ait regardé durement... Si les faits lui apportaient la preuve de notre innocence, j'avais la certitude qu'il me regarderait avec d'autres yeux. Je fis signe à Maître Daoust de le prendre... la Couronne de son côté l'accepta. Il devait par la suite devenir « le Président des Jurés » et diriger les débats d'une façon admirable et probe qui est toute à son honneur.

Nous avons enfin terminé notre choix. Aucune femme ne faisait partie du jury, car à cette époque elles en étaient exclues par la loi. Tout ceci a été changé depuis. Mes douze pairs se trouvaient tous en face de nous... Pendant des jours et des jours, nos yeux allaient se croiser, se chercher, s'étudier, se sonder... Je ne souhaitais qu'une chose... qu'ils puissent y lire la vérité de notre innocence. J'avais maintenant confiance en ces douze citoyens intègres qui ne pouvaient être dupes de ce complot... la Justice par leur présence allait reprendre ses droits.

L'acte d'accusation fut lu par le greffier. Nous nous étions levés pour l'entendre. Chaque mot me frappait le cœur. L'espace d'un instant, le visage de ma mère se superposa dans mon esprit... En fin de compte, on m'accusait d'avoir assassiné une femme de son âge. Janou à mes côtés, n'avait pas lâché ma main... je la sentais lasse, désabusée.

— Plaidez-vous « Coupable » ou « non Coupable » ?

— NON COUPABLE Votre Honneur.

Janou répondit à son tour.

— Non coupable.

Le sourire malsain qu'eut le lieutenant Caron, à cet instant, me donna l'envie de lui crier « oui, non coupable, et tu le sais mieux que quiconque »... car qu'était-il sinon un mauvais chasseur qui s'était contenté du mauvais gibier, préférant cela à une gibecière vide... Et le procès démarra enfin.

L'Accusation se basait sur plusieurs facteurs :

1 ° Les empreintes digitales.

Si une explication logique pouvait en être donnée, cela ne pouvait en rien constituer une preuve de culpabilité... surtout à la lueur d'autres éléments contradictoires.

2 ° Les bijoux retrouvés dans nos valises, camelote sans grande valeur sinon d'ordre sentimental, mais identifiés positivement comme

étant ceux de la morte par trois femmes de la famille. Si cela se trouvait être vrai, c'était une preuve irréfutable de notre culpabilité.

3 ° Plusieurs personnes prétendaient nous avoir vus à Percé le jour du meurtre. Là encore, ce simple fait pouvait être une preuve à décharge. Car, si l'on a des intentions homicides, on ne s'exhibe pas ouvertement dans tous les endroits où l'on est connu.

4 ° La nièce Irène Le Bouthillier prétendait avoir reçu un coup de téléphone vers 20 heures le soir du crime. Elle avait, d'après elle, reconnu la voix d'un Français. Si elle disait vrai... cet élément était encore à ma décharge... car il aurait alors fallu admettre que je savais sa présence dans la maison au moment où j'aurais prétendument commis ce meurtre... On pouvait donc se montrer surpris qu'elle soit toujours en vie... si j'étais l'assassin en question.

Les arguments 1, 3, 4, ne pouvaient devenir éléments d'accusation que si la preuve « 2 » (les bijoux) s'avérait exacte. Car il fallait un motif au meurtre... soit le vol. Si le meurtre se retrouvait sans mobile direct... le vieil adage « *dis-moi à qui le crime profite* »... pouvait prendre tout son sens et expliquer sans équivoque possible certaines assertions des proches de la victime.

Mon intention, tout au long des témoignages qui vont suivre, est d'attirer l'attention du lecteur sur tous les points qui sont pour le moins bizarres en les accumulant... ils conduiront à une conclusion inéluctable.

Il va de soi, que pour en respecter la rigoureuse authenticité je ne me suis pas fié à ma mémoire, vu le temps éloigné auquel remonte cette pénible affaire criminelle. Je me suis servi et inspiré de la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques officielles du procès. Ce récit ayant pour but de rétablir l'entière vérité j'ai d'abord puisé aux sources mêmes de la preuve documentaire qui couvre près de 4 000 pages de transcriptions.

Je dois signaler au lecteur que si à l'époque où le procès s'est déroulé, le dit complot monté contre nous m'empêchait d'admettre que nous étions sur les lieux du crime le soir du 29 juin 1969, je ne pouvais avouer du même souffle, sans me contredire, que l'on m'y avait vu. C'eut été de la pure folie face à la conspiration qui visait notre perte.

Devant une salle d'audience attentive et dans un silence d'église, le premier témoin fut appelé dans le box.

Le caporal Denis Léveillé, de la Sûreté du Québec déposa sa main droite sur la Sainte Bible et jura de dire toute la vérité rien que la vérité.

L'officier expliqua très simplement les premières constatations qu'il avait faites : la position du corps... les photos qu'il avait prises... le relevé d'empreintes sur certains objets. Travail de routine pour un policier de l'identité judiciaire. Le caporal ne pouvait certainement pas se douter à quel point les excellentes photos qu'il avait faites des lieux du crime allaient nous être utiles en défense et encore plus pour corroborer ce récit.

Le médecin légiste lut son rapport d'autopsie... avec les conclusions suivantes : Mademoiselle Le Bouthillier avait perdu la vie par strangulation. Des traces d'ongles ou de doigts avaient marqué son cou... La strangulation avait été effectuée à l'aide d'un tablier que l'on avait serré autour du cou de la victime. La mort était survenue entre 22 heures et 2 heures du matin dans la nuit du 29 au 30 juin 1969...

Ce tablier autour du cou peut prendre toute son importance par le côté « familial » de l'objet... il aurait été intéressant de savoir où il pouvait se trouver avant la commission du meurtre. Était-il à portée de mains de l'assassin ou dans une autre pièce ? Mademoiselle Le Bouthillier étant une femme d'ordre... on peut supposer qu'il ne traînait certainement pas dans le salon. Un tablier si on ne le porte pas sur soi... se trouve normalement dans la cuisine (simple supposition).

Le docteur Yvon Gaudreault, médecin, déclara qu'il avait été appelé le matin du 30 juin pour se rendre à Percé. La Couronne déposa au dossier comme pièce C-30 le rapport qu'il avait rédigé ce jour-là. On peut y lire :

Cap-d'Espoir, le 30 juin 1969

À qui de droit

Vers 10 heures a.m., je me suis rendu à Percé au domicile de M^{lle} Le Bouthillier. À mon arrivée, dans un petit salon, j'ai constaté la présence d'un corps étendu sur le plancher recouvert d'une couverture ; en soulevant la couverture, j'ai constaté que la personne avait le visage cyanose. Le pouls, la respiration et les battements cardiaques étaient absents, j'ai donc constaté le décès de la victime, M^{lle} Le Bouthillier.

Signé Y. Gaudreault. médecin

On remarquera simplement que monsieur Gaudreault qui s'est présenté au Motel des Trois sœurs 30 minutes après la découverte du corps par Irène Le Bouthillier a été (lui) obligé de soulever la couverture pour « constater »... Le témoignage d'Irène Le Bouthillier

démontrera qu'elle a pu (elle), constater sans avoir touché à rien... que la personne était morte. Nous y reviendrons.

Vint le tour de l'agent Pierre Bernard, 28 ans Sûreté du Québec en poste à Amqui qui, le 30 juin à neuf heures trente affirma avoir reçu un appel téléphonique qui lui demandait de se rendre au Motel des Trois sœurs où un cadavre venait d'être découvert.

À la question du procureur de la Couronne Bertrand Laforest :

— Qu'avez-vous constaté en entrant dans le salon ?

— J'ai vu une personne couchée sur le dos, longant un divan. Je me suis approché, la personne en question *était recouverte* avec une couverture. Maintenant, la main gauche était dégagée. J'ai vu que cette main était entièrement bleue. J'ai soulevé légèrement la couverture et j'ai vu la figure de la personne, ainsi que le cou. Je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une mort violente. J'ai remis la couverture exactement comme elle était et je suis demeuré sur les lieux.

— Qu'avez-vous constaté dans l'appartement ?

— J'ai vu quelques coussins, par terre, *auprès de la tête de la victime...*

Que le lecteur n'oublie pas cette phrase « *auprès de la tête* »... elle aura une importance énorme pour compléter mes hypothèses avec ce qui est arrivé au cours de cette nuit tragique.

L'agent Bernard continua.

— Il y avait un cendrier de bois sur pied, sur son plateau il y avait un verre à gauche, une soucoupe avec sa tasse et un cendrier de verre. Maintenant, sur une autre chaise, à droite, il y avait également une soucoupe avec sa tasse, *déposées sur la chaise*.

Me Bertrand Laforest continua :

— Avez-vous vérifié, s'il y avait quelque chose dans le verre, les tasses, le cendrier ?

— Dans le verre, il n'y avait rien... c'était incolore... maintenant dans le fond des tasses, il y avait une substance brune... dans le cendrier, il y avait de la cendre.

— Est-ce qu'il y avait autre chose que de la cendre ?

— Non... juste un fond de cendre.

— *Pas de mégots de cigarettes ?*

— Non monsieur.

Ce détail de l'absence de mégots revêt une grande importance.

Je sais, – la suite le démontrera, – que le soir du crime le cendrier se trouvait rempli de trois ou quatre mégots de cigarettes françaises « Gitane »... Ce cendrier aurait donc été vidé de son contenu entre 22 heures et 9 heures du matin... alors que mademoiselle Le Bouthillier, après avoir reçu la visite des personnes qui ont consommé avec elle aurait jugé bon, pour ne pas respirer l'odeur des mégots, de vider elle-même ce cendrier... Si tel fut le cas... elle aurait fait ce geste *après* le départ de ses invités, sachant qu'ils n'avaient plus à utiliser ce cendrier. Donc elle aurait été tuée *après* le départ de ces visiteurs. On peut me rétorquer... que si le ou les assassins se trouvaient être les gens qu'elle avait reçus, ils ont pu prendre la précaution de vider le cendrier pour ne pas laisser la trace de cigarettes françaises... cette hypothèse pourrait être logique ; mais... si le ou les meurtriers avaient pris une telle précaution... le ou les meurtriers n'auraient certainement pas laissé le verre et les tasses en place... avec leurs empreintes à un mètre du cadavre ! Tout ceci n'est que supposition... mais une chose est certaine : ce soir-là à 22 heures, le cendrier contenait encore plusieurs mégots de cigarettes françaises. Que s'est-il passé ? Mystère ! Il reste que le lendemain matin à 9 heures 30 tout s'était *volatilisé*.

— Quand vous êtes arrivé... qui vous a ouvert la porte ?

— C'est mademoiselle Irène Le Bouthillier qui m'a indiqué où se trouvait le cadavre...

Maître Daoust prit la parole.

— En dehors de la nièce Irène... qui se trouvait sur les lieux ? Car je crois qu'il y avait trois ou quatre femmes qui attendaient à l'extérieur.

— Oui, Maître, il y avait madame Biard sœur de la victime... qui est la tante d'Irène.

On remarquera que c'est Irène qui conduit le policier au cadavre. À l'époque, elle n'était âgée que de 16 ans et demi. La découverte du corps de sa tante aurait dû l'ébranler... elle aurait pu se réfugier dans sa famille très proche pour ne plus voir l'horrible spectacle. Non, elle reste et fait preuve d'un terrible sang-froid.

L'agent Bernard, vu le dépôt au fond des tasses... en arrivera à la conclusion qu'il peut s'agir de thé ou de café. Or nulle théière ni cafetière ne seront trouvées près du corps... et pourtant il a bien fallu que l'on serve les visiteurs avec un de ces deux éléments... Personnellement, *j'affirme* qu'en plus de la théière, une tasse et sa soucoupe avaient disparu... celle dans laquelle avait bu *Irène* Le Bouthillier ce soir-là en compagnie de sa tante et des autres personnes. Pourquoi alors escamoter la sienne et la théière et laisser les seuls objets dans lesquels ont bu les visiteurs ? Je ne dis pas que

c'est Irène qui les a fait disparaître. Mais « *quelqu'un* » a effacé la preuve qu'Irène se trouvait présente lors de cette réunion et cela dans un but très précis... la suite expliquera peut-être pourquoi.

Et ce fut le tour du lieutenant Caron. J'attendais son entrée dans le box des témoins avec impatience.

Après avoir prêté serment, l'officier Caron expliqua qu'il s'était rendu sur les lieux le 30 juin à 17 heures. On lui présenta les photos C10 ; C11 ; C12. Il affirma que ces photos représentaient exactement l'état des lieux à son arrivée... et précisa qu'une perruque avait été trouvée près du panier renversé (photo C10)... Cette constatation a toute son importance, car elle peut démontrer, que M^{lle} Évelyne Le Bouthillier l'a perdue en se débattant ou en tombant à la renverse... Or cette perruque se trouvait d'après le lieutenant à environ 2 mètres du corps par constatation-photo.

Il précisa que tous les objets qui se trouvaient dans la pièce du crime avaient été passés à l'expertise. Et confirma le témoignage de l'agent Bernard. Toutes les pièces de la maison avaient été photographiées en sa présence.

Maître Raymond Daoust prit la parole.

— Lieutenant Caron, je vous exhibe en particulier la photo C.20 qui montre la commode avec plusieurs tiroirs... Selon toute apparence, il y a eu effraction du tiroir du haut.

— Oui, monsieur.

— Voulez-vous dire à la Cour si des empreintes digitales ont été relevées sur les tiroirs ou sur la commode proprement dite, en votre présence ?

— Nous avons essayé de prélever, mais nous n'avons obtenu aucun résultat.

— Mais regardez, lieutenant Caron, sur la photo C.20... le tiroir du haut au-dessus des poignées... il y a pourtant très nettement des traces d'empreintes...

Caron, tout en restant très évasif... dit simplement que leur relevé n'avait rien donné. Il va de soi que ces empreintes ne correspondaient pas aux nôtres. Or, elles n'ont pu être laissées que par la personne qui a manipulé le tiroir.

Mais je ne peux m'empêcher de penser aujourd'hui que cette fouille de la chambre de la victime n'est rien d'autre qu'une mise en scène. Car, si un individu tue une vieille femme pour la voler... selon la poursuite pourquoi cette même personne n'ouvrirait alors qu'un tiroir sur neuf... À qui veut-on faire croire cela.

Sur la photo C.16... que constatons-nous sinon ce fameux tiroir posé sur le lit ? Il a bien fallu que l'assassin y touche pour le déplacer... Où sont les empreintes ? Près du tiroir : un sac à main fermé... Avez-vous déjà vu un voleur ne pas ouvrir un sac pour au moins voir ce qu'il peut renfermer... Et près du sac, « un vase ». Ce vase a les mêmes caractéristiques qu'un verre ou une tasse... Pour se trouver où il est... il a bien fallu que l'assassin y touche... A-t-on fait le relevé des empreintes ? Car si les empreintes relevées sur le verre et sous le cendrier démontrent que leurs propriétaires ont bu ce soir-là avec la victime... elles ne démontrent en rien qu'ils puissent être ses meurtriers. Par contre, des empreintes relevées dans cette chambre prendraient toute leur importance si elles avaient été les nôtres... Car, il ne fait aucun doute pour personne que celui qui a fouillé cette pièce et l'assassin, sont une même et unique personne.

Il faut que le lecteur comprenne que je me base sur mon expérience personnelle de truand... elle vaut bien celle des policiers.

Dans ma carrière criminelle... j'ai débuté en France par le cambriolage... j'en ai commis une bonne centaine, avant de me consacrer au braquage de banques. La première chose que fait un cambrioleur, s'il fouille une chambre principale, est de soulever le matelas pour voir si l'argent recherché ne s'y trouve pas. Car bon nombre de personnes le cache de cette façon. Dans la cause qui nous occupe, la photo C.18 nous démontre que cela n'a pas été fait, car l'oreiller qui se trouve à la tête du lit n'a même pas été bougé. De plus, un cambrioleur vide *tous* les tiroirs des meubles qu'il rencontre et ne va pas les recouvrir d'une couverture... Mais ce geste inusité prend psychologiquement de l'importance.

Il est certain que cette pièce a été fouillée *après* le meurtre de mademoiselle Le Bouthillier... qu'avons-nous constaté à l'enquête : que le corps de la victime se trouvait recouvert d'une couverture. Et ce même manège se répète dans la chambre... L'assassin recouvre les objets éparpillés devant lui d'une couverture. La psychanalyse de ce fait démontre une répétition du même geste en deux circonstances différentes. Elle peut donner la certitude analytique que celui qui a tué mademoiselle Le Bouthillier et celui qui a fouillé la chambre est la même personne.

Maître Daoust enchaîna.

— Vous n'êtes donc pas en mesure de me dire quoi que ce soit au sujet des empreintes que je constate visuellement sur la photo C.20 en ce qui concerne le tiroir du haut.

Caron tourna la question. Le tiroir avait été déposé comme pièce à conviction... on pouvait constater qu'il avait été forcé... Le Lieutenant

répondit uniquement dans ce sens.

— Ça... ces traces-là démontrent qu'un outil aurait été utilisé pour ouvrir le tiroir qui devait être sous clé à ce moment-là. Je veux dire qu'au moment de notre arrivée, *tous* les autres tiroirs étaient sous clé, excepté le premier.

— Car les autres se trouvaient sous clé... c'est bien ce que vous venez d'affirmer sous serment Lieutenant Caron dit Daoust, un sourire énigmatique aux lèvres.

— Oui.

Le Président Miquelon renchérit...

— Les autres tiroirs étaient donc fermés à clé ?

— Oui. Nous avons trouvé la clé, par la suite, et nous les avons ouverts.

— Avant de prendre les photos ? dit Daoust.

— Non, les photos ont été prises avant.

— Alors, vous avez pris les photos avant d'ouvrir les tiroirs ?

— On en a pris après... la photo que vous me montrez là a été prise avant que rien ne soit touché dans la chambre.

— Alors voulez-vous nous dire comment se fait-il que les tiroirs sont ouverts, puisque vous prétendez n'avoir touché à rien ?

— Ça veut dire que la photo a été prise par la suite.

— Vous venez de nous dire que les photos ont été prises avant ?

— ... Je n'avais pas compris votre question Maître.

— Vous n'avez pas compris ? Mais vous y avez répondu par exemple ! Alors voulez-vous expliquer à la Cour et à messieurs les Jurés pourquoi vous prenez une photo avec les tiroirs ouverts, alors que les autres tiroirs étaient fermés quand vous êtes arrivés.

Le Lieutenant Caron s'enferra dans son explication et cela à ma plus grande satisfaction. Ne sachant plus dire si le tiroir du haut se trouvait sur le lit à son arrivée... ou sur le meuble le pauvre flic était tout mêlé par les questions tirées à bout portant par l'avocat. Ce qui amena Maître Daoust à faire la réflexion, que lorsqu'on n'est pas sûr d'une chose, on ne l'affirme pas sous serment. *Touché !*

Le Lieutenant Caron confirma aussi le fait que la victime se trouvait recouverte d'une couverture.

Me Bertrand Laforest s'était levé un coussin à la main.

— Je vous exhibe un coussin, monsieur Caron. Est-ce qu'il s'agit également du coussin que vous avez vu sur les lieux et qui apparaît « près de la tête » sur la Photo C-10.

— Oui.

— Maintenant, il apparaît des taches et un trou sur ce coussin. Est-ce qu'il était dans cet état et taché de cette façon ?

— Exactement.

— Savez-vous s'il y a eu des expertises de faites avec ces taches.

Effectivement une expertise avait été faite. Pour la bonne compréhension du lecteur, il me faut donner la parole à l'expert qui dans mon procès ne témoigna qu'après la nièce Irène, M. Roland Gosselin biologiste à l'emploi de l'Institut de Médecine légale explique :

— J'ai fait l'analyse de ces taches sombres que l'on aperçoit sur le côté rouge du coussin. Quant au trou visible, c'est moi qui ai prélevé du tissu pour mes analyses. Ces taches sont faites de sang humain du groupe A... c'est le groupe correspondant à celui de la victime.

Cette constatation de l'expert a une importance considérable, car elle démontrera par la suite qu'Irène Le Bouthillier était au courant de bien des choses troublantes.

Prenons la Photo C11... le coussin en question est celui qui comporte des motifs à fleurs... Que voyons-nous ? Il se trouve à gauche près de la tête de la victime.

Examinons la Photo C.12 où le visage nous est présenté en gros plan. Nous savons déjà par la photo C11 que l'oreiller ne touche pas la tête. Que constatons-nous ? Le peu de sang qui a coulé de la bouche s'est écoulé du côté *droit*... donc contraire à l'emplacement de l'oreiller. Le visage, côté gauche, se trouvant intact de toute souillure sanguine. Donc pour que mademoiselle Le Bouthillier ait laissé des traces de sang « *sur* » l'oreiller il a fallu qu'à un moment donné sa tête repose sur ce même oreiller. Car seul le filet rouge coulant de sa bouche, côté droit de son visage, a pu se répandre sur cet oreiller.

Or que montre la photo prise par la Police ? Un oreiller éloigné de la tête de la victime et qui dans ce cas-là n'aurait jamais pu recevoir des taches de sang... Nous attendrons maintenant le témoignage de la nièce pour faire d'autres commentaires pertinents. Elle en sait peut-être plus que quiconque sur cette pénible affaire.

Enfin vint le tour d'Irène Le Bouthillier... âgée ce jour-là de 18 ans, étudiante à Gaspé.

Le procureur de la Couronne, Maurice Lagacé posa la première

question.

— Mademoiselle, est-ce que vous connaissez un établissement situé à Percé, qui s'appelle les Trois sœurs ?

— Oui.

— Est-ce que vous avez connu le propriétaire de cet établissement ?

— Oui, c'était ma tante.

— Vous étiez là au mois de juin 1969. Voulez-vous nous dire à quelle date ?

— J'y suis arrivé le 25 juin.

— Pour une visite à votre tante ou pour y habiter ?

— Je suis arrivée pour y habiter durant l'été, parce que je devais « y travailler ».

— Vous deviez y travailler, pour aider votre tante ?

— Oui.

— Maintenant, étiez-vous là le 29 juin ?

— J'y étais.

— Dans le bâtiment principal ?

— Oui, j'y habitais avec ma tante Évelyne.

— Maintenant, cette journée-là... comment votre tante l'a-t-elle passée ?

— L'après-midi elle est restée au Motel. Le soir, vers 19 heures 30 elle est sortie pour se rendre chez sa sœur madame Biard.

— À quelle heure est-elle revenue ?

— À 21 heures 30 à peu près.

— Pendant son absence, vous étiez donc à garder les lieux ?

— Oui.

— Après le départ de votre tante, est-ce que des clients sont venus ou est-ce que le téléphone a sonné ?

— Le téléphone, vers 20 heures. C'est un homme qui demandait à parler à ma tante.

— Avait-il quelque chose de particulier... un accent ?

— Il avait l'accent français.

— Qu'est-ce que vous entendez par un « accent français » ?

— Eh bien, c'est-à-dire un accent d'une personne qui vient de France ou de Belgique...

Jusqu'ici dans son témoignage Irène Le Bouthillier disait la vérité. Je lui avait bien téléphoné à 20 heures... même si j'allais le nier au cours de ce procès. Mais sa réponse démontre que la leçon lui avait été faite pour appuyer sur « *l'accent français* » et cela pour mieux m'incriminer. Le simple fait qu'Irène puisse comparer l'accent français à l'accent belge a de quoi faire sourire tout Européen... car ils ne sont comparables en rien. Mais ce détail est sans importance... puisque je lui avais réellement téléphoné. Mais l'important est le fait qu'elle ait dit « accent d'une personne qui vient de France ou de « *Belgique* »... car le soir du meurtre... Irène Le Bouthillier a fait beaucoup plus que de m'entendre au téléphone : *elle m'a rencontré après ce coup de téléphone*... et je lui ai dit que j'étais Belge... elle confirme qu'elle le savait en parlant de « Belgique ». Ça... elle ne pouvait pas l'inventer.

— Vous avez eu une conversation avec cette personne ?

— Oui... elle a duré cinq minutes.

— Voulez-vous nous dire si par la suite il s'est passé d'autres choses avant que votre tante revienne.

— Non.

— Vous avez dit que votre tante était revenue vers 21 heures 30, êtes-vous restée avec après son retour ?

— Après son arrivée... je suis allée chercher la clé d'un motel... la clé se trouvait sur la porte... le motel numéro 9. Et puis je suis revenue... À ce moment le téléphone a sonné.

— Qu'avez-vous fait de cette clé ?

— Je l'ai déposée sur le comptoir de la cuisine.

Que le lecteur n'oublie pas le fait qu'Irène Le Bouthillier vint de reconnaître *elle-même* qu'elle avait été chercher la clé du motel numéro 9... Il est faux, qu'elle l'ait déposée sur le comptoir de la cuisine. On le verra plus loin.

Il faut savoir, et cela de la bouche du témoin que le motel numéro 9 était le seul de libre ce soir-là.

— Le téléphone a sonné, dites-vous ?

— Oui et c'est ma tante qui a répondu.

— Pouvez-vous nous dire la conversation de votre tante... y avait-il une relation entre elle et son correspondant ?

Daoust bondit de son siège.

- Je m'objecte à cette question, Votre Seigneurie.
- Pourquoi ?
- Parce que le témoin ne peut pas savoir ce qui se passe au bout de la ligne téléphonique.
- Elle peut toujours entendre ce que sa tante dit.
- Oui, mais pas ce qui se passe au bout de la ligne avec l'interlocuteur.
- Il n'est pas encore question de l'accusé... nous poursuivons la trame des événements, s'empresse de dire le juge Miquelon.
- Dites-nous, mademoiselle ce que vous avez entendu de la nature de la conversation ?
- J'ai compris qu'il *s'agissait de gens qui devaient venir cette soirée-là.*
- Le coup de téléphone que vous aviez reçu à 20 heures ce soir-là avait quel but ?
- On voulait parler à ma tante ; j'ai dit qu'elle était sortie.
- Vous a-t-on demandé à quelle heure elle reviendrait ?
- Oui, j'ai dit vers 22 heures.
- Est-ce à la suite du coup de téléphone que votre tante a reçu, que vous êtes allée chercher la clé numéro 9 ?
- Non, je suis allée chercher la clé AVANT le téléphone.
- Vous pouvez nous dire si dans la conversation téléphonique de votre tante... il a été question d'une location de cabine ?
- Oui.
- Est-ce que vous avez compris qu'on devait venir ?
- Oui.
- >— Alors... par la suite, *avez-vous eu connaissance de l'arrivée de quelqu'un, avant d'aller vous coucher ?*
- *Non, du tout.*
- À quelle heure vous êtes-vous couchée ?
- Vers 22 heures 45.
- Voulez-vous nous dire à quel endroit du bâtiment principal vous couchiez ?
- Je couchais en haut de la cuisine.

— Voulez-vous examiner la photo C.27 ?
— C'est la chambre où je couchais.
— Le téléphone que votre tante a reçu... combien de temps a-t-il duré ?

— Cinq à dix minutes.
— Voulez-vous nous dire si après être montée vous coucher, il vous a été donné l'occasion de parler ou de revoir votre tante ?

— Oui, quand elle a eu fini de parler au téléphone, elle est venue me voir pour me dire quelques mots.

— La conversation a duré longtemps ?

— Quelques minutes.

Le Juge Miquelon s'enquérit d'une précision :

— Vous avez dit que vous étiez montée vous coucher avant le téléphone.

— Je suis montée pendant le téléphone.

Me Maurice Lagacé enchaîna.

— Votre tante est venue vous dire quelques mots. À quel endroit se trouvait-elle ?

— Elle est restée au bas de l'escalier... celui de la cuisine.

— Ensuite, je comprends que vous êtes montée vous coucher ?

— Oui.

— Maintenant, est-ce que votre chambre ferme à clé.

— Oui et je l'ai fermée.

— Voulez-vous nous dire à quelle heure vous vous êtes éveillée, le lendemain ?

— Vers 9 heures et quart.

— Pendant la nuit, avez-vous eu connaissance de quelque chose de particulier ?

— Du tout.

— Vous vous êtes donc réveillée à 9 heures et quart, qu'est-ce qui vous a éveillée ?

— La sonnette de la porte avant.

— Alors, est-ce que vous êtes descendue ?

— Je suis descendue.

— Immédiatement ?

Eh bien, je me suis habillée et puis je suis descendue pour me rendre à la porte d'en avant.

— Vous êtes allée jusqu'à la porte d'en avant... y avait-il quelqu'un à cette porte.

— Il n'y avait personne.

— Qu'avez-vous fait ?

— *Quand je me suis retournée, j'ai trouvé ma tante, enfin je l'ai vue.* Et puis ensuite, je suis allée à la porte arrière.

— Voulez-vous examiner la photo C10.

— C'est ce que j'ai vu ce matin-là.

— Est-ce que la position de votre tante était exactement celle qui apparaît sur la photo C10.

— Il me semble qu'elle avait la *tête sur un oreiller*... oui la tête sur un coussin.

Irène Le Bouthillier continua son témoignage en précisant qu'au moment où elle avait découvert le corps de sa tante... elle n'avait pas remarqué le verre, les tasses et le cendrier qui se trouvaient près du corps... Elle ne les avait aperçus que quelques minutes après, quand de retour avec la police, elle s'était de nouveau rendue dans le salon. Elle précisa qu'après la découverte du corps de sa tante, elle s'était dirigée vers la porte arrière où elle s'était trouvée face à face avec un enfant qui lui réclamait de la glace. Elle lui avait demandé d'appeler son père à l'aide... Celui-ci s'était rendu à son désir et avait alerté la police... Et l'agent Bernard, que nous avons déjà entendu, s'était présenté peu de temps après.

Maurice Lagacé continua.

— Je comprends que vous étiez chez votre tante pour l'aider au ménage ?

— Oui.

Elle continua, en expliquant qu'elle avait pris trois repas ce jour-là en compagnie de sa tante et affirma que c'est elle qui lavait la vaisselle. Et que ce soir là, aucune vaisselle sale ne traînait.

On lui présenta une des tasses visibles sur la photo C10. *Elle reconnut en avoir utilisé une en compagnie de sa tante* et cela avant le départ de celle-ci. D'avoir lavé cette même tasse et de l'avoir rangée par la suite. Elle précisa, que dans le courant de la soirée, elle était entrée dans le salon et que ni verre, ni tasse ne s'y trouvaient. *Or la tasse dont*

elle parle a été retrouvée par la suite près du corps...

Examinons quelques éléments très importants avec nos commentaires.

1 ° Irène Le Bouthillier prétend qu'elle est montée se coucher pendant que sa tante recevait un coup de téléphone... ce qui en aucune manière ne pouvait lui permettre d'entendre la totalité de ce qui a pu être dit. Après ce coup de téléphone, elle prétend que sa tante est venue la voir.

2 ° Sa tante est restée en bas de l'escalier (cela après le téléphone) pour lui parler. Le Juge lui demande « *après vous êtes montée vous coucher* » réponse : oui.

Il faudrait s'entendre, ces deux versions sont contradictoires. La première : elle serait montée pendant l'appel téléphonique. La deuxième : Vu qu'elle est montée *après* la conversation... ce ne peut être qu'après le coup de téléphone... Une question se pose : ce coup de téléphone a-t-il seulement existé ? Et laquelle de ces deux versions incompatibles est la bonne ?

3 ° La chambre d'Irène se trouve presque au-dessus de celle de sa tante... et elle prétend ne rien avoir entendu du tohu-bohu qui se produisait dans la chambre de sa tante et rien des cris ou hurlements que cette pauvre femme a dû pousser face à son assassin. Tout le monde sait, que la nuit les bruits sont amplifiés par rapport au silence du dehors. Si on s'en tenait à la version de la nièce, il faudrait admettre qu'elle a le sommeil plutôt lourd... pour que l'on puisse assassiner sa tante... fouiller une chambre située au-dessous de la sienne, renverser un ou plusieurs tiroirs, le moins qu'on puisse dire est que tout ceci paraît bizarre.

4 ° Maintenant Irène admet qu'elle est venue à Percé pour « aider sa tante »... en plein été. Se lève-t-on à 9 heures et quart pour aider à la tenue d'un motel ?

5 ° Irène dit « il me semble qu'elle avait un oreiller sous la tête ». Constatons que jusqu'à maintenant *elle est la seule à le dire...* Or ce qu'elle déclare, confirme la conclusion que j'ai obtenue par l'étude du rapport de M. Roland Gosselin biologiste qui a témoigné avant elle.

Or les photos C10 et C11 montrent cet oreiller à côté de la tête de sa tante... Elle, Irène affirme que sa tante avait la tête posée *sur* un oreiller... C'est plus que troublant.

Nous y reviendrons plus loin au moment de nos conclusions.

6 ° Irène dit aussi qu'une des tasses, trouvée près du corps, est celle qu'elle avait lavée le soir même et rangée... donc manipulée... Alors,

comment se fait-il que l'on n'ait pas trouvé ses empreintes dessus ?

Le garçonnet et son père ne seront jamais entendus comme témoins... La Couronne ignorera ces témoignages primordiaux. Car ces témoins sont, avec Irène... les *seuls* témoins directs de la découverte du corps... Que craignait-on en les convoquant... Qu'ils viennent contredire une partie de la version de la nièce... au sujet de son « *réveil* » précipité.

La nièce découvre le corps de sa tante... elle est venue pour répondre à la porte « avant », c'est elle qui l'affirme... Pourquoi alors ne se sauve-t-elle pas par cette porte qui lui fait face au moment de la découverte du corps... Car en se précipitant du côté où elle vint d'entendre un bruit en arrière, elle ne peut savoir, si elle ne va pas au-devant de l'assassin de sa tante... puisqu'elle ne sait pas encore, selon sa version, à quelle heure sa tante a pu être assassinée ! Il est certain que tous ces éléments peuvent s'expliquer sans pour autant l'incriminer... mais ils doivent malgré tout porter à réflexion... car la suite de son témoignage se fait de plus en plus déconcertant.

Comme dirait Daoust : « *Ça devient un mystère aussi troublant que celui de la mort* ».

L'interrogatoire se poursuit...

— Maintenant, mademoiselle, je vous montre les photos prises dans la chambre de votre tante. Alors sur cette photo C.17, on voit un tiroir qui se trouve sur le lit, on remarque qu'il y a une couverture en dessous. Quelle couleur avait cette couverture-là ?

— Il me semble qu'elle était verte.

— Aviez-vous eu l'occasion de retourner sur les lieux, dans l'état où ils se trouvent sur la photo.

— Oui, dans le courant de la soirée, pendant que la police y était.

— Ce tiroir que vous apercevez ?

— Oui, il appartient au gros meuble... *il devrait contenir ses effets et aussi de l'argent.*

Me Lagacé continua.

— Vous dites qu'il devait contenir de l'argent, mais à quel endroit dans cette commode, car il y a six tiroirs.

— *Le tiroir du haut.*

— À votre connaissance, ce tiroir du haut contenait-il quelque chose... d'autre que de l'argent ?

— À ma connaissance non.

Conclusion... la nièce affirma *savoir* que seul le tiroir du haut devait contenir de l'argent. Sur neuf tiroirs... un seul en dehors du tiroir de la table de nuit... un seul a été ouvert « celui du haut ». Donc « *on savait que l'argent pouvait se trouver là* et seul un familier de la victime pouvait le savoir... »

Voilà un détail révélateur que nous apprenons par le témoignage même de la nièce Irène... Un assassin étranger aux habitudes de la maison ne pouvait le savoir. Car dans toute cette vaste auberge, compte tenu du nombre de meubles qui la garnissaient... c'est plus de vingt ou trente tiroirs qui pouvaient être celui où l'argent se trouvait... *Un seul a été fouillé réellement...* celui qui justement devait contenir de l'argent.

On lui présente le verre sur lequel on avait relevé mon empreinte digitale.

— Où se trouvait ce verre dans la journée ?

— Dans l'armoire.

Comme il se trouvait dans l'armoire... il a fallu qu'il en sorte pour que je puisse boire dedans... pourquoi n'a-t-on pas relevé les empreintes de celui qui me l'a peut-être servi ce soir-là ? Question qui restera sans réponse de la part de la police.

Irène Le Bouthillier affirma que sa tante avait elle-même téléphoné dès son retour et cela avant de recevoir l'autre coup de téléphone... or elle téléphonait à une personne demeurant la ville de Chandler, distante de seulement 46 km de Percé et par la suite on retrouvera un coffret, appartenant à mademoiselle Le Bouthillier, jeté dans ce qui est un bras de mer. Ce coffret sera retrouvé entre Percé et Chandler... Or, mademoiselle Le Bouthillier a téléphoné ce soir du 29 juin, et cela une ou deux heures avant sa mort, à CHANDLER... les enquêteurs ne suivront aucune piste de ce côté-là, malgré ce détail du coffret trouvé entre les deux villes. La personne à qui téléphonait mademoiselle Le Bouthillier ne sera jamais entendue comme témoin à ce procès. Pourtant, elle était, et cela de la bouche même de la nièce, une des dernières personnes à avoir entendu la victime avant le drame. Pourquoi la police a-t-elle une fois de plus évité ce témoignage capital ?

— La clé numéro 9, que vous aviez mise sur le comptoir, l'avez-vous revue le lendemain après la mort de votre tante ?

— Oui, elle se trouvait sur le divan du salon.

Que le lecteur comprenne qu'Irène a affirmé elle-même qu'elle avait été chercher la clé du motel numéro 9... ce qui prouve qu'elle l'avait en mains en retournant dans le bâtiment principal. Or cette clé sera retrouvée sur le divan à côté du corps de mademoiselle Le Bouthillier.

Est-ce à dire qu'elle se trouvait dans le salon à boire avec les personnes qui ont laissé leurs empreintes sur le verre et le cendrier... et, que se trouvant assise sur le divan, elle a posé la clé, qu'elle venait d'aller chercher, à côté d'elle.

Dans la cuisine, Irène affirmera qu'avant de se coucher il n'y avait rien sur le comptoir... le matin du meurtre, on y trouvera une bouteille d'eau de Vichy et un bocal dans lequel le lait était mis ordinairement et une boîte de lait Carnation.

À ce niveau de l'audience, le Juge Miquelon demanda l'ajournement et la reprise du témoignage pour l'après-midi.

Nous regagnâmes nos cellules. Maître Daoust devait contre-interroger le témoin. Il nous donna ses impressions. « Une constatation s'impose. On nous accuse d'avoir volé des bijoux et pas un seul de ces bijoux n'est présenté à Irène Le Bouthillier qui vivait avec la victime » ; cette attitude de la Couronne n'est même pas imaginable... mais elle s'explique... La Couronne avait-elle peur que la nièce fasse une gaffe.

Une parente directe, qui vit avec la victime ; une jeune fille qui doit aimer et regarder les bijoux comme toute personne de son âge et de son sexe. Une jeune fille qui obligatoirement connaît les bijoux de sa tante. La Couronne prétend posséder plus de dix bijoux, de la victime, trouvés dans nos valises et « ON N'EN présente PAS UN SEUL » au PRINCIPAL témoin de cette affaire... Vraiment incroyable ! Depuis la commission rogatoire en France... la Couronne savait que les bijoux avaient été identifiés à Paris comme étant la propriété de Jane Schneider et de moi-même. Or la poursuite ne pouvait renier les témoignages des deux sœurs qui avaient reconnu les bijoux... *avant* cette commission... Donc la Couronne ne pouvait non plus amener de nouveaux témoins sur ces bijoux ; le risque en était trop grand.

Nous avons rejoint notre box... Maître Daoust en étudiant de nouveau les photos, venait de découvrir une preuve formelle des contradictions de la nièce. La salle était comble... Face à Maître Daoust, Irène Le Bouthillier avait déjà perdu de son assurance. Le contre-interrogatoire commença.

— Vous affirmez avoir déposé la clé numéro 9 sur le comptoir ?

— Oui.

— Lorsque cette clé, que je vous montre en ce moment, a été retrouvée... est-ce que vous étiez seule dans la maison ?

— Oui.

— Est-ce que vous y avez touché, à cette clé ?

— Je n'y ai pas touché.

— Lorsque les officiers de police sont arrivés... leur avez-vous montré cette clé.

— Non.

— Pourquoi ?

— Je n'avais aucune raison de la faire.

Et il fallut se contenter de cette explication.

— Étiez-vous allée dans la chambre de votre tante le matin de la découverte du corps.

— Non.

— Y êtes-vous allée le soir ?

— Non plus.

— Non plus. Alors y étiez-vous allée la veille ?

— Je n'entre pas dans cette chambre parce que c'était la chambre de ma tante, je n'y avais rien à y faire.

Dans son précédent témoignage, Irène avait prétendu y être retournée dans le courant de la soirée pendant que la police y était. De plus... puisqu'il ressort de ses dernières paroles qu'elle n'entrait jamais dans cette chambre... on peut se demander comment elle pouvait savoir que l'argent « devait se trouver » dans le tiroir du haut...

— Pouvez-vous identifier les deux tasses et soucoupes de la photo C10 et nous dire sur quoi vous vous basez pour dire qu'il s'agit des mêmes tasses.

— Les motifs sont exactement les mêmes, et il y a une tasse rouge celle-là sur laquelle c'est écrit « maman ».

— Le voyez-vous sur cette photo le motif rouge ?

Et Daoust la laissa patiemment continuer à s'expliquer sur ce qui à la vérité n'avait pas d'importance... Il voulait seulement la préparer à sa question piège... tel un pêcheur au lancer léger, qui d'un poignet souple fait sautiller sa mouche... il voulait volontairement que sa question parte de loin... car elle était la « *preuve* » que Irène Le Bouthillier aurait pu ne pas dire la vérité en affirmant avoir été réveillée ce matin du 30 juin... Plus d'un an et demi avait passé... Irène pouvait se croire maintenant en paix... Mais il y avait les fameuses photos faites par la police elle-même et ces preuves étaient indiscutables.

— Maintenant, votre chambre, mademoiselle Le Bouthillier, où était-elle située... est-ce que vous entendiez ce qui se passait au premier

plancher ?

— Relativement.

— Relativement ? C'est-à-dire que la porte de votre chambre était une porte en bois, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Qui laissait passer un peu de bruits, je présume ?

— Relativement.

— Vous pouviez entendre certains bruits qui se passaient au premier plancher... au rez-de-chaussée ?

— *Oui.*

— Cette nuit-là, vous êtes montée vous coucher vers 23 heures ça vous a pris combien de temps pour vous endormir ?

— Quinze minutes, peut-être.

Le Président Miquelon ne put s'empêcher de dire :

— Chanceuse !

Maître Daoust sauta sur la réflexion du Juge en répondant plein de sous-entendus.

— Oui, ça, c'est vrai... Comme on dit vous tombez pile !... Alors, vous vous êtes endormie, vous dites, au bout de quinze minutes. Avez-vous entendu au cours de la nuit, des bruits quelconques ?

— Aucun bruit.

— Aucun bruit. De quelque nature que ce soit ?

— De quelque nature que ce soit.

— Votre tante... avant de recevoir un coup de téléphone en a fait un à Chandler... est-ce exact ?

— Oui.

— Vers quelle heure ?

— ... vers sept heures du soir...

— Est-ce que ce ne serait pas plutôt vers 22 heures ?

— Non.

— Vous êtes positive dans votre affirmation sous serment.

— Oui.

— Mademoiselle, vous avez témoigné, lors de l'enquête préliminaire à Percé, le 21 août 1969... je prends votre réponse de ce jour-là en

consultant les notes sténographiques.

— Q – *Et qu'est-ce qui s'est produit ?*

— R – *Elle a fait un appel téléphonique, elle a téléphoné à un monsieur de Chandler. Je pense que c'était vers 22 heures... 22 heures 30...*

Vous rappelez-vous avoir donné cette réponse ?

— Oui, maintenant, je m'en souviens.

— Est-ce que cette réponse contient la vérité ?

— ... ah... disons qu'en y repensant, c'était effectivement 22 heures.

— Et tout à l'heure, vous ne vous en rappelez pas ?

— Non.

— Et quand vous avez dit « sept heures », vous avez fait erreur ?

— J'ai fait une erreur.

— Sous le même serment que vous avez prêté, pour les autres réponses que vous avez données ?

— ... Oui.

Maître Daoust venait de marquer un point en soulignant une fois de plus une contradiction d'Irène.

Le Juge Miquelon vola au secours d'Irène Le Bouthillier.

— Ce sont des erreurs de bonne foi.

La Couronne enchaîna.

— C'est assez injuste...

En un mot, ces deux « *magistrats* » admettaient que « *leur* » témoin était en droit de se tromper sous serment alors que deux personnes jouaient leur liberté et leur vie sur ce même témoignage.

De la bouche d'Irène... nous savons que sa tante a téléphoné à Chandler... on apprendra par la suite que sa tante avait un rendez-vous le matin avec la personne en question. Trouvant la mort, la nuit même de ce coup de téléphone... elle n'avait pu s'y rendre... cela va de soi. Mais, ce qui est très important et intéressant de savoir... c'est que le matin de la découverte du corps Irène était censée croire sa tante à Chandler... et de ce fait, elle devait la remplacer *de bonne heure* à la réception du Motel... cela je l'affirme et m'en expliquerai par la suite.

— Revenons à notre cause, dit Daoust.

— Mademoiselle, connaissez-vous ce monsieur de Chandler qui a

appelé ?

— Oui, c'est monsieur Gonthier.

Jamais cet homme ne sera entendu comme témoin, comme je l'ai déjà mentionné.

— Maintenant, mademoiselle, le matin du 30 juin... vous aviez été éveillée en sursaut si je me rappelle bien votre témoignage ?

— Oui.

— Vous étiez descendue rapidement. Est-ce que vous avez eu le temps de vous vêtir ?

— Oui.

Dans le box des accusés... j'avais retenu mon souffle... la mouche était lancée... je pensais... maintenant... viens mordre petite maudite... vas-y... mords !

— Vous aviez entendu du bruit en bas, quelqu'un qui frappait à la porte ?

— J'ai entendu la sonnette.

— Et vous êtes descendue rapidement ?

— Assez rapidement.

— Et vous n'êtes pas remontée par la suite après la découverte du corps de votre tante ?

— *Je ne suis pas remontée.*

Maintenant Daoust pouvait ferrer sa pièce... elle venait de mordre à l'hameçon.

— Je vous exhibe ici une photo C.27, qui montre une chambre. Voulez-vous nous dire si c'est la chambre que vous occupiez ?

— OUI... c'est elle.

— Vous remarquez que le lit est fait dans cette chambre.

— ... Oui...

— Alors voulez-vous dire quand ce lit-là a été fait, si vous êtes partie précipitamment en endossant un pantalon le matin, que vous n'êtes pas remontée en haut, et que vous n'êtes revenue que le soir après la prise de cette photo... Voulez-vous dire à la Cour et à messieurs les Jurés... quand ce lit a été fait ?

Le visage d'Irène s'était empourpré... visiblement embarrassée par cette question-piège elle crâna :

— Je l’ai fait AVANT de descendre...

— Avant de descendre ?

— Oui...

Daoust avait volontairement laissé un temps de silence pour bien souligner l’importance de cette absurdité. Il regarda les jurés pour bien marquer le point. Ceux-ci hochaient la tête de façon significative. La jeune fille venait d’être confondue de façon magistrale.

— Je vous ai demandé il y a un instant et de façon très posée de nous décrire ce que vous aviez fait exactement ce matin-là. Vous avez dit : j’ai endossé un pantalon, je suis descendue. Je vous ai demandé si vous étiez descendue rapidement. Vous avez dit oui, parce qu’on frappait à la porte. Vous n’avez jamais parlé que vous aviez fait le lit.

— ... Non... je... je n’en ai pas parlé.

— Vous n’en avez pas parlé. Voulez-vous dire, mademoiselle, au Président de la Cour et à messieurs les Jurés qu’alors qu’on frappait à la porte en bas, que vous aviez été réveillée en sursaut par la sonnette... que vous avez endossé votre pantalon pour vous habiller, que vous avez pris le temps de faire votre lit avant de descendre en bas pour répondre à l’appel ? Est-ce que c’est ça votre témoignage sous serment ?

Daoust avait élevé la voix pour terminer ce qui était une accusation. Les Jurés hochaient la tête de plus en plus devant tant d’in vraisemblance... et moi j’étais heureux de voir qu’elle venait de s’enfermer et se trahir elle-même, la garce. Ce qui ne l’empêcha pas de répondre avec un sans-gêne incroyable :

— Oui.

— C’est ça. Et vous maintenez ça sous serment dit Daoust indigné devant tant d’outrecuidance ?

— Oui.

— Alors... à ce moment-là. Pourquoi n’en avez-vous pas parlé tout à l’heure ?

— Je n’y ai pas pensé.

— Vous n’y avez pas pensé ? dit Daoust exaspéré... Et vous maintenez cette version-là ?

— Je la maintiens.

L’avocat tourna de nouveau les yeux vers le jury d’un air incrédule. Il rencontra des regards approbateurs.

Je laisse le lecteur seul juge... mais comme je l’expliquais au début de ce récit... serait-il possible qu’Irène Le Bouthillier ne se soit même

pas couchée cette nuit-là... Je pose la question.

— Maintenant, mademoiselle, vous avez déclaré aussi que vous étiez au courant, que le tiroir du haut de la commode contenait de l'argent... qui à part vous, était au courant de ça ?

— Je ne pourrais le dire...

— Ah... vous ne pourriez le dire ! et le fait d'avoir fait votre lit avant d'aller répondre... c'est la vérité comme tout le reste de votre témoignage ?

— Oui.

Dans la salle... une rumeur se fit. Daoust termina tout en se tournant vers nous le sourire aux lèvres.

— Je vous remercie, mademoiselle.

Maurice Lagacé essaya vainement de détruire l'impact que venait de créer le contre-interrogatoire de Daoust... Pour les Jurés... tout était clair !

Me Daoust revint ensuite à la charge pour lui donner le coup de grâce.

— Au fait, mademoiselle... une femme venait faire le ménage des cabines... une madame Blondin... or la porte-tambour pour laquelle est entré le jeune garçon pour vous réclamer de la glace... cette porte était donc ouverte.

— Je ne sais pas.

— Vous ne savez pas... vous avez pourtant juré tout à l'heure que madame Blondin *n'était pas venue ce matin-là*.

— Je n'ai pas juré... j'ai dit que je ne savais pas.

— Alors je vous rappelle une phrase de l'enquête préliminaire.

Question : Vous ne savez pas si c'est le petit garçon qui avait ouvert cette porte...

Votre réponse était : *Eh bien, madame Blondin était venue avant, peut-être que c'est elle*.

C'est bien vous, qui avez donné cette réponse à l'enquête préliminaire ?

— J'ai dû le dire.

— Et vous venez de dire à la Cour et à messieurs les Jurés que vous ne saviez pas si madame Blondin était venue.

— Oui, je l'ai dit.

— Et sous serment le 29 août 1969 vous avez dit : Eh bien, madame Blondin était venue avant... ça, c'est une affirmation.

Le Juge Miquelon voulut une fois de plus faire diversion. Maître Daoust lui rappela qu'elle était sous serment. Me Maurice Lagacé ne put s'empêcher d'ajouter :

— Ne venez donc pas insinuer qu'elle se parjure, cette enfant-là.

— Les Jurés sont là pour apprécier... termina le Juge Miquelon. « J'en suis sûr », conclut Me Daoust d'un air confiant.

Quelle conclusion pouvons-nous tirer de tout ceci ? Pour qu'Irène Le Bouthillier puisse dire « madame Blondin était venue *avant* (ce qui sous-entend... *avant* que je descende pour découvrir le corps)... il faut donc que contrairement à ce qu'elle a prétendu dans son témoignage, elle ait été éveillée vers les 8 heures du matin, ce 30 juin 1969. On ne peut que constater... cette nouvelle contradiction de sa part.

Le Président leva l'audience jusqu'au lendemain matin. J'avais fait monter deux de mes amis, détenus comme moi au pénitencier... j'avais prétexté que je voulais les faire entendre comme témoins dans ma cause. À la vérité... j'espérais pour eux... une chance d'évasion pendant leur transfert... Mes copains avaient été placés dans deux cellules au-dessous de la mienne. Nous pouvions parler librement par la fenêtre. Mais sans matériel... il n'y avait pas grand-chose à faire... et pourtant... quelque chose allait être tenté.

Le 20 janvier 1971, fut le tour du caporal Denis Léveillé de témoigner : Mais avant son arrivée dans le box... je reconnus être bien passé dans les villes et garages dont laissait trace ma carte de crédit... Cela évitait à 25 témoins de venir à la barre et nous faisait gagner trois jours de procès.

Le témoignage du caporal Léveillé allait porter sur l'expertise des empreintes digitales. Je ne vais donc qu'en donner une idée très générale... puisque dans ce récit je vais expliquer la présence de ces empreintes et que dans une mesure générale, cela sera presque conforme aux constatations qu'il avait faites... bien que certains points de son expertise soient très discutables...

Le caporal Denis Léveillé responsable de la Section des scènes de crimes, technicien en empreintes digitales commença par expliquer ce qu'était une empreinte digitale.

— L'empreinte digitale se trouve sur le bout de nos doigts. Chaque personne a des empreintes digitales différentes sur chacun de ses dix doigts... et de par le monde, pas un seul individu n'en a de semblable... chaque empreinte de chaque doigt lui est personnelle. Maintenant

pour faire une identification en empreintes digitales, il s'agit de faire un examen comparatif et de trouver les caractéristiques qui sont situées aux mêmes endroits.

L'empreinte est composée de crêtes, et ces crêtes forment des dessins. Ces dessins forment également des lacs, c'est-à-dire une crête qui se sépare en deux et se rejoint un peu plus loin, ce qui forme un dessin de lac. Elle peut former une bifurcation... une crête qui se sépare en deux et qui se dirige soit à gauche, soit à droite. Elle peut former également une raie de crêtes et c'est ce qui forme une caractéristique, ce qui permet de faire une identification d'empreintes digitales...

Me Bertrand Laforest le questionna.

— Le 30 juin 1969 est-ce que vous vous êtes rendu pour prendre des photographies et avez-vous également fait des relevés d'empreintes digitales ?

— Oui, j'ai procédé à des expertises en empreintes digitales un peu partout dans la maison, j'en ai relevées dans le salon et dans d'autres pièces, plusieurs empreintes digitales, dont quelques-unes étaient identifiables et d'autres qui ne l'étaient pas. Pour relever une empreinte digitale, on emploie un colorant, c'est-à-dire une poudre qui est appliquée à l'aide d'un pinceau. Et c'est cette poudre qui adhère à l'empreinte, et la fait apparaître.

Il expliqua que sur un verre, l'empreinte lui avait paru fraîche... ce qui voulait dire pour lui, datant de moins de 24 heures.

— Sur les tasses, j'ai relevé des empreintes digitales « non identifiables » qui n'offraient pas assez de points de comparaison pour faire une identification. À ce moment-là, j'en ai relevé également une sous un cendrier en bois, sous le plateau.

— Avez-vous procédé également dans cette pièce, à d'autres expertises sur les meubles..., etc.

— Oui, j'en ai relevé un grand nombre, mais, toutes ces empreintes n'étaient pas identifiables... car elles n'offraient pas assez de points caractéristiques pour faire une identification positive.

— Combien faut-il de points de comparaison ?

— À partir de huit points de comparaison, il est permis de jurer hors de tout doute qu'il s'agit bien de l'empreinte digitale de telle personne.

Il en arriva à la conclusion que l'empreinte relevée sur le verre était la mienne et que celle se trouvant sous le cendrier était celle de Janou... et compléta par des phrases qui voulaient appuyer son affirmation que ces empreintes offraient un état graisseux, ce qui était pour lui le signe évident qu'il s'agissait d'une empreinte récente datant de moins de 24

heures... Il insistait sur ce fait pour mieux nous incriminer... car son affirmation si elle était justifiée par les faits qui vont suivre... ne l'était pas à titre de conclusion d'expert et maître Daoust se faisait fort de lui prouver le contraire.

Le caporal Léveillé continua en affirmant qu'une empreinte fraîche et grasseuse prouvait qu'elle avait été apposée depuis peu de temps Maître Daoust sauta sur l'occasion pour le contrer et lui fit fermement savoir qu'une empreinte fraîche pouvait apparaître avec autant de netteté au bout d'une journée, qu'au bout de dix jours.

Si Léveillé admit qu'elle pouvait apparaître, il précisa qu'elle ne donnerait pas les mêmes signes... car il lui faudrait mettre beaucoup plus de poudre et s'y reprendre en plusieurs fois. Maître Daoust avait fait faire des expériences à ce sujet et savait donc qu'il lui serait facile de détruire l'affirmation du policier. Il le questionna sur ses diplômes et les auteurs qu'il avait lus dans le domaine des experts, des expertises, des empreintes digitales... sa réponse surprit les Jurés par son insuffisance.

— J'ai réussi à obtenir une partie d'un livre de Locard. C'est tout ce que j'ai pu trouver.

Daoust ironisa.

— Une partie d'un livre...

— ... oui... d'un livre de Locard, parce qu'il est difficile à trouver.

— Et Simonet, ça ne vous dit rien ?

— Je ne l'ai jamais lu.

— Êtes-vous au courant... qui est le docteur Simonet ?

— Oui, c'est un criminologiste en empreintes... qui a fait des études dans ce sens.

— C'est tout ce que vous pouvez en dire ?

— Oui monsieur.

— Et vous n'avez jamais lu ses travaux ?

— Non monsieur.

Le Caporal Léveillé se sentait embarrassé d'étaler son peu de connaissances... et l'impact sur les Jurés se faisait sentir. Maître Daoust continuait d'enfoncer le clou.

— Êtes-vous au courant que le docteur Simonet est considéré comme une autorité mondiale dans le domaine des empreintes digitales ?

Pour toute réponse, le caporal Léveillé ne trouva rien d'autre à dire que :

— Oui... mais ses livres sont très difficiles à avoir.

— Alors, je vous conseillerais d'aller à la bibliothèque, ici, du Palais de Justice... vous allez trouver très facilement... je vous dis ça..., disons, pour vos études futures, vos cours professionnels.

Le caporal Léveillé avait malgré tout une expérience pratique, mais les études qu'il avait faites se limitaient à un cours en identification d'une durée de deux mois à la Gendarmerie Royale. Il est certain que ses capacités lui permettaient un examen comparatif d'empreintes digitales... mais il ne pouvait en rien prétendre au titre d'expert.

Maître Daoust lui demanda si une empreinte digitale déposée sur un verre pouvait durer indéfiniment...

Léveillé admit que oui, si le verre était placé dans des conditions qui le protégeait des intempéries.

Toutes ces questions n'avaient pour but, que de faire admettre que mon empreinte pouvait dater de plusieurs jours avant le meurtre et qu'elle s'était trouvée près du corps dans les conditions que j'avais données à Daoust... qui croyait fermement en cette possibilité et qui de ce fait, défendait cette thèse par des arguments solides et logiques basés sur sa vaste expérience.

Il est certain que j'avais trompé Maître Daoust... mais scientifiquement ma version était « possible », donc vraisemblable et défendable. Le caporal Léveillé affirma qu'il avait relevé les empreintes d'Irène, de la morte et de toutes personnes ayant vécu dans cette maison... pour lui permettre de faire certaines comparaisons... en un mot, exclure « le bon grain... du mauvais ». Ce qui est plutôt baroque, c'est... (comme je l'ai déjà dit) qu'on ne retrouvera pas les empreintes d'Irène Le Bouthillier sur ce fameux verre qui m'accuse et pourtant... elle prétendra... elle a prétendu qu'elle l'avait lavé le soir même, ainsi que la tasse. Donc, vu qu'elle avait rangé ces deux objets, il est évident que ces empreintes auraient dû s'y trouver. Si on ne les a pas trouvées... la simple logique fait penser qu'elle n'y avait pas touché (ni au verre, ni à la tasse) et qu'elle a simplement fait cette affirmation pour détruire la version que je voulais en donner... celle de mes empreintes laissées le 25 juin en rendant la vaisselle à la victime. Il allait de soi... que si Irène avait lavé cette vaisselle comme elle le prétendait... mes empreintes avaient dû disparaître... donc celles qui furent relevées ne pouvaient avoir été faites que le soir du crime. Et bien que cette dernière version soit vraie... il n'en reste pas moins que Irène Le Bouthillier avait semé la confusion.

Comment pouvait-elle connaître la version que je voulais donner pour expliquer mes empreintes puisque je n'avais pas encore témoigné... C'est très simple... Le Lieutenant Caron ou un autre membre de la police lui avait peut-être fait connaître ma défense... car pour savoir ma défense... il fallait avoir lu mes documents secrets et confidentiels qui m'avaient été enlevés par les membres de la Sûreté du Québec et cela le jour de mon passage à Québec... qui avait valu une plainte de Maître Daoust contre cette même police qui de toute évidence « communiquait » avec ses témoins. Je sais que mon affirmation ne démontre rien... mais c'est un fait incontestable qu'à mon avis Irène n'aurait pas lavé ce verre, ni cette tasse...

Un détail trouva toute son importance. Sur le verre, il y avait bien mon empreinte... mais aussi quatre ou cinq autres non identifiées... ce qui pouvait laisser supposer qu'elles appartenaient peut-être à la personne qui m'avait servi ce verre. Le caporal Léveillé ne se déclara pas en mesure de dire à qui elles appartenaient.

Ce qui me paraît grave dans cette cause... c'est que Denis Léveillé... ne s'est intéressé en apparence qu'à deux empreintes (les nôtres). Il semble avoir délibérément ou pas ignoré toutes les autres... Et pourtant, elles auraient eu une importance considérable si on avait pu les identifier... comme par exemple certaines empreintes de certains parents ou amis de la victime. Or, je suis certain que la police ne les a ni relevées, ni comparées avec quoi que ce soit... Toute cette façon de procéder me semble étrange et inacceptable.

Quand Denis Léveillé parla du dessous de cendrier en bois, la réponse fut la même... oui, il y avait d'autres empreintes... mais seule « celle de Jane Schneider » était identifiable... On comprendra, qu'à ce jeu-là... les jurés se posaient des questions sur la façon dont cette enquête avait été menée et dirigée... à trop vouloir « bien faire » Denis Léveillé y perdrait une certaine crédibilité et Me Daoust allait exploiter au maximum...

— Ces empreintes trouvées sur le verre et qui n'appartiennent pas à monsieur Mesrine... elles sont au nombre de quatre... Est-ce que cela veut dire qu'elles appartiennent à quatre personnes distinctes ?

— Elles peuvent appartenir à *n'importe qui*... à une ou deux personnes.

— Ce qui laisse la possibilité que d'autres personnes aient touché à ce verre-là ?

— C'est une possibilité.

— Sur le pied du cendrier... avez-vous fait un relevé d'empreintes.

— Je n'ai pas trouvé nécessaire de le faire.

Une chose est absolument certaine... sur les lieux du crime, d'autres empreintes ont été trouvées... Le caporal Léveillé se contentera toujours de répondre qu'elles n'étaient pas identifiables. Ce qui n'empêche pas pour autant qu'un ou plusieurs individus les ont apposées. Daoust continuait à tenailler l'expert.

— Maintenant monsieur Léveillé... sur les tasses... avez-vous relevé des empreintes.

— Oui, mais là aussi, rien n'est identifiable.

— Sur la photo C. 10, nous apercevons un journal à quelques pieds du corps... avez-vous fait une expertise sur ce journal en procédant par fumée d'iode ?

— Je n'ai fait aucune expertise...

— Pourtant, il vous aurait peut-être été possible d'y trouver des indices ? Alors pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

— Je n'avais pas le matériel.

— Vous pouviez l'emmener avec vous et faire cette expertise à la sûreté... avez-vous regardé la date de ce journal... car cela peut être important une date sur un journal ?

Denis Léveillé répondit négativement à l'ensemble des questions... et affirma que son expérience lui était venue en travaillant sous la direction de Monsieur Bernier qui avait trente ans de pratique. Ce qui déclencha une réponse ironique du Maître.

— On peut avoir un professeur de trente ans d'expérience et être un parfait ignorant... Et ça, sans allusion...

Le Juge Miquelon enchaîna...

— Vous voulez dire : un ignorant parfait.

— Ça dépend où on met l'adjectif. Mais, je veux dire : la compétence... et l'expérience du professeur n'a rien à voir avec l'élève.

— Maintenant, monsieur Léveillé, voulez-vous nous dire si vous avez relevé des empreintes dans la chambre de la victime ?

— J'ai fait des expertises et j'ai relevé des empreintes, mais *non identifiables*... sur le vase qui est sur le lit même chose... sur le tiroir pareil... toujours non identifiable.

— Dois-je comprendre que si vous avez prélevé des empreintes non identifiables... cela consiste à dire que la ou les personnes qui avaient touché au tiroir avaient les mains nues ?

— Certainement, parce que j'ai relevé des parcelles d'empreintes.

— Maintenant, sur la photo C. 17 on voit une clé... avez-vous fait des expertises dessus ?

— Non...

— Alors... pourquoi ?

— *J'ai pu passer à côté... je ne sais pas.*

— Vous avez pu passer à côté... Vous faisiez pourtant une enquête judiciaire comme expert, à ce moment-là... c'est un peu comme pour le journal.

Léveillé le visage rouge de colère ne savait que répondre Maître Daoust ne le lâchait plus.

— Mais combien d'articles avez-vous laissé comme ça, sur l'ensemble des objets que vous avez inspectés ou regardés dans la maison des Trois sœurs... combien d'articles avez-vous laissé de côté sans faire d'expertises dans la chambre de la victime... je pense que c'est assez important...

Et Léveillé entra dans une explication vague, qui n'excusait en rien une certaine négligence.

— Cette clé visible sur la Photo C.17... Voulez-vous dire à la Cour si vous avez pris note du numéro matricule qui apparaît sur la plaque d'identification ?

— Non, je ne l'ai pas noté.

— Et si c'était la clé d'un motel portant tel numéro, et si on avait soupçonné l'occupant d'un motel d'avoir participé à cet attentat, vous ne pourriez pas dire quel occupant du motel serait allé dans cette chambre en oubliant sa clé ?

— Non, je n'ai pas regardé le numéro.

— Sur les poignées de porte et surtout celle de la porte de la chambre de la victime... avez-vous fait des expertises ?

— Ça se peut...

— Vous ne savez pas non plus ?

— *Je ne m'en souviens pas.*

— Monsieur Léveillé, je remarque que parmi toutes les photos que vous avez prises, il n'y a aucune représentation de la cuisine pourquoi... car on a parlé d'une boîte de lait et d'une bouteille de Vichy posées près de l'évier... aviez-vous une raison pour ne pas avoir photographié cette pièce ?

— Non monsieur. Je dois admettre que pour la cuisine, *j'ai oublié*.

— Et sur la bouteille de Vichy, vous avez fait des expertises ?

— *Oui, je n'ai rien obtenu.*

Maître Daoust demande à voir les dossiers du caporal Léveillé... ce qui donna lieu à un échange verbal assez vif entre la Couronne, le Maître et le Juge...

Maurice Lagacé lança la balle.

— Il n'est pas obligé de passer son dossier.

— Il n'est pas obligé de le montrer... mais il coopère avec la justice, comme nous... je pense bien qu'il n'y a pas de jeu de cache-cache ici ?

Le Juge Miquelon eut l'audace de répondre.

— Tout le monde cherche la vérité.

Daoust interrogatif.

— Tout le monde cherche la vérité ?

— Je ne sais si c'est la même... voulut conclure le Juge Miquelon.

Maurice Lagacé poussa le bouchon...

— Je ne sais pas si c'est la même.

Pour s'entendre rétorquer par Daoust...

— C'est-à-dire que la défense peut avoir les mêmes impressions, quant aux savants procureurs de la Couronne. Ils ont une conception de la vérité ; nous, on a la nôtre et on arrive aux mêmes résultats... mais revenons à la cause... Monsieur Léveillé, je vous montre ici la clé du motel numéro 9... la plaquette destinée à l'identifier semble avoir été grattée, n'est-ce pas ?

— ... oui monsieur.

— Je vous demande ça à titre hypothétique, comme expert... est-ce que le fait que cette plaque ait été grattée pourrait contribuer à faire disparaître des empreintes digitales ?

— Certainement.

— Maintenant monsieur Léveillé, on a parlé en référant à la clé numéro 9 que cette clé était près du CADAVRE, à deux ou trois pieds sur un divan.

— Oui, je me souviens bien, elle se trouvait là.

— Maintenant, voulez-vous dire à la Cour et à messieurs les jurés pourquoi vous n'avez pas photographié le divan et la clé... alors que

tout le reste est photographié, dans la pièce ?

— *J'ai dû oublier...* ce n'est pas intentionnel...

Que conclure du témoignage de Denis Léveillé ? Que la chambre de la victime a été fouillée... que des empreintes non identifiables y ont été trouvées et que ni mes empreintes, ni celle de Jane Schneider n'ont été relevées sur quoi que ce soit. Or, cette pièce a été fouillée par le ou les assassins. Quant au caporal Denis Léveillé... qui se prétendra expert... je laisse au lecteur toute l'appréciation qu'il voudra en tirer... car il est indiscutablement un « Expert en oubli » et sur la scène d'un meurtre cela peut-être une « preuve que l'on laisse de côté ». Il suffit d'étudier sa déposition pour constater qu'en dehors de nos deux empreintes rien n'a semblé le préoccuper. Bizarre... Or j'affirme que certaines photos ont volontairement été cachées aux Jurés... celle de la cuisine... et celle de la table de la salle à dîner qui faisait face à la chambre de la victime.

De plus le caporal Denis Léveillé a produit un plan du 2^e plancher qui est légèrement faux en rapport au bâtiment principal... en refaisant ce plan moi-même (c'est mon métier) en me servant des photos des bâtiments... j'ai constaté que la chambre de la nièce Irène donnait juste au-dessus de celle de sa tante... et que, si elle avait été couchée elle aurait obligatoirement entendu le bruit que la fouille de la chambre de sa tante a dû produire... le plancher de cette construction étant des plus minces...

Pour l'instant, restons dans la Cour de Justice... où je suis obligé de taire la vérité pour déjouer ce que je considère comme un complot monté contre nous. Je reconnais, à monsieur Léveillé, l'honnêteté des propos qu'il a tenus... en constatant que « ses oublis » ont été pour le moins regrettables... pour nous !... Pas pour le ou les véritables coupables...

L'audience reprit le lendemain matin... nous en retiendrons le témoignage de monsieur Clermont Plourde, étudiant de 18 ans. Cet homme avait découvert deux coffres en faisant de la barque à marée basse... au lieu dit « l'anse à Beau-fils ». On peut supposer que l'assassin ou un complice les a jetés là pour les faire disparaître. Ces coffres reposaient par 3 pieds de fond. Il les avait aperçus et remontés en surface... dans l'un d'entre eux, il y avait des papiers au nom de la victime... il avait fait le rapprochement avec le crime et avait prévenu la police... qui avait récupéré ces objets...

Ce fut au tour de madame Agathe Biard... sœur de la victime et tante d'Irène. On lui présenta les deux coffres... elle confirma qu'ils étaient bien à sa sœur... la suite de son témoignage ne manque pas d'intérêt...

Bertrand Laforest commença l'interrogatoire.

— Je vous exhibe deux clés. Voulez-vous dire dans quelle circonstance ces clés ont été remises à la police ?

— Ces clés sont celles du coffre... le plus grand (précisons pour le lecteur, qu'il s'agit d'une petite mallette métallique)... Je les ai trouvées sur le lit de ma sœur après le drame.

Ce détail a une importance considérable... car il est évident que ces clés ont ouvert le coffre qui n'a pas été forcé... il fallait donc que l'assassin sache où les trouver. Ça va de soi – car si l'assassin sait où trouver les clés du coffre, il sait forcément qu'elles sont celles du coffre.

— Savez-vous à quel endroit elle gardait ces coffres ?

— Oui... dans le tiroir du haut de son buffet de chambre.

— Est-ce que vous connaissiez le contenu de ces coffres ?

— Il y avait beaucoup de documents.

— Étiez-vous au courant de ses habitudes au sujet de l'administration des « Trois sœurs » ?

— Oui... cette fois-là, elle devait aller à la banque le lundi.

— Comment savez-vous cela, madame ?

— Elle me l'a dit.

Le Président Miquelon prit la parole.

— Savez-vous où elle gardait ces clés-là ?

— Dans sa chambre à coucher, il y avait un petit buffet... c'était dans un petit pot.

— « Gardait-elle des bijoux à votre connaissance » dit Bertrand Laforest.

— Oui, dans une sacoche... et cela dans le tiroir du haut.

Maître Daoust contre-interrogea avec astuce.

— Sur la photo C. 16, on voit un sac à main et un pot... est-ce que ce serait celui dont vous parliez ?

— Ah non, c'était un petit pot avec un couvercle.

Daoust lui montra la photo C.17... ce n'était pas non plus le petit pot de la table de nuit... or sur toutes les photos existantes de cette chambre... la seule qui n'ait pas été présentée au témoin est la C-19 et qu'aperçoit-on sur le meuble à droite... un pot dont le couvercle est déposé à côté...

Pour que cette clé soit trouvée par l'assassin à l'endroit précis où elle pouvait se trouver... il fallait être plus qu'intime de la victime et le fait

qu'elle ait été retrouvée sur le lit... le fait que le coffre n'ait pas été forcé... prouve qu'elle a été utilisée pour l'ouvrir... de toute façon, si un tel coffre avait été forcé... on en aurait retrouvé la trace sur le métal. Détail intéressant... il se trouvait dans le tiroir du haut... d'après le témoin... et seul le tiroir du haut a été fouillé sur ce meuble... cela démontre sans le prouver... que la personne qui a effectué cette fouille était très au courant des habitudes de la victime... jusqu'à trouver une clé de coffre dans un endroit connu des familiers...

Le greffier fit appeler mademoiselle Lucille Alain serveuse de restaurant à Carleton.

Cette femme travaillait au restaurant Le Héron, la nuit du crime et se trouvait de service de 22 heures à 7 heures du matin.

Elle nous désigna et affirma que les seuls clients qu'elle avait eus cette nuit-là « c'était nous »...

— À quelle heure sont-ils arrivés ? Et combien de temps sont-ils restés ?

— Ils sont arrivés à 4 heures... ils m'ont dit « pouvez-vous faire vite, on est pressé »... ils me semblaient nerveux... ils sont restés trois quarts d'heure.

La Couronne voulait démontrer par ce témoignage... que si nous étions à Carleton à 4 heures du matin... c'est que nous venions de Percé.

J'allais nier ma présence dans ce restaurant... puisque je niais ma présence à Percé... Or, cette jeune personne disait vrai, nous étions bien à Carleton vers 4 heures du matin... mais, il faudra retenir plusieurs éléments de son témoignage... Carleton est distant de Percé de quelque 190 kilomètres... alors imaginons des assassins qui viennent de tuer une pauvre vieille... qui s'arrêtent dans le seul restaurant ouvert de nuit sur cette route pour bien se faire reconnaître... Maître Daoust argumentera sur ce sujet... tout en croyant sincèrement que nous n'y étions pas passés... nous attendrons sa plaidoirie pour montrer à quel point, notre présence à Carleton... loin de nous incriminer... nous dispense par des arguments logiques du Maître. Mais il y a par contre un point très intéressant... tous les témoins qui me reconnaîtront dans cette affaire prétendront que, ce qui les fait me reconnaître... c'est « ma moustache »... Or... j'allais apporter la preuve... que le 26 juin, je m'étais fait couper la moustache à Montréal par un coiffeur pour changer mon apparence, étant recherché pour le kidnapping de Deslauriers. Donc, en toute logique... je ne pouvais avoir de moustache le 30 juin.

Et là, j'affirme que ce détail de la moustache est venu dans la bouche

de « tous les témoins » uniquement par la façon dont la police a procédé pour « nous faire identifier par les témoins ». Il nous suffit d'entendre la suite du témoin pour constater les méthodes peu orthodoxes qui ont été employées pour nous faire identifier... car normalement on présente « toujours » un lot de photos au témoin éventuel... en lui demandant s'il peut reconnaître un ou des suspects dans le lot... Cette façon d'agir offre certaines garanties..., le caporal Blinco... lui, a sa méthode toute personnelle... Dans l'arbitraire, il serait difficile de faire mieux... De plus, un témoin devant reconnaître des personnes dans une Cour de Justice est censé ne pas les avoir vues avant, pour que cela ne puisse l'influencer dans son identification.

Mademoiselle Lucille Alain subit le foudroyant contre-interrogatoire de Maître Daoust...

— Avant de venir témoigner... vous étiez dans le corridor du Palais de Justice... vous avez eu le temps de regarder les deux accusés ?

— Oui.

— Au moment où le caporal Blinco vous a montré des photos, lorsqu'il est allé vous voir... vous a-t-il montré seulement deux photos ?

— Oui, les deux photos de ces personnes dans le box.

— Vous a-t-il montré d'autres photos pour que vous fassiez un choix ?

— Non... uniquement les deux photos des accusés.

On comprendra mieux pourquoi tous les témoins me reconnaissent avec le détail de la moustache... car sur cette photo je la portais effectivement. Le caporal Blinco emploiera cette méthode avec tous les témoins... Il présentera nos deux photos en expliquant que nous sommes accusés de meurtre... et demandera à chaque personne si on nous reconnaît... Il est facile de comprendre les erreurs que peuvent engendrer une telle façon d'agir, qui ne présente aucune garantie... puisqu'on « désigne un individu *défini* au témoin ». A-t-il seulement la possibilité de faire un choix...

Le témoin suivant fut mademoiselle Carole Lizotte qui prétendit à juste titre nous avoir loué un appartement le 30 juin 1969 en ville de Québec et sous le nom de ma compagne. Cela prouve donc que nous étions dans cette ville le 30 juin... mais un incident intéressant s'était produit. Le soir vers 19 heures j'avais voulu faire cuire des grillades sur un gril et l'épaisse fumée, qu'il avait provoquée, avait inquiété des gens de la maison qui avait appelé les pompiers et peut-être la police. Or, on avait frappé à notre porte pour nous demander une explication sur cette fumée... et après l'avoir donnée... nous étions restés sur place

encore trois autres jours. Je ne pense pas que des « supposés assassins » seraient restés sur place après un tel incident qui pouvait attirer le regard de la police. Il est vrai que cela ne prouve absolument rien... mais je me devais de signaler cet incident pour le respect des témoignages qui ont été faits à cette audience.

On fit venir un certain Henri Motte, gardien de la discothèque du « Pic de l'Aurore »... Je connaissais cet individu pour l'avoir rencontré deux ou trois fois entre le 21 et le 25 juin 1969 quand nous étions montés à cet établissement... Lui jura qu'il ne nous avait vu qu'une seule fois... dans la soirée du 29 juin... *ce qui était totalement faux*... Car si j'avais bien été là à cette date, je ne l'avais absolument pas rencontré... Ce type était un Français qui se sentait une vocation d'indic de police... il ne pouvait pas refuser ce service au caporal Blinco... qui, comme toujours, lui avait présenté, uniquement nos deux photos... pourquoi cet individu a-t-il caché dans son témoignage qu'il nous connaissait d'avant le 29 juin... C'est uniquement pour donner plus de poids à son témoignage, nous ayant vus qu'une seule fois d'après lui... il lui était plus facile de donner une date à la police... surtout que cette date lui était aimablement proposée. Mais un détail nous intéresse... J'avais déjà parlé à Motte... et le simple fait que je remonte dans un endroit où j'étais connu... prouve que je ne me cachais pas et que je menais une vie normale ce soir là à Percé. Je m'étais rendu au « Pic de l'Aurore » vers 22 heures 45 et je devais le quitter vers minuit pour découvrir le drame...

Le gérant de cette discothèque jura m'avoir vu entre 22 heures 30 et minuit le soir du 29 juin... ce qui était vrai... je l'avais aperçu moi-même... la seule chose qui me fit sourire, c'est sa réponse à la question... « À quoi le reconnaissez-vous ? »... « Il avait une moustache... » pourtant comme je l'ai dit je n'en portais plus... mais là aussi le caporal Blinco avait présenté uniquement nos deux photos... oui le caporal Blinco en affaire criminelle était bien le digne élève du Lieutenant Caron... ce qui pour moi et bien d'autres !, veut tout dire quant à la méthode employée.

Le caporal Blinco fut invité à fournir des documents, dont le registre que tenait mademoiselle Le Bouthillier sur les paiements... que lui faisaient ses clients. Ce document a une très grande importance, du 21 juin au 25 juin, nous avons loué le motel numéro 4. Dans mon témoignage, comme je l'ai expliqué au début de ce récit... j'ai expliqué que ce motel nous était loué 10 dollars par jour... Le 21, j'avais effectué mon paiement... le 22 de même. Mais le 23 juin, j'avais présenté un billet de 100 dollars à mademoiselle Le Bouthillier pour le paiement des 10 dollars de la journée. Or, cette femme m'avait dit son impossibilité de me rendre la monnaie... ce qui consistait à me dire

qu'elle n'avait pas le change sur 100 dollars. Nous avons remis mon paiement au lendemain... ce qui me faisait lui devoir 20 dollars... cette somme lui était remise le 24 juin... le registre en fait foi... on peut y lire : juin 24 + 23 : motel 4. 20 dollars.

Cela prouve que je savais que cette brave femme n'avait pas de fortes sommes chez elle... alors, quand l'accusation dit que le vol est le motif du crime... Je me permets de faire remarquer... que si j'avais été l'assassin... je ne pouvais ignorer que cette femme n'avait pas de forte somme... puisqu'elle avait été incapable de me rendre le change sur 100 dollars... m'expliquant que beaucoup de ses clients la payaient par « chèques ou travelers-chèques »... ce qui a motivé mon explication du début de ce récit... à savoir qu'il aurait été intéressant de faire une enquête pour voir si aucun de ces chèques et travelers n'ont été encaissés par un « proche » de la famille « après le meurtre ».

Ce document fut donc présenté par l'accusation à titre de documentation... il est pour moi un élément important de défense puisqu'il confirme que « je savais que cette femme n'avait que très peu d'argent chez elle ».

Le caporal Blinco témoigna que tous les bijoux étalés sur la table devant lui avaient été trouvés dans nos valises, ce qui était l'entière vérité. Il reconnut qu'un *attaché-case* contenant un très grand nombre de photos... avait été trouvé dans nos valises... Ces photos représentaient la preuve indiscutable de notre propriété de tous les bijoux... Sans elles... JAMAIS nous n'aurions pu prouver notre innocence et le mensonge des témoignages qui vont suivre.

Maître Daoust sortit les photos une par une et les présenta au caporal Blinco... cela n'était, à ce stade de l'audience, qu'une identification d'objets et non une comparaison « objets-photos ».

Daoust devant le registre de l'hôtel posa cette question :

— À votre connaissance, est-ce qu'il y a quelqu'un de la Sûreté du Québec qui a fait une vérification auprès de toutes ces personnes qui proviennent de différents endroits de la province de Québec, dont Montréal, Sully, Charlevoix, etc., pour obtenir leurs empreintes digitales et faire des vérifications, sur les lieux ?

— À ma connaissance, non monsieur.

— Est-ce que vous ne pensez pas que dans une enquête policière... ce n'est pas un reproche que je vous adresse, c'est un commentaire... ne pensez-vous pas qu'il aurait été intéressant de savoir, d'obtenir les empreintes des occupants du motel le jour où un présumé meurtre aurait pu être commis ?

— ... effectivement, si les gens en question étaient présents lors de l'arrivée de nos experts en empreintes digitales, il aurait été raisonnable que ces personnes-là soient passées au peigne fin.

— Et ces personnes inscrites sur le registre... vous qui êtes chargé de l'enquête... les avez-vous rencontrées ?

— Non monsieur...

En un mot... si le hasard avait voulu qu'un des clients du Motel soit l'assassin... et qu'il ait laissé ses empreintes digitales sur les meubles de la chambre de la victime... cette lacune de la police aurait rendu tout examen comparatif impossible... n'ayant aucun élément de comparaison... et quand le caporal Léveillé parle d'empreintes non identifiables... on peut simplement lui rétorquer que pour les identifier... il aurait fallu avant tout qu'il fasse des relevés de toute personne ayant logé au Motel la nuit du 29 juin.

On fit témoigner les deux femmes de ménage qui travaillaient au Motel des Trois sœurs.

Madame Albert Blondin fit savoir que j'avais, avant mon départ du 25 juin, effectivement remis une boîte à madame Le Bouthillier. Ce qui était vrai ; je lui avais rendu la vaisselle qu'elle nous avait prêtée... et j'avais l'intention de me servir de ce geste pour expliquer nos empreintes sur ces objets. Elle ajouta qu'en sa présence, j'avais dit que je reviendrais en fin de semaine... Ce qui prouve bien que je ne cachais pas ce retour possible... Nous sommes loin de la discrétion de rigueur qu'aurait automatiquement eu un homme cultivant de sinistres desseins. Mais c'est la suite de son témoignage qui prend de l'importance en rapport à la nièce Irène. Le matin de la découverte du corps, madame Blondin s'était présentée au motel... laissons-la répondre aux questions posées par Bertrand Laforest :

— Vous êtes entrée par la porte arrière dites-vous... vers quelle heure ?

— Vers 8 heures 30... j'ai crié pour appeler mademoiselle Éveline Le Bouthillier... je suis allée jusqu'à la hauteur du téléphone. Et comme je ne la voyais pas, je suis sortie... mais avant un homme est entré et m'a demandé de la glace... je lui en ai donné.

L'importance de ce témoignage vient du fait qu'Irène a bien dit que « madame Blondin était venue »... il y avait pourtant deux femmes de ménage... Irène a bien précisé « laquelle »... si elle dormait... comme elle le prétend... on aimerait bien savoir comment elle pouvait savoir un tel détail. De plus madame Blondin « a crié... et une fois de plus la nièce prétend ne rien avoir entendu. »

Madame Ernest Warren, l'autre femme de ménage précisa qu'elle était là le jour de notre départ le 25 juin... elle nous avait entendu dire que nous allions revenir en fin de semaine et aussi faire la demande à mademoiselle Le Bouthillier de garder notre petit chat noir... ce qui avait été accepté par elle...

Monsieur Méthot qui tenait un magasin d'alimentation à Percé, vint expliquer que pendant notre séjour du 21 au 25 juin, nous nous étions servis chez lui... Que nous avions une attitude normale. Il est bon de savoir que la victime se servait chez lui très souvent. Ils se connaissaient très bien. Jamais les Procureurs de la Couronne ne présentèrent un seul bijou à cet homme... qui pourtant aurait pu faire un témoignage important, si ces bijoux avaient été ceux de la victime... cette lacune voulue par la Couronne, ne fait que confirmer les affirmations que je fais dans ce récit.

Un des barmen du « Pic de l'Aurore » était revenu spécialement de Miami pour témoigner, et cela à la demande de la Couronne. Monsieur Giovanni Usai allait faire un témoignage d'une honnêteté totale et sans aucun parti-pris. Il nous reconnut tous les deux dans le box des accusés... Il se souvenait très bien de moi pour m'avoir vu entre le 21 et le 25 juin... nous avions longuement conversé ensemble au comptoir de son bar... Il précisa que la première fois, il m'avait aperçu avec un autre homme très grand (qui n'était autre que mon complice du *kidnapping*) ... que nous avions bu une très grande quantité de Scotch et que je lui avais laissé un pourboire royal...

À la question « les avez-vous revus par la suite ? » Il répondit que « oui en fin de semaine... il pensait que c'était le dimanche 29 juin »... Donc le soir du meurtre, il précisa que je devais y être de 22 heures 45 à minuit ou presque... mais qu'avant de partir, je m'étais rendu au bar pour lui dire au revoir, car je prétendais devoir partir le lendemain. Ce qui normalement était vrai sans le drame dont j'allais être témoin juste après avoir quitté le Pic de l'Aurore.

Que le lecteur comprenne que de 22 heures 30 à minuit, je me fais remarquer dans un endroit où je suis déjà connu. Je vais dire au revoir à quelqu'un qui me connaît très bien... Dès ma sortie du Pic de l'Aurore, je me serais rendu au Motel des Trois sœurs... j'y aurais bu le thé et j'aurais assassiné mademoiselle Le Bouthillier... Une telle thèse ne peut absolument pas tenir... un homme qui a des pensées meurtrières ne va pas se montrer dans un endroit public juste avant le meurtre qu'il voudrait commettre... ou alors il faudrait croire à la version : « Vous m'avez tous bien vu... j'espère que vous pourrez bien me reconnaître... car maintenant excusez-moi m'sieur-dame je vais aller assassiner une vieille femme pour me rembourser mes consommations... Sans savoir, si avec le peu d'argent qu'elle a chez

elle... j'en aurai assez pour laisser un pourboire »... Oui en une phrase... cela pourrait, et était la théorie de la Couronne. Et justement devant la stupidité et l'illogisme d'un tel raisonnement... on avait fait entrer en scène « Les Bijoux »... ces fameux bijoux qui étaient nôtres et qui nous étaient contestés. Retenons donc de ce témoignage... « que nous ne nous cachions pas. »

On fit revenir le caporal Blinco, le lieutenant Caron et une matrone, femme de flic... tous trois prétendirent m'avoir entendu dire dans l'avion « que les bijoux trouvés dans mes valises m'avaient été vendus par la morte... » Le contre-interrogatoire de Maître Daoust détruisit rapidement les élucubrations de ceux qui se prenaient pour « Jeanne d'Arc »... Mais cela démontre avec quel sans-gêne ces deux flics participaient à l'enquête... car au moment de témoigner de cette façon... tous deux savaient, preuve en main, que les bijoux étaient nôtres... Leur témoignage n'avait pour but... que de créer un doute dans l'esprit des Jurés... il n'eut pour résultat que de montrer la vraie image de ces prétendus représentants de l'ordre... Les jurés ne s'y trompèrent pas.

Rendus à ce stade du procès, nos nerfs en avaient déjà pris un rude coup... j'étais dès à présent certain de notre acquittement et maître Daoust n'arrêtait pas de me dire d'avoir confiance. À sa demande un avocat de Montmagny, Maître Yvon Mercier s'était joint à lui pour le seconder dans notre défense. Maître Yvon Mercier (maintenant juge lui aussi. Mais ça alors !... c'est contagieux...) nous prêta son concours dévoué.

Avec mes amis, nous n'avions trouvé aucune solution pour tenter l'évasion espérée... alors nous provoquâmes un incendie par un système à retardement que j'avais glissé entre les deux planchers des douches... le feu se déclencha dans la nuit et provoqua une belle panique dans la prison... tout le plancher de mon étage se consuma... nous espérions une faute de sécurité pour tenter notre chance... Il n'en fut rien... on vint m'enchaîner les pieds et les mains avant de me sortir de ma cellule enfumée... La prison étant devenue inutilisable... c'est dans une cellule du poste de police que je fus enfermé pour toute la durée finale de ce procès. Je la quittais au matin pour me rendre au Palais en compagnie de Janou et d'une escorte impressionnante et je la retrouvais le soir pour y passer la nuit. Les flics du poste étaient corrects avec nous dans l'ensemble... sauf un gros rouleur fort de ses muscles. Je lui promis mon poing sur la gueule avant la fin du procès... je n'allais pas manquer ce rendez-vous.

Le lendemain matin, le Juge Miquelon voulut parler de tentative d'évasion... ne pouvant prouver que l'incendie avait été provoqué... il préféra éviter d'entreprendre la discussion. Mais dans la ville... tout le

monde le savait. De mon box des accusés je pouvais apercevoir certains sourires complices des jeunes femmes de la salle... c'était une façon de me dire « t'as pas eu de chance... hein mon vieux... » Oui, le public commençait à prendre position en notre faveur et ce simple fait nous réchauffait le cœur... Si, eux commençaient à croire en notre innocence... je me fichais du reste... J'avais à plusieurs reprises croisé le regard des jurés... Ils étaient pour l'instant impénétrables.

Et vint l'instant que j'attendais depuis un an et demi... le témoignage sur les bijoux. Dès que madame Agathe Biard posa sa main sur la bible, sa face rubiconde se détourna des yeux de haine que je lui lançais... J'avais envie de hurler dans la salle « regardez là bien... cette femme de votre société »... Je savais que tout ce qu'elle allait dire, allait être faux jusqu'au plus petit détail. Je savais que si la peine de mort avait existé au Canada... oui je savais, que cette femme n'aurait pas hésité une seule seconde à nous faire monter au gibet... Je savais que le plus vil des vils n'était rien à côté d'elle et de ce qu'elle allait faire. Car il n'est rien de plus répugnant qu'un témoignage ayant pour but de faire condamner des gens présumés « non coupables »... mais madame Agathe Biard prononça « *je le jure* » et Bertrand Laforest procureur de la Couronne commença ce qui allait être à mes yeux une sinistre comédie.

— Madame, à quel moment avez-vous vu votre sœur pour la dernière fois ?

— Le 29 au soir... elle m'a quitté vers 22 heures 15 et m'a dit qu'elle allait à Chandler à sa banque le lendemain matin.

— Madame Biard, je vous exhibe ici un collier rouge, vous dit-il quelque chose ?

— Oui, c'est un collier qui appartenait à Évelyne. Elle l'avait depuis 1967.

— Savez-vous où elle l'avait acheté ?

— Non, je n'en ai aucune idée.

— Et ce médaillon avec un oiseau dessus ?

— Bien... j'ai vu ça parmi ses choses... je ne lui ai pas vu porter par exemple.

— Je vous exhibe ici une paire de boutons de manchettes ?

— J'identifie ça... ma sœur en portait... oui j'identifie.

— Quelle est la lettre que vous voyez sur ces boutons de manchettes ?

— *Pour moi*, c'est la lettre « E ».

— Et votre sœur s'appelait « Évelyne » ?

— Oui.

— Je vous exhibe ici un genre de porte-clés, pipe et boussole ?

— Je ne me rappelle plus si j'ai identifié ça à l'enquête préliminaire.

Le procureur insista... et le témoin répondit « oui ». Il est important de constater la façon de répondre du témoin... « Je ne me rappelle plus si j'ai identifié ça à l'enquête préliminaire. » Oui cette réponse prend toute son importance quand on sait que le témoin se trompe, car pour madame Biard il n'était pas question dans son témoignage de reconnaître des bijoux qui n'étaient pas à sa sœur... Il était surtout question que sa version concorde avec celle qu'elle avait faite à l'enquête préliminaire... Sa belle-sœur allait elle aussi commettre des erreurs à ce sujet... Quand on ment, il est au moins utile d'avoir une bonne mémoire... ce n'était pas le cas ici.

Pour faire plus vrai... madame Biard évita d'identifier certaines choses banales. En un mot, « tout ce qui avait de la valeur... elle nous le laissait »... et tout ce qui était fantaisie, sans valeur se trouvait être à sa sœur... On lui présenta *ma* montre.

— Et cette montre vous dit-elle quelque chose ?

— Ah oui... c'est à elle... je l'ai vue à son bras... elle l'avait depuis 4 ou 5 ans, je crois bien.

Dans mon box j'avais un mal fou à me contenir devant une telle saloperie vivante. J'en trépignais de rage. Maître Daoust s'en était rendu compte et m'avait fait signe de rester calme. Le serais-tu resté, calme, lecteur... devant une femme qui prétendait que *ma* montre était celle de la victime... oui, le serais-tu resté calme ?

— Savez-vous où elle l'avait achetée ?

— Non.

— Et ce pendentif avec... je ne sais pas comment on peut appeler ça, au bout doré ?

— Oui... c'est à ma sœur.

— Je vous exhibe ici un collier vert ?

— Oui, je reconnais ce collier... je lui avais vu porter avec une robe noire.

Nous avions en défense une photo de Janou prise en France, un an et demi avant le crime, où on la voyait porteuse de ce collier de turquoises... De plus, nous avions le témoignage du bijoutier et de celui qui l'avait remis à mon père. Et cette femme prétendait faussement que

ce bijou était à sa sœur... en ayant le culot d'y ajouter des détails pour faire plus vrai.

— Et ce médaillon à visage de femme ?

— Oui... j'ai identifié ça.

Nous avons trois photos couleur prises en France, 2 ans avant le crime et une photo d'identité prise à Montréal un an *avant* le meurtre. On y voyait parfaitement ce médaillon, dans tout le détail, au cou de Janou.

On lui présenta une petite bourse bleue.

— Et cette bourse ?

— Oui, c'est à ma sœur... depuis l'enquête nous avons même retrouvé un chapeau qui va avec.

Eh oui lecteur, madame Biard avait poussé l'odieux jusqu'à présenter un chapeau bleu pour faire croire que la sacoche faisait ensemble... à la vérité cette sacoche n'était pas de la même matière. Je l'avais achetée à mon amie en Espagne... deux ans avant notre arrivée au Canada !

On lui présenta un collier de perles craie blanche... ce collier ne comportait que deux rangées de perles... mais on voyait sur le fermoir qu'une rangée manquait et qu'à l'origine ce collier devait avoir trois rangs. À l'enquête préliminaire, le témoin ne l'avait pas reconnu... Cette fois elle exhiba des boucles d'oreilles blanches qu'elle prétendit avoir retrouvées chez la victime et affirma que ce collier était à sa sœur puisque les boucles d'oreilles allaient de pair avec le collier. Vraiment c'était trop...

Nous avons une photo couleur prise dans mon auberge en France sur ma terrasse et cela 2 ans avant le meurtre... On y voyait Janou porteuse de ce collier au temps où il avait toujours ses trois rangs. Ce collier était une fantaisie sans valeur... Un jour un rang s'était cassé... et Janou l'avait conservé en deux rangs. Nous avons une autre photo couleur prise dans un Palace de la côte normande. Janou était assise sur un fauteuil à caresser notre chien... derrière elle, sur un buffet, on apercevait ce même collier.

Oui lecteur, ça existe des gens comme madame Biard et pourtant quand tu la vois dans la rue, drapée de tout son semblant d'honorabilité... pourrais-tu la croire capable d'une telle infamie. Imagine un seul instant... oui, imagine Lecteur, que je n'aie pas ces photos pour prouver que ces bijoux étaient nôtres... Imagine que cela a pu se produire dans une autre cause, où l'homme innocent n'a pu opposer de preuves face à des faux témoignages... Imagine-le bien, car

demain tu seras peut-être Juré... tu seras peut-être appelé à juger un homme... alors n'oublie pas que ce qui m'est arrivé peut se reproduire et ne crois pas que ce que tu verras... crois en la preuve visuelle... Les images gravées ne mentent pas... elles enregistrent le passé... pour mieux sauver l'avenir... Et dans notre cause... elles nous ont sauvé la vie.

Et Dame Biard continua...

Une bague portant les initiales « P.J.D. » venait de lui être présentée... ce qui est intéressant dans le témoignage fait sur cet objet... c'est celui que fera, madame Alphonse Le Bouthillier mère d'Irène et cela après consultation de madame Biard... Oui pour ces femmes, toutes les méthodes étaient bonnes pour arriver à leurs fins.

- Je vous exhibe une bague... regardez les lettres ?
- Non, je n'ai pas identifié ça.
- Vous ne pouvez pas identifier ça ?
- Non, P.J.D., les initiales... ??
- Est-ce qu'il y a des membres de votre famille qui ont ces initiales ?
- Oui, le notaire Dumais, mon oncle.
- Votre oncle ?
- Oui.
- Ses initiales c'est P. J ?
- Non, Dumais ; P. et il était Alphonse.
- Le père d'Alphonse, savez-vous comment il s'appelait ?
- Non, je ne le sais pas...

On lui présenta une sacoche noire représentée sur la photo C.16 Madame Biard affirma que c'était la bourse que portait sa sœur le soir de sa visite, soit le 29 juin où elle y avait aperçu 500 à 600 dollars. On peut *s'étonner* que la victime ait transporté son argent avec elle pour rendre visite à sa sœur... surtout du fait qu'elle possédait un coffre sécurité si on se base sur celui retrouvé dans le bras de mer à L'Anse-à-Beaufils... Il est malgré tout intéressant de constater que madame Biard semblait savoir le montant exact de cette somme... On constatera que si cette sacoche contenait l'argent... elle a donc été touchée par « l'assassin »... *alors où sont les empreintes ?*

— Madame Biard... Voulez-vous dire à la Cour et à messieurs les Jurés si votre sœur avait un testament lança suavement Maître Daoust en commençant son contre-interrogatoire.

— ... Ah bien... elle m'avait dit... !!! il y a quelques années, qu'elle en avait un, mais là, je ne sais pas.

— Mais qui sont les héritiers de votre sœur ?

— Mon frère et moi.

— Est-ce qu'Irène, la nièce de votre sœur morte, est héritière ?

— Non, son père est héritier.

— *Alors c'est son père qui va hériter ?*

— Oui... et moi...

— Le père d'Irène, la jeune fille qui a témoigné ici devant la Cour au cours de la semaine dernière ? dit Daoust l'œil plein de malice et de sous-entendus !

— ... Oui.

Le Maître posa la question ; à savoir à combien s'élevait la succession ? Elle était importante... mais madame Biard répondit vaguement comme si cette explication la mettait mal à l'aise... Une chose certaine... le Motel des Trois sœurs... l'argent en banque et les terrains... tout cet héritage revenait uniquement aux personnes qui pour l'instant témoignaient contre nous. Et le frère de la victime... le sieur Alphonse Le Bouthillier... grand héritier devant l'Éternel... *lui*, brillait par son absence... comme si le procès du meurtre de sa sœur ne l'intéressait pas...

Le Juge Miquelon se tourna vers Daoust.

— Trouvez-vous important de savoir cette chose-là ?

Le Maître répondit avec un certain humour qui en disait long sur ses pensées.

— Non... disons que c'est un aspect que je voulais couvrir !!!

Maître Daoust présenta au témoin les bijoux qu'elle avait identifiés comme étant ceux de sa sœur en demandant s'il y avait des marques d'identification ou autre chose qui puisse lui donner cette certitude... La réponse était toujours « Non », mais c'est à ma sœur...

— Savez-vous où ces bijoux ont été achetés ?... « Non », mais c'est à ma sœur.

— Avez-vous des photos de famille où l'on pourrait voir votre sœur porteuse d'un seul de ces bijoux... des photos prises en famille ou avec des clients, des amis... comme tout le monde en possède ?

— « Non »... mais c'est à ma sœur.

Voilà le genre de réponses qui étaient faites en Cour de Montmagny.

Il est certain que madame Biard ne risquait pas d'avoir des photos de la victime porteuse des bijoux qu'elle avait identifiés sans même sourciller... puisqu'ils étaient les nôtres et que « NOUS » nous avions « des photos preuves »... comme tout le monde en possède. Par contre, il est certain que cette famille possède des photos de mademoiselle Évelyne Le Bouthillier porteuse de bijoux... d'autres bijoux qui sont peut-être entre les mains des complices de son assassinat et quelle belle preuve ils feraient de leur culpabilité. Un tableau avait été fait de mademoiselle Le Bouthillier... nous la voyons porteuse d'un pendentif... il est certain que pour poser pour cette toile, elle avait dû orner son cou d'un de ses bijoux préférés. Or le bijou que l'on voit très nettement sur ce tableau... n'a pas été trouvé dans nos valises... Il est vrai que s'il s'y était découvert notre culpabilité eut été certaine. Alors une question se pose... où se trouve ce bijou... puisque l'accusation a prétendu que *tous* les bijoux lui avaient été volés.

Et le Maître passa à l'identification des boutons de manchettes. Ces boutons m'avaient été offerts par Janou pour ma fête... Nous avons donné comme preuve : l'adresse du bijoutier en France et la date de l'achat qui correspondait à quelques jours, avant la saint « Jacques »... Le registre du bijoutier de Paris contenait l'indication de cette vente. Une telle preuve ne pouvait être contestée par personne, car j'avais donné ces renseignements de ma prison québécoise. Ces boutons de manchettes venaient de la maison fabrique « Murat »... Ils étaient en plaqué or avec des initiales gothiques qui correspondaient à mon prénom... soit « J » pour Jacques.

Le témoignage des femmes de la famille allait dépasser le bon sens. Mais le juge Miquelon tolérait tant d'incohérence.

De plus sur une photo prise dans un restaurant un an et demi avant le meurtre... on pouvait voir à ma manchette droite et cela très nettement... un bouton de manchette exactement semblable à celui-là. Je crois qu'il était difficile d'apporter plus de preuves de propriété... Qu'allait faire madame Biard pour contrer une telle chose... Elle allait retourner le bouton de manchette en sens inverse et dire que c'était l'initiale « E » comme Évelyne... Un tel procédé n'est pas scandaleux... il est ignoble... il est dégueulasse... il est révoltant... il est indigne... mais les Jurés « eux » ne s'y trompèrent pas. Même pour un Juge, même pour des Procureurs de la Couronne, il y a des limites à ne pas dépasser...

Si une des femmes de la famille avait dit pour me charger que la mer était rouge, le Juge Miquelon l'aurait confirmé... Si ce même témoin avait affirmé que la langue nationale des Québécois était le Chinois... je suis certain que le Juge Miquelon se serait mis à parler la langue de « Mao » pour confirmer les dires de cette personne...

Oui à Montmagny tout aurait pu arriver sans la clairvoyance des jurés... mais si une femme... je devrais dire, les femmes de la famille pouvaient compter sur la complaisance passive de la Magistrature... elles ne pouvaient compter sur celle du Jury. Mais ces hommes honorables, qui n'avaient aucun cadeau à nous faire... Oui ces hommes dignes étaient là pour juger et cette mission, ils l'accomplissaient de façon totale... en écoutant... en regardant... en soupesant... en se posant certainement des questions au sujet des personnes qui nous portaient l'accusation du vol des bijoux... Oui les Jurés de Montmaenv honoraient la Justice... et leur présence était ma meilleure garantie d'obtenir Justice... un Juge peut se laisser berner... deux Procureurs de la Couronne peuvent dépasser les limites de la naïveté... il est plus difficile de duper DOUZE hommes... surtout si ces hommes n'ont qu'un but bien précis « Rendre la Justice » et ces Jurés ne croyaient pas en ce que pouvait affirmer madame Biard pas plus qu'ils n'allaient croire madame Alphonse Le Bouthillier. Le verdict qu'ils allaient rendre en est la preuve.

Maître Daoust continua son contre-interrogatoire en présentant mes boutons de manchettes à initiales « J ».

— Madame Biard, je vous présente un bouton de manchette... Est-ce que vous convenez d'abord, pour les fins de la discussion, que la position de ce bouton est celle-ci ?

Et le Maître lui présenta le bouton dans le sens qui devait être le sien.

Madame Biard ne répondit rien. Daoust réitéra sa question et le témoin resta toujours silencieux.

— Madame Biard... la position de ce bouton de manchette... c'est bien celle que je vous présente ?

— ... Pour moi... c'est ça la position normale... dit le témoin en retournant le bouton de manchette...

— Vous persistez à dire que la lettre gravée est un « E » ?

— Oui... à mon idée... mon opinion, pour moi c'est un « E » je l'ai dit à l'enquête préliminaire...

— Ah bon. C'est parce que vous l'avez déclaré à l'enquête préliminaire et que vous ne pouvez pas changer d'idée.

— C'est un « E »...

— Même si je vous dis que vous le regardez à l'envers ?

Le Juge Miquelon vint rapidement au secours du témoin qui ne savait plus que dire.

— Laissez donc ça aux Jurés... ils décideront si c'est un « E »...

Daoust contre attaquait avec vigueur.

— Écoutez votre Seigneurie, la position est justement indiquée par la forme... alors quand même...

— Madame Biard, vous persistez à dire que pour vous, c'est un « E » ?

— Oui...

— Et selon vous, ce n'est pas un « J » ?

— Non.

— Et vous êtes au courant que le prénom de l'accusé c'est « Jacques » ?

— Est-ce que c'est parce que vous ne voulez pas que ce soit à monsieur Mesrine ?

— Non... non, non... ça, c'est parce que je l'ai identifié.

— Parce que vous l'avez identifié et évidemment, vous ne voulez plus changer...

Miquelon sauta de sa chaise.

— Vous n'avez pas le droit de dire ça...

— Ces boutons ont un sens, Votre Seigneurie...

— Bah... montrez-moi ces boutons... Oui, monsieur Daoust, c'est peut-être un « J »... mais c'est un « J » mal fait... Disons que c'est un « J »... bizarre... On serait mieux d'avoir un joaillier pour savoir.

Daoust outré laissa aller son mécontentement...

— Si le Président du tribunal et si la Couronne témoignent à l'effet que ce n'est pas un « J »... alors je me demande pourquoi j'interroge ?

— Je ne vous dis pas ça... conclut Miquelon.

— Il y aura les conclusions de la commission rogatoire... et on verra.

Maître Daoust avait acheté chez le bijoutier de Paris, qui nous avait vendu ces boutons, d'autres boutons de manchettes dont une paire avec les initiales « E »... Très habilement et tout en parlant au Juge... il les avait remplacés par ceux qu'il venait de présenter au témoin... Or ces boutons avaient été achetés « par lui à Paris »... En un geste calme, il les présenta au témoin... sans chercher à le tromper...

— Je vous exhibe maintenant, madame Biard, deux boutons de manchettes. Voulez-vous me dire quelle lettre y est représentée, selon vous ?

— C'est ceux que vous venez de me présenter...

— Justement non...

Le Juge Miquelon... une nouvelle fois vint à la rescousse du témoin pour éviter un naufrage...

— Ce sont d'autres boutons, regardez bien, madame...

Cette fois Daoust montra sa vive désapprobation à l'égard du Juge.

— Ah non... s'il vous plaît, Votre Seigneurie... écoutez, comme Président du tribunal, vous n'avez pas le droit et je le dis en toute déférence... vous n'avez pas le droit d'intervenir et de dire au témoin de regarder attentivement... Écoutez, à ce moment-là, moi je ne peux pas contre-interroger... Vous allez admettre ça.

— J'ai compris qu'elle avait dit, ce n'est pas ceux-là.

Le Juge Miquelon essayait de s'en tirer en une pirouette...

Mais Daoust enchaîna...

— Non elle n'a pas dit ça... Elle a dit « c'est ceux que vous venez de me montrer. » Et je lui exhibe d'autres boutons de manchettes qui n'ont rien à voir avec les premiers...

Alors je m'excuse... dit Miquelon un peu repentant... Madame Biard, penaude...

— Je m'excuse, moi aussi.

— Mais là... il est trop tard pour vous excuser... Bon passons à la montre que je vous exhibe... vous l'avez identifiée comme celle de votre sœur... savez-vous où elle l'a achetée ?

— Non, je n'ai pas d'idée... !!!

— Vous ne savez pas..., est-ce que vous n'êtes pas d'avis, madame Biard qu'il s'agit là d'une montre d'homme ?

— Non, elle la portait... elle m'avait dit que c'était une montre à gogo...

— Une montre à gogo ?

— ... Pas tout à fait, elle m'avait dit ça en farce, non, elle m'avait dit « Ma vue est tellement mauvaise, je ne vois pas l'heure sur mes autres petites montres, je m'en suis acheté une assez grosse. »

Maître Daoust hocha la tête... d'un air de dire... c'est pas possible de voir ça... et il attaqua en brandissant la montre sous les yeux du témoin estomaqué !

— Mais, madame, si elle ne voyait pas l'heure... comment a-t-elle pu

acheter une telle montre... car sur celle-là, il n'y a pas de chiffres... il n'y a aucun chiffre... elle devait avoir drôlement des problèmes.

— Vous convenez, qu'il n'y a pas de chiffres d'indiqués sur cette montre ?

— ... Oui, j'en conviens.

— Vous en convenez ?

— Bien, il y a des chiffres, mais pas tous les chiffres.

— Ah, il y a des chiffres... Moi, je n'en vois pas.

Voulez-vous m'indiquer où sont les chiffres ?

— Voulez-vous m'indiquer où sont les chiffres. Vous témoignez sous serment, madame Biard. Je n'ai pas à vous le rappeler. Vous dites qu'il y a des chiffres... Voulez-vous me les montrer ?

Daoust avait légèrement haussé le ton visiblement outré.

— Vous n'en voyez plus ? dit-il ironiquement.

À la vérité, ma montre ne comportait qu'un plateau lisse avec seulement quatre petits traits pour marquer « sur le cadran 3,6, 9,12 »... Le témoignage de cette femme parle de lui-même. Un seul détail est intéressant la phrase, qu'elle prétend avoir été dite par la victime « Ma vue est tellement mauvaise, *je ne vois pas l'heure sur mes autres petites montres...* » Donc, puisque d'après le témoin, *tous* les bijoux de la victime ont été volés... où sont passées « les petites montres » de la victime ?... Il va de soi, que l'on ne les a pas retrouvées dans nos valises... alors, où sont-elles ?... Puisque son témoignage va dans le sens que nous avons volé les bijoux de sa sœur, là encore... je suis certain qu'elles sont en possession de la famille.

On comprendra aisément que les jurés n'étaient pas dupes... Il y a des limites à l'absurdité.

Maître Daoust la remercia de son témoignage... et son merci en disait long sur ce qu'il en pensait.

Oui... pour Agathe Biard... Les « J » se transformaient en « E » et les montres sans chiffres, en avaient... et tout cela affirmé sous serment malgré la preuve vivante du contraire.

Dans mon box des accusés... j'avais peine à rester calme devant un tel déchaînement de mauvaise foi. Les jurés m'avaient regardé d'une autre façon... Dans leurs yeux je crus y lire de la compréhension... dans les miens, l'un d'eux dut y lire ma question. Un léger sourire me servit de réponse. Oui les Jurés commençaient à comprendre bien des choses... car si cette femme avait menti... elle ne l'avait pas fait sans

raison... sans motif...

L'audience fut remise au lendemain matin.

Maître Daoust vint me rendre visite au poste de police.

— Alors, Maître... qu'en pensez-vous ?

— Incroyable, Mesrine... je n'ai jamais vu quelqu'un mentir avec autant d'impudence... c'est tout simplement scandaleux... mais cela me confirme votre innocence... et ne craignez rien, les Jurés ont compris... car il y a des bornes à ne pas dépasser et cette femme... cette femme... ah... non... c'est impensable... Je n'ai jamais vu une telle effronterie dans toute ma carrière...

Il me quitta en m'assurant de lui faire confiance. Et si j'avais confiance en quelqu'un... « c'était bien en lui » qui, depuis le début de ce procès, faisait un travail extraordinaire... Oui Maître Daoust respectait le sacerdoce de sa profession... j'étais réellement défendu par un *avocat* avec, tout ce que ce mot pouvait contenir de noble à mes yeux.

L'audience devrait recommencer par le témoignage de madame Alphonse Le Bouthillier... mère d'Irène et je m'attendais encore à quelque chose d'assez infect... car sa belle-sœur avait dû la prévenir de ne pas tomber dans les mêmes pièges qu'elle... Je n'allais pas être déçu...

Si une fouine ressemble à une fouine, Madame Alphonse Le Bouthillier en avait le portrait ! L'œil à la recherche d'une proie... le visage sec et autoritaire donnait un ensemble assez bizarre... Elle jura ! Et je crois que si elle avait pu mettre les deux mains en même temps sur la bible, elle l'aurait fait...

Me Laforest posa les premières questions... Cela nous apprit que cette femme venait très souvent à Percé voir sa belle-sœur. Je trouvais regrettable qu'on ne lui demande pas si le soir du meurtre, elle n'y était justement pas... mais le procureur Laforest tendait déjà nos bijoux... qui comme de bien entendu, se trouvaient identifiés comme ceux de la victime... Janou se trouvait être en photo porteuse du pendentif à visage de femme... mais voyons donc... c'était le bijou de la victime. Pas de discussion là-dessus... Accordée sur la même longueur d'onde... madame Alphonse Le Bouthillier jouait la même musique que dame Biard.

— Et cette montre, madame, la reconnaissez-vous ?...

Laforest n'avait même pas eu le temps de finir sa question.

— Je l'ai déjà vue, celle-là... *parce qu'il n'y a pas de chiffres !*

Et voilà. Pas plus malin que ça... Maître Daoust avait piégé dame Biard... et la leçon avait été faite pendant la nuit. Mon avocat me regarda d'un air narquois... Comme de bien entendu, jamais cette femme n'avait donné un tel détail à l'enquête préliminaire. Ce que cette femme ne savait pas, c'est que je possédais une photo couleur prise en France, *deux ans avant le meurtre* où on me voyait porteur de cette montre... Mais puisqu'elle avait juré de dire « toute la vérité... il ne restait plus qu'à l'écouter... C'était plus que du burlesque. »

— Et ce pendentif avec un motif d'oiseau ?

— Non, ça ne me dit rien.

Il est important que je signale que ce pendentif « elle l'avait reconnu positivement à l'enquête préliminaire en donnant même un détail inventé par elle pour donner plus de poids »... Il va de soi que la mémoire lui faisait défaut... elle ne se rappelait plus de son mensonge. Maître Daoust allait lui rafraîchir la mémoire.

Nous arrivons au témoignage sur la bague aux initiales « P.J.D. ».

Il faut se souvenir qu'on avait demandé à sa belle-sœur, si ce bijou ne pouvait pas appartenir à un membre de la famille... La leçon avait là aussi été bien apprise...

Bertrand Laforest tenait encore la bague dans ses mains...

— Et cette bague, avec les initiales « P.D.J. »... ?

Il n'avait pas encore eu le temps de terminer...

— « P.D.J. », je vous dis que ça appartenait à la famille du notaire Dumais, un descendant de la famille.

Cette fois le Juge Miquelon trouva cela un peu gros et se sentit obligé d'intervenir. Il était temps...

— Vous voulez dire que vous l'identifiez ?

— Oui, les initiales, c'est juste par les initiales.

— « P.D.J. », les initiales, ici... « D », ça peut-être l'initiale de bien des noms, ça ?

— « Dumais », oui.

— Monsieur Dumais dont vous parlez, est-ce « P.J. » ?

— Non. Ça se pourrait que ça serait à son père.

— Vous ne pouvez pas l'identifier alors ?

— Non, je ne peux pas l'identifier.

— Est-ce que vous aviez déjà vu cette bague ?

— À l'enquête préliminaire.

— Mais, à part ça ?

— Pas avant ça.

Et voilà... une femme qui sous serment dit une première fois « Je vous dis que ça appartenait à la famille du notaire » et qui une minute après dit « Je ne peux l'identifier et je ne l'ai vue qu'à l'enquête préliminaire »... oui lecteur, c'est le genre de témoignage qu'il m'a fallu entendre et supporter à Montmagny... mais elle allait faire mieux... en identifiant un porte-clés que j'avais acheté au Casino de l'Estoril un an avant le meurtre... qui représentait une roulette de Jeu Européenne. Mais madame Alphonse Le Bouthillier l'identifia comme un pendentif *ancien* que la mère de la victime lui avait montré un jour. Je possédais une photo couleur prise 6 mois avant le meurtre... cette photo montrait notre cuisine et sur la table... on voyait très nettement ce *même porte-clés* en couleur...

On lui présenta mes boutons de manchettes à initiales « J », écoutons-la...

— Reconnaissez-vous ces boutons de manchettes ?

— Je reconnais ça pour un « E », *comme vous voulez*.

Oui cette fin de phrase a été dite.

— Mais les avez-vous vus chez mademoiselle Le Bouthillier.

— ... Bien... je ne peux pas exactement vous dire « vu », je ne les ai pas vus.

— Et cette autre paire de boutons de manchettes en forme carrée ?

— ... Ils auraient pu appartenir à mademoiselle...

Voilà le genre de témoignage rendu dans une cause de meurtre où deux accusés jouent leur vie... Cela dépassait de loin le scandale... c'était tout simplement une insulte à la Justice de laisser faire et dire cela.

— Et ce collier corail ?

— Oui, je l'ai *certainement* vue avec ce collier.

Pourquoi ne pas jouer à pile ou face pendant qu'elle y était.

— Est-ce que vous avez fait des recherches dans la maison pour retrouver des objets ayant appartenus à la victime ?

— Oui, on a juste trouvé le chapeau... Tous les bijoux ont disparus. Je n'ai rien trouvé d'autre.

Alors je pose toujours la même question... où sont les « petites

montres dont madame Eliard a parlé et où est le pendentif que la victime porte sur le tableau qui la représente... puisque ces objets n'ont pas été trouvés dans nos valises. Et si ces objets étaient réellement la propriété de la défunte... alors où sont-ils donc passés ? »

Maître Daoust avait cette fois, l'œil mauvais avant d'entreprendre son contre-interrogatoire. Je le voyais sincèrement écœuré de ce qu'il avait entendu... On l'aurait été à moins.

Comme la foudre il s'apprêtait à frapper.

— Madame Le Bouthillier, vous êtes la belle-sœur de la victime ?

— Oui...

— Vous êtes marié avec son frère et Irène Le Bouthillier est votre fille ?

— Oui... c'est ça...

— Je vous montre un médaillon avec un motif représentant un oiseau. Tout à l'heure vous ne l'avez pas identifié... exact ?

— ... Ah bien... Je vais le laisser de côté... mettons-le de côté...

— Vous voulez le mettre de côté, mais moi, je ne veux pas le mettre de côté, et comme je vous interroge, vous allez me permettre de vous poser quelques questions... À l'enquête préliminaire au sujet de ce médaillon, voilà ce que vous avez répondu. Je lis les notes sténographiques... votre première réponse :

Réponse : Oui, ce petit pendentif avec un oiseau, je me rappelle lui avoir vu porter.

Question : C'est un motif particulier avec un oiseau ?

Réponse : Oui.

Question : Il y a quatre petites rosettes de chaque côté ?

Réponse : Oui.

Au fur et à mesure que Maître Daoust lui relisait son premier témoignage, le visage de madame Alphonse Le Bouthillier s'empourprait. Elle ne se souvenait plus du mensonge qu'elle avait fait à cette époque. Daoust ne la lâchait plus... Il tenait sa proie.

— Maintenant, est-ce que vous vous rappelez quelque chose concernant cet oiseau qui apparaît sur le pendentif ?

L'air hébété, ne sachant plus quoi dire...

— ... est-ce que ça me rappelle... ?

— Je vous demande si cet oiseau qui apparaît sur ce médaillon a été

l'objet d'une conversation entre vous et mademoiselle Le Bouthillier ?

— Si... aujourd'hui, là... je suis un peu nerveuse, puis là...

Oui, à cet instant madame Le Bouthillier née Dun, se sentait piégée, perdait contenance et tenait des propos incohérents.

Les jurés la regardaient sévèrement... et moi je souriais de plaisir.

— Vous n'avez pas de raison d'être plus nerveuse, je ne suis pas si méchant dit Daoust non sans humour !

— Alors aviez-vous parlé de cet oiseau avec mademoiselle Le Bouthillier ?

— Non...

— Alors nous allons revenir au témoignage que vous avez rendu à l'enquête préliminaire... réponses que vous donniez aux questions de Maître Anatole Corriveau, procureur de la Couronne. Il vous montrait alors ce médaillon. *Question : « Vous vous rappelez avoir vu ça ? Votre réponse : Oui, je lui disais qu'elle voulait avoir des ailes pour voler comme un oiseau ».*

La tête du témoin vira au rouge vif... Je croyais qu'elle allait éclater. Elle essaya de se sortir de la situation difficile où l'avait précipité Daoust.

— ... Ah... aujourd'hui, là... c'est parce que je suis un petit peu nerveuse, puis là...

— Alors, si vous êtes nerveuse, madame Le Bouthillier, quand vous avez témoigné tout à l'heure sur les autres items que vous avez reconnus, vous étiez toute aussi nerveuse, à ce moment-là ?

— Non, là, les autres, je les ai reconnus... je les ai bien reconnus.

— Est-ce que je dois comprendre que pour une série d'items vous n'êtes pas nerveuse ; et que pour une série d'autres items, vous êtes nerveuse ?

Maître Daoust venait de confondre de façon totale cette femme mentait effrontément... et les jurés ne s'y étaient pas trompés.

Il prit ma montre d'une main agile et la lui tendit...

— Cette montre, madame... comment feriez-vous pour la remonter ?

— Ah bien... c'est parce qu'il lui manque...

Le Juge Miquelon la coupa de nouveau.

— Elle se remonte toute seule.

Et Daoust s'offusqua.

— Écoutez, votre Seigneurie, je pose une question au témoin, vous répondez une fois de plus pour le témoin... non... non...

Le Juge : – Je ne suis pas capable de dire si elle se monte toute seule la mienne !

Furieux, Daoust lança au Président :

— Laissez faire la vôtre... celle-ci est automatique. Le témoin ne le savait pas. Mais maintenant, il le sait parce que vous lui avez donné la réponse...

— Pas de guet-apens, monsieur.

— Ce n'est pas un guet-apens... c'est un contre-interrogatoire...

Et le maître termina sur l'éclaircissement de certains détails. Ce qui eut pour résultat de confondre encore plus le témoin.

La victime avait une cousine du nom de Thérèse Lebel qui était propriétaire d'une boutique d'artisanat pour soutenir le spectacle familial... elle n'allait pas hésiter, elle aussi à contourner la vérité. Ce qui cette fois allait déclencher une vive réaction de ma part... Elle jura sur la bible... Jamais les Saintes Écritures n'avaient, en une Cour de Justice, reçu autant de serments aussi troublants...

Bertrand Laforest lui présenta un petit cadran... Je l'avais acheté chez Woolworth... plus de six mois avant le meurtre... j'en savais le prix exact et l'emplacement où il se vendait dans ce magasin... Ce qui n'empêcha pas mademoiselle Thérèse Lebel d'affirmer, sans même un battement de paupières :

— Oui ce cadran je l'ai vendu à mademoiselle Le Bouthillier il y a sept ou huit ans... je l'avais en vitrine dans mon magasin le Rouet.

Comprends-moi, lecteur... *elle mentait*... Depuis deux jours, je n'entendais que des mensonges éhontés... je savais que je pourrais le prouver... Je n'en pouvais plus, je m'étais levé en hurlant.

— Maudite menteuse...

Le Juge Miquelon rouge de colère voulut intervenir...

— Voulez-vous vous taire...

Je lui avais coupé la parole... Debout dans mon box, je m'étais mis à crier ma rancœur devant cette farce de Justice... devant cette odieuse comédie...

— Non je ne me tairai pas... c'est des parjures, tout ça... Oui des parjures... Il n'y aura pas une autre affaire *Coffin*. Ce sont des parjures, et VOUS LE SAVEZ. La Couronne les protège, la police les protège et vous les protégez. Ce sont des parjures, votre Honneur et vous le

savez... Vous avez fait une commission, rogatoire pour les bijoux, en France... et qu'avez-vous fait « *vous* »... Vous avez visité Paris au lieu d'y participer à l'enquête... Tout cela est écœurant...

Miquelon ne sachant plus que faire... s'adressa aux policiers qui avaient déjà entouré le box, craignant que je saute la barre. Moi j'étais déchaîné... toute la souffrance que je ressentais depuis le début de ce procès, me sortait par la bouche pour hurler mon innocence et dénoncer cette mascarade de Justice...

— Mais faites le taire...

— Qui me fera taire... VOUS... qui avez fait pendre COFFIN... moi je vais me défendre... Et on vous le prouvera que c'est des parjures. J'en ai marre de votre complicité... de toutes ces menteuses qui se protègent en jurant sur la Bible... *Je veux* passer le test du mensonge et le sérum de la vérité... ICI... devant les Jurés...

— Mais faites-le taire voyons... !!!

— On verra qui dit la vérité... je ne me protège pas par la bible moi... JE SUIS innocent... qu'elles le passent, elles aussi le test du mensonge... *On verra* qui dit la vérité... maudite PARJURE !...

Les policiers m'avaient saisi par les bras pour essayer de me sortir... Je me débattais tout en vociférant...

— Oui INNOCENTS... nous sommes innocents et votre Cour est un scandale.

On m'avait éjecté de force de la salle d'audience. Le Juge Miquelon était sorti de son côté, furieux de mon intervention.

Maître Daoust m'avait rejoint dans la salle où je me trouvais provisoirement enfermé.

— Calmez-vous, monsieur Mesrine... calmez-vous !...

— Se calmer devant de telles salopes qui dégueulent des mensonges depuis deux jours... devant ce Juge qui ferme les yeux... devant toute cette merde de Justice...

— Calmez-vous... calmez-vous...

— Maître j'insiste pour passer le test du mensonge devant les Jurés... et...

— C'est impossible Mesrine... le droit canadien ne l'autorise pas.

— ... ! Mais il autorise que des parjures racontent n'importe quel mensonge... ?

Daoust voulait surtout me calmer... car ma colère me sortait par les yeux.

— Écoutez Mesrine, vous savez que nous avons la preuve des mensonges de ces femmes... le moment venu, elles seront confondues... ayez confiance et essayez de reprendre votre sang-froid. Vous aurez votre tour...

Il réussit à me tirer une promesse que je n'interviendrais plus dans mon procès... À la vérité, je ne savais pas si devant de telles saloperies je n'allais pas exploser de nouveau. Quinze minutes s'étaient écoulées... On me fit revenir dans la salle d'audience.

Dans le regard des jurés, je pus lire une très grande compréhension. Par contre, le juge Miquelon avait tourné du rouge au blanc... il ne pouvait admettre qu'un accusé lui lance de telles paroles à la face. Il prit la parole.

— Mesrine, debout, s'il vous plaît. Les insultes que vous m'avez lancées en partant, vous savez, je m'en fous et j'en ai marre... Je vous avertis, par exemple, si vous intervenez, quels que soient les témoignages rendus... si vous intervenez, je serai obligé de me servir des prescriptions de Code Criminel et le procès se déroulera en votre absence. Je ne voudrais pas le faire, je ne l'ai jamais fait, je pense que ça ne s'est jamais fait au Québec... Alors, commençons à neuf et tout le monde de bonne humeur. Messieurs les jurés, l'incident est clos. Je vous demande de l'oublier, comme je l'oublie moi-même... Continuons... Alors on recommence le témoignage de mademoiselle Lebel.

Une chose était certaine... les jurés ne risquaient pas d'oublier mes paroles... elles étaient sorties de ma rage, de ma révolte, de mon impuissance à assister à un tel déni de Justice. Dans la salle, tous les yeux s'étaient posés sur moi et ce que j'y lus, me réconcilia avec les hommes... l'espace d'un sourire, qui se voulait message de soutien moral...

Mademoiselle Thérèse Lebel affirma donc avoir vendu ce cadran à la victime *huit ans* avant sa mort pour la somme de 10 dollars. À la vérité je l'avais payé un peu plus de 4 dollars chez Woolworth. Si la Couronne avait été objective, c'eût été facile de la confondre, car tous ces réveille-matin portaient un numéro de série de sortie d'usine... cette simple preuve pouvait démontrer que celui qui était dans cette Cour, ne datait que de deux ans et demi au maximum... Mais comme pour tout le reste... la Couronne laissa faire béatement. Elle continua à reconnaître deux autres objets qu'elle prétendait, avoir vendu à la victime.

Quand Maître Daoust l'interrogea, à savoir si elle avait des preuves d'achat ou de vente des objets en question... elle ne put que répondre négativement... Or dans un commerce... le minimum que l'on a, c'est au moins un registre des achats que l'on fait... Je ne m'étendrai pas sur

ce témoignage... puisque nous avons « nos preuves en photos pour démontrer que cette femme mentait ».

Puis vint le tour d'une bijoutière de Montréal... plus ou moins en relation avec la victime... cette femme allait faire un témoignage de complaisance, sans se parjurer... disons qu'elle voulait rendre service. Je vais juste relever certaines affirmations fausses qu'elle a faites sous serment... et je peux me permettre de lui dire (si elle me lit) que je la mets au défi de m'apporter la preuve du contraire, ayant fait des vérifications depuis son témoignage.

Madame Claire Elias, joaillière, expliqua comment elle avait connu sa cliente, la victime de cette affaire.

— Elle est entrée chez moi, à mon commerce situé dans l'édifice de l'hôtel Mont-Royal, à Montréal à titre de cliente. *Je ne me souviens pas ce que je lui ai vendu*, cela ne devait pas être important.

C'est cette phrase « Je ne me souviens pas ce que je lui ai vendu » qui me fait dire que cette femme faisait justement un témoignage de complaisance... avec une certaine honnêteté.

La Couronne l'avait surtout fait venir à titre « d'experte ».

Me Laforest lui présenta mes boutons de manchettes... la réponse me fit sourire... Elle commençait bien...

— Elles sont plaquées, monsieur, ce sont « des boucles d'oreilles plaquées » ce n'est pas de l'or.

Laforest tout de suite rectifia.

— C'est des boutons de manchettes ; pas des boucles d'oreilles.

Et le Dieu des experts passa au-dessus du tribunal en me disant « un point pour toi le Français ! »...

Avant même qu'on lui pose la question... elle déclara que les initiales pouvait être un « J » ou un « E »... C'était ce qui s'appelle un témoignage spontané !!! On lui présenta le collier à perles de craie.

— Oui il m'arrive d'en vendre... nous les avons à un rang, deux rangs, trois rangs.

— Voulez-vous regarder l'ouverture et nous dire au sujet du fermoir à combien de rangs était-il destiné ?

— Originellement, c'est fait pour trois rangs. Voyez-vous là, il y a un morceau qui manque.

Cela confirmait totalement la photo où l'on voyait Janou avec ce collier et ses trois rangs d'origine.

On voulut lui faire dire... que pour ne pas rater une vente, si la

cliente le voulait à deux rangs... elle en enlevait un... et elle le dit. Elle précisa que la petite sacoche bleue était en raphia et qu'elle n'en vendait pas... elle ajouta que le chapeau n'avait certainement pas été acheté avec le sac, car le matériel n'était pas de la même texture. Pan dans l'œil.

Et le Dieu des experts repassa au-dessus de ma tête en me disant « Tu vois qu'elle n'est pas si mal que ça... »

Maître Daoust passa au contre-interrogatoire.

— Madame, vous représentez dites-vous, la compagnie Murât ?

— Je vends du Murât... une cinquantaine d'articles...

Daoust avait ramené de France (il avait pensé à tout celui-là...) un catalogue où les mêmes initiales que mes boutons de manchettes se trouvaient représentées dans le « bon sens ».

— Je vous exhibe ici un document vous montrant des porte-clés... Voulez-vous me donner les initiales qui apparaissent sur le premier.

— C'est un « M » et un « J »...

Elle retourna le catalogue à l'envers... Puisque parfois... la Justice n'avait plus de sens... et dit :

— Si je regarde de cette façon, cela fait « E » et « W ».

— Si vous voulez le regarder à l'envers, évidemment. Mais je vous demande à l'endroit ?

— À l'endroit « M.J ».

Or le « J » représentait celui de mon bouton de manchette. Daoust voulait aller plus loin pour justement faire la différence entre un « J » gothique et un « E » gothique... il lui présenta, sur le même catalogue, d'autres initiales.

— Et celle-ci, madame ?

— Tel que je les vois, ceci est un « E » et un « R ».

Et cela se trouvait être l'entière vérité.

Daoust lui présenta mes boutons de manchettes dans le bon sens.

— Ces boutons de manchettes, madame, tel que je vous les montre, indiquent quelle lettre ?

— Un J...

Il est certain que si la Couronne avait fait venir ce témoin, ce n'était pas pour qu'il témoigne à mon profit et c'est pourtant ce qui venait d'arriver. Me Laforest était livide.

Elle affirma donc que si par exemple un « E » gothique lui manquait... elle pouvait prendre un « J » gothique retourné pour le vendre pour un « E »... et ajouta... « Nous mettons les initiales au fur et à mesure » à la demande du client.

Après vérification je suis en mesure d'affirmer maintenant que les boutons de manchettes présentés en Cour de Montmagny faisaient partie de la collection « MURAT 1967. Que ces boutons à initiales gothiques étaient « coulés ou frappés dans *la masse* »... c'est-à-dire que l'initiale était faite dans la masse de ce bouton et pour cette pièce bien déterminée. Donc quand madame Claire Elias disait qu'elle posait l'initiale à la demande du client... de deux choses l'une... ou elle parlait d'un autre genre de boutons de manchettes ou elle se trompait... Je ne lui ferais pas l'injure de penser à la deuxième version. Cela est vérifiable... même aujourd'hui. Donc dans cette série précise, il lui était impossible de retourner un « J » gothique... pour le vendre pour un « E » gothique. Ces boutons de manchettes ayant leur gravure faite à la fabrication.

Il est certain que cette femme ne prétendait pas en avoir vendu à la victime... Elle se présenta à la barre des témoins sans catalogue, sans factures de livraison, sans échantillon de ces mêmes articles... il est même fort probable... qu'elle n'avait jamais eu « cet article précis » dans son magasin... Mais je ne peux l'affirmer.

Son témoignage nous donnait deux points importants. Le collier aux perles de craie avait trois rangs à l'origine et l'initiale de mon bouton de manchette présentée dans le bon sens était un « J » comme Jacques.

Maître Daoust avait acheté en plus une paire semblable aux miens, et cela dans leur écrin de présentation avec la référence au dos de la boîte qui indiquait « 663 J ». C'était aux jurés d'apprécier !

L'audience fut suspendue jusqu'au lendemain matin...

LA DÉFENSE

La preuve du Ministère public étant complétée, c'était au tour de la défense de faire entendre ses témoins.

Le moment était solennel.

Du temps où je travaillais pour le millionnaire Georges Deslauriers, plusieurs de ses amis avaient vu Janou porteuse des mêmes bijoux qui avaient été reconnus faussement comme étant la propriété de la victime. Leur témoignage pouvait être capital pour nous. Car, si ces gens venaient témoigner, qu'effectivement, Janou était porteuse de ces bijoux chez Deslauriers... cela renforçait notre défense.

Maître Daoust avait pris des contacts avec plusieurs d'entre eux... Mais Georges Deslauriers, bon citoyen, épris de vengeance... avait « interdit » à ses amis et relations de témoigner pour moi. Peu lui importait que nous soyons condamnés pour un meurtre que nous n'avions pas commis... Mais il se trompait au moins pour une personne... son amie la plus intime... Cette demoiselle sympathique avait décidé de faire passer les principes de justice avant son fric... Elle accepta de témoigner.

— Mademoiselle Marcelle Raymond, connaissez-vous monsieur Mesrine et mademoiselle Schneider.

— Oui, très bien. Depuis le mois de mars 1969... ils étaient employés chez Deslauriers, un ami à moi.

— Est-ce que vous avez eu, au cours de cette période, l'occasion de voir certains bijoux en leur possession ?

— Certainement.

— Je vous présente cette médaille à visage de femme ?

— Je la reconnais très bien, je l'ai vue au cou de mademoiselle Schneider.

— Je vous exhibe maintenant un collier de pierres turquoise. Est-ce que ça vous dit quelque chose ?

— Oui, je l'ai vu au cou de mademoiselle Schneider.

— Je vous exhibe ici une petite boîte avec des boucles d'oreilles blanches... ? C'était les boucles d'oreilles apportées par la famille.

— Non, cela ne me dit absolument rien...

— Je vous exhibe ici une montre ?

— Je la reconnais très bien.

— Pour l'avoir vue où ?

— Au bras de monsieur Mesrine... il la portait lorsqu'il faisait le service le soir.

Tout ce qu'elle disait était vrai et tous les amis de Deslauriers auraient pu le confirmer s'ils avaient eu le courage de venir.

— Je vous exhibe une bague... ?

— Je crois l'avoir vue au petit doigt de monsieur Mesrine.

Maître Yvon Mercier lui présenta mes boutons de manchettes... qu'elle reconnut très bien pour les avoir vus à mes poignets de chemises.

— Je vous présente ici un objet en or ?

— Je le reconnais parfaitement, parce que j'avais demandé à mademoiselle Schneider si c'était le signe des francs-maçons.

À la vérité cela représentait la corne d'abondance.

Maître Mercier lui présenta « la roulette de Jeu » en porte-clés. Elle avait de très bonnes raisons de la reconnaître. Chez Deslauriers, le soir, tous les invités jouaient. Et cette roulette fonctionnait malgré sa petite taille... Nous nous en étions servis à quelques reprises.

— Et ce collier blanc... voulez-vous le prendre dans les mains... vous dit-il quelque chose ?

— Oui, je me rappelle de l'avoir vu, mais, il avait trois rangs à cette époque et maintenant il n'en a plus que deux ?...

— Où l'aviez-vous vu ?

— Au cou de mademoiselle Schneider.

— Je vous exhibe un objet, vous dit-il quelque chose ?

— Ce réveille-matin... je le reconnais très bien, pour la bonne raison qu'ils me l'ont prêté... à plusieurs reprises quand je passais la nuit chez Deslauriers... je l'appelais le « *Blessing* »... Je crois que c'est même la marque du cadran.

Le témoin disait vrai... nous lui avions prêté à plusieurs reprises... Et dire que Madame Lebel avait prétendu avoir vendu le même à la victime... *huit ans avant le meurtre !!!*

Elle expliqua encore qu'elle avait vu ces bijoux plusieurs fois. Donc une fois dans un coffret que j'avais fabriqué de mes mains... et c'est en

lui montrant l'intérieur de cette boîte qu'elle avait eu une occasion supplémentaire de voir nos bijoux. Son témoignage était vital. Car en plus des photos, il confirmait sans aucun doute possible que tous les bijoux identifiés par la famille de la victime... se trouvaient en notre possession « *avant* » l'assassinat. Or, à cette époque nous ne connaissions pas la victime, ni son Motel, ni Percé... pour la bonne raison que nous n'y avions encore jamais mis les pieds.

Il paraît qu'en coulisse Deslauriers, qu'on avait convoqué, bouillait de rage devant le comportement courageux de M^{lle} Raymond à notre endroit.

Les Jurés comprirent immédiatement que cette jeune femme n'avait aucune raison de mentir... Surtout après ce que nous avions fait à son ami en le kidnappant... La Couronne devant l'impact de cette déposition entreprit un travail que je qualifie de malhonnête, en voulant sonder la vie intime de cette jeune femme respectable sur ses relations avec Deslauriers. Cette méthode écœura les Jurés... car elle était une atteinte directe à la vie privée de cette personne et n'avait rien à voir avec la cause. Le procédé était d'une vile bassesse... à faire vomir.

Marcelle Raymond répondit fermement et coup pour coup. Et confirma que ces bijoux étaient nôtres et cela malgré un contre-interrogatoire très serré de Maurice Lagacé qui n'ébranla nullement cette honnête et brave fille.

Maître Daoust avait l'intention de démontrer que les affirmations du caporal Léveillé, au sujet de nos empreintes, n'étaient basées que sur ses appréciations personnelles et non sur des conclusions et affirmations de techniques éprouvées et reconnues par tous les experts de cette science. Pour ce faire, il n'avait pas lésiné sur les moyens et avait demandé le concours de monsieur Armand Morin, responsable de la Sûreté et de la section d'identité Judiciaire de Laval, qui pendant 29 années avait officié au service de la Police de Montréal qu'il avait quittée avec le titre de Capitaine-détective.

Diplômé de « *Institute of Applied Science de Chicago* » et continuant toujours la fréquentation de l'Institut de Police Scientifique et de Criminologie de l'Université de Lausanne.

Monsieur Armand Morin, respecté de tous pour sa science, faisait notoriété au Canada et hors des frontières... Il pouvait à juste droit prétendre au titre de véritable expert, sa compétence étant reconnue partout.

Il jura sur la bible et déclina ses diplômes et états de service... en précisant qu'il se présentait dans cette Cour à titre d'expert.

Maître Daoust lui demanda d'examiner les photos que nous

présentations en défense et de faire un examen comparatif avec les bijoux correspondants. Monsieur Morin, loupe à la main donna des conclusions positives... tout en gardant une certaine réserve de rigueur du fait que certaines de nos photos étaient en noir et blanc, ce qui ne permettait pas de faire la comparaison couleur. Avant de témoigner, ce spécialiste ès-sciences avait pris le temps de bien étudier et de bien comparer les objets qui lui étaient présentés à ceux qui apparaissaient sur certaines photos. Il fut décidé par la Cour que toutes les photos et tous les bijoux seraient confiés aux Jurés pour qu'ils puissent les étudier tranquillement le soir dans le motel où ils se trouvaient confinés pour la durée de ce procès et cela sous la garde d'agents de sécurité.

Il est bon pour le lecteur, non canadien, de savoir que les membres du Jury n'avaient pas à cette époque le droit de retourner chez eux le soir. Tout au long de ce procès, ils avaient pour obligation de vivre à l'écart de leur famille... de prendre leurs repas ensemble, de ne lire aucun journal et de ne pas regarder la télévision au moment de flash parlant de la présente cause.

Normalement, j'étais en droit de refuser à ce qu'ils retournent à leur domicile en fin de semaine... Puisque ce procès devait s'étendre sur une vingtaine de jours, faisant confiance en leur probité et espérant qu'ils ne se laisseraient influencer par aucune opinion extérieure... j'avais donné mon acceptation les autorisant à passer la fin de semaine en famille... et cela à leur plus grand soulagement...

Cette façon de faire, explique pourquoi les pièces pouvaient être confiés, pour examen, aux membres du Jury... qui chaque soir ne manquaient pas de tirer certaines conclusions des témoignages qu'ils avaient entendus dans la journée. Il est certain qu'un tel système offre toutes les garanties à un accusé... mais il demande beaucoup d'abnégation de la part de ces braves gens qui se retrouvent séparés, éloignés, privés des joies et du contact de leur foyer. C'est le prix qu'ils doivent payer pour rendre la Justice au nom de leurs pairs... Les douze hommes, qui me faisaient face, remplissaient leur mission avec une objectivité édifiante.

Daoust présenta à M. Morin le verre où mon empreinte avait été relevée. L'expert trouva regrettable que tout le monde ait pu le manipuler depuis le début du procès. En précisant que la plus élémentaire précaution pour un officier identificateur était de protéger un objet porteur de traces digitales. Cette critique fort directe blâmait implicitement la méthode employée par l'officier-enquêteur. Et on en vint au terme d'empreinte « *fraîche ou grasseuse* » employé par le caporal Léveillé, qui avait affirmé sous serment que cela voulait dire « empreinte n'ayant pas plus de 24 heures d'existence ».

L'expert Armand Morin, pour étayer ses futures affirmations, avait apposé sa propre empreinte digitale sur une plaque de verre divisée en vingt-quatre cases à des périodes s'échelonnant de quinze jours en quinze jours, soit le premier et le 15 de chaque mois.

Il avait saupoudré toutes les empreintes à l'aide d'un pinceau à poil de chameau spécialement destiné à cette fonction. Il avait constaté que les quatre dernières empreintes s'étaient *révélées* à la première application de poudre avec la même qualité de clarté. Or ces empreintes remontaient à une période datant de quelques heures jusqu'à un mois et demi.

Ceci revenait à dire qu'il était presque impossible de déterminer laquelle était la plus récente parmi ces quatre spécimens. Ainsi le milieu ambiant, et l'intérieur d'une maison par exemple, s'avérait plus propice à une meilleure conservation d'une empreinte digitale. Il est évident qu'une telle conclusion consolidait la possibilité technique que ma propre empreinte trouvée par la police sur un verre ait pu dater de plusieurs jours avant le meurtre...

Ce qui rendait plausible ma version, à l'effet qu'elle s'y soit trouvée au moment où j'avais remis la vaisselle à la victime le 25 juin... et que se servant de ce même verre le 29 juin... mon empreinte s'en était trouvée déplacé avec ce récipient.

Il va de soi que cette théorie était logique, elle se devait d'être acceptée... même si elle n'était pas conforme à la vérité. Puisque cette empreinte je l'avais véritablement apposée le soir même du meurtre... enfin environ une heure ou une heure et demie avant le meurtre.

L'expert Armand Morin nous apprit le résultat d'autres expériences qu'il avait faites... Par exemple, d'avoir fait séjourner un verre, comportant des empreintes digitales, dans un bassin d'eau bouillante qu'il avait laissée refroidir par la suite. Le verre était resté 10 heures dans ces conditions de trempage complet. Il avait ressorti ce verre et l'avait vidé sans l'essuyer, puis l'avait laissé s'assécher... et à la finale il avait pu relever les empreintes digitales qui n'avaient pas disparu.

Il expliqua aussi que l'on pouvait imiter une empreinte digitale et que les premiers faux constatés en empreintes existaient depuis 1916. Il conclut qu'aucun expert, en la matière, ne prendrait le risque d'affirmer positivement sous serment « *qu'une empreinte avait moins de 24 heures* », cette détermination et affirmation n'ayant aucune base scientifique pour la rendre probante.

Il va de soi que le caporal Léveillé ne s'était pas entouré de telles garanties pour donner son témoignage sous serment. L'impact de l'expert Morin venait de porter ses fruits sur les jurés...

Morin confirma qu'un homme ayant lavé, essuyé et rangé un verre dans une caisse, même s'il a effacé ses premières empreintes en le lavant (vu le détergent), il en a même d'autres au moment de la manipulation de rangement. Cela pouvait donc confirmer ma version et la rendre acceptable.

Notre expert trouva bizarre que l'on n'ait trouvé aucune empreinte de la victime dans sa propre chambre... ni aucune empreinte des gens qui vivaient dans cette maison... Ce fait n'était pas normal à ses yeux. De deux choses l'une ou le caporal Denis Léveillé n'avait pas fait son travail complètement... ou alors l'assassin, ou d'autres personnes, avaient soigneusement essuyé les meubles et les boiseries de la chambre de la défunte !

Maître Daoust lui posa d'autres questions pertinentes.

— Monsieur Morin, vous êtes également expert en graphologie, en écriture, n'est-ce pas ?

— Oui, maître.

— Je vous exhibe ici une paire de boutons de manchettes, voulez-vous nous dire quelle lettre ceci représente ?

— Cette pièce comporte une lettre stylisée, si on la prend d'une façon...

Le Juge Miquelon n'avait même pas laissé le témoin s'exprimer. Il le coupa par une réflexion qui en disait long sur la position qu'il avait prise dans ce procès.

— C'est ça...

Cette fois Daoust haussa le ton devant cette nouvelle intervention pour le moins arbitraire ?

— Bien, quoi « c'est ça ? » Vous faites un commentaire avant qu'il réponde. Si vous voulez venir vous asseoir avec la Couronne, venez y prendre place... Quand la réponse est favorable à la Couronne...

— Voyons ! voyons Maître...

— Cette fois, j'en ai marre. Je m'excuse. Je n'ai pas l'habitude de protester pour rien, mais dorénavant, si je fais face à trois procureurs de la Couronne, là ça me suffit.

Le Maître venait d'exprimer clairement que le Juge Miquelon outrepassait sa fonction et se faisait accusateur au lieu d'arbitre des faits... Miquelon préféra garder le silence... il n'avait rien d'autre à faire... sinon il sentait que Daoust allait éclater.

Monsieur Morin termina en disant que dans une position on y lisait

un « J » et que forcément en le retournant on pouvait y lire un « E », mais dans le bon sens... Cela représentait « J » gothique.

Le Maître en arriva à une autre question qui allait déclencher un tollé de protestations de la part de la Couronne et du Juge réunis. Écoutons bien ce qui suit.

— Maintenant, monsieur Morin, en plus d'être expert en empreintes digitales et en écriture, avez-vous d'autres qualifications ?

— Je m'occupe d'une foule de disciplines policières criminalistiques, entre autres j'opère le polygraphe, ou, ce qu'on se plaît à appeler « le détecteur de mensonges ».

— Êtes-vous expert en détecteur de mensonges ?

— Oui, Maître, je suis diplômé du « Keller Polygraph Institute de Chicago ».

Et le coup de tonnerre allait déchirer l'air tendu. Daoust demanda rapidement...

— Est-il vrai, monsieur Morin, que je vous ai demandé de faire passer un détecteur de mensonges à l'accusé Mesrine ?

Un cri strident était sorti simultanément de la bouche des deux procureurs de la Couronne.

— Je m'objecte.

— Je m'objecte.

Le moins que l'on puisse dire c'est que la voix de Laforest avait fait écho à celle de Lagacé.

Daoust rétorqua sans perdre contenance.

— Vous vous objectez en vertu de quoi ?

— *C'est absolument illégal...*

Tout de suite le Juge Miquelon ordonna que l'on fasse sortir les Jurés.

« Eh oui, lecteur... que des femmes viennent se parjurer en trouvant complicité morale des saintes Écritures... » c'était légal », mais qu'un accusé demande « volontairement » à passer le test du détecteur du mensonge... cela ne l'était pas... Et pourtant, si la Couronne me croyait coupable comme elle le prétendait... n'avait-elle pas tout à gagner à accepter ma demande. Sa réaction spontanée n'était-elle pas « UN AVEU » que la vérité la dérangeait.

En l'absence des Jurés une argumentation animée, parfois violente, s'engagea. Le Juge Miquelon déclara, furieux, « qu'il n'était pas

question que je passe ce test... le droit canadien ne le permettait pas...»

Daoust lui répondit vivement.

— Je vous dis ceci, Votre Seigneurie, si l'accusé a offert de passer le test du détecteur de mensonges, ça veut certainement dire quelque chose.

— Ça veut dire quoi ? répondit Lagacé.

— Ça veut certainement dire quelque chose... d'ailleurs, je suis prêt à le faire passer aux policiers en même temps s'ils le désirent...

La malice de son regard en avait dit long sur l'opinion qu'entretenait le Maître sur le comportement des *poulets*.

Et le Dieu des flics passa au-dessus du tribunal en éclatant de rire en disant « un flic ça peut mentir, ça peut se parjurer, ça peut se vendre... ça peut tout faire... ça ne risque rien face aux lois... puisque... c'est flic et que c'est la loi... »

Janou interpella le Juge Miquelon...

— *Moi aussi je m'offre à le passer...*

Miquelon, tel un diable sortant de sa boîte... sursauta.

— Taisez-vous... je ne vous ai pas parlé.

Daoust continua, imperturbable :

— Mesrine est prêt à le passer ici même devant les Jurés.

— Non... Non... non je m'y oppose... de plus je vous interdis de renouveler votre question devant les Jurés. Je ne peux certainement pas permettre à monsieur Morin de dire qu'il a fait passer un test à votre client, et qu'il a dit la vérité. N'importe qui peut dire la vérité, comme n'importe qui peut mentir.

— Il serait intéressant, votre Seigneurie, de savoir l'opinion de l'expert à ce sujet.

— Ça ne m'intéresse pas... ça ne peut pas intéresser les jurés. Je vais refuser... Je vous interdis de continuer dans ce sens.

On fit revenir les Jurés dans l'enceinte. Le Juge Miquelon s'adressa à eux.

— Messieurs les Jurés, je vais vous demander *d'oublier complètement* la dernière phrase prononcée par l'avocat de la défense, elle n'aurait pas dû être prononcée. J'ai décidé que ce qu'on aurait voulu faire est absolument illégal.

Janou une fois de plus s'adressa au Juge d'une voix forte.

— La vérité se trouverait-elle être illégale... nous voulons passer ce test.

J'avais enchaîné aussitôt :

— Oui... je veux passer ce test devant les jurés... je ne me protège pas par la bible, moi. On *veut* passer au détecteur de mensonges, parce que je dis la vérité... *Mais vous, vous le cachez, cette vérité elle vous fait peur...*

Le Juge Miquelon, hors de lui-même, brandit son code comme l'épée de Damoclès.

— Sortez les accusés... cette fois j'applique l'article 557... et nous allons procéder en l'absence des accusés, du moins jusqu'à la fin de la séance.

Ce qui fut fait sur-le-champ. Nous fûmes expulsés *manu militari*.

Oui, lecteur... pour avoir demandé le droit à prouver notre innocence, le Juge Miquelon fort de ses pouvoirs... nous évinça de la salle d'audience... C'était une façon de chasser la « vérité » qui faisait si peur...

Me Maurice Lagacé contre-interrogea l'expert Morin, qui ne fit que confirmer ce qu'il avait déjà dit... Sa déposition demeura intacte au grand déplaisir du Ministère Public.

Puis on nous fit revenir dans la salle... car l'impact de notre absence eût été trop grand.

Pierre Migault, coiffeur à Montréal, fut notre prochain témoin. Français d'origine, il s'était installé depuis très longtemps dans la belle province. Dès le début de mon séjour au Québec, je l'avais choisi comme coiffeur vu la proximité de son salon et de mon domicile.

Son témoignage prenait toute son importance en ce qui concernait le fait que « j'avais » ou que je « n'avais » pas de moustache le 30 juin 1969. Ce fait peut sembler banal, mais attendez.

Il affirma que deux jours après la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale des Canadiens-Français, il m'avait reçu dans son salon... soit le 26 juin. Que je lui avais dit revenir de Gaspé... ce qui était vrai... J'arrivais plus exactement de Percé. Je lui avais demandé de me couper les cheveux et la moustache, ce qu'il fit.

Je n'avais fait cette transformation que pour changer mon apparence, vu les recherches dont j'étais l'objet pour l'affaire de kidnapping. Il précisa qu'il ne m'avait jamais revu, sauf par la publication de ma photo dans la presse quelques jours plus tard. Effectivement, la police avait fait publier un avis de recherche et s'était

servie des photos du service d'immigration.

Pierre Migault, dès la parution de ces photos, s'était empressé de téléphoner aux policiers pour les avertir que j'avais changé mon apparence et il avait donné mon nouveau signalement. Le moins que l'on puisse dire... est que ce témoin ne pouvait pas être soupçonné de sympathie à mon égard, vu sa dénonciation. Il faut donc croire son affirmation. Le 26 juin 1969, je n'avais plus de moustache... Alors on peut rester rêveur devant les témoins qui ont déclaré m'avoir reconnu *le 30 juin* juste à cause de cette moustache qui est déjà disparue de mon faciès. Ceci prouve que la manière employée en matière d'investigation peut gravement influencer un témoignage... Et cela confirme la fragilité de toute déposition de témoins déjà *cuisinés* par la police. Car tous les témoins de la Couronne ont juré m'avoir vu avec une moustache. Et je n'en avais plus le 30 juin...

La Couronne... toujours pour soutenir cette question de moustache émettra naïvement la thèse que j'en avais une postiche. Le côté ridicule d'une telle supposition n'échappera à personne. Pour changer mon apparence, je n'allais sûrement pas m'affubler d'une moustache-bidon après avoir fait raser l'originale. Allons. Quelques jours auparavant...

La Couronne poussera l'odieux, et cela dans le seul but d'influencer indûment les jurés, jusqu'à présenter à la barre un certain Clermont Gingras, vice-président de la maison Venapoli qui se présenta devant le tribunal, porteur d'une fausse moustache. En l'apercevant, tout le monde s'était rendu compte du subterfuge et ce fut l'hilarité générale lorsqu'il l'enleva en un geste théâtral devant la foule amusée... Ce fut un bide monumental qui couvrit de ridicule le Ministère Public.

Nous en étions arrivés à la lecture du rapport de la Commission rogatoire de Paris. Le Juge Miquelon prit la parole pour donner l'explication aux Jurés.

— Messieurs les jurés, je dois vous mettre au courant de la preuve qui va vous être présentée. Dans le courant du mois de mai 1970, le procureur de la Couronne Anatole Corriveau, Maître Raymond Daoust, un sténographe, le lieutenant Caron, un greffier et moi-même sommes allés à Paris pour y entendre des témoins qui se trouvaient dans l'impossibilité d'être présents à ce procès, vu la distance entre la France et le Québec. Vous devez prendre compte de ces témoignages exactement comme si ces témoins étaient venus ici témoigner sous serment... Maintenant monsieur le greffier va vous lire ces témoignages.

Le premier témoignage fut celui de monsieur Bertrand Fried Directeur de la Société Fried et frères qui s'occupe de la vente de bijouterie de fantaisie, perles de cristal, d'importation et d'exportation.

Compagnie considérable, existant depuis 1884 à Paris.

Maître Daoust dans son interrogatoire du témoin dans la Ville-Lumière, lui avait présenté le collier de grosses perles blanches.

— Voulez-vous regarder ce collier et me dire si vous êtes en mesure de l'identifier ?

— Oui, je le reconnais comme ayant fait partie de ma collection.

— Avez-vous une explication à nous donner au sujet de ce qui est advenu de ce collier ?

— Oui, justement... notre directeur monsieur Pierre Croquet donne chaque année des bijoux à monsieur Pierre Mesrine, à l'occasion de la sainte Catherine... c'est une coutume pour nous fournisseurs des maisons de broderie, d'offrir divers bijoux à l'occasion de cette fête de la couture. Monsieur Mesrine étant notre client depuis de très longues années... nous le faisons bénéficier de ces cadeaux pour ses ouvrières ou personnes de son choix.

Il était exact que plusieurs des bijoux, dont était porteuse Janou sur les photos, venaient de la Société Fried. Mon père m'en avait fait cadeau.

Monsieur Fried reconnut positivement, le collier de turquoises comme venant de sa collection. Le contre-interrogatoire de la Couronne ne fit que confirmer son affirmation. Avec la précision qu'il diffusait sa collection surtout sur la France et l'Europe, à des grands magasins et des boutiques. Il ajouta que le collier turquoise venant de sa collection, était moins diffusé que le reste.

Sur présentation du collier à grosses perles blanches... il précisa que le fermoir était à l'origine pour trois rangs... et que l'un d'entre eux avait été supprimé pour des raisons qu'il ignorait.

Le témoignage de Pierre Croquet, représentant et chef de rayon de la maison Fried, corrobora l'identification des bijoux comme venant de la collection Fried.

Si la Couronne avait seulement douté un seul instant du bien-fondé des assertions, elle n'aurait pas manqué de demander à voir le catalogue de la société Fried. Elle s'en garda bien.

Il indiqua que le collier turquoise venait de la collection 1966-1967.

Puis le greffier lut le témoignage de mon père.

Qui confirma avoir eu en sa possession des bijoux semblables à ceux qui lui étaient présentés... Il se souvenait très bien de m'avoir remis personnellement un collier à trois rangs de grosses perles... le collier de turquoise, il se souvenait de l'avoir eu dans le lot de bijoux. J'avais dû

le prendre, d'après lui ! La lecture du greffier me fit sourire... Car à la vérité, mon père l'avait offert un soir à Janou... mais honnête comme il était et ne s'en souvenant pas, il ne l'avait pas dit. On lui montra une photo de Janou porteuse du médaillon à figure de femme. Il affirma avoir reçu cette photo du Canada. Il reconnut positivement mes boutons de manchettes à initiales « J »... pour les avoir vus à mes manchettes à plusieurs reprises, et cela avant mon départ pour le Québec. La montre lui fut présentée. Il l'a reconnu surtout au détail du bracelet qui n'était pas classique... car il possédait une attache en biais.

Daoust lui avait posé une question se rapportant à ce bracelet.

— Sur les renseignements de votre fils... vous êtes allé chez un bijoutier ?

— Oui, Pietry, 24 Boulevard Saint-Michel à Paris... et j'y ai acheté le même bracelet que celui posé sur la montre que vous me présentez.

Daoust mit en preuve le bracelet en question... pour que les Jurés puissent faire la comparaison. Ce bracelet était d'un modèle très peu courant... le simple fait que de ma prison québécoise j'avais précisé l'endroit où je me l'étais procuré en France suffisait à faire la preuve totale que cette montre était bien la mienne... en plus j'avais une photo où l'on me voyait porteur de celle-ci.

Le greffier en vint à la lecture du témoignage de monsieur Richard Muller horloger, 14 boulevard de Clichy Paris.

Avant son départ pour Paris, j'avais donné cette adresse à Daoust... car mes deux paires de boutons de manchettes venaient de chez cet horloger-bijoutier. J'avais donné en plus les dates de ces achats à quelques jours près. Car les deux paires avaient été l'objet de deux achats différents.

Maître Daoust lui avait posé la question... tout en lui présentant les boutons de manchettes à initiales.

— Je vous présente des boutons de manchettes... pourriez-vous me dire quelles initiales ça représente.

— Ça représente un « J » gothique.

— Est-ce que vous en vendiez en 1967... et en avez-vous vendu d'identiques à ceux-là ?

— Certainement... Oui.

— En fait, est-ce que vous en avez dans votre établissement ?

— Oui, exactement.

— Voulez-vous nous en produire avec la lettre « J ».

Et le bijoutier en avait présenté une paire... que le Maître lui avait achetée... pour les produire en Cour. Ce qui fut fait.

Le greffier continua sa lecture :

Maître Daoust avait demandé au bijoutier de lui présenter une autre paire avec l'initiale « E » gothique et de faire la comparaison avec le « J »...

— ... La différence, c'est la forme arrondie de la lettre. Le « E » est arrondi dans son ensemble alors que la lettre « J » est assez droite. Il y a une chose capitale... « *Il y a un sens de la lecture* ». Il y a une petite bande qui est le sens qui vous permet aucune erreur. La petite bande biaisée qui est sur ce bouton de manchette c'est celui de la manche gauche et celui-ci de la manche droite. La petite bande laminée est toujours au bout du bouton, vers la main. Cette explication prouvait hors de tout doute que ces boutons portaient bien l'initiale « J » gothique.

— Maintenant, monsieur Muller... concernant la vente de ces boutons de manchettes... avez-vous fait des recherches ?

— Oui, j'ai fait des recherches à la demande de monsieur Mesrine et j'ai trouvé au mois d'avril, le 27 avril 1967, une paire de boutons de manchettes Murât... c'est inscrit sur mon registre de vente « boutons avec initiales ».

Cette date prend toute son importance... je l'avais donnée à Daoust... en lui expliquant que Janou m'avait offert ces boutons de manchettes pour ma fête... Alors que constatons-nous :

Achat d'une paire de boutons de manchettes avec initiales le 27 avril... 6 jours plus tard... le 3 mai... c'est la Saint-Jacques.

Le 28 avril je lui avais personnellement acheté une autre paire de marque Murât et de forme carrée (reconnue aussi par la famille comme étant ceux de la victime).

Sur le registre du bijoutier, on pouvait lire 28 avril, *vente d'une paire en plaqué lapidé*. Cela confirmait une fois.

On comprendra que devant des preuves aussi formelles et irréfutables, les mensonges des femmes de la famille ne pouvait faire de doute pour la Couronne.

Mais un détail intéressant reste à signaler. Toutes les chemises trouvées dans mes valises nécessitaient le port de boutons de manchettes. Dans ces mêmes valises, on a trouvé seulement « deux paires de boutons de manchettes ». Une à initiale « J », l'autre de forme carrée. Les deux paires ont été identifiées « *faussement* » comme appartenant à la victime, ce qui reviendrait à dire que je n'avais

pas de boutons de manchettes ! Alors qu'un tel détail échappe à la Police... à deux Procureurs et à un Juge... je n'y crois pas... surtout que l'Honorable Miquelon laissera échapper en pleine Cour devant une de mes nombreuses protestations... « *Je n'ai jamais dit que vous n'aviez pas de boutons de manchettes* »... S'il avait seulement fait le compte... il était clair qu'en dehors de ces deux paires, il n'y en avait aucune autre dans mes valises.

Maître Daoust fit produire au dossier la photocopie du registre de vente de monsieur Muller.

Voilà où nous en étions ce 1^{er} février 1971... au beau milieu du procès.

Après une suspension d'audience, Maître Daoust vint me voir.

— Alors Mesrine, vous voulez toujours témoigner dans votre propre cause ?

— Oui, Maître, j'y tiens absolument...

— Vous savez à quoi vous vous exposez... le contre-interrogatoire va être incisif...

— J'y suis prêt...

— Vous savez qu'il est très très rare qu'un accusé accepte de témoigner... surtout qu'il n'y est pas obligé... Une chose est certaine... le fait que vous le fassiez va porter un coup terrible à la Couronne... car c'est malgré tout une preuve que vous n'avez pas peur de ce contre-interrogatoire. Par contre, cela représente un désavantage pour moi, car il me faudra, de ce fait, plaider en premier.

— Pourquoi ?

— C'est notre code qui le stipule. Si l'accusé témoigne dans sa propre cause, son défenseur plaide en premier. Après, le Procureur de la Couronne a la parole. Ensuite il y a l'adresse du Juge aux membres du Jury pour les guider en droit.

— Miquelon n'a pas le droit de donner son idée sur la cause ?

— Normalement, il est arbitre du droit *seulement*.

Les questions des faits demeurent sous la juridiction exclusive du jury. Mais...

— Oui, j'ai compris... surtout avec ce qu'il m'a fait tout au long de ce procès.

— Une chose, Mesrine... vous vous en maintenez toujours au fait que vous n'étiez pas à Percé le jour du meurtre, comme vous me l'avez affirmé depuis le premier jour...

- Oui... je n'ai pas le choix !
- Que voulez-vous dire par « pas le choix » ?
- Rien... rien... un jour peut-être, je vous expliquerai... Et vous me comprendrez...

Oui, avais-je le choix ? NON je ne l'avais pas... J'allais bientôt me présenter à la barre des témoins et poser ma main sur la bible en « jurant de dire toute la vérité » et pourtant je savais que j'allais mentir au sujet de ma non-présence à Percé. Ma vie en dépendait. J'allais faire... *comme les autres !* À la seule différence que je ne le faisais pas pour nuire à quelqu'un... j'y étais obligé en rapport au complot accepté et contrôlé par les « *forces de l'ordre* ».

Si la Couronne avait confondu les mensonges sur mes bijoux... j'aurais eu la possibilité de dire « *toute la vérité* », mais là c'était prendre un risque trop grand... Je ne croyais pas en la Justice... surtout pas en celle qui pouvait m'être rendue à Montmagny dans un tel climat...

Le risque que je prenais était énorme. Mais pour les jurés, l'important était surtout cette histoire de bijoux. Et là, il me fallait témoigner pour leur dire « la totale vérité ». J'avais des détails importants à montrer... En faisant la preuve de faussetés dites sous serment par les membres de la famille... je prouvais mon innocence. Sans mobile, je ne pouvais être l'assassin. Mais par contre il fallait trouver un motif au faux témoignage de ces quatre femmes. J'imaginai la tête d'Irène Le Bouthillier, qui ne savait pas encore ce que j'avais l'intention de dire... Oui ce coup des bijoux avait été bien monté pour m'empêcher toute possibilité d'expliquer ce que je savais. Et pourtant...

Le greffier nous fit revenir en Cour. La salle comble était silencieuse... Maître Daoust prit la parole.

— Je cite en défense... monsieur Mesrine. Voulez-vous prendre place dans le box des témoins.

Le lieutenant Caron l'air ahuri s'était tourné dans ma direction et la surprise que je lus dans les yeux des deux procureurs de la Couronne m'amusa... Car ils ne me connaissaient pas encore... Ce n'était pas une crapule... assassin d'une pauvre vieille qu'ils allaient avoir en face d'eux. Mais un truand professionnel fort de son innocence et nullement intimidé par la machine judiciaire...

La Couronne avait voulu jouer avec des cartes truquées... alors, j'allais moi aussi sortir mes cartes biseautées... J'avais au moins l'avantage d'avoir à offrir la « *vérité* » pour la majeure partie de mon témoignage. Ce combat face à ces deux Procureurs que je haïssais, face

à Caron... ce flic à la Tartuffe... face au Juge Miquelon pour qui je n'avais pas l'ombre d'un respect... Oui, ce combat je le voulais comme un défi...

Seul, Maître Daoust était sincère... et je regrettais profondément au nom de l'estime et du respect que je lui portais d'être obligé de jouer « un rôle » bien étudié, sans qu'il ne le sache.

Le greffier me demanda de prêter serment, ce que je fis. Je déclinai mon âge : 34 ans et ma profession maquettiste en architecture... et Maître Daoust commença l'interrogatoire qui dans la réalité allait durer deux jours.

Je fis part à la Cour que j'avais effectué la maquette du pavillon de la France lors de l'Expo 67 à Montréal. Le Juge Miquelon me regarda d'un air incrédule. Je lui exhibai aussitôt une photo de ladite maquette qu'il s'empressa d'examiner attentivement. Je lui présentai aussi un catalogue des travaux d'architecture que j'avais déjà effectués par le passé en France, ainsi qu'un certificat professionnel.

Daoust me questionna au sujet de la guerre d'Algérie où j'y avais effectué mon service militaire de 1957 à 1959 et reçu plusieurs décorations militaires pour bravoure au feu. Elles furent présentées aux jurés, ainsi que les attestations de mon livret militaire.

Le Procureur Maurice Lagacé était vraiment... *agacé* par mon impressionnant « *curriculum vitae* ». Il y eut le toupet de dire qu'il était peut-être faux, ce qui déclencha une réaction immédiate de Maître Daoust.

— Allez donc gagner les mêmes sur-le-champ de bataille !

Moi je m'étais contenté d'un sourire, qui en disait long sur l'opinion que je portais à ce procureur complexé... et pour le moins baudet... Quel piètre accusateur il faisait pour en être réduit à un tel procédé malsain...

Le Maître continua.

— Maintenant, monsieur Mesrine, on a produit, au cours de ce procès, diverses pièces qui selon la preuve faite, auraient été trouvées ou ont été trouvées dans vos bagages, lors de votre arrestation près de Dallas au Texas... Voulez-vous regarder ce cadran et dire à la Cour et à messieurs les Jurés s'il vous appartient ?

— Ce cadran m'appartient. Je peux même vous donner l'adresse où je l'ai acheté, le prix que je l'ai payé et la date de l'achat.

Le Juge Miquelon voulut tout de suite intervenir :

— Mais la personne qui l'a vendu à la victime est venue en faire la

preuve. C'est ça qui me frappe.

Daoust rétorqua avec la vitesse de l'éclair.

— Quelle preuve?... ni registre... ni facture... mais ça va vous frapper... davantage si Mesrine vous dit où il l'a acheté... La police pourra toujours le vérifier.

— Écoutez... vérifiez...

— Alors, s'ils ne veulent pas vérifier, qu'ils prennent la parole du témoin... Monsieur Mesrine, je vous écoute.

— J'ai acheté ce cadran dans les magasins Woolworth, au centre d'achat Maisonneuve à Montréal au début janvier 1970 avant que je travaille pour Deslauriers. Je l'ai payé quatre dollars et vingt-cinq cents très exactement. Il était exposé chez Woolworth à droite en entrant dans le magasin avec trois autres cadrans du même prix qui n'étaient pas du même genre... je l'ai acheté moi-même.

— Maintenant, je vous exhibe une montre... qui, vous vous rappelez, a été identifiée comme ayant appartenu à la victime d'après madame Biard. Voulez-vous, vous approcher de messieurs les Jurés et essayer cette montre.

— Maître, avant de l'essayer, je tiens à faire remarquer aux membres du Jury... que quand on porte une montre longtemps, une marque se fait sur le bracelet... une fois fermé à hauteur de cette marque, le cercle doit correspondre au tour de poignet du propriétaire de cette montre. Donc si j'essaye cette montre... la marque du bracelet doit correspondre exactement.

— Vous êtes prêt à faire l'expérience ?

— Certainement.

Et les membres du Jury littéralement suspendus à mes lèvres, purent constater que la marque du bracelet correspondait exactement à la dimension de mon poignet.

— Je précise, Maître, que j'ai acheté cette montre à Paris, boulevard Saint-Michel... cette montre avait à l'origine un bracelet de métal que je ne pouvais supporter... Je l'ai remplacé par un bracelet en croco acheté dans la même boutique. J'ai payé cette montre 140 dollars pour traduire dans votre monnaie.

— Je vous exhibe une photo ?

— Oui, je pense que la montre visible sur cette photo est celle que vous me présentez. De plus, j'ai un porte-feuille et une ceinture de croco noir qui allaient avec l'ensemble.

— Exact... les policiers les ont trouvés dans vos valises. Daoust présenta le bracelet-montre que mon père avait acheté chez le bijoutier que je lui avais indiqué. Il était exactement le même que celui de ma montre... et pourtant d'un modèle très rare par sa forme.

Les jurés regardaient tous les détails présentés avec une attention soutenue... Cette conscience, dans l'étude de la preuve, me réchauffait le cœur. Les Procureurs de la Couronne faisaient triste mine et ce n'était qu'un début.

Daoust fit remarquer que la marque des deux bracelets était la même « BRALUX »... et que ce modèle était exclusif à cette fabrique...

— Maintenant, je vous exhibe un médaillon qui a été identifié par madame Biard ou madame Dunn Le Bouthillier comme ayant appartenu à la victime. Voulez-vous regarder ce médaillon et dire à la Cour si vous l'avez déjà vu quelque part ?

Daoust avait souri en me posant la question... d'un air de dire... on la tient la preuve de votre innocence et on la montre aux Jurés, nous !

— Si je l'ai vu quelque part ? Un peu plus puisqu'il nous appartient. C'est moi-même qui l'ai acheté pour Jane Schneider... Ce bijou n'a aucune valeur... c'est du plaqué or. Je l'ai payé trois dollars dans un Prix Unique se trouvant en face de l'église St-Vincent de Paul à Clichy en France.

Le Maître me présenta la photo où l'on voyait Janou porteuse de ce bijou. Elle avait été prise à Montréal en août 1968 par le photographe Fisher, de la rue St-Laurent qui avait confirmé mon affirmation... Trois autres photos présentaient Janou avec ce bijou et tout cela bien *avant* le meurtre...

La tête que faisait le Lieutenant Caron me donnait à penser à celle d'un vieux chien de chasse sans dents... qui voit sa proie lui échapper et dont les vieilles ruses employées pour la retenir... sont passées de mode.

Daoust me présenta un collier.

Je lui précisai qu'il, venait de la maison Fried... Que je l'avais obtenu à l'occasion de la Sainte Catherine. Je pouvais l'identifier positivement, car une pierre manquait à l'arrière. Je l'avais remarqué en le mettant au cou de Janou. Une pierre manquait aussi sur le devant... Je tins à préciser qu'elle avait certainement été perdue dans la manipulation policière, car elle était en place avant mon arrestation... Et le Maître présenta une fois de plus une photo où l'on voyait Janou porteuse de ce bijou...

On me présenta le sac en raphia bleu... Je l'avais acheté en Espagne

à Fuenjirola... je donnai la précision, qu'en l'achetant j'avais remarqué un défaut de fabrication dans la plastique moulé du fermoir et je présentai le défaut en question aux membres du Jury.

Il est certain que pour la simplification de ce récit... j'évite de transcrire tous les détails que j'ai donnés dans mon témoignage. Mais ils étaient en très grand nombre et prouvaient hors de tout doute, que j'étais bien « le propriétaire » de tous les bijoux présentés dans cette Cour de Justice.

Le Maître me fit préciser que j'avais accepté « volontairement » mon retour au Canada...

Je reconnus d'autres bijoux comme étant les miens et cela prouve à l'appui... en donnant tous les détails confirmés par les témoignages apportés en défense.

Daoust me présenta les boutons de manchettes.

Je lui dis où je les avais achetés... cela avait été vérifié par la Couronne elle-même à Paris.

— Ces boutons représentent quelle lettre, monsieur Mesrine ?

— Un « J » comme Jacques... ou comme JUSTICE...

J'avais appuyé sur ce dernier mot. Miquelon avait tiqué en me disant d'éviter les commentaires superflus.

Maître Daoust avait obtenu une preuve supplémentaire et incontestable de ma propriété des autres boutons de manchettes sans initiales... il me faut faire un retour en arrière...

Lors du kidnapping de Deslauriers... j'avais laissé dans notre appartement un coffre à bijoux de ma fabrication... et dans ce coffre une boîte de marque MURAT qui avait contenu des boutons de manchettes. La police, après la fuite de Deslauriers, avait localisé l'appartement en question et avait emporté ce coffre lors de la perquisition le 22 juin... soit *8 jours* avant le meurtre. Donc *8 jours avant le meurtre*, la Police avait la preuve formelle que j'étais possesseur de ces boutons de manchettes et cela en plus de toutes les preuves supplémentaires apportées par la suite. C'est pour cela que j'affirme depuis le début de ce récit... que la police, au niveau du lieutenant Caron et du caporal Blinco, connaissait l'existence de ces faits qui nous innocentent. Alors pourquoi a-t-on laissé certains témoins nous incriminer avec une fausse preuve ?... Oui pourquoi ?

Daoust me présenta un médaillon de fils d'argent... aussi reconnu par les membres de la famille. Je l'avais acheté en Espagne avec un bracelet du même style « Tolédo » qui allait avec.

— Oui Maître ce médaillon est ma propriété...

— Et ce bracelet... vous dit-il quelque chose ?

— Oui... il faisait parure avec...

— Savez-vous où l'on a retrouvé ce bracelet ?

— Dans mes valises, je présume ?

— Non monsieur Mesrine... dans votre appartement de Sherbrooke.

Là aussi, je l'avais laissé sans m'en rendre compte et la police l'avait trouvé en même temps que le coffre. Or, il était le pendant du médaillon. Je ne pouvais fournir une meilleure preuve de propriété... puisqu'elle me venait de la police elle-même.

Dans la salle un mouvement s'était fait entendre... j'avais le sourire victorieux ; Caron était passé du rouge au vert... Quant à la Couronne, elle en avait le souffle coupé... Me Daoust, lui, restait d'un calme olympien et me tendait une chaînette d'argent.

— Et cette chaînette, vous dit-elle quelque chose ?

— Oui... c'est celle du médaillon... pourquoi ?

— Eh bien, on l'a retrouvée aussi dans votre appartement et cela *8 jours avant le meurtre*... C'est la police qui l'a retrouvée...

Cette fois Caron avait poussé un soupir de désespoir... c'est ce que je crus entendre... Pour lui c'était le KO total... Si la preuve continuait... il allait sûrement s'évanouir... Mes yeux croisèrent les siens... et ma pensée s'envola en une réflexion... « pauvre cave de flic ».

— Maintenant, monsieur Mesrine, je vous exhibe une roulette ?

— Oui, c'est une roulette de casino en porte-clés. Je l'ai achetée personnellement au Casino de l'Estoril Sol au Portugal pendant mon séjour en 1968 et cela *avant* mon départ pour le Canada... Cette roulette fonctionne... elle est européenne et comporte une différence avec la roulette Nord-Américaine ou canadienne...

L'Européenne comporte 36 numéros et un zéro (0)... la Nord-Américaine comporte 36 numéros, un zéro (0) et un double zéro (00)... c'est ce dernier qui fait toute la différence... Donc cette roulette, qui est mienne, est Européenne.

Daoust présenta aux jurés une carte d'entrée du Casino de l'Estoril qui était à mon nom... elle datait de 1968... plus d'un an avant le meurtre. De mon côté, j'expliquai que j'avais acheté ce porte-clés à titre de souvenir de mon passage à ce Casino. Nous avions une photo, prise dans notre cuisine de Montréal, où l'on voyait ce porte-clés sur la table... et cette photo datait de 6 mois avant le meurtre.

De plus, j'affirmai que du temps où j'étais en fonction chez Deslauriers, nous avions joué avec cette roulette qui, malgré sa petite taille, fonctionnait.

Il va de soi que la Couronne et la police avaient dû vérifier mes dires... et que pour non-réaction par la suite... ne fit que confirmer que je disais l'entière vérité.

On en arriva à la présentation du collier de grosses perles blanches... là aussi, il me fut facile de faire la preuve qu'il était nôtre... Photos, témoignage de Fried... autant d'arguments solides qui ne pouvaient prêter à contestation.

Les jurés prenaient, un par un, chaque bijou et m'approuvaient d'un hochement de tête.

Daoust termina en me présentant le collier de corail...

— Et ce collier, monsieur Mesrine ?

— Il est à Jane Schneider... c'est moi-même qui lui ai acheté en Espagne et je suis en mesure de l'identifier positivement par un détail que je suis *le seul* à connaître... même si vous le mélangiez avec cinquante colliers identiques... je le retrouverais, car un jour, le fil s'est cassé et je l'ai remplacé par un fil nylon de pêche... J'ai fait un nœud de chaque côté et j'ai brûlé le bout du fil pour que le nœud ne puisse se défaire après.

Je présentai les deux bouts du collier aux jurés, qui ne purent que constater que je disais vrai... et pourtant ce collier avait été reconnu positivement par la famille !...

On comprendra aisément que la conviction des membres du jury était faite... *Tous les bijoux* reconnus faussement par la famille, comme étant ceux de la victime... *Tous ces bijoux* étaient nôtres sans l'ombre d'un doute... sans contestation possible de la Couronne. La suite allait le confirmer d'avantage. Je venais de dire la totale Vérité en respect de mon serment... il me fallait maintenant mentir en respect de ma défense. Je n'allais ainsi dû employer les mêmes armes qui avaient été utilisées par certains témoins du Ministère Public et me défendre contre ce sinistre complot. Face à des tricheurs... à des truqueurs judiciaires, je ne faisais aucun complexe de culpabilité morale dans le mensonge. On avait laissé quatre femmes mentir honteusement au mépris de la logique des preuves contradictoires présentées contre elles... alors, j'accepte que l'on me traite de menteur... *puisque cela n'enlevait rien à mon innocence dans cette affaire...*

On en vint au parcours que j'avais accepté de reconnaître et dont ma carte de crédit laissait trace. Toutes les questions posées par Maître

Daoust reçurent une réponse « vraie »... *Oui* j'étais à Percé du 21 au 25 juin... *oui* mademoiselle Le Bouthillier m'avait prêté de la vaisselle... *oui* je lui avais rendu cette vaisselle dans un carton et cela après l'avoir faite laver par Janou... *Oui* pendant mon séjour, j'avais été à deux ou trois reprises au Pic de l'Aurore... *Oui* j'avais parlé à monsieur Motte et Usai, à plusieurs reprises...

Vu l'heure tardive, le Juge Miquelon remit la suite de mon témoignage au lendemain et ordonna que je sois tenu « in communicado » jusqu'à la reprise de l'audience, vu l'importance de mon témoignage.

Je regrettais que le Juge Miquelon n'ait pas trouvé bon de prendre les mêmes mesures avec les membres de la famille Le Bouthillier... mais à Montmagny... il y avait deux Justices. Personnellement, cela me laissait totalement indifférent, car « mes vrais Juges », c'était douze hommes... douze consciences... et vingt-quatre yeux pour voir et soupeser la preuve consciencieusement faisant fi d'une balance faussée et truquée... celle d'une soi-disante Justice...

À la reprise de l'audience... la salle était archi comble... Une jolie jeune fille, qui ne devait pas avoir plus de seize ans, me fit un signe de la tête agrémenté d'un magnifique sourire qui se voulait un bonjour. Mon témoignage sur les bijoux avait eu un effet décisif... c'était visible.

Je repris ma place dans le box des témoins.

Daoust me questionna à savoir si j'avais déjà été présent dans le salon du Motel. Je lui répondis par l'affirmative, car la victime nous avait invités à prendre le thé entre le 21 et 25 juin... Ce qui était vrai. Ce détail avait toute son importance pour le Maître... car il allait lui permettre d'expliquer que l'empreinte de Janou, sous le cendrier, pouvait dater de cette visite. Je lui donnais aussi l'explication du paiement du Motel que j'avais loué et la non-possibilité de mademoiselle Le Bouthillier à me rendre la monnaie sur 100 dollars...

Puis j'expliquai ce que j'avais fait jusqu'au 29 juin à 17 heures. Il était prouvé par ma carte de crédit que je me trouvais à Gaspé ce jour-là !... et je le confirmai. Et c'est à cet instant que je travestis la vérité, pour cacher que je m'étais rendu à Percé à cette date précise... Je prétendis faussement avoir quitté Gaspé vers 17 heures et être parti en direction de Murdochville pour passer à L'Anse-Pleureuse... Cap-Chat... Matane... et coucher à Mont-Joli. Je prétendis m'être réveillé le 30 juin à 5 heures 30 et avoir repris la route en direction de Kedgwick... où je m'étais arrêté pour faire le plein d'essence et cela en faisant usage de ma carte de crédit... Ce qui prouve malgré tout... que je n'avais nullement crainte de laisser trace de mon passage. S'il était exact que je m'étais arrêté à Kedgwick... tout le reste se trouvait être

faux. J'expliquai ensuite mon séjour à Québec... ma fuite vers Windsor... mon passage frauduleux aux U.S.A. et mon arrestation dans ce pays. Puis mon acceptation à l'extradition...

Mais Daoust... malgré la confiance qu'il me faisait... voulut me tester publiquement. C'était son privilège. Tenant une photo dans la main, il m'interpella. Sa voix harmonieusement grave était une supplique verbale. Il me fixait comme pour lire en mon âme... ce n'était pas un jeu de scène... c'était le Maître convaincu de notre innocence, qui voulait entendre de moi une confirmation.

— Monsieur Mesrine... vous êtes actuellement accusé du meurtre de mademoiselle Le Bouthillier... Je vous montre la photo du cadavre de mademoiselle Le Bouthillier. Voulez-vous regarder cette femme et dire si, oui ou non, vous l'avez tuée ?

— Absolument pas, monsieur.

J'avais regardé ce corps sans vie que la photo me retransmettait et sincèrement j'en avais ressenti une énorme tristesse... pour cette femme qui n'avait été tout au long de sa vie que la bonté même et pour moi qui ressentait cette accusation comme une torture... Et c'est à cet instant précis que j'aperçus Maurice Lagacé et le Lieutenant Caron qui souriaient... Je ne pus retenir ma révolte.

— Ça vous fait rire monsieur le Procureur ?... Vous trouvez amusant qu'une femme de soixante ans soit morte... moi, ça ne m'amuse pas.

Miquelon furieux m'ordonna.

— Taisez-vous.

— Quoi me taire... devant ces deux écoeurants-là, qui rigolent devant la mort d'une femme qui pourrait être ma mère...

— Taisez-vous...

J'avais pris la photo et je l'avais jetée à la face de Lagacé tout en le conspuant...

— Vous êtes un dégueulasse et un écoeurant...

Maurice Lagacé s'était levé, le visage blême...

— Me faire traiter d'écoeurant par vous, monsieur, c'est un honneur.

Ma réponse ne s'était pas faite attendre.

— C'est un honneur de vous le dire, que vous êtes un écoeurant...

Et Miquelon de hurler.

— Mais... TAISEZ-VOUS...

— Non je ne me tairais pas... On vous montre une femme morte et

puis vous trouvez ça amusant, vous ?... Si ça vous amuse... moi ça ne m'amuse pas, si vous voulez le savoir...

Daoust devant ma colère, m'avait coupé la parole.

— Monsieur Mesrine... s'il y a des remarques à faire, *je vais les faire...* mais calmez-vous... ! Je dois dire à la Cour que je trouve inconvenant que les avocats de la Couronne s'amuse, quand on montre une femme morte...

Miquelon la main en l'air...

— Pas de théâtre, monsieur, pas de théâtre...

— Il n'y a pas de théâtre justement... il y a une certaine décence à conserver...

Miquelon concéda.

— Si on a souri, on a eu tort...

De mon côté, j'étais prêt à bondir sur Lagacé, Daoust dut le lire dans mes yeux...

— Monsieur Mesrine... s'il vous plaît... s'il vous plaît... regardez-moi... regardez messieurs les jurés. Ne vous laissez pas influencer par cet incident...

— Je ne suis pas influencé, Maître... je suis simplement écoeuré.

— Monsieur Mesrine, votre mère à quel âge ?

— Soixante-deux ans.

— Elle est vivante ?

— Oui, vivante.

— Cette femme que je vous montre ici, morte étranglée, est-ce qu'elle est de l'âge de votre mère ?

— À peu près de l'âge de ma mère.

Daoust avait pris l'intonation de voix qui bouleverse... qui vous prend jusqu'aux tripes... qui faisait mal de par le drame que j'étais en train de vivre.

— Sur votre conscience, sur votre honneur, sur le serment que vous avez prêté, monsieur Mesrine, est-ce que vous avez, oui ou non, tué cette femme ?

— En dehors du serment... car je peux le laisser de côté, JE N'AI JAMAIS TUÉ CETTE FEMME... Il n'est pas question pour un homme de tuer une femme en âge d'être sa mère...

Miquelon, une fois de plus intervint.

— Vous avez dit, non, ça suffit.

— J'ai dit non et j'en ajoute...

— Ne faites pas de commentaires...

— Je suis prêt à subir n'importe quoi...

— Écoutez, *taisez-vous... taisez-vous !*

— Comment me taire... vous m'accusez quand même d'un meurtre.

— Bah...

— Comment, bah ?... Il n'y a pas de « bah », Votre Honneur... vous trouvez cela trop facile, tout le monde s'en fout : bah ! bah et puis quoi, encore ?

— Écoutez, monsieur Mesrine...

— Il n'y a pas de monsieur Mesrine, votre Honneur...

Cette fois Miquelon se voulait conciliant.

— Vous allez avoir un procès comme n'importe quel Canadien et pas plus.

— Je le sais, Votre Honneur, peut-être pas plus... mais je voudrais que ce soit au moins « autant ».

— Mais taisez-vous... Vous allez avoir un procès juste...

— Alors... j'aimerais que vous ne dormiez pas, quand je témoigne... oui que vous ne dormiez pas... *dormez la nuit... pas dans cette Cour.*

Miquelon avait changé de couleur...

— Voyons... taisez-vous... Bon... on va ajourner la séance et reprendre à 14 heures trente.

Il n'avait trouvé que ce faux-fuyant pour se tirer d'embarras.

La reprise d'audience commença par un contre-interrogatoire de Bertrand Laforest, qui me questionna sur mon passé criminel et mon passé tout court. Je lui appris que j'avais déjà été condamné en France pour port et transport d'armes. Pour vol. Pour coup et blessures sur un truand. Qu'en Espagne, j'avais subi une condamnation de principe, pour m'être attaqué au Gouverneur Militaire de l'île de Palma de Majorque... histoire politique troublante... concernant un vol de documents... Qu'au Canada j'avais reçu un an de détention pour évasion.

Laforest ne pouvait absolument pas parler de ma condamnation pour kidnapping... car j'étais en appel. Par plusieurs chemins détournés, il essaya de me piéger pour que j'en parle moi-même... mais

son jeu d'astuce ne servit à rien. D'ailleurs Daoust le bloqua chaque fois avec des arguments de droit.

Il m'interrogea sur ma vie privée d'une façon assez odieuse qui ne démontrait qu'il perdait pied dans son accusation pour en être réduit à cette sale besogne. Je le remis à sa place vertement.

— Avez-vous été expulsé de Suisse ?

— Oui... comme étranger indésirable ayant de graves antécédents judiciaires en France.

À la vérité... j'avais été expulsé après une attaque à main armée sur une bijouterie qui m'avait rapporté une centaine de milliers de dollars... Faute de preuve... on m'avait seulement expulsé.

Et Laforest une fois de plus se fit méchant par sa question.

— Vous avez fait la guerre en Algérie ?

— Oui.

— Et est-ce que vous avez fait partie de ces commandos de l'armée française qui ont saccagé des villages et tué des femmes et des enfants ?

— Ah non, monsieur...

Le Juge Miquelon était intervenu pour éviter une réplique cinglante de ma part... Il était temps... J'allais exploser de nouveau.

Laforest continua dans le même style pendant une bonne heure et chaque... question reçut la réponse qu'elle méritait.

Il me contre-interrogea vivement sur mon alibi et le parcours que j'avais pris. Il me tendit cent pièges... je ne tombais dans aucun d'eux... cette fois je mentais avec plaisir et très sincèrement je le trouvais un peu lourd dans ses questions... *Quand on va à la chasse au tigre... il faut enlever ses sabots... !!*

Il me demanda de lui décrire la route que je prétendais avoir prise le 29 juin... Je le fis sans aucune difficulté... puisque je l'avais bien apprise pendant mon transfert effectué par la police. Plusieurs fois, il éleva la voix... plusieurs fois j'élevai la mienne. Au jeu du chat et de la souris... il n'arriva jamais à me confondre malgré l'aide constante du Juge Miquelon qui en oubliait totalement son rôle d'arbitre.

Je confirmai que je n'étais pas à Percé le soir du meurtre... et là je mentais... *seulement là*.

Le contre-interrogatoire se terminait... quand me tournant vers le Juge... j'interrogeai à mon tour.

— Alors... ! *On ne me questionne pas sur les bijoux ?*

Et Miquelon me rétorqua...

— *Non, monsieur. Les bijoux, je n'ai pas d'affaire d'en parler.* Je ne suis pas pour discuter des bijoux de 1 à 15.

Oui, lecteur... tu as bien lu... Je suis dans une Cour de Justice pour y être jugé pour meurtre... On donne comme motif principal à ce meurtre « le vol des bijoux » et en contre-interrogatoire... le Juge Miquelon a l'audace de me rétorquer « *que l'on n'a pas à parler des bijoux* », source principale de l'accusation...

Furieux, j'avais regardé sévèrement le Juge.

— Oui... *qui se parjure pour les bijoux ?...* Vous le savez que trop bien...

— Pas de réflexion...

Je voulus continuer mon attaque verbale... Maître Daoust me coupa la parole...

— Monsieur Mesrine, s'il vous plaît... vous finirez par avoir Justice, j'en suis sûr.

— Je l'espère... !

Miquelon n'avait pu se contenir.

— Ah ça, c'est une déclaration qui est de trop... Il aura justice ? Elle est de trop votre déclaration. Il a justice, ici. Ne dites pas qu'il va l'avoir... il a justice...

Cette fois DAOUST avait haussé le ton...

— AH, *il a justice...* oui ? Simplement avec les questions qu'on lui pose, des fois j'en doute...

— Les questions sont là pour éclairer les Jurés...

— Mais seulement avec le ton avec lequel vous lui posez, on se demande de quel côté vous êtes ? Et en toute déférence, Votre Seigneurie ce que vous avez déclaré devant les jurés depuis ce matin... je vous affirme, sous mon serment du Barreau, *que je n'ai jamais vu ça dans un procès !*

Et l'incident fut clos.

Mais *jamais* et j'insiste sur ce fait incroyable... « JAMAIS » la Couronne ne me contre-interrogea sur *les bijoux*. Pas la moindre allusion... En un mot la Couronne semblait admettre, par son silence, que ces fameux *bijoux* étaient bien à moi... donc par retour... que ses témoins avaient menti...

Et mon interrogatoire se termina sur une lueur de violence qui

brillait dans mes yeux.

Gérard Fyfe, détenu au Pénitencier de St-Vincent-de-Paul, avait tenu à apporter son témoignage... ce qui était tout à son honneur... car lui aussi avait été soupçonné du meurtre de mademoiselle Le Bouthillier... Il s'était évadé de Percé... et nous avons hérité de cette accusation !

Le greffier lui fit prêter serment et Daoust commença son interrogatoire.

— Monsieur Fyfe, est-ce qu'au cours du mois de juin 1969, vous étiez à Percé ?

— Oui, maître.

— Est-ce qu'il y a un événement quelconque qui vous permettrait de vous souvenir de la date exacte de votre séjour à Percé ?

— Oui. J'ai été arrêté par le constable Blinco qui est ici présent.

À cet instant le caporal Blinco laissa percevoir un sourire. La réplique du Maître se voulut pleine d'ironie...

— Monsieur Blinco sourit parce qu'il est fier de ses arrestations !

Fyfe continua.

— Et le lieutenant Caron.

— Vous avez été arrêté pour quel motif ?

— J'ai été arrêté en marge du meurtre de Percé...

— Avez-vous été détenu en marge de cette affaire de meurtre ?

— Oui, j'ai été détenu neuf jours... Maître, avant de continuer mon témoignage, je voudrais demander la protection de la Cour, au Président du Tribunal.

Le Juge Miquelon donna son accord.

— Alors, tout ce que vous pourrez dire ne saurait servir contre vous, si vous êtes incriminé pour une affaire criminelle.

Au Canada, un témoin, qu'il soit ou non impliqué directement dans l'affaire en jugement et qui vient témoigner uniquement pour éclairer la justice et peut-être pour éviter une erreur judiciaire... ce témoin est en droit de demander la « protection de la cour »... elle lui sera automatiquement accordée à la condition qu'il dise la vérité, et aucune des paroles qu'il prononcera ne pourront être retenues contre lui dans toute procédure judiciaire éventuelle.

Pour une meilleure compréhension, je cite un exemple. Un homme innocent se retrouve accusé de meurtre... le jour du procès le vrai

meurtrier demande à témoigner pour éviter l'erreur judiciaire. Cet homme dit : « l'accusé est innocent puisque c'est moi qui ai tué ». Son témoignage étant fait « sous la protection de la Cour » on ne pourra pas s'en servir pour l'incriminer... Il faudra trouver d'autres preuves pour l'inculper. On comprendra que sans cette protection du code... un homme ne viendrait jamais témoigner.

Mais dans la présente cause, monsieur Fyfe n'a rien à voir avec l'exemple que je viens de citer... il venait juste témoigner qu'il avait lui aussi été arrêté en marge du meurtre de Percé et cela avant nous et par « les mêmes policiers ».

Daoust enchaîna.

— Vous avez donc été arrêté en marge du meurtre de Percé ?

— Oui.

— Combien de temps avez-vous été détenu pour cette affaire de meurtre ?

— Neuf jours... car je me suis évadé de la prison de Percé...

— Avez-vous passé devant un tribunal quelconque à l'occasion de cette affaire ?

— Oui... je crois que c'était l'enquête du coroner...

Et d'ajouter tout sourire...

— J'en avais passé une autre à Mont-Laurier un mois avant pour le meurtre de monsieur Rodrigue Gravel...

Fyfe avait aussi été soupçonné à tort de cette affaire...

Il expliqua qu'il s'était présenté au Motel des Trois sœurs le 30 juin pour y louer un chalet... Il connaissait déjà cet établissement...

Le Juge Miquelon ne put s'empêcher de dire.

— Moi aussi, je suis allé au Motel des Trois sœurs... il y a longtemps ; pendant le fameux procès qu'on me reproche toujours... « l'homme que j'ai assassiné »...

Miquelon voulait faire référence à Willame Coffin, pendu pour un crime qu'il n'avait peut-être pas commis et dans lequel procès monsieur Miquelon était procureur de la Couronne. L'espace d'un instant je ne pus m'empêcher de penser à Coffin... cet homme qui monta à la potence en criant qu'il était victime d'une erreur judiciaire... Pourquoi Miquelon venait-il ressusciter tout à coup cette sinistre affaire ? Un frisson me secoua.

Maître Daoust lui fit la remarque :

— Là, vous ne direz pas que c'est nous qui en parlons.

— Non, non. Ça vous prouve une chose : ça ne me fait rien d'en parler.

Et le Maître de rétorquer.

— Mais c'est quand les autres en parlent, que ça vous fait quelque chose.

Miquelon avait blêmi.

— *Ça ne me fait absolument rien.* Ceux qui en parlent sont tous des gens qui ne connaissent rien de l'affaire... à commencer par Hébert.

Il faisait ici allusion à Jacques Hébert, un écrivain réputé, qui avait écrit un volume percutant : « *J'accuse les assassins de Coffin* » dans lequel il s'employait à démontrer l'innocence de Coffin.

Gérard Fyfe continua, en expliquant que le 30 juin, il avait été reconnu par des policiers devant le motel des Trois sœurs. On l'avait arrêté presque immédiatement. On l'avait trouvé porteur d'un revolver « 38 spécial »... d'outils de cambrioleur, de cagoules et de gants. Gérard Fyfe ne donna aucun alibi pour la nuit du 29 au 30 juin. Il est certain que cet homme ne peut être responsable de la mort de mademoiselle Le Bouthillier... puisqu'il s'est présenté au motel pour y louer un chalet le soir du 30 juin, donc après le meurtre. Mais une comparaison me semble intéressante :

Fyfe... tout comme moi-même, est un truand professionnel.

Si pour son malheur... il s'était présenté au Motel des Trois sœurs le 29 juin à minuit pour y louer un chalet et qu'en entrant dans le salon du bâtiment principal, pour y demander une location, il était tombé face au cadavre de l'aubergiste... Et bien dans un tel cas, il n'aurait pas eu d'autre solution que la fuite, vu son passé et l'arsenal qu'il transportait avec lui. Cela prouve qu'un truand ne peut pas réagir comme un citoyen normal, s'il se trouve à découvrir le corps d'une victime... Sa fuite n'est qu'autodéfense et nullement accusatrice... Il n'a pas le droit.

Le témoignage de Fyfe eut l'avantage de prouver aux jurés, que le caporal Blinco et le Lieutenant Caron étaient prêts à toutes les arrestations, justifiées ou non, pour résoudre cette ténébreuse affaire... Drôle de façon de procéder pour des enquêteurs soi-disant sérieux !

Trois semaines de tension nerveuse... trois semaines insupportables... trois semaines qui, je le savais, me marqueraient pour le restant de ma vie. J'y avais vu l'absurdité de la Justice et le refus des deux procureurs de la Couronne d'admettre ce qui était la logique pure et simple. Oui je m'étais battu comme un fauve. Mais maintenant mon

destin était entre les mains de Raymond DAOUST...

Je le savais épuisé par une lutte constante, par des nuits sans sommeil, par des recherches exténuantes et des vérifications méticuleuses dans la préparation du dossier.

Si quelqu'un méritait le titre de « défenseur », c'était bien lui. Je n'avais jamais vu un tel homme par le passé... je savais que sa plaidoirie allait être un modèle du genre. Ses yeux clairs, à l'intelligence vive, brillaient d'une lueur de défi... on aurait dit un Consul romain qui, par sa seule présence, domine une salle, une tribune. La salle était comble et impatiente d'entendre ce grand ténor du Barreau. Bon nombre de personnes n'avaient pu entrer et se massaient dans les couloirs du Palais de Justice.

Daoust s'approcha de nous.

— Ça va Mesrine ?

— Oui Maître. Je tiens à vous dire que vous êtes un grand bonhomme... et surtout, merci pour tout. Maintenant, vous tenez nos vies au bout de vos lèvres... parlez avec notre voix... parlez avec notre cœur... soyez *nous*, innocents de cette saloperie... car nous ne pouvons payer un meurtre que nous n'avons pas commis.

— Comptez sur moi Mesrine... car je crois en votre innocence et c'est une lutte pour que Justice vous soit rendue que je vais entreprendre. Si j'oublie quoique ce soit dans ma plaidoirie... faites-moi passer un papier par maître Mercier... ayez confiance, les Jurés sont des gens lucides et honnêtes... allez... je me charge de les convaincre de votre innocence. Ayez confiance... Bon, c'est le moment... la Cour arrive.

On l'annonça et tout le monde se leva. Puis le silence se fit... on se serait cru dans une église.

Il est certain que Maître DAOUST ne pouvait, pour plaider, se baser que sur ce qu'il savait. Or j'avais menti sur certains points, non pour mystifier la vérité, mais par seul souci d'autodéfense devant le maquignonnage des témoins de l'accusation. Ignorant donc certains faits, je désire attirer l'attention du lecteur sur les côtés logiques qui vont prendre toute leur importance au fur et à mesure de sa plaidoirie. Mon intention, pour la bonne compréhension de mes arguments, est de couper parfois la parole du Maître pour montrer et démontrer que ce qu'il disait en ignorant la totale vérité... prend encore une plus grande envergure, face à la vérité totale de cette pénible affaire criminelle. Car un homme qui fuit la scène d'un meurtre... n'a certainement pas la même réaction s'il en a été l'auteur ou le témoin indirect.

Par son exposé, Maître Daoust renforce encore plus la preuve globale de mon innocence.

Le Juge Miquelon, à qui je portais une hostilité non dissimulée devant la façon arbitraire dont il avait présidé les débats, s'adressa à mon défenseur.

— Vous pouvez prendre la parole Maître.

Se tournant vers la Cour, le timbre de voix chaleureux il commença... ce qui allait être la plus belle plaidoirie de sa très brillante carrière. Il allait parler pendant *6 heures d'affilée* avec une éloquence et un pouvoir de persuasion magnétiques.

— « Qu'il plaise à la Cour, messieurs les membres du Jury, après ce long procès qui nous a conduits à trois semaines d'audience, vous me permettrez en tout premier lieu de rendre hommage à mes savants confrères de la Couronne et aux officiers qui les ont secondés et particulièrement à Maître Lagacé, Maître Laforest qui ont accompli une tâche formidable, avec beaucoup de compétence... »

On en était aux compliments traditionnels qui sont d'usage dans les Cours de Justice et c'est un sourire ironique qui s'installa sur mes lèvres...

Daoust continua la distribution gratuite des satisfecit...

... Quant au président du tribunal, je ne lui ferai aucun compliment, car il n'est pas d'usage de faire de tels éloges...

Quant à vous messieurs les membres du Jury, vous avez pu voir avec quel souci nous avons procédé à votre choix, avec quelles précautions nous avons choisi douze hommes de la société pour représenter vos pairs... c'est-à-dire : l'ensemble de la population, pour rendre justice entre Sa Majesté la Reine et les deux accusés qui sont ici à la barre, qui attendent de vous l'application d'une justice impartiale, objective, *selon la loi*.

Je dois vous féliciter, messieurs, pour l'intérêt soutenu que vous avez manifesté tout au cours de ce procès. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, étant à vous observer, de voir que vous vous intéressiez au moindre témoignage qui était rendu et à toutes les preuves qui étaient exposées devant vous. Cela me prouve que vous voulez remplir le rôle qui vous a été assigné selon le serment que vous avez prêté lorsque vous avez été assermentés devant cette Cour, pour présider à ce procès... parce que vous êtes les maîtres des faits dans cette cause.

Vous devez juger en votre âme et conscience en respect du serment que vous avez prêté... il vous faut rendre justice aux accusés, selon la preuve et *uniquement selon la preuve* et cela vous faire influencer par

les opinions de *qui que ce soit*... parce que c'est vous, messieurs, et vous seuls qui êtes les maîtres des faits. *Le Juge ne peut vous influencer*... Les procureurs de la Couronne non plus, ils ne peuvent que vous exposer leurs opinions. Si nous avons choisi d'être jugés devant un Jury, c'est pour que vous soyez, messieurs, les seuls maîtres des faits... il faut que cela soit très clair dans votre esprit, c'est *vous* qui rendrez le verdict et c'est *vous* qui en aurez l'entière responsabilité. Ça, c'est notre Loi.

« Daoust continua à leur exposer les obligations de droit ».

Personnellement, j'étais confiant dans ce Jury... car tout au long de mon procès il avait été d'une intégrité totale à notre égard. Il fallait que ces douze hommes soient unanimes pour que nous soyons : soit reconnus coupables... soit innocentés. Douze hommes dont le sérieux et la clairvoyance ne pouvaient être mis en doute... douze hommes ne pouvaient se tromper... cela j'en étais absolument certain.

DAOUST continua en élevant la voix...

«... Si vous n'avez pas la *certitude morale*, messieurs, que ce sont les deux prévenus ici à la barre qui se sont rendus coupables de ce meurtre odieux... *vous vous devez de les acquitter*. Ils sont citoyens français et attendent de vous la justice qui honore notre pays. Je m'attends, messieurs, de votre part à ce que le principe de base de notre juridiction... qui dit qu'un accusé est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire... soit appliqué. C'est à la Couronne d'établir la culpabilité et *non aux accusés* de démontrer leur innocence. Si après avoir étudié, soupesé, examiné la preuve, il reste dans vos esprits un doute raisonnable, vous êtes, messieurs obligés et la Cour vous le dira... vous êtes obligés selon notre loi d'acquitter les accusés. Car ils sont innocents jusqu'à preuve du contraire. Et j'ai confiance, pour ma part... parce que je vous sais tous des hommes consciencieux, respectables, soucieux de votre serment. »

Je suis convaincu, du fond de mon cœur, qu'une fois cette cause étudiée, analysée et soupesée que vous saurez rendre un verdict selon les faits qui ont été établis devant vous. Et quel que soit le verdict, messieurs, que vous aurez à rendre après l'étude et l'analyse de cette preuve... vous pouvez être assurés que si vous avez la conscience tranquille, que si vous rendez un verdict sans qu'il ne reste dans votre esprit ou dans votre âme un doute quelconque... là messieurs, vous pourrez retourner chez vous, dans vos foyers, avec la satisfaction du devoir accompli et je vous le souhaite ardemment.

«... Cette cause, messieurs, comme vous le savez, peut se résumer en deux éléments essentiels, c'est-à-dire : premièrement les empreintes digitales et deuxièmement les bijoux. Toutes les autres circonstances

qui viennent se greffer autour de ça, tournent, gravitent autour de ces deux items. Parce que, messieurs, et rappelez-le vous, et cet élément est extrêmement important... il n'y a *aucun témoin de ce meurtre...*»

J'avais envie de crier à DAOUST... « *Mais SI... il y en a !... il n'y a même que cela des témoins... avant, pendant, après le meurtre.* Avant, après... il y a Janou et moi... Avant, pendant, et après il y a assassin... et complices. Rien n'était plus terrible pour moi que d'être obligé de garder mon secret pour combattre le piège infâme tendu par cette famille. Où était le respect de la Justice dans ce procès truqué par des témoins sans scrupules. Seul Daoust... le Maître était sincère et il continua sur sa lancée verbale...

«... Et vous savez que la Couronne a dû avoir recours à des preuves de circonstances... car personne n'a assisté ni à l'entrée des accusés dans cette auberge dans la nuit du 29 juin au 30 juin et personne ne les a vus sortir et encore moins, messieurs, personne n'a vu qui que ce soit tuer la victime. Nous allons donc étudier la présence des empreintes digitales près du cadavre. Ces empreintes, messieurs, vous vous en rappelez, ont été trouvées d'abord sur un verre et sur un cendrier. Le caporal Léveillé est venu nous dire que ces empreintes étaient celles des accusés. Il nous a aussi dit qu'il n'avait pas trouvé nécessaire de faire un relevé sur le pied et la base qui soutenaient ce cendrier. Donc, on ne saura jamais, messieurs, on ne saura jamais si quelqu'un d'autre a pu laisser des empreintes sur cet objet, pour la bonne raison qu'aucune vérification n'a été faite à ce sujet. »

«... Or, madame Warren, la femme de ménage, a reconnu avoir déplacé ce cendrier la veille de l'événement. Et de ce fait touché le pied de ce même cendrier... nous n'avons pas trouvé les empreintes de cette femme... pourquoi ? Tout simplement parce que Monsieur Léveillé n'a pas jugé à propos d'en faire le relevé. Je ne le blâme pas, je constate un fait. Je suis ici pour commenter la preuve et pour que vous, vous en tiriez vos conclusions. »

«... Au sujet du plateau du cendrier, nous avons fait l'expérience devant vous... pour le tirer à soi, il faut nécessairement que le pouce serve de point d'appui. Il est strictement impossible, messieurs, de le tirer sans mettre le pouce par dessus. Alors vous vous poserez la question, comment se fait-il que le pouce de madame Schneider qui est supposée avoir manipulé le cendrier en le tirant vers elle... oui comment se fait-il que l'empreinte de son pouce n'ait pas été relevé par le caporal Léveillé... une seule explication s'impose. »

Les empreintes du pouce et de l'annulaire gauche ont pu être apposées par l'accusée entre le 21 et le 25 juin lors de la visite qu'elle a rendue à mademoiselle Le Bouthillier... Monsieur Mesrine nous a

affirmé que ce cendrier avait été utilisé par mademoiselle Schneider... Madame Warren est venu nous dire qu'elle avait fait le ménage après le 25 juin et qu'elle avait essuyé le plateau de ce cendrier. Ce qui expliquerait que l'empreinte du pouce soit disparue avec ce nettoyage. Et que seule l'empreinte de l'annulaire soit restée puisqu'elle se trouvait, sous le plateau... donc à l'abri du dit nettoyage. Cette empreinte pourra donc dater de quelques jours avant l'événement tragique.

Car nous ne discutons pas le fait que ces deux empreintes soient bien celles des accusés. La défense admet les conclusions de l'expert... il n'y a pas de discussion là-dessus... Mais, là où il y a de la discussion, par exemple, c'est : à combien de temps remontent ces empreintes. Et quand monsieur Léveillé vint nous affirmer sous serment que ces empreintes remontaient à vingt-quatre heures, ça limite passablement le temps. Je ne mets pas en doute sa bonne foi. Mais monsieur Morin, expert de très grande expérience à la Sûreté de Montréal, est venu nous dire « qu'il était impossible de donner l'âge exact d'une empreinte de 24 heures, de deux jours, de dix jours... et plus. Monsieur Léveillé l'avait dit lui-même à l'enquête préliminaire... »

«... Par conséquent, messieurs, si l'on prend uniquement la preuve faite par la Couronne sur cet aspect des empreintes digitales, vous ne pouvez avoir la certitude, bien au contraire, que ces empreintes remontent à vingt-quatre heures, mais au-delà, puisque monsieur Léveillé l'a admis lui-même à l'enquête préliminaire. De plus, nous ne contesterons pas la valeur de monsieur Morin, sa compétence est établie par tous. L'expérience qu'il nous a expliquée est concluante et non contredite par la Couronne qui aurait pu faire venir un contre-expert... chose qui n'a pas été faite. Il faut donc admettre que les conclusions de monsieur Morin ont été acceptées par l'Accusation. »

«... L'empreinte de monsieur Mesrine ?... nous savons que le 25 juin, l'accusé a remis lui-même de la vaisselle propre à mademoiselle Le Bouthillier... et ce verre en faisait partie. Pour la mettre dans la boîte qui lui a servi à transporter l'ensemble de cette vaisselle, il lui a fallu manipuler ce verre. Rien de plus normal que son empreinte s'y soit apposée. Si le soir du tragique événement, la victime s'est servie de ce verre, elle n'a fait que transporter l'empreinte de monsieur Mesrine et cela ne prouve en rien qu'il ait été sur les lieux du crime ce soir-là. *Le doute existe...* il est là, et le président de ce tribunal vous le dira. Il doit toujours profiter à un accusé. La Couronne par son expertise n'a pas été en mesure de nous prouver que cette empreinte avait été posée sur ce verre le soir du drame. »

«... Scientifiquement, l'expert Morin vous a dit, qu'il était impossible de le déterminer... De plus, messieurs, il est prouvé que monsieur

Mesrine a bien remis la vaisselle le jour de son départ du 25 juin.

«... Maintenant, venons-en aux faits étranges et mystérieux qui planent dans toute cette histoire. La nièce Irène, prétend avoir reçu un coup de téléphone d'un homme, avec l'accent français, qui voulait parler à mademoiselle Le Bouthillier. Donc prenons, l'hypothèse que ce serait monsieur Mesrine qui ait téléphoné... ce qui est nié par lui. Mais prenons l'hypothèse d'un homme qui a l'intention de commettre un crime, est-ce que vous pensez sincèrement qu'il va appeler auparavant, avec sa voix à lui et son accent français... S'il a l'intention de commettre un crime, il changera sa voix ou fera appeler par quelqu'un d'autre ; il n'ira pas s'identifier ou signaler sa présence à la personne qui lui répond au téléphone...»

— Et là, Maître Daoust avait entièrement raison... *J'avais bien téléphoné à Irène...* même si je le niais... mais les arguments du maître se renversaient malgré tout en ma faveur. Car un homme qui veut assassiner une personne ne va pas se signaler à un témoin possible... à un témoin certain puisque vivant avec la victime.

Daoust continuait...

«... Et si le monsieur en question sait qu'il y a une jeune fille qui couche dans cette même maison, est-ce que cet individu va se rendre sur les lieux et tuer uniquement mademoiselle Le Bouthillier et *laisser vivante un témoin qu'il sait sur place et qui est juste au-dessus de la chambre de la victime. Est-ce qu'un homme va annoncer sa visite et commettre un crime en sachant qu'il y a un témoin sur les lieux...* non, messieurs, un peu de bon sens, il faut examiner ça comme des hommes logiques...»

Cet homme arriverait sur les lieux, sachant qu'il y a un témoin et il va prendre la chance d'être surpris en train de perpétrer son forfait... Non... Non... Allons donc !

«... Et ça, messieurs, c'est sérieux. Quand on tue quelqu'un, on ne tue pas quelqu'un pour le plaisir de la chose. Il faut un mobile. Et le mobile, messieurs, on ne l'a jamais trouvé. On ne l'a jamais exposé... Et les accusés ici à la barre n'avaient *aucune raison, ni motif* de tuer la vieille aubergiste ! »

Le savant président du tribunal vous dira avec raison : ce n'est pas nécessaire d'avoir un mobile ; mais ça aide drôlement, par exemple, à découvrir le coupable, quand il y a un mobile. Quand, par exemple, on *bénéficie d'un héritage* d'une personne, ça aide drôlement pour indiquer qu'on peut avoir un mobile...

Maître DAOUST avait élevé la voix sur le motif d'héritage et plusieurs personnes dans la salle avaient eu un geste de la tête comme

pour approuver ce qu'il venait de dire... Il continua sur sa lancée.

«... Et le savant président du Tribunal sait à quoi je réfère, n'est-ce pas, parce qu'il a plaidé une cause célèbre, justement, au sujet d'un avion qui est tombé à Sault-aux-Cochons, c'est le mari qui avait un mobile de faire mourir sa femme en provoquant cet accident, parce que, précisément, il avait une police d'assurance sur sa femme. Ça, messieurs, c'est un mobile...»

«... Mais trouvez-moi un seul mobile, dans le cas actuel, sur le cas de Jacques Mesrine et mademoiselle Schneider, pour vouloir assassiner cette femme-là. Et vous n'en trouverez JAMAIS, messieurs. »

«... Autre chose de mystérieux dans cet ensemble de circonstances, la nièce est couchée, paraît-il, au-dessus de la chambre de la victime. C'est la preuve, qui vous a été faite. C'est une maison, comme vous avez vu, en bois où les cloisons ne sont pas doubles ; c'est un simple rang de planches... Vous avez vu, messieurs, sur les photos qui ont été produites, vous avez vu la chambre de la victime complètement saccagée, tiroirs tournés à l'envers, meubles fracturés... le tiroir du haut été forcé, car il y a des traces d'un instrument quelconque sur ce tiroir... Alors, messieurs, tout ce vacarme... ça n'a pas éveillé la petite Irène Le Bouthillier qui dort, elle, paisiblement à l'étage au-dessus ? Car ça ne s'est pas fait en silence. Comment se fait-il que la petite Irène Le Bouthillier n'a rien entendu ? Je vous pose la question. Et celui qui a fait ce bruit, celui qui a commis ce crime... s'il l'a fait ce bruit sur les lieux en question, c'est parce *qu'il ne savait pas* que la petite nièce dormait au second... Car s'il l'avait su... il aurait certes éliminé ce témoin gênant... Messieurs, pensez-y sérieusement. Demandez-vous si, logiquement, une personne, sachant qu'il y a un témoin dans une chambre près de l'endroit où mademoiselle Le Bouthillier a été tuée, va laisser vivant un témoin qui peut surgir immédiatement où qui peut sortir par une porte, à la dérobée, pour appeler la police... Cela défie le simple bon sens ! »

Les arguments du Maître, en rapport à ce qu'il sait de la cause, sont d'une absolue logique et ne peuvent plaider qu'en ma faveur... même en rapport à la totale vérité en ce qui me concerne. Si j'avais été l'assassin... je savais qu'Irène était présente sur les lieux et qu'elle pouvait me reconnaître par la suite ou intervenir comme l'a si bien expliqué Daoust. *Aucun assassin, assez lâche pour tuer une pauvre femme, ne laisserait un témoin vivant comme l'a dit le Maître...* le tarif est le même pour un ou deux meurtres. Par contre, par pure hypothèse et sans n'incriminer personne en particulier, un assassin peut laisser un témoin vivant, si ce témoin se trouve être *son complice*... et si ce témoin est son complice, on comprend mieux que l'assassin n'ait eu aucune crainte d'être pris en flagrant délit. Par ailleurs s'il n'y a pas sur

place de témoin gênant, le meurtrier a tout le loisir voulu pour agir sans la moindre inquiétude.

« Me Daoust continue toujours »

«... Autre chose, messieurs. Dans la chambre en question, vous ne trouvez pas ça étonnant qu'il n'y ait aucune empreinte digitale qui a été trouvée. Oui... AUCUNE... Alors moi, je trouve ça renversant. Je vous soumets mon opinion. Pensez-y. »

«... Vous avez chez vous, une chambre à coucher que vous partagez avec votre femme. Vous utilisez tous les jours les tiroirs pour sortir vos chemises, votre femme pour sortir ses vêtements. Vous tirez tous les jours sur ces tiroirs, vous touchez votre commode, votre cadran, des boîtes, n'importe quoi. L'expert, monsieur Léveillé, dit qu'il n'a pas trouvé *une seule empreinte* de mademoiselle Le Bouthillier... Et bien moi, je vous dis, messieurs, que c'est absolument renversant et *incroyable*. Il n'y avait rien d'incriminant pour la police, de venir dire : « On a trouvé d'autres empreintes que celles de mademoiselle Le Bouthillier... Si la Couronne vous dit : "mais les gens qui ont commis le crime, avaient des gants... Ils avaient sans doute des gants"... Mais si ces gens avaient des gants... il aurait fallu qu'ils essuient, avec leurs gants, minutieusement, chacun des articles pour faire disparaître les empreintes de mademoiselle Le Bouthillier. Mais dans QUEL BUT ? Voulez-vous vous poser la question ? Comment se fait-il qu'il n'y a aucune empreinte de mademoiselle Le Bouthillier dans sa propre chambre ?... Demandez-vous, messieurs, si chez vous dans votre propre maison, si la police entraît aujourd'hui... s'il est possible pour un homme de bon sens, de dire que la police ne trouvera aucune empreinte sur les objets que vous manipulez chaque jour. Non, messieurs, en toute logique, cette version n'est pas acceptable ! »

Le Maître avait raison... cette conclusion est illogique. Par contre, si la pièce a été fouillée par une ou plusieurs personnes portant des gants... ce qui est certain, vu l'absence d'empreintes sur les objets touchés... je tiens à signaler que JAMAIS la police ne retrouvera une paire de gants dans mes valises, pour la bonne raison que je n'en avais pas... Donc si je n'avais pas de gants... et si j'avais été l'homme qui a fouillé cette chambre... j'y aurais obligatoirement laissé mes empreintes digitales... De plus, si j'avais été l'homme qui a, si minutieusement essuyé tous les objets de cette chambre... il est certain que je n'aurais pas oublié *ni le verre ni le cendrier dans le salon !* Simple logique...

L'avocat poursuit...

«... Monsieur Léveillé n'a relevé aucune empreinte de la nièce Irène, qui pourtant vivait avec sa tante... Avez-vous remarqué que l'on a

jamaïs fait témoigner Irène Le Bouthillier sur la question des bijoux. Pourtant, elle devait bien les connaître les bijoux de sa tante... Vous vous poserez la question, pourquoi ne l'a-t-on pas fait témoigner... Et surtout, messieurs, au sujet des empreintes, si le ou les meurtriers de ce crime affreux n'ont pas laissé une seule empreinte dans la chambre qu'il a ou qu'ils ont fouillée... pourquoi en auraient-ils laissé sur le verre et sur le cendrier. Quand on sait les précautions prises dans la chambre pour ne laisser aucune trace de passage. Pensez à ça, messieurs...»

«... Mais nous allons analyser l'hypothèse que la Couronne va sans doute vous soumettre, à savoir que c'est Jacques Mesrine et Jane Schneider qui seraient présentés ce soir-là chez mademoiselle Le Bouthillier, qu'ils auraient pris une consommation avec elle dans le salon... Voyons le côté illogique d'une telle proposition. Il est évident que si monsieur Mesrine et mademoiselle Schneider s'assoient dans le salon, ils ne sont pas pour porter des gants. Si monsieur Mesrine et mademoiselle Schneider étaient les auteurs du crime en question et qu'ils seraient allés ensuite, dans la chambre à coucher pour dévaliser la maison, après avoir tué la victime, demandez-vous messieurs, logiquement si la première chose qu'ils auraient faites, n'aurait pas été, justement, d'enlever les empreintes qui se trouvaient sur le verre et sur le cendrier. Des voleurs ou des meurtriers, messieurs, qui prennent la précaution de mettre des gants pour fouiller une chambre et y chercher des documents... ces mêmes malfaiteurs auraient signé leur crime en laissant une empreinte sur un verre et sur un cendrier... Demandez-vous, si ça, c'est logique... On prendrait la précaution de faire disparaître toutes les empreintes dans la salle, dans la chambre à coucher et on ne prendrait pas la précaution de faire disparaître celle du verre et du cendrier... Non, messieurs, cette théorie ne tient pas debout. Demandez-vous, si ça, c'est logique... On aurait eu la prudence de faire disparaître toutes les empreintes dans la salle, dans la chambre à coucher et on ne se serait pas soucié de faire disparaître celles du verre et du cendrier... Non, messieurs, cette théorie ne tient pas debout. *Demandez-vous vraiment ce qui s'est passé dans toute cette histoire...*»

Il est certain que si j'avais été le meurtrier... que l'élémentaire précaution que j'aurais prise aurait été celle de faire disparaître les objets dans lesquels nous avons bu... Le fait qu'ils soient, justement restés à leur place avec nos empreintes bien en évidence... ne peut plaider que pour nous. Et l'explication finale en donnera la raison dans toute sa simple vérité. Jusqu'ici Me Daoust a parfaitement raison. Laissons-le continuer...

... « Et pendant que nous y sommes, si monsieur Mesrine et

mademoiselle Schneider avaient commis ce crime, demandez-vous, s'ils se seraient vraiment arrêtés à Carleton, au seul restaurant opérant toute la nuit dans cette région. Mademoiselle Lucille Alain prétend les avoir vus vers quatre heures du matin. Et les avoir entendus dire « *faites vite on est pressé* ». Deux personnes qui viendraient d'assassiner une vieille femme, qui s'arrêteraient dans le seul restaurant ouvert pour se faire reconnaître, demandez-vous premièrement si c'est normal, demandez-vous si un meurtrier qui se sauve d'un lieu du crime va arrêter dans un casse-croute, s'asseoir, prendre un café ou un « *hot chicken* et dire à la serveuse « regardez-nous bien comme il faut, au cas où la police viendrait par la suite vous interroger »... Pensez-vous qu'une personne messieurs, qui vient d'assassiner une vieille femme à Percé, va s'arrêter dans un restaurant ? Pourquoi oui pourquoi ? Parce qu'on a faim ? Quand on vient d'assassiner, messieurs, je suppose qu'on n'a pas faim. Et puis si on a faim, on s'abstient de s'arrêter, justement pour ne pas se faire identifier. Ça, messieurs, c'est incroyable.

... Et demandez-vous si c'est logique que des gens qui auraient prétendu « être pressés » restent trois quarts d'heure tranquillement assis à la table d'un restaurant.

Là encore, les arguments du Maître plaident en notre faveur. Daoust ignore en prononçant sa plaidoirie que nous nous sommes bien arrêtés à Carleton... puisque je l'avais nié dans mon témoignage... Je retourne donc ses conclusions : Un homme qui s'arrête au seul restaurant ouvert de nuit dans toute la région, est certain de se faire reconnaître par la suite... *S'il n'a pas peur de se faire reconnaître, c'est tout simplement qu'il n'a rien à se reprocher.* De plus, il est évident qu'un assassin coupable d'un tel crime avec tout ce qu'il a d'odieux... n'aurait certainement pas été en appétit après son forfait... Ce qu'il est important de savoir pour la bonne compréhension de ce passage, c'est qu'effectivement nous nous sommes arrêtés à Carleton pour y prendre un repas et y réfléchir... car nous nous étions trouvés quelques heures avant devant une situation dramatique qui bouleversait totalement nos projets... À notre arrivée à Carleton, nous savions que mademoiselle Le Bouthillier était certainement morte, d'après la constatation rapide que j'avais faite... Mais ce que nous ne savions pas... « c'est qu'elle était MORTE ASSASSINÉE »... Cela explique que nous n'avions aucune crainte à nous faire reconnaître... cela explique que nous avons pris notre temps pour nous restaurer et cela explique qu'en quittant le motel et ignorant qu'il s'agissait d'un assassinat... que je n'avais pas trouvé nécessaire de faire disparaître mes empreintes sur le verre dans lequel j'avais bu bien avant l'événement tragique. La situation dans laquelle nous nous étions trouvés et qui avait motivé notre fuite... nous

semblait gênante vu le fait que nous étions recherchés pour kidnapping... mais pas catastrophique. Nous avons réagi comme les témoins d'un événement... et non comme les coupables de cet événement... Et les arguments du Maître, ne font que le confirmer... en nous arrêtant à Carleton nous n'avons pas agi comme des assassins auraient agi... La fin de ce récit en donnera l'explication totale. Écoutons Me Daoust...

... Et surtout, messieurs, je vais vous démontrer que ces gens décrit comme « *pressés* » par la serveuse Lucille Alain... ces gens ne l'étaient pas pressés si je me base sur les admissions. Il est prouvé que monsieur Mesrine a pris de l'essence à Kedgwick avec sa carte de crédit et cela à 8 heures 30... Or, si l'on se conforme à la déclaration de la serveuse, ses clients auraient quitté Carleton à 5 heures... et la distance entre Carleton et Kedgwick est approximativement de 90 milles... Donc ces gens pressés auraient mis 3 heures 30 pour parcourir 90 milles (*environ 150 kilomètres*)... Je vous le dis, messieurs, ça dépasse l'imagination.

Maître Daoust, sans le savoir, venait de donner des arguments solides qui prouvent et cela face à la vérité de ce récit que, si nous étions bien à Carleton... la preuve est faite que nous n'avons pas agi comme des individus qui quelques heures avant, auraient commis l'horrible forfait que l'on sait... Nous avons pris notre temps, car notre fuite n'était pas motivée par un crime... elle l'était seulement par la découverte d'un cadavre. De plus, en me servant une fois de plus de ma carte de crédit pour payer mon essence à Kedgwick... je fais la preuve, que je ne cherchais pas à cacher ma présence dans la région. Il est certain, que si le témoignage mensonger, des femmes de la famille, n'était pas intervenu pour nous accuser... il est certain que je n'aurais jamais eu besoin de cacher ma présence à Carleton... Mais reconnaître que j'étais à Carleton, c'était avouer que je venais de Percé et ça, vu le complot monté contre nous... je ne pouvais l'admettre dans un tel climat de duperie judiciaire.

Maître Daoust fut prié par le Juge Miquelon de remettre sa plaidoirie à la réouverture d'audience de 14 heures 30... Les Jurés avaient pris un très grand nombre de notes durant sa vibrante plaidoirie. Je le sentais attentif à tous les arguments et à voir le visage des deux procureurs de la Couronne... les arguments, du Maître les avaient rudement ébranlés.

Et la séance reprit.

Me Daoust reprit la parole.

— Qu'il plaise à la Cour, messieurs les jurés, je vais continuer l'exposé que nous avons commencé ce matin. Je vous disais que

certaines choses me paraissaient étranges dans cette pénible affaire. L'une d'elles est le comportement de la petite nièce Irène. Vous vous rappellerez, en premier lieu de son témoignage. Elle a dit que le matin, on avait frappé à la porte en bas, qu'elle s'était réveillée, qu'elle avait enfilé son pantalon et qu'elle était descendue répondre... Ça, elle l'a répondu à l'interrogatoire en chef.

Quand je l'ai contre-interrogée, elle m'a donné absolument la même version en affirmant qu'elle n'était jamais remontée dans sa chambre après la découverte du corps. C'est à ce moment-là que je lui ai présenté la photo prise dans sa chambre où l'on pouvait constater que son lit était fait. Alors là, elle a changé sa version en affirmant avoir fait son lit avant d'aller répondre à la personne qui sonnait en bas. Je voulais attirer votre attention sur ce fait-là, messieurs les jurés, pour vous dire combien il y a de choses étranges. Je vous en donnerai une liste en résumant le plaidoyer. Oui, combien il est bizarre que cette jeune fille vienne dire après coup... *après avoir vu la photo-preuve accablante*, « j'ai fait mon lit avant de descendre » !!

Est-ce que vous trouvez normal vous, messieurs les jurés, que la jeune fille sachant qu'il y a quelqu'un à la porte qui attend qu'elle enfille son pantalon et prenne le temps de faire son lit avant d'aller répondre... Posez-vous la question et souvenez-vous qu'elle n'a donné cette réponse que face à la photo et *pas avant*... c'est plutôt singulier.

Demandez-vous si c'est logique de prendre le temps de faire son lit avant d'aller répondre à la porte... quand en plus on a un escalier à descendre... demandez-vous, si cette jeune fille dit vraiment la vérité. Oui ce détail supplémentaire, je le sou mets à votre attention. Alors, est-ce qu'il y a quelque chose qui se cache dans tout ça ? Premièrement, elle prétend ne rien avoir entendu dans la nuit et pourtant tout a été renversé dans la chambre qui se trouvait sous la sienne. Et, le matin, quand on cogne ou sonne à la porte elle se conduit d'une manière pour le moins étrange. *Est-ce qu'elle en sait plus qu'elle veut en dire la petite nièce Irène ?* Je ne jette pas de soupçons sur sa personne ; je vous demande simplement d'examiner la preuve telle qu'elle a été présentée. Est-ce que la nièce Irène en sait plus qu'elle veut en dire ?... Peut-être oui, peut-être ?...

... De toute façon, messieurs les jurés, l'héritage de la défunte, ce n'est pas monsieur Mesrine, ni mademoiselle Schneider qui vont en bénéficier éventuellement, n'est-ce pas ?... Maintenant, passons au frère de mademoiselle Le Bouthillier ? Il n'est jamais venu devant la Cour. Pour quelle raison ?... Comment se fait-il que d'abord, on ne fait pas identifier les bijoux par la nièce Irène ? Et comment se fait-il surtout que le frère de la victime qui se trouve être le père d'Irène... ; ne vienne pas témoigner et identifier les bijoux ?

... Vous ne trouvez pas cela curieux ? Madame Dunn Le Bouthillier qui est la belle-sœur de la victime, elle est venue les identifier. *Mais le frère, où est-il dans toute cette histoire-là ?* Est-ce qu'il y avait une bisbille entre lui et sa sœur ? Je vous pose la question, je ne sais pas. Je tire des conclusions qui peuvent résulter des faits... Je puis être dans l'erreur, mais je puis aussi être dans la bonne voie... À vous de décider.

... Mais j'ajoute ceci : parmi tous ces faits incohérents trouvés dans cette cause, il me semble très curieux que le frère de la victime ne soit pas venu ici devant la Cour pour témoigner et identifier les bijoux... Comme je trouve étrange que l'on n'ait pas demandé aux deux femmes de ménage, qui sont venues témoigner ici, de reconnaître un seul des bijoux... pourtant, elles étaient en contact permanent avec la victime. Trop de faits troublants inexplicables... Le frère de la victime est *un des héritiers*... Je ne jette pas de soupçons sur ces gens là, mais je vous récite les faits. Pourquoi n'est-il pas venu ? J'aurais aimé le savoir, moi... Il n'est pas venu et c'est un héritier. La sœur, madame Biard, est héritière, et, évidemment, la nièce n'est pas héritière directe, mais elle est *la fille de l'héritier*... Alors messieurs les jurés, je laisse ces faits à votre réflexion.

On comprendra aisément pourquoi Maître Daoust s'autorisait à parler de la sorte... car le fait que nos bijoux aient été reconnus faussement comme ceux de la morte... ce fait, lui laissait à penser que ces mensonges n'avaient pas été faits sans motif de la part de la famille. Sa position de défenseur ne lui permettait, pas, faute de preuve directe, de porter des accusations graves... mais il se faisait malgré tout une idée de ce qui avait pu se passer... et sans le savoir, il était très proche de la vérité et certainement de la cause de ce meurtre odieux. Voilà ce que j'appelle de l'intuition !

... Maintenant messieurs, passons aux bijoux. Vous vous rappelez que lorsque la Couronne a fait sa preuve, les bijoux qui sont devant vous ici ont été identifiés par madame Biard, la sœur, et par la belle-sœur, madame Le Bouthillier Dunn...

... J'attire, messieurs, votre attention particulière sur ce collier de perles de craie ; madame Biard l'a reconnu comme étant celui de sa sœur. Je lui demande : Comment pouvez-vous le reconnaître – elle répond : parce que c'était un collier à deux rangs. Or, messieurs, ce collier, je vous prierais, lorsque vous délibérerez, de bien vouloir l'examiner attentivement pour vous rendre compte qu'originellement, ce collier était un collier à trois rangs qui vient de la maison Freid ; c'est dans la preuve et je vous réfère à la commission rogatoire. Monsieur Mesrine vous a donné tous les détails à ce sujet et vous a expliqué pourquoi il y manquait un rang de perles. Pour corroborer son affirmation, il vous a montré qu'effectivement le fermoir de ce collier

avait été coupé subséquemment de l'attache qui supportait le troisième rang et cela, à la suite de la rupture de ce dernier. Monsieur Croquet a reconnu l'avoir remis lui-même au père de monsieur Mesrine. Tous ces témoignages confirment que ce collier n'a absolument aucune valeur... Je disais, que cela confirme qu'il appartient bien à mademoiselle Schneider et nous avons pour preuve deux photos couleur. Une où nous la voyons porteuse de ce bijou en France et cela *plus d'un an avant le drame* de Percé et une autre photo prise dans un hôtel français à peu près à la même date où l'on voit ce bijou posé sur un meuble. Nous avons en plus le témoignage de mademoiselle Marcelle Raymond, amie de monsieur Deslauriers qui est venue nous dire : Je me rappelle d'avoir vu ce collier au cou de madame Schneider. Alors, messieurs, ce que je peux vous dire au sujet de ce collier, c'est que la défense... *ne se contente pas d'affirmer à l'aveuglette*. Nos témoins ne disent pas : on reconnaît ça, mais on ne sait pas pourquoi ! comme l'ont fait ceux de la Couronne. Nous, on explique en détail, on fournit des photos, on donne le nom et l'adresse du fournisseur... Que voulez-vous de plus comme preuve indiscutable...

... Le médaillon à tête de femme, monsieur Mesrine vous indique clairement où il l'a acheté, il vous en donne le prix... De plus la police trouve dans ses valises, une photo de mademoiselle Schneider, prise à Montréal en 1968 où on la voit porteuse de ce médaillon... Or, comment se fait-il, posez-vous la question, messieurs les jurés... Oui, comment se fait-il que la sœur de mademoiselle Le Bouthillier, et sa belle-sœur viennent identifier ce médaillon comme ayant appartenu à la victime ? POURQUOI ONT-ELLES FAIT ÇA ?... Alors que nous avons versé au dossier une photo qui est authentique, et la Couronne a admis qu'elle a été prise à Montréal en 1968 chez un monsieur Fisher photographe sur la rue Saint-Laurent... Août 1968, c'est *exactement près qu'un an avant que mademoiselle Le Bouthillier meure*...

Et là Daoust avait élevé la voix en tendant la photo à l'adresse des jurés ».

... ALORS, POURQUOI CES TÉMOINS-LA... viennent-ils dire que ce médaillon était à mademoiselle Le Bouthillier... puisque nous avons une photo qui prouve le contraire... On va me dire madame Biard et madame Dunn Le Bouthillier se trompent... *On ne peut pas se tromper indéfiniment, lorsqu'on a prêté serment !* Dans quel but ces femmes ont-elles identifié des bijoux qui n'appartenaient pas à la victime. Qu'est-ce que ça cache, tout ça ? À quoi ça rime ? Pourquoi fait-on cela ? Est-ce qu'on veut « monter » une preuve ?... Car si les témoins de la Couronne affirment des choses fausses sous serment... on peut douter du reste du témoignage... et drôlement ?...

... C'est comme pour le collier turquoise. Nous avons la preuve

formelle qu'il appartient à mademoiselle Schneider... Vous avez ici une photo qui a été prise dans un petit restaurant de Paris en 1968... nous y voyons, mademoiselle Schneider, porteuse de ce collier turquoise... Alors, POURQUOI la sœur et la belle-sœur de la victime viennent-elles témoigner sous serment que ce bijou *appartient* à la victime ? Oui, POURQUOI ?... Puisque nous avons la preuve du contraire... Vous avez cette preuve devant les yeux, messieurs les jurés, *de qui se moque-t-on ici ?*...

... Croyez-le, messieurs les jurés, quand monsieur Mesrine a pris cette photo, à Paris en 1968, il était loin de se douter qu'un jour il serait arrêté au Canada en rapport avec l'affaire Percé... Il avait cette photo en souvenir... comme vous devez en avoir vous-même. Je crois qu'il peut remercier le ciel d'avoir conservé ces souvenirs... ça lui est bougrement utile aujourd'hui... Et comment se fait-il, messieurs, qu'aucune photo n'a été produite ni par madame Biard, ni par la famille de mademoiselle Le Bouthillier, pour nous montrer la défunte, soit à la maison, soit à l'auberge, soit dans une réception, soit dans un groupe de famille *avec un seul de ces articles-là ?*... J'aimerais bien le savoir ?

... Oui, comment se fait-il que pas une seule photo de mademoiselle Le Bouthillier portant un seul de ces bijoux... n'importe lequel, messieurs... le collier corail... prenez au hasard soit la montre, soit le collier de craie... faites votre choix. Monsieur Blinco et monsieur Caron, qui sont des officiers compétents, n'ont pu trouver dans les effets personnels de la victime *aucune photo pouvant correspondre à ces bijoux*... Trouvez-vous ça normal ? Car, mademoiselle Le Bouthillier a dû assister à des réceptions de mariage, à des repas de famille où elle s'est fait photographiée comme tout le monde le fait... Mais *nous*, nous n'avons que cela des photos prouvant que ces bijoux sont *nôtres*... Vous en voulez des preuves... tenez... tenez...

Et le Maître, de distribuer nos photos aux jurés en un geste passionné voulant dire... *que voulez-vous de plus comme preuve ?* La voix de Daoust avait vibré... elle lui était sortie du cœur comme un appel... comme une supplication à l'acceptation de la vérité. Dans mon box, je vivais un autre procès... il n'était plus le mien.

Maître Daoust était devenu littéralement l'accusé et il défendait « *son innocence* ». J'étais devenu spectateur de ma propre cause... j'étais devenu Juré et je croyais en l'innocence du « Maître ». Cette transposition des rôles n'était dû qu'au talent de mon plaideur... sa voix était devenue ma voix... sa colère, ma colère... sa passion, ma passion... En se mettant à ma place pour crier mon innocence... il m'avait fait oublier la lourde accusation qui pesait sur nos têtes... à cet instant de ma vie, je peux dire que j'ai aimé Daoust... comme on aime un frère, un

père, un ami... *un sauveur*. En me faisant oublier mon accusation, il me faisait oublier la torture morale qu'elle m'avait causée... En se mettant à ma place... en ressentant notre innocence jusqu'au plus profond de ses tripes... il m'offrait l'image d'un grand Maître... d'un homme de cœur, capable d'offrir le meilleur de lui-même pour que Justice triomphe.

Et il enchaîna...

... Maintenant, messieurs, passons au petit sac en raphia bleu. Madame Biard dit : « J'en ai vu un pareil, puis c'est celui-là. Je lui demande : "Mais madame, sur quoi vous basez-vous pour faire une telle affirmation ?" ... Réponse : "Je ne sais pas" ... oui, messieurs, elle ne sait pas... Mais lui, monsieur Mesrine, il vient et il vous dit : "Ce sac bleu en raphia, je l'ai acheté au magasin Topaze à Fuengirola au sud de l'Espagne" ... Et il va plus loin en vous disant : "Voilà pourquoi je peux le reconnaître positivement... c'est parce qu'il y a des petites perforations et de l'autre côté une légère petite bosse, c'est des défauts de fabrication." Et bien ça, il ne peut le deviner... puisqu'il n'a pas examiné les exhibits avant de témoigner. Il le sait, parce qu'il l'avait remarqué au moment de son achat. N'oubliez pas que cet homme est maquettiste et que son travail minutieux lui donne l'habitude de remarquer tous les détails ou défauts des objets qu'il achète. Vous avez vu ce sac, messieurs, et vous avez constaté qu'une fois de plus, il disait vrai...

... La montre... madame Biard a soutenu mordicus, premièrement que cette montre appartenait à sa sœur, deuxièmement, que ce n'était pas une montre d'homme. Avez-vous déjà vu des femmes avec des montres comme celle-là, sauf exception ?...

... Je demande à madame Biard, pourquoi elle identifie cette montre-là ? Elle me dit : "Parce qu'il y a juste des chiffres où il y a les heures..." Je lui demande d'examiner la montre de plus près et... IL N'Y A AUCUN CHIFFRE, c'est un cadran lisse avec seulement un petit trait pour indiquer 12, 9, 6, 3... Mais madame Biard va plus loin... *trop loin* oserais-je dire... en précisant que sa sœur avait acheté cette montre parce qu'elle n'y voyait pas très clair et qu'il fallait qu'elle voit les chiffres. » *Mais de qui se moque-t-on ici ?* Pour qui nous prend-on ? Si la victime ne voyait pas clair, elle ne se serait encore moins achetée une montre sans chiffre... Oui, messieurs les jurés, nous prend-on pour des imbéciles ?... Il ne faut pas abuser, il y a des limites raisonnables à ne pas dépasser...

... Monsieur Mesrine est venu ici, dans le box aux témoins. Il a affirmé que cette montre *lui appartenait*. Je lui ai demandé si il voulait faire une expérience... En connaissez-vous, des gens qui diraient

devant la Cour : « Oui on va faire l'expérience et puis je vais vous démontrer que *c'est ma montre...* Alors, qu'est-ce qu'a fait, à ce moment-là, monsieur Mesrine ? Il a pris la nôtre. Il s'est approché de vous messieurs. Il n'y a pas de truquage... Il a placé la montre à son poignet et vous avez tous constaté que la marque faite sur le bracelet par la tige de métal... cette marque correspondait exactement à la grosseur du poignet de monsieur Mesrine. En plus, on vous a produit deux photos prises en Europe... *bien avant l'affaire Percé...* et que voit-on sur ces photos ? Monsieur Mesrine porteur d'une montre absolument semblable à celle que vous avez devant les yeux, et ça, vous pourrez l'examiner à la loupe. Cela prouve, je pense bien, hors de tout doute que cette montre est bien celle de monsieur Mesrine... Alors POURQUOI, madame Biard est-elle venue dire que cette montre était celle de sa sœur... oui, POURQUOI ?

Mais, monsieur Mesrine va beaucoup plus loin que ça. Il dit : « Écoutez, ce bracelet que je vous montre est en peau de crocodile. Il a une particularité que vous ne voyez pas en général ici au Canada ». Moi, pour ma part, je n'en ai jamais vu avant ce jour... Il dit :

« La boucle du bracelet est en biais, je l'ai acheté au 14 boulevard Saint-Michel, chez Pietry, à Paris... Nous allons à Paris avec la commission rogatoire et ce que dit monsieur Mesrine est confirmé, la preuve en est que je vous ai présenté un bracelet de montre identique que j'ai acheté chez ce même bijoutier...

Que voulez-vous déplus, messieurs les jurés ?...

... Alors, tout cela, messieurs, concorde exactement à démontrer que monsieur Mesrine lui, dit la stricte vérité au sujet des bijoux que vous avez devant vous... En plus, mademoiselle Marcelle Raymond est venu déclarer avoir vu monsieur Mesrine, porter cette montre en mars 1969, soit 4 mois avant l'événement tragique...

... Maintenant, messieurs, je vous souligne en passant que malgré l'habileté que Maître Laforest a déployé en contre-interrogeant monsieur Mesrine... *jamais* un seul mot n'a été prononcé sur les bijoux. Cette preuve-là, faite par monsieur Mesrine, demeure NON CONTREDITE, la Couronne n'a pas contesté aucune des affirmations qu'il avait faites... Quand monsieur Mesrine affirme : « J'ai acheté ce bijou à tel endroit, ce collier à tel endroit »... Il n'y a rien de contredit là-dessus... Or, messieurs, vous savez, ça devient sérieux, ça devient important, parce que toute la preuve de la Couronne repose fondamentalement sur les empreintes et surtout sur les bijoux... Or, les bijoux, je pense bien qu'on vous a fait une preuve HORS DE TOUT DOUTE qu'ils appartenaient aux accusés.

Maître Daoust continua en prouvant que la petite roulette de Jeu

était bien ma propriété... tout en s'exclamant... :

... Pourquoi, je vous le demande encore une fois, pourquoi madame Biard est-elle venue dire sous serment, ici devant la Cour que cette roulette appartenait à sa sœur. Je vous pose la question dans l'ensemble des choses étranges et des témoignages douteux qui se sont rendus au cours de ce procès...

... Et les boutons de manchettes, messieurs, qui ont fait l'objet de tant de discussion... nous vous avons apporté la preuve qu'ils avaient été achetés à Paris... monsieur Muller nous a donné la photocopie de son registre des ventes et cela correspond exactement aux déclarations de monsieur Mesrine...

Il continua à expliquer les preuves que j'avais données lors de mon témoignage... tout concordait et rien n'était contredit par les procureurs de la Couronne... le Maître insista sur le cadran de marque Blessing, trouvé dans mes valises et que madame Lebel, avait faussement identifié comme étant à la victime... en allant même prétendre qu'elle lui avait vendu.

... Ce cadran, messieurs, que madame Lebel a prétendu avoir vendu il y a huit ans, à mademoiselle Le Bouthillier a été acheté chez Woolworth, au centre Maisonneuve, à Montréal, il y a trois ans. Ce cadran a été identifié par mademoiselle Marcelle Raymond la jeune femme qui habitait chez monsieur Deslauriers... Mesrine lui avait prêté à plusieurs reprises... Et monsieur Mesrine ne vous raconte pas des histoires à l'aveuglette, et il vous dit : Je l'ai acheté chez Woolworth, au centre d'achat Maisonneuve, et voici, comment c'est disposé : on entre... la caisse est à gauche et il vous a indiqué exactement où se trouvait le comptoir où était exposé ce cadran pour la vente... il vous en a donné le prix... Ça, messieurs c'est son témoignage de mardi.

Ça, messieurs c'est son témoignage de mardi. Si ce n'était pas vrai, vous pensez bien que la police serait venue le réfuter... car cette même police a immédiatement, après le témoignage de monsieur Mesrine fait des vérifications... et ces vérifications devaient être favorables à l'accusé... puisque la police s'est bien gardée de nous en faire part... Oui, messieurs, tout cela devient très troublant.

Pourquoi ces femmes identifient-elles des objets qui appartiennent au couple Mesrine-Schneider, comme étant ceux ayant appartenus à la victime... Oui, pourquoi ?... Car il y a une raison qui m'échappe... Alors, messieurs, comme la preuve de la Couronne repose principalement sur le fait que les bijoux appartenaient à la victime... je vous dis que cette preuve est complètement nulle, elle n'existe plus, elle est annulée, neutralisée et démolie par la défense...

Quant à la preuve des empreintes, elle ne prouve rien... elle doit vous laisser dans l'esprit un doute raisonnable. On ne peut pas condamner ces gens-là, sur ce genre de preuve. On ne peut pas condamner des gens présumés innocents et qui peuvent très bien l'être. Ces personnes sont innocentes jusqu'à preuve du contraire *et la preuve du contraire n'existe pas*. On ne peut pas condamner des gens et les envoyer à l'emprisonnement à perpétuité sur des preuves de cette nature... Si votre fils, un membre de votre famille était assis là à la place des accusés, si vous-même, messieurs, vous étiez assis à la place des accusés, vous seriez révoltés d'être condamnés sur une preuve comme celle qu'on vous a présentée...

... Maintenant, messieurs, si la Couronne vient vous parler des condamnations antérieures de monsieur Mesrine. Évidemment je ne vous le présente pas comme un modèle de vertu, il a son passif... mais il a payé pour cela. Et, d'ailleurs, c'est peut-être à cause de ce passé qu'il a été appréhendé par la police. Mais on ne devient pas pour autant un meurtrier parce qu'on a fait quelques années de prison en France. Quand un homme a acquitté sa dette envers la société... *Il ne faut pas le pourchasser toute sa vie avec son dossier judiciaire*. Mais, monsieur Mesrine a son actif, ses décorations militaires gagnées par son courage, elles prouvent que dans sa vie, il n'a pas fait que des fautes, mais qu'il s'est signalé au service de la France.

Et le Maître se lança dans une critique très sévère au sujet du témoignage des policiers. En précisant qu'ils s'étaient contredits ou trompés de façon flagrante à deux reprises. Il précisa que l'histoire de la moustache ne tenait pas debout. Le coiffeur qui me l'avait rasée avant le meurtre ayant témoigné que je n'en portais plus le 26 juin... Ce qui l'amena à cette forte diatribe contre mes accusateurs :

... À vouloir trop en faire... trop en mettre... il arrive ce qui arrive en ce moment : *c'est qu'on ne croit plus personne !* Certains témoins se trompent ou ils ont été influencés par quelqu'un... réfléchissez là-dessus, messieurs. Ces témoins-là n'ont pas inventé ça de leur propre tête. Ça vient de quelque part. À vous de tirer vos conclusions.

Pour ce qui est du voyage de monsieur Mesrine... je vous en fais grâce... il a témoigné à ce sujet et vous en tirerez vos conclusions. Nous savons malgré tout que monsieur Mesrine a loué un appartement le 30 juin à Québec et que rien dans son attitude n'a paru suspecte au propriétaire. Quant à monsieur Fyfe soupçonné du meurtre de mademoiselle Le Bouthillier... cela signifie que la police s'est trompée au moins sur un suspect... Sur *combien de suspects la police a-t-elle le droit de se tromper ?* Je laisse cela à votre réflexion, messieurs les jurés...

... Si on vous dit : le mobile du meurtre, ça pourrait être le vol... On vous a prouvé hors de tout doute que les bijoux appartenaient aux accusés et ça, c'est extrêmement important. De plus, monsieur Mesrine est venu nous faire la preuve que la victime n'avait pas été capable de lui faire la monnaie sur un billet de cent dollars... Alors, écoutez : si elle n'a pas pu lui faire la monnaie pour un billet de cent dollars, n'allez pas soupçonner les accusés d'avoir voulu la voler. Et le registre du motel nous a confirmé que monsieur Mesrine disait vrai au sujet de cette explication... Que voulez-vous de plus ?...

... Alors, messieurs, je vous demande d'analyser et de disséquer toute la preuve que je vous ai soumise de façon objective comme des hommes consciencieux que vous êtes, en respectant le serment que vous avez promis de prêter devant Dieu et devant les hommes, vous qui représentez la société... *Je vous demande, messieurs, non pas de la pitié... le coupable d'un tel crime n'en mériterait pas... JE VOUS DEMANDE JUSTICE pour ces deux accusés qui sont ici à la barre.* Ce sont des citoyens français, mais qui ont le droit à la même Justice que n'importe quel Canadien. Ces citoyens français, messieurs, ont confiance en vous comme jury, car vous êtes les maîtres absolus des faits et vous ne devez vous laissez influencer par qui que ce soit... par aucune opinion...

... Je vous ai exprimé la mienne, comme procureur de la défense, le savant procureur de la Couronne vous exposera sa thèse ; l'honorable Président du tribunal vous exposera son point de vue... Mais, je vous dis ceci, et ça, c'est un point de Droit : en toute déférence pour le Président du tribunal je vous dis : *quelles que soient les opinions que le Président du tribunal pourra vous exprimer ou s'il vous donne son opinion, vous n'êtes pas obligés de le suivre ; pas plus que vous n'êtes obligés de suivre l'opinion de la Couronne ou de la Défense...*

... Et si le Juge vous dit : mon opinion, c'est ceci ou cela, cette opinion ne peut pas vous influencer dans un sens ou dans l'autre. Parce que le Président du tribunal est obligé par la loi, de vous faire un compte rendu *objectif* de la preuve...

... Ce n'est pas le Juge qui rend le verdict. Mais vous membres de ce Jury... *Vous êtes les maîtres des faits.* Si on a choisi un procès devant jury, messieurs, et si la Constitution canadienne a permis aux gens du peuple de rendre un verdict, à ce moment-là, le savant Président du tribunal a ses attributions qui sont de vous orienter en Droit. *Ne vous laissez pas influencer par son opinion...* Autrement, messieurs, l'institution du jury ne signifie absolument rien. Autrement, messieurs, vous êtes là comme des pantins, et vous n'avez aucun pouvoir, vous n'avez aucune fonction, vous n'avez aucune responsabilité, si vous vous laissez influencer indûment... *par qui que ce soit...* J'ai confiance en

vous... Jugez selon la preuve... Et vous, messieurs Bélanger, Joubert, Giguère, Asselin, Biais, Bossé, Audet, Blanchet... vous tous avez le courage, chacun, de vous dire ; *c'est moi qui décide de cette cause*, c'est nous tous qui représentons la société et c'est en notre âme et conscience que nous allons rendre justice de façon impartiale... Nous allons nous baser sur la preuve pour en arriver à une décision équitable... Et là, messieurs, vous aurez la satisfaction du devoir accompli et vous retournerez dans vos familles, le cœur en paix, en vous disant : j'ai accompli mon devoir de citoyen, et j'ai rendu justice à deux personnes contre qui il n'y avait pas assez de preuve pour les condamner... Messieurs, je vous remercie.

Et le Maître, la voix pleine d'émotion, s'était tourné vers nous, les yeux embués de larmes... de ces larmes que seuls les vrais *Hommes* sont capables d'offrir... de ces larmes que l'on verse après s'être vidé le cœur pour défendre la vérité avec toutes ses ressources... toute son intelligence... toute sa conviction. Jamais Raymond Daoust n'avait été aussi noble... aussi grand que par ses quelques larmes d'émotion. Son plaidoyer, dans la réalité, avait duré plus de six heures... il m'a fallu le simplifier avec regret... Mais ce jour-là... j'ai vu ce seigneur du Barreau dans sa magnificence et toutes les personnes présentes, à Montmagny, ont partagé mon opinion. Même si sa modestie doit en souffrir... cet homme, ce Maître... ce Québécois est le personnage que j'admire et respecte le plus à titre d'Homme avec un « H » majuscule.

À l'ouverture de l'audience du lendemain matin, Maurice Lagacé prit la parole pour exposer son réquisitoire. Mélange de haine et de violence verbale... il s'éloigna de la preuve à plusieurs reprises, et cela dans le seul but de nous enfoncer. Il nous décrivit comme les assassins de cette pauvre femme... il s'inventa des détails... il m'attaqua dans ma vie privée... et alla jusqu'à l'abomination... l'abjection... en affirmant *que les bijoux étaient ceux de la victime*. Malgré les preuves irréfutables du contraire. Les jurés ne s'y trompèrent pas. Me Lagacé avait totalement oublié que son rôle, selon les dispositions de la loi, n'était pas de brandir l'épée d'une justice vengeresse, mais de se montrer d'une *stricte impartialité* envers des accusés qui étaient présumés innocents.

L'adresse, du Président Miquelon aux jurés, fut le complément du réquisitoire Lagacé... L'honorable Juge Miquelon dépassa délibérément sa fonction d'arbitre. Je ne ressentis qu'amertume à son égard.

Quand je vis les Jurés s'éloigner en direction de la salle du délibéré... mon cœur se serra. L'intoxication du réquisitoire de Maurice Lagacé et l'impact des paroles du Juge Miquelon avaient-ils contrebalancé le plaidoyer humain et lucide de mon défenseur ? Les jurés allaient-ils

réagir en hommes responsables ou en spectateurs immatures croyant que le dernier qui parle a toujours raison ?...

Personnellement, j'avais confiance en ces hommes. Ils étaient douze... il fallait qu'ils soient tous unanimes et d'accord pour rendre leur verdict... DOUZE hommes ne pouvaient se tromper. La Justice c'était eux... En croyant en eux, je croyais que la Justice nous serait rendue...

Cela faisait deux heures qu'ils étaient à délibérer. Le greffier vint nous informer que certains membres du Jury désiraient qu'on leur relise certains témoignages de la commission rogatoire de Paris. C'était bon signe selon mon avocat... Tout le monde revint en Cour... et les témoignages furent relus... l'horloge du Palais marquait minuit. Le Président Miquelon remit le délibéré au matin...

Il me fallut passer la nuit dans le poste de Police de Montmagny... Cette épreuve était insoutenable... mais la nuit laissa tomber son rideau noir sur les souffrances de mon âme... la fatigue eut raison de mon corps et je m'endormis.

Au matin, nous fûmes conduits au palais sous une très forte escorte... dans les couloirs, les flashes des photographes de presse nous aveuglèrent. Tout le monde était tendu. On nous fit entrer dans une petite pièce et une dizaine de policiers nous suivirent. Janou me regarda interrogativement.

— Ça veut dire quoi, tous ces flics ?

— Reste calme... le verdict arrive... aie confiance.

Le gros policier, chef d'escorte avec lequel je m'étais déjà accroché au poste, entra avec deux paires de menottes dans la main.

— Allez, Mesrine, vos poignets... le Juge a ordonné que l'on vous mette les menottes pour entendre le verdict.

Sur le coup, je crus que nous allions être condamnés et que Miquelon avait pris cette décision pour neutraliser ma réaction prévisible. Janou s'était dirigée vers la porte en criant.

— Pas question de menottes... je veux voir mon Avocat...

Le gros flic s'était interposé et l'avait repoussée violemment. Je ne lui avais pas laissé le temps de continuer... mon poing lui était arrivé en pleine gueule et lui avait fait éclater le nez en une gerbe de sang... toute ma violence contenue, depuis ces vingt jours de procès, venait d'exploser... je m'étais collé au mur en hurlant...

— Allez... les caves, on distribue... venez-y mes tocards... Janou avait enchaîné...

— Venez-y mes mignons...

Les policiers s'étaient mis face à nous quand la porte s'ouvrit sur Maître Daoust furieux.

— Mais que se passe-t-il ici ?

Je lui montrai les taches de sang laissées par le policier que je venais de blesser. Les désignant du doigt :

— Maître, du sang de cochon... faites faire du boudin...

— Calmez-vous Mesrine... calmez-vous.

Le Maître nous expliqua la décision du Juge et nous demanda de l'accepter... pour éviter du boucan. J'acquiesçai.

C'est donc entravés que nous reprîmes notre place dans le box des accusés. Le Président Miquelon s'adressa aux Jurés.

— Messieurs, avez-vous rendu votre verdict ?

Monsieur Bélanger, qui avait présidé le Jury se leva.

— Oui Votre Seigneurie, nous avons rendu notre verdict.

Le Greffier prit la parole.

— Mademoiselle Jane Schneider est-elle coupable ou non coupable du meurtre de mademoiselle Évelyne Le Bouthillier ?

Mes yeux regardaient fixement les lèvres de monsieur Bélanger.

D'une voix grave et pleine d'autorité, il se prononça.

— NON COUPABLE.

À mes côtés Janou n'avait pu retenir un soupir.

— Oh, merci mon Dieu...

Maître Daoust avait frappé sur la table en gage de satisfaction. Très ému il nous regardait tous les deux fixement avec un sourire énigmatique, les yeux mouillés.

Le Juge Miquelon, rouge de colère, faisait face aux deux procureurs de la Couronne têtes basses. Le Greffier continua.

— Monsieur Jacques Mesrine est-il coupable ou non coupable du meurtre de mademoiselle Évelyne Le Bouthillier ?

— NON COUPABLE.

Que te dire, lecteur... peut-on expliquer l'oasis au fond du désert... peut-on expliquer dix-huit mois de souffrances... peut-on expliquer l'injustice ?... Les Jurés ne m'apprenaient rien, « *non coupable* » je l'étais depuis le premier jour de mon accusation, depuis mon séjour à

moitié nu dans la cellule de la Sûreté du Québec... depuis mes vingt et un jours de mitard... Mais Dieu sait combien j'avais le cœur en fête que ce soit ceux, qui avaient charge de Justice, qui me le disent. Et l'odieux... l'abominable... allait être prononcé par le Juge Miquelon rageur, vindicatif, le regard d'acier. Il m'ordonna de me lever... je l'étais déjà !

— Mesrine et vous mademoiselle Schneider... *debout... de par la décision du Jury... je suis obligé de vous acquitter... mais personnellement je ne suis pas d'accord et je vous conseille de prier pour mademoiselle Le Bouthillier en lui demandant qu'elle vous pardonne.*

Oui lecteur... tu as bien lu. JAMAIS dans une Cour de Justice une telle chose... un tel scandale... un tel abus de pouvoir... n'avait été prononcé par un Président du Tribunal. Douze hommes respectables viennent de rendre la Justice et un Président à l'impudence de laisser transpirer sa hargne... son hostilité... au mépris du respect de la Loi qu'il est censé représenter... Où trouver la Justice face à un tel mépris de la chose jugée.

Cette fois j'avais littéralement explosé et malgré mes menottes j'avais escaladé le box des accusés... bien décidé à sauter sur le Juge. Les policiers pour se saisir de moi durent essuyer coups de pieds et coups de poing que je distribuais à la volée, tout en conspuant Miquelon ; je me battais avec rage. Ils me saisirent et me sortirent de force du tribunal.

Maître Daoust nous avait rejoints dans une petite salle attenante...

Janou lui sauta au cou et l'embrassa... de mon côté, ma main dans la sienne lui transmet le message de mon éternelle reconnaissance. La presse avait envahi la pièce... et les policiers eurent du mal à la faire sortir.

Daoust me regarda... des mots simples... des mots vrais sortirent de sa bouche.

— Ce n'est que Justice Mesrine... oui Justice.

— Téléphonez à mon père et dites-lui...

Voilà, lecteur... la fin de mon calvaire... par la suite la Couronne fit appel contre notre acquittement. Mais nous fumes acquittés de nouveau grâce à une argumentation magistrale de notre avocat. La Justice nous fut rendue deux fois. Mais la blessure, « elle », ne s'est JAMAIS cicatrisée... J'avais appris à haïr... et mes haines ne trichent pas... *Je hais... je haïssais... Je haïrai...* Ce verbe je l'ai conjugué à tous les temps. À coup de revolver... à coup de violence... à coup de sang...

J'avais juré de me venger de cette société pour « 18 mois de souffrance imposés injustement » et j'allais tenir mes promesses...

De retour au pénitencier d'Archambault je tentais une évasion, on découvrit mon matériel... on m'enferma dans l'infâme forteresse de l'Unité Spéciale de Correction... le pénitencier le plus dur du Canada... un an après, je m'en évadais... Je hais... Je haïssais... je haïrai... Quinze jours après mon évasion j'attaquais ce même pénitencier en compagnie de mon éternel ami Jean-Paul Mercier... pour tenter d'y délivrer nos amis. Une des pires fusillades que le Québec ait connue. Deux hommes évadés contre gardiens et policiers... Jean-Paul blessé... échec de notre action... « *Je hais... je haïssais... je haïrai...* »

Toutes les polices du Canada me firent la chasse sans résultat... La fuite... New York... Caracas... Madrid... Paris... de retour dans mon pays avec l'étiquette « *d'ennemi public no 1* »... je reformais une équipe de malfaiteurs... Attaques de banque... fusillade avec la police... règlement de compte... « *je hais... je haïssais... je haïrai...* » Arrestation... incarcéré à la prison de la Santé à Paris... trois mois après « évasion en plein tribunal » à Compiègne l'arme à la main... Le Juge en otage... fusillade... je suis blessé. Je blesse gravement un gendarme... Évasion réussie... « *Je hais... je naissais... je haïrai...* »

Nouvelle arrestation... une cage... une cellule... un an, deux ans, trois ans, quatre ans... ??? Mille ans ?... J'ai cultivé ma haine... j'y ai récolté la violence. INNOCENT à Montmagny, je l'étais... COUPABLE de tout ce que j'ai fait après... je le suis peut-être ? Je n'étais pas homme à tendre l'autre joue... *La gifle de l'injustice... je l'ai reçue... mais je l'ai fait payer le prix fort, quitte à en crever... quitte à finir ma vie dans une cage... ou ailleurs !*

Avant l'affaire de Percé, « j'étais un truand »... après Montmagny « *je suis devenu un fauve* » en lutte ouverte contre la société, ses institutions, ses injustices, ses flics et ses juges... et tout cela... tout ce gâchis ne serait peut-être pas arrivé, si je n'avais pas été le témoin de l'événement qui s'est passé le 29 juin 1969 en une petite bourgade de Gaspésie du nom de Percé au Canada...

Voilà ce qui s'est réellement passé en fin de soirée, ce 29 juin 1969.

ENFIN LA VÉRITÉ...

Ce soir du 29 juin 1969

Au début de ce récit, j'ai expliqué que nous étions remontés en Gaspésie avec l'espoir d'y trouver un embarquement sur un bateau de la marine marchande faisant route vers l'Europe. Nous nous étions rendus à Gaspé... Renseignement pris... il n'y avait pas de bateau à attendre dans les jours à venir.

Nous avons donc pris la décision de passer la nuit au motel des Trois sœurs, car nous y connaissions mademoiselle Le Bouthillier. Avant de nous rendre à son motel, nous avons fait une promenade, puis décidé d'aller prendre un repas dans un restaurant de la bourgade... Vers 20 heures, je m'étais rendu au téléphone avec l'intention d'appeler mademoiselle Le Bouthillier. Il m'avait fallu demander le numéro du motel des Trois sœurs à la serveuse ou à la patronne du restaurant.

« Nouvelle preuve que je ne cachais pas le fait que je prenais contact avec ce motel », Janou s'était rendue près du poste de police... pour voir si ce coup de téléphone n'allait pas provoquer des réactions en rapport à la recherche dont nous étions l'objet pour le kidnapping... *Au téléphone, c'est Irène Le Bouthillier qui m'avait répondu que sa tante ne serait de retour que vers 21 heures 30... Je lui avais dit que nous allions passer pour y louer un motel...*

Nous étions restés au restaurant le temps d'y finir une bonne bouteille de vin. Janou m'avait informé que du côté du poste de police, tout était calme. Vers 20 heures 30, nous avons quitté le restaurant et fait une promenade à pied jusqu'au bord de la mer pour y contempler le rocher percé, orgueil touristique de la ville.

Vers 21 heures, après avoir repris possession de notre véhicule, nous nous étions dirigés au motel des Trois sœurs. J'avais garé notre voiture... Rendu à la porte arrière du bâtiment principal, j'avais appelé... puis j'étais entré. Lors de mon précédent séjour, j'avais employé cette porte. *La nièce Irène nous avait accueillis très cordialement en nous priant de bien vouloir attendre sa tante qui n'allait pas tarder à rentrer.*

Je lui avais demandé s'il y avait un motel de libre. Elle m'avait répondu par l'affirmative... mais elle ne savait pas s'il n'était pas réservé.

Irène Le Bouthillier, nous avait fait asseoir dans la salle à dîner...

elle ne nous avait proposé aucune consommation. Je lui avais dit que j'étais Belge... ce à quoi elle m'avait répondu qu'elle croyait se souvenir de mon compagnon. Car, elle était arrivée le jour de notre départ... soit le 25 juin. Elle l'avait remarqué par sa grande taille. Nous lui demandâmes des nouvelles du petit chat que nous avions confié à sa tante... conversation banale, juste faite pour meubler le temps de l'attente :

Vers 22 heures, mademoiselle Le Bouthillier était arrivée. Toute heureuse de nous revoir, je lui demandais s'il lui était possible de nous louer un chalet. Elle me répondit que cela l'ennuyait un peu... car il ne lui en restait plus qu'un seul.

— Vous comprenez... si vous ne restez qu'une nuit, cela nous dérange un peu... car c'est la période des vacances et peut-être que cette nuit des touristes peuvent le vouloir pour une semaine...

Elle me proposa une des chambres qu'elle avait dans sa propre maison... Il lui arrivait d'en louer me dit-elle. Nous tombâmes d'accord...

Charmante, comme toujours, elle nous proposa de boire quelque chose et demanda à Irène de nous servir dans le salon.

En attendant, elle nous fit monter au premier étage... Il y avait plusieurs chambres. Nous choisîmes celle qui se trouvait à gauche de l'escalier en montant. Elle nous indiqua la salle de bain. Pendant que Janou conversait avec elle... j'étais parti à mon véhicule pour y prendre nos valises.

Janou et mademoiselle Le Bouthillier se trouvaient assises dans le salon à mon retour... Je demandai à ma compagne de m'aider à monter les valises, ce qu'elle fit. Au moment de redescendre, *la nièce Irène avait pris place dans le salon. Sa tante étant à téléphoner.*

Nous nous installâmes dans les fauteuils et Irène nous servit du thé... elle en prit aussi pour elle-même. Mademoiselle Le Bouthillier, ayant terminé avec le téléphone, prit place à côté de nous. Je lui demandais, si elle n'avait pas un peu d'eau minérale... *elle me fit servir un verre d'eau de vichy, sa nièce me tendait une bouteille...* qu'elle était allée prendre dans la cuisine. Puis elle demanda à celle-ci d'aller chercher la clé du motel numéro 9... car cette clé était restée sur la porte. Irène s'absenta quelques minutes et revint porteuse de cette clé. Elle prit place sur un grand fauteuil et très certainement déposa la clé à côté d'elle. Janou qui était une grande fumeuse en était à sa troisième cigarette.

J'informai mademoiselle Le Bouthillier que nous désirions partir de bonne heure au matin du 30 juin. *De son côté, elle me dit son intention*

de se rendre à Chandler... nous risquions donc de ne pas la voir... mais Irène tiendrait la réception. Je lui remis 8 dollars pour la chambre.

Avec Janou, nous avions l'intention d'aller faire un tour au « Pic de l'Aurore » pour y boire un ou deux scotchs et y danser. *Je proposai à Irène de nous accompagner... elle refusa.*

Comme je demandai à mademoiselle Le Bouthillier, comment il nous fallait faire pour entrer de nuit à notre retour... elle m'informa, qu'elle avait du travail et qu'elle devait se coucher tard, je lui dis que nous avions l'intention de rentrer vers minuit. « La porte arrière sera ouverte... passez par là » fut sa réponse. Nous la quittâmes vers 22 heures 45... Irène n'était pas couchée...

Janou et moi-même restâmes moins d'une heure au « Pic de l'Aurore ». J'y connaissais monsieur Motte... je ne le vis pas ce soir-là.

Nous avons pris place à une table près d'une cheminée. Au bar j'avais aperçu monsieur Usai, que je connaissais très bien. Vers minuit moins dix... nous décidâmes de partir. Je me rendis au bar pour dire au revoir à Usai, en lui disant que je n'avais pas voulu le déranger vu son abondant travail. Je l'informai que je partais le lendemain et que nous risquions de ne plus nous voir.

Avec Janou... nous avons pris le chemin du retour. Tranquillement, j'avais descendu la côte. Je garai mon véhicule face aux chalets... puis à pied, nous prîmes la direction de la porte arrière. En la franchissant... je parlai fort pour être entendu.

— Mademoiselle Le Bouthillier... c'est nous...

Pas de réponse.

Nous avons pris la direction du salon pour y rejoindre l'escalier qui montait à notre chambre... *et c'est à cet instant que je vis un corps couché sur le dos.* Seule une petite lampe posée sur un bureau servait d'éclairage. *Sur le coup je crus que mademoiselle Le Bouthillier, l'aubergiste, était tombée de l'escalier... je me précipitai vers elle en criant à Janou...*

— Vite... allume...

Janou à la recherche d'un interrupteur avait enfin donné la lumière. La vénérable aubergiste ne bougeait plus...

Penché sur le corps j'avais soulevé la main qui gisait à terre... elle était retombée sans vie. D'un seul coup, je me rendis compte que la tête reposait sur un oreiller... je n'eus pas le temps d'en voir plus.

Tout de suite, je réalisai dans quel borborygme nous allions nous

trouver, si la police arrivait. Je ne pus m'empêcher de dire :

— *Merde... Si les flics arrivent, que leur dire ? Jamais ils ne nous croiront. Vite, foutons le camp... les valises... vite.*

Quatre à quatre nous avons monté l'escalier. La clé de notre chambre était restée sur la porte. Rapidement, Janou avait pris une des valises et était descendue. Je lui avais crié en lui tendant les clés de la voiture.

— Va la mettre en marche et approche là de la porte.

Plus chargé que Janou, j'avais eu de la difficulté à descendre l'escalier... Le corps était toujours là... je passai devant et rapidement je me dirigeai vers la porte arrière... dans la salle à dîner. Janou amena notre voiture devant la porte et je chargeai les valises. Je ne savais pas de quel côté partir... soit sur Gaspé... soit sur Carleton... Finalement j'optai pour cette dernière direction.

Janou ne put s'empêcher de dire.

— Tu réalises, si les flics avaient été là à notre retour du Pic de l'Aurore ? Quel merdier, avec notre mandat de recherche.

Moi je réfléchissais à haute voix.

— Qu'est-ce qu'elle a bien pu avoir... une crise cardiaque ?... Quelle tuile...

Nous roulions doucement. Car cet événement bouleversait totalement notre projet...

Mais pas un seul instant nous ne pouvions supposer qu'il s'agissait d'un meurtre et plus j'y pense aujourd'hui... plus je comprends notre réaction... un corps allongé sur le dos, avec un oreiller sous la tête donnait tout de suite l'impression de quelqu'un qui a eu un malaise et que l'on a secouru... mademoiselle Le Bouthillier était morte, ça j'en étais presque certain... Aujourd'hui encore... je suis dans la totale impossibilité de dire si elle avait ce tablier meurtrier au cou... je n'en ai pas gardé le souvenir en me penchant sur son corps... tout comme le sang sortant de sa bouche, je serais incapable d'affirmer qu'elle saignait quand nous l'avons découverte.

Notre réaction de fuite... a été logique. Nous étions recherchés pour kidnapping... nous ne pouvions répondre à un interrogatoire si la police venait faire ne serait-ce qu'une simple constatation de décès. Mais dans notre fuite, nous n'avions aucune crainte... nous avons fui une morte... pas une assassinée.

Vers 3 heures 50 du matin... j'aperçus un restaurant ouvert. Nous étions à Carleton. Nous décidâmes de nous restaurer. Lucille Alain

nous servit effectivement deux repas. *Mais jamais je ne lui dis que nous étions pressés.* La preuve en est que nous sommes restés plus de trois quarts d'heure en face d'elle. Par contre et contrairement à ce qu'elle a dit dans son témoignage... elle n'était pas seule à servir... Il y avait une autre jeune femme installée à un comptoir sur la gauche en entrant où si ma mémoire est fidèle on y vendait des cartes postales... Vers 5 heures moins le quart, nous quitions le restaurant. Janou était fatiguée. Mais, vu l'heure tardive... je ne voulais pas prendre un motel. Je garai notre véhicule un peu plus loin et je me reposai une trentaine de minutes pendant que Janou fumait ses éternelles cigarettes Gitane.

Puis nous reprîmes la route très tranquillement. Vers 8 heures 30, je fis le plein d'essence à Kedgwick pour ensuite continuer notre route en direction de Québec. Plusieurs jours après, nous repartîmes pour Windsor et c'est là que nous passâmes la frontière des U.S.A. en fraude à l'aide d'un bateau loué. Par la suite nous devons nous faire arrêter au Texas, dans les conditions que l'on sait... et accepter notre extradition.

Pour revenir brièvement à notre séjour à l'Auberge des Trois sœurs le soir du drame quelques questions troublantes se posent.

Nous avons pris du thé sucré... alors où sont passées les cuillères qui nous avaient servi à mélanger notre sucre au breuvage ?... Où sont passés la théière et les déchets du thé ? Car pour faire du thé... il faut bien en utiliser !

Où sont passés les trois mégots de cigarettes filtres de marque Gitane que Janou avait laissés dans le cendrier ce soir-là ?

Où sont passées la tasse d'Irène Le Bouthillier et celle de la victime ?

Pourquoi n'a-t-on laissé que les objets que nous avons touchés en buvant ce soir-là ? La personne (j'ignore qui) qui a enlevé le reste... l'a fait délibérément... Pourquoi ?

Mais un autre détail me frappe... Sur une photo on voit très nettement une tasse et sa soucoupe posée sur un fauteuil. Vous en connaissez beaucoup de gens invités chez quelqu'un qui se permettraient un tel geste de familiarité au risque de tacher le coussin. Ce geste a été fait après notre départ...

Au moment de notre arrestation aux U.S.A. aucun membre de la famille Le Bouthillier ne pouvait penser que nous serions accusés. Mais Denis Léveillé avait relevé nos empreintes sur les objets que l'on sait. Le hasard avait fait savoir au lieutenant Caron et au caporal Blinco... que nous avions séjourné à Percé entre le 21 et 25 juin. *Par pure routine ils ont pu faire la comparaison des empreintes trouvées près du corps et des nôtres... avec le résultat que l'on sait.*

De retour à Percé, avec nos valises... ces policiers ont informé les membres de la famille que les empreintes relevées près du corps de leur sœur étaient celles de ceux personnes recherchées pour kidnapping. Ainsi, tout le reste s'explique. On tenait sûrement les « coupables » !

Que s'est-il passé pendant toute cette nuit-là ? Je l'ignore. Mais dès que j'ai eu les photos en mains... j'ai tout de suite vu que le corps avait été déplacé... car nous l'avions découvert en bas de l'escalier... non recouvert d'une couverture... et la tête sur un oreiller !

Les photos nous montrent clairement, près du fauteuil où justement on a trouvé la clé numéro 9, qu'Irène était allée chercher, que l'oreiller se trouve à côté de la tête... L'enquête dit que le corps était recouvert d'une couverture... *Comme pour le cacher à la vue de quelqu'un...*

Une chose me frappe... d'autres oreillers sont posés à terre près du corps... dont deux, « l'un sur l'autre »... ils n'ont donc pas été jetés à terre... car ils se seraient séparés... ils ont donc été posés à terre... et ce geste peut prendre une très réelle importance. Car il prouve que l'assassin a pris tout son temps.

Personnellement je ne peux en dire plus sur cette pénible affaire. J'ai passé des jours et des jours à étudier les photos, le dossier et tous les détails et j'ai tiré des conclusions en rapport avec tout ce que je savais. *Je suis étonné que le caporal Denis Léveillé n'ait pas relevé mes empreintes digitales sur la rampe d'escalier ni sur la bouteille d'eau minérale qui normalement devait se trouver elle aussi dans le salon.*

Mais surtout je suis étonné qu'il n'y ait pas relevé les empreintes d'Irène Le Bouthillier... Je ne sais pas pourquoi la Police a agi avec autant d'insouciance... Tout ceci est vraiment mystérieux. Mon procès... on pourrait me le refaire à l'aide de ce récit véridique.

Je n'ai pas peur de ma vérité... À Montmagny... elle n'était pas bonne à dire.

Je pense, dans ce récit, avoir donné des éléments solides... à la police du Québec pour l'inciter à réouvrir cette enquête et démasquer le (ou les) assassins de cette pauvre femme. Et j'espère, cette fois-ci, qu'on mènera cette nouvelle vérification avec toute la *conscience professionnelle* qui s'impose...

CONCLUSION

Pourquoi avoir écrit ce récit ?... Il le fallait. Car cette société des bonnes consciences... cette société nous juge et nous condamne très souvent « *sur le témoignage d'un de ses semblables* ».

Combien d'hommes incarcérés... combien de bagnards qui crient « leur innocence »... ont été condamnés sur des témoignages semblables ?

Combien d'hommes condamnés à mort... ont été exécutés sur des témoignages semblables ?

Combien de Juges... de Procureurs de la Couronne... de policiers ont participé, consciemment ou pas, à des parodies semblables de Justice ?

A mon avis, nul crime n'est plus grave... n'est plus répugnant... n'est plus abominable... que le faux témoignage ayant pour but de faire condamner un innocent. Et pourtant, l'accusé n'a aucune protection contre les gens qui se parjurent. Car, règle générale, ils n'ont pas de casier judiciaire... Ils vont à la messe le dimanche... paient leurs impôts... sont estimés de leurs voisins... Ils sont le miroir qui ne laisse réfléchir que l'image du corps, en se gardant bien d'y laisser apparaître la laideur de l'âme...

Contre eux... tu ne peux rien... SAUF te défendre comme je l'ai fait... Alors, lecteur... demain... si tu es Juré dans une cour de Justice... n'oublie pas... n'oublie pas... que l'homme accusé qui te fera face... est peut-être innocent et que le témoin qui l'accuse n'est peut-être qu'un vil menteur sans conscience ni scrupule.

Alors de grâce, méfie-toi.

De nos jours, le fait de prêter serment devant Dieu n'est JAMAIS une preuve ni une garantie de vérité.

Épilogue

Jacques Mesrine, établi au Québec en 1968, avec sa compagne Jeanne Schneider, est recherché en 1969 pour l'enlèvement et la séquestration ratée du millionnaire Georges Deslauriers, en banlieue de Montréal.

C'est en s'enfuyant de la métropole qu'il s'arrête à Percé, en Gaspésie et qu'il loge au motel des Trois sœurs.

M^{lle} Évelyne Le Bouthillier, l'aubergiste, y est retrouvée étranglée.

Ses invités de la veille au soir étant Mesrine et sa compagne, la police les recherche maintenant pour meurtre.

Le couple est appréhendé par la suite au Texas. De retour au Québec, ils sont formellement accusés du meurtre de l'aubergiste, après avoir été condamnés pour l'enlèvement de Deslauriers.

Un retentissant procès de trois semaines au Palais de Justice de Montmagny se termine par une éclatante victoire de la défense, assurée par Me Raymond Daoust.

Mesrine et Jeanne Schneider sont acquittés, mais ils retournent en prison pour purger leur sentence pour l'enlèvement.

Puis, Mesrine réussit à s'évader de l'Unité spéciale de correction de St-Vincent de Paul. On le retrouve par la suite en compagnie de Jocelyne Deraîche au Venezuela... et en France où il est arrêté le 8 mars 1973.

Condamné en France à 20 années de pénitencier en mai 1977 pour une série de crimes allant de menaces de mort au vol qualifié et tentative de meurtre sur la personne d'un policier, Jacques Mesrine avait réussi à s'évader de la fameuse prison de La Santé, en plein cœur de Paris, le 8 mai 1978.

En compagnie de deux complices, Carman Rives et François Besse, il avait réussi à déjouer toute la sécurité de l'institution en brandissant des armes qui avaient été camouflées dans une bouche d'aération du parloir. Mesrine s'entretenait alors avec son avocate, Me Christiane Giletti.

Alors qu'il sautait le mur, Carman Rives fut abattu par la police. Vif comme l'éclair, Mesrine réussissait toutefois à se perdre dans la foule, après avoir réquisitionné à la pointe de son arme une automobile qui passait devant la prison où il avait été enfermé dans un quartier de très

haute sécurité.

En France, comme au Québec où son nom avait souventes fois défrayé les manchettes, ce fut l'ahurissement total.

Une fois de plus, Mesrine s'était joué de la justice et des autorités pénitentiaires.

Il avait d'ailleurs promis au commissaire Broussard, lorsque ce dernier l'avait appréhendé le 28 septembre 1973, qu'il s'évaderait encore...

N'avait-il pas dans le passé réussi l'impossible en s'évadant de l'Unité spéciale de correction du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, une prison à l'intérieur d'une prison ?

Et n'avait-il pas, encore une fois en France, réussi à prendre la clé des champs – alors qu'il prenait le président du tribunal en otage lors d'une de ses comparutions au Palais de Justice de Compiègne, le 6 juin 1973 ?

Le 16 mai 1978, soit huit jours après son évasion, Mesrine est identifié par des témoins sur les lieux d'un vol. Une armurerie parisienne est cambriolée ce jour-là et la police craint le pire, sachant que Jacques Mesrine sera maintenant bien armé et qu'il effectuera sûrement des coups fumants pour financer sa cavale.

Le 27 mai 1978, c'est le hold-up du casino de Deauville. Un coup audacieux et minutieusement préparé par Mesrine et ses complices.

La police le prend en chasse, mais après avoir été blessé d'une balle de revolver, Mesrine, en prenant des otages, réussit encore une fois à se perdre dans la nature.

Par la suite, on sait qu'il a réussi à regagner Paris, sa ville natale.

Le 18 juin, toujours aussi audacieux, Mesrine se présente dans un poste de police, à Évian. Il tente de se faire passer pour un officier haut gradé dans le but de mettre la main sur des uniformes de police. L'opération est toutefois un échec, mais Mesrine réussit encore à prendre la fuite.

Les policiers croient alors que son but était de dévaliser le casino de cette ville de l'est de la France.

Le 30 juin de la même année, nouveau hold-up signé Mesrine dans une banque de Raincy, dans la région parisienne. Il réussit alors à mettre la main sur plusieurs milliers de francs.

Le 27 juillet, c'est la stupeur générale tant en France qu'au Québec alors que paraît simultanément dans Paris-Match et dans l'hebdomadaire Photo Police une entrevue accordée par Mesrine à la

journaliste Isabelle de Wangen.

Dans cette entrevue-choc, Mesrine dénonce avec véhémence les quartiers de haute sécurité français et il affirme catégoriquement qu'il n'entend pas se laisser prendre vivant. Des bandes sonores de l'entrevue sont saisies par la police et la journaliste est accusée en cour criminelle pour ne pas avoir dénoncé celui qu'on qualifie désormais de « l'ennemi public numéro un » à travers toute la France.

Mesrine se moque de la police et la population française semble éprouver une certaine sympathie envers celui qui dénonce avec rage le système pénitentiaire. Son nom est maintenant sur toutes les lèvres et la police multiplie les efforts pour le coincer. Mais l'homme a juré sur son honneur que jamais on ne le reprendrait vivant et qu'il vendrait chèrement sa peau. D'ailleurs, des photos de Mesrine illustrant le reportage de M^{lle} de Wangen nous le font voir bien armé et prêt au combat.

Le 10 novembre 1978, Mesrine se présente en compagnie d'un complice à la résidence du juge Petit, président de la cour d'assises de Paris... celui-là même qui l'a condamné lors de son procès.

Il voulait prendre le juge en otage, mais ce dernier étant absent de son domicile, cette opération a avorté.

Le 3 janvier 1979, le journal de gauche Libération publie une entrevue de Mesrine qui, anarchiste comme toujours, parle maintenant de politique...

Le 5 janvier, son éditeur, Jean-Claude Lattes, reçoit une lettre de menaces de Mesrine qui lui réclame 230 000 francs, somme qui, soutient-il, lui est due pour les droits d'auteur de son livre « l'Instinct de mort », œuvre écrite en prison et qui relate sa carrière de truand. Mesrine y écrivait, entre autres, que l'on devenait bandit comme d'autres devenaient curé, soit par vocation...

Le 20 janvier, un autre hold-up signé Mesrine est signalé au supermarché de Massy, dans la région parisienne.

Mesrine, qui sait qu'il n'a plus rien à perdre, ne cache même pas son identité quand il commet un crime.

Le 21 juin, c'est un de ses plus gros coups : en compagnie d'un complice et se faisant passer pour un policier, il réussit à enlever le milliardaire français Henri Lelièvre.

Mesrine exige alors de la famille de son otage une rançon d'un million de dollars. La police est sur les dents et monte une opération gigantesque dans le but de mettre la main au collet des bandits.

Mais, une fois de plus, Mesrine réussit à déjouer toute la police et la

famille de M. Lelièvre lui remet la rançon demandée.

Entre-temps, les poches bourrées d'argent, l'ennemi public numéro un, l'homme le plus recherché d'Europe, se permet des petites vacances à Londres, Bruxelles, Alger et au Portugal. On a également signalé sa présence en Italie où il fait une lune de miel avec la nouvelle flamme de sa vie, Sylvie Jean Jacquot, une hôtesse de boîte de nuit qu'il a réussi à séduire.

Car, même recherché par tous les corps policiers, Mesrine continue à fréquenter les bars et les restaurants les plus huppés de Paris.

Il a teint ses cheveux, s'est laissé pousser une barbe et il porte des lunettes qui lui donnent vraiment l'allure d'un professeur bourgeois.

Et il rit bien dans sa barbe, sachant que les policiers s'arrachent littéralement les cheveux et qu'ils désespèrent de le retrouver.

Même le Président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing réprimande régulièrement son ministre de l'Intérieur au sujet de Mesrine qui devient de plus en plus un symbole du défi ouvert à toute autorité.

Attaqué régulièrement avec une véhémence terrible, le système a de toute évidence peur de cet homme que l'on sait capable de tout.

Le 10 septembre, Mesrine abat de trois balles un journaliste de l'hebdomadaire de droite Minute, Jacques Tillier, que le truand considère comme étant un indicateur de police. Ce dernier survit et entre en guerre contre son assaillant.

C'est le commencement de la fin. En effet, les descriptions que le journaliste fournit à la police au sujet du complice de Mesrine mettent la police sur la trace d'un certain Charles Bauer, un récidiviste notoire, en liberté illégale.

Une filature de ce dernier permet à une escouade spéciale de traquer l'ennemi public numéro un dans sa maison de la rue Belliard, à Paris.

Et, le vendredi 2 novembre 1979, c'est le traquenard mortel. Mesrine est au volant de sa puissante BMW quand il est coincé dans une souricière et abattu de plus de 20 balles tirées par des mitraillettes policières. Cette fois-là, il n'a même pas eu le temps de dégainer. Il est tombé sur le volant de sa voiture, raide mort.

C'était la fin de Mesrine.



Le caporal Blinco agissait comme adjoint du lieutenant Caron lors de l'enquête.



Le lieutenant Léo Caron en charge de l'enquête policière sur l'affaire de Percé.



Jane Schneider et Jacques Mesrine criant leur joie après leur acquittement (en février 1970) du meurtre de la vieille aubergiste.



Jacques Mesrine et Jane Schneider dans une auto lors de leur enquête préliminaire à Percé.



Il s'agit du bâtiment principal du motel "Les Trois Sœurs" à Percé (Québec), où l'aubergiste Evelyne Le Bouthillier fut assassinée dans la nuit du 29 au 30 juin 1969.



Voici un aperçu d'une portion des bijoux trouvés en possession de Mesrine après le meurtre, qui, selon des témoins de la poursuite, appartenaient à la victime. La défense prouva le contraire.



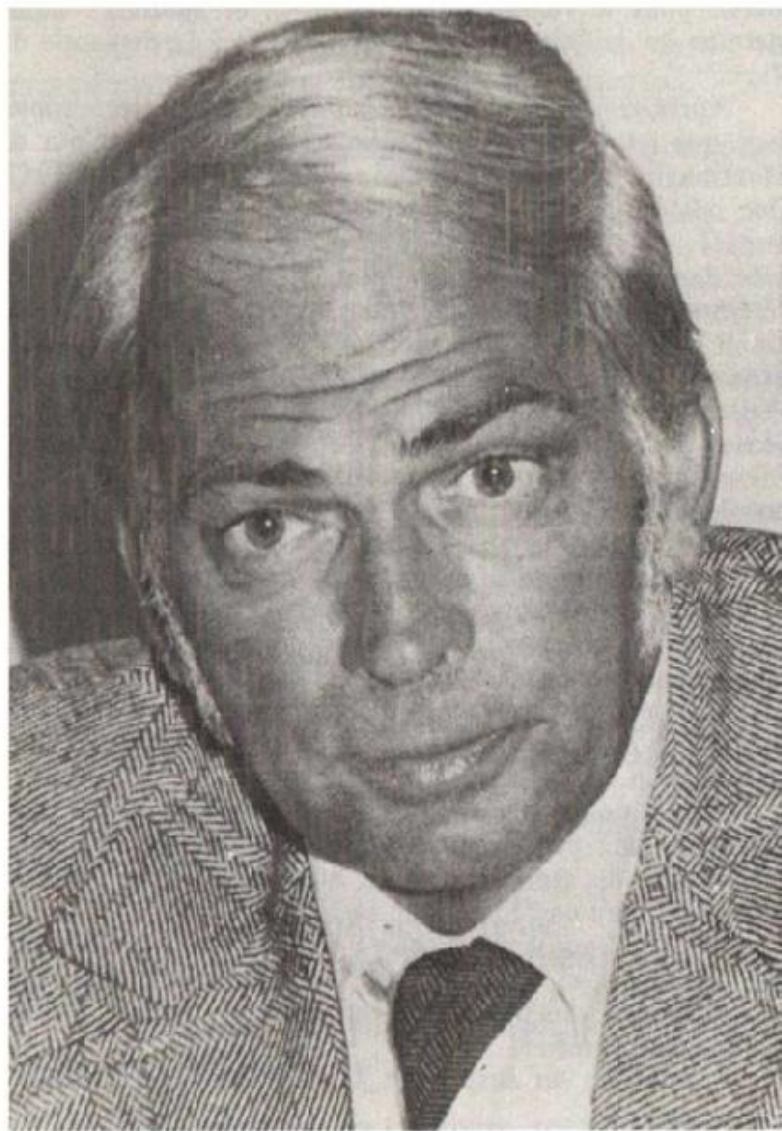
M. Armand Morin, spécialiste en empreintes digitales et détecteur de mensonges, témoin de la défense.



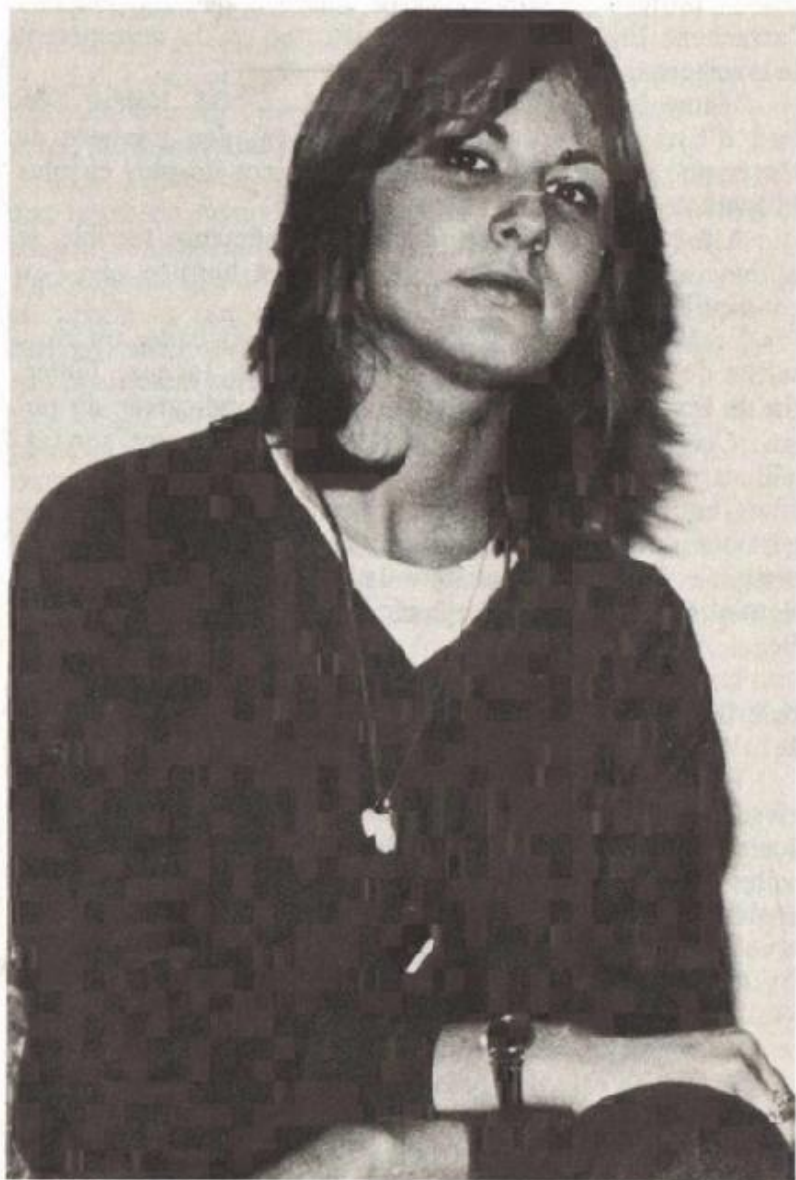
Le caporal Denis Léveillé, de la Sûreté du Québec, technicien en empreintes digitales.



Une partie de la foule compacte et attentive qui a suivi toutes les phases de ce procès dramatique.



ME RAYMOND DAOUST, C.R.,
*célèbre criminaliste canadien
qui a brillamment plaidé la cause de Jacques Mesrine.*



SABRINA MESRINE,
âgée de 18 ans, qui demeure inconsolable
de la mort tragique de son père.

C'est la fin...







Le corps transpercé de puissants projectiles, Mesrine gît de son dernier repos dans un carrefour de Paris.



Le pare-brise de la BMW que conduisait Mesrine le 2 novembre 1979 a été trouvé de pas moins de 20 bulles tirées par des spécialistes qui ne ratent jamais leur cible. C'était définitivement la fin de Mesrine.

*Voici les différents déguisements
de Mesrine au cours
de sa longue cavale*



Achevé d'imprimer le 22 novembre 1979

Lithographie par Journal Offset Inc.

254 Benjamin-Hudson, Ville St-Laurent (Montréal) Canada

JACQUES MESRINE

UNE VOIX D'OUTRE-TOMBE

Le plus dangereux gangster de la dernière décade a été abattu par la police de Paris. Une rafale de balles a foudroyé "L'Ennemi public No 1" au volant de sa voiture. C'est la fin d'un cauchemar.



Ce livre est le **DERNIER DOCUMENT** écrit de la main de Mesrine peu de temps avant sa mort tragique. C'est une voix d'outre-tombe qui vient vous raconter les dessous ténébreux du meurtre crapuleux d'une vieille aubergiste au Québec.

Vous serez saisi par ce récit-choc et authentique où Mesrine dénonce, une fois de plus, les méthodes policières. "**COU-PABLE D'ÊTRE INNOCENT**" vous fera vibrer intensément du début à la fin.

